GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO
PLANS D'ACTIVITÉS
2000 - 2001

JUIN 2000

Ontario

Plan d'activités du gouvernement de l'Ontario 2000-2001

101-00002/

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du Conseil de gestion

Affaires autochtones de l'Ontario

Affaires civiques, Culture et Loisirs

Affaires francophones

Affaires intergouvernementales

Affaires municipales et Logement

Agriculture, Alimentation et Affaires rurales

Consommation et Commerce

Développement du Nord et Mines

Développement économique et Commerce

Éducation

Énergie, Sciences et Technologie

Environnement

Finances

Formation et Collèges et Universités

Procureur général

Richesses naturelles

Santé et Soins de longue durée

Secrétariat à l'enfance

Secrétariat du Conseil de gestion

Services correctionnels

Services sociaux et communautaires

Solliciteur général

Tourisme

Transports

Travail

Message du président
Conseil de gestion du gouvernement

Chris Hodgson
Président du Conseil
de gestion du gouvernement

Les plans d'activités du gouvernement de l'Ontario décrivent l'orientation que nous prendrons pour l'exercice en cours. Ils témoignent de notre engagement de gérer les fonds publics de façon efficiente et de fournir des services publics de façon transparente et responsable.

En plus des affectations financières approuvées pour le prochain exercice, on trouvera dans chaque plan les réalisations clés du ministère, les mesures d'évaluation de sa performance et un résumé des dépenses.

Nous continuons d'investir dans les secteurs que la population de l'Ontario juge importants comme les services de santé, les compétences professionnelles et le renouvellement des écoles, des hôpitaux et des routes. De plus, nous élaborons des normes plus strictes pour le système d'éducation et prenons des mesures concrètes afin d'accroître la sécurité dans les collectivités et de faire de l'Ontario le meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille.

La restructuration des activités gouvernementales dans le but d'améliorer la prestation des services au public demeure une priorité. Le gouvernement de l'Ontario est fier de servir les Ontariennes et les Ontariens. Les plans d'activités démontrent que nous demeurons à l'écoute des contribuables et que nous répondons aux besoins de toute la population.

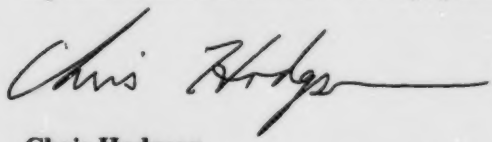

Chris Hodgson
Président du Conseil de gestion du gouvernement

SECRÉTARIAT DES AFFAIRES AUTOCHTONES DE L'ONTARIO

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. James M. Flaherty

Plusieurs accomplissements importants réalisés par le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario au cours de l'année écoulée contribueront à assurer l'autonomie des communautés des Premières nations, des Métis et des Autochtones en milieu urbain de toute la province.

Le présent plan d'activités constitue le rapport au public du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario. Il énonce les réalisations de l'année écoulée et fixe les objectifs en fonction desquels nous mesurerons les résultats à venir.

Je suis très heureux que la province et les chefs de l'Ontario soient parvenus à un accord visant à distribuer les recettes nettes du casino Rama aux Premières Nations de l'Ontario. La répartition initiale des recettes nettes accumulées par le casino, qui se chiffrent à plus de 400 millions de dollars, s'avérera un magnifique catalyseur d'autonomie dans le cadre de nombreuses initiatives de développement économique et communautaire. Il s'agira de la plus importante source de capitaux financiers jamais investis dans les collectivités des Premières nations de la province. Cela permettra de réaliser un des engagements principaux du Plan d'action envers les Autochtones de l'Ontario et aussi de mettre en oeuvre une composante essentielle de notre stratégie *Une économie autochtone plus vigoureuse*.

En outre, au cours des premiers mois de l'an 2000, le gouvernement a signé trois autres ententes finales en réponse à des revendications territoriales et un règlement en rapport avec des revendications – un début prometteur pour le nouveau millénaire. Le gouvernement de l'Ontario a fait davantage de progrès depuis 1995 au chapitre du règlement des revendications territoriales que dans les dix années précédentes. Les règlements des revendications territoriales permettent d'éliminer les obstacles aux investissements, de favoriser l'établissement de relations stables entre les collectivités, et de créer des débouchés locaux dont bénéficie toute la population de la province.

Bien qu'il y ait encore bien des défis à relever, le Secrétariat est déterminé à renforcer le dynamisme économique et l'autonomie des collectivités autochtones de toute la province. Pour ce faire, il nous faudra réaliser des progrès notables en matière de règlement des revendications territoriales, comme nous l'avons expliqué dans notre Plan d'action. Nous voulons que l'Ontario devienne le meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille pour toutes les Ontariennes et tous les Ontariens.

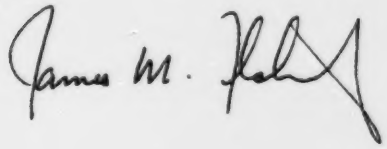

L'honorable James M. Flaherty
Procureur général
Ministre délégué aux Affaires autochtones

Objectifs généraux du Secrétariat

Le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario envisage un avenir où :

- les collectivités autochtones bénéficieront d'économies plus dynamiques et seront plus autonomes;

- les rapports entre les collectivités autochtones et leurs voisins seront source de prospérité et d'avantages mutuels.

Les objectifs généraux du Secrétariat témoignent des objectifs de la Politique-cadre pour les Autochtones que le gouvernement a annoncée en mars 1996. La Politique-cadre présente la démarche de l'Ontario en ce qui concerne les questions autochtones. Elle oriente le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario dans la prestation de ses activités de base et guide tous les ministères dans le règlement des questions autochtones relevant de leurs mandats législatif et politique.

Activités de base

Le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario :

- mène les négociations sur les revendications territoriales au nom du gouvernement provincial, met en oeuvre les règlements conclus à cet égard pour supprimer les obstacles aux investissements afin d'accroître les possibilités de développement économique offertes aux collectivités autochtones et non autochtones, et représente les intérêts de l'Ontario lors des négociations sur l'autonomie entre le Canada et les Premières Nations;

- collabore, notamment au moyen de partenariats, avec des entreprises et des organismes autochtones, le monde des affaires de l'Ontario, et le secteur privé, les ministères provinciaux et le gouvernement fédéral en vue de favoriser l'autonomie et le développement économique des Autochtones;

- élabore les politiques provinciales portant sur les questions autochtones, coordonne avec les autres ministères la démarche du gouvernement à cet égard et entretient des relations avec les organismes des Premières nations, des Métis et des Autochtones hors-réserve, comme les centres d'accueil, le gouvernement fédéral, les intervenants et le public.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Négociations

En 1999-2000, le gouvernement de l'Ontario a signé les quatre ententes suivantes avec les Premières nations : Assabaska (100 km au sud de Kenora); Big Grassy (100 km au sud de Kenora); Cat Lake (150 km au nord de Sioux Lookout); et Thessalon (80 km à l'est de Sault Ste. Marie). Les consultations positives avec les parties concernées, tant autochtones que non autochtones, ont contribué au succès des négociations.

En 2000, le Secrétariat a négocié une entente-cadre avec la Première nation Temagami et les Teme-Augama Anishnabai concernant leur revendication territoriale. À l'heure actuelle, dix-huit revendications territoriales font l'objet de négociations.

Pour tenir le grand public et les intervenants concernés au courant des négociations territoriales, le gouvernement de l'Ontario a publié une trousse d'information comportant cinq fiches de renseignements. Ces fiches offrent une description facile à comprendre du processus provincial de règlement des revendications territoriales. Elles sont affichées sur le site Web du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario, à l'adresse suivante : http://www.nativeaffairs.jus.gov.on.ca.

Développement économique autochtone

Le Secrétariat continue de collaborer avec des entreprises et organismes autochtones, des entreprises de la province, des ministères provinciaux et le gouvernement fédéral à la mise en oeuvre de la stratégie *Une économie autochtone plus vigoureuse* et à la mise en oeuvre du programme *Partenariats de travail*.

La stratégie *Une économie autochtone plus vigoureuse* est une initiative coordonnée qui regroupe plus de 30 programmes et services gouvernementaux favorisant le développement économique autochtone. Elle a pour objectif d'accroître la capacité des collectivités autochtones de même que les possibilités qui s'offrent à elles en vue de promouvoir l'autonomie, d'améliorer les débouchés et de stimuler la croissance

économique. Le programme *Partenariats de travail* favorise l'établissement de partenariats entre les entreprises et les Autochtones de la province.

Une des nouvelles initiatives lancées en vertu du programme *Partenariats de travail* accorde un financement à 15 organismes autochtones de développement économique de l'Ontario pour les aider à engager des conseillers en développement de partenariats. Ces conseillers offrent ce type de service dans toute la province.

Au printemps 2000, le gouvernement provincial et les chefs autochtones de l'Ontario sont parvenus à un accord visant à répartir les revenus nets du casino Rama entre les Premières nations de l'Ontario. La répartition initiale des recettes nettes accumulées par le casino, qui se chiffrent à plus de 400 millions de dollars, s'avérera un magnifique catalyseur d'autonomie autochtone dans le cadre de nombreuses initiatives de développement économique et communautaire. Il s'agira de la plus importante source de capitaux financiers jamais investis dans les collectivités des Premières nations de la province. Cela permettra de réaliser un des engagements principaux du Plan d'action.

Le Secrétariat continue d'offrir des conseils aux ministères provinciaux concernant les organismes autochtones et les questions autochtones en général. Ceci permet d'assurer des rapports homogènes et intégrés avec les collectivités autochtones dans la province, tant dans les réserves qu'en dehors.

Relations avec les Autochtones et le gouvernement fédéral

En décembre 1999, l'honorable James M. Flaherty, procureur général et ministre délégué aux Affaires autochtones, a assisté à une réunion des chefs autochtones nationaux et des ministres provinciaux, fédéral et territoriaux délégués aux Affaires autochtones, à Ottawa.

Durant l'année, le ministre Flaherty et le Secrétariat des affaires autochtones ont rencontré des dirigeants des Premières nations et des représentants des principales organisations autochtones. De plus, ils ont rendu visite à plusieurs collectivités et organismes autochtones de la province.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Négociations

En 2000-2001, le Secrétariat continuera à négocier des ententes territoriales en vue d'offrir des possibilités de développement économique aux collectivités autochtones et de régler définitivement certaines questions territoriales et juridiques.

Conformément à l'engagement pris dans le Plan d'action de régler les revendications territoriales en souffrance, le Secrétariat réalisera d'importants progrès en la matière et tentera de conclure des ententes à la fois positives et durables. Ces efforts pourront porter, entre autres, sur la négociation d'ententes territoriales ou sur l'examen de questions historiques et juridiques, sur le lancement de nouvelles négociations ou sur le classement de dossiers. Le Secrétariat fera par ailleurs avancer un certain nombre de revendications qui sont actuellement au stade de la recherche et de l'étude.

Le Secrétariat réaffirmera l'engagement vigoureux du gouvernement envers la participation du public au règlement des revendications territoriales pour veiller à ce que le processus reste inclusif et responsable et tienne compte des droits et des intérêts de toutes les personnes touchées par les revendications.

Le Secrétariat continuera de représenter, au besoin, les intérêts du gouvernement provincial lors des négociations sur l'autonomie menées par le Canada et les Premières nations.

Développement économique autochtone

Compte tenu de l'objectif du gouvernement d'augmenter l'autonomie des collectivités autochtones et de la priorité qu'il accorde à la création et au maintien des emplois, le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario veille à l'application de la stratégie *Une économie autochtone plus vigoureuse* et à la prestation de programmes clés comme le programme *Partenariats de travail*. Cette stratégie, qui tire parti de la Politique-cadre pour les Autochtones du gouvernement, vise à accroître la capacité des

Autochtones de participer à la vie économique de la province. Le Secrétariat continuera de collaborer avec les ministères afin d'améliorer la mesure du rendement à l'égard de cette stratégie.

Au cours de l'année à venir, le Secrétariat continuera également de parrainer des colloques et des ateliers régionaux et sectoriels. Le Comité consultatif du programme *Partenariats de travail*, qui se compose de représentants des collectivités autochtones et du milieu des affaires, appuiera les initiatives d'expansion économique.

Cette année, l'Unité du développement des communautés autochtones, qui faisait auparavant partie du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs, sera intégrée au Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario. L'unité est responsable du Programme ontarien de développement économique des communautés autochtones et du Programme de subventions d'immobilisations de la communauté autochtone. La plus grande synergie qui résultera de ce transfert permettra d'améliorer le service à la clientèle autochtone.

Coordination interministérielle des affaires autochtones

Afin d'encourager le dialogue, les agents du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario continueront de rencontrer à intervalles réguliers les ministres du gouvernement provincial et les dirigeants autochtones. Ils entretiendront également des relations de travail efficaces avec des organismes des Premières nations, des Métis et des organismes autochtones hors-réserve.

Le Secrétariat continuera à encourager le gouvernement fédéral à s'acquitter de ses responsabilités, y compris ses responsabilités financières le cas échéant, en ce qui concerne les questions autochtones.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Négociations			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Instauration d'un processus de participation du public à l'étude des revendications territoriales reconnu comme équitable, impartial et respectueux.	La population et les principaux intervenants sont informés des revendications territoriales et participent à leur examen.	Les intervenants clés sont informés de toutes les négociations en cours et y participent activement.	Les intervenants clés seront informés de toutes les négociations en cours concernant des revendications territoriales et y participeront activement.
Respect par le gouvernement de ses obligations en souffrance concernant certaines revendications territoriales.	Négociation de revendications territoriales pour satisfaire aux obligations de l'Ontario.	Nombre de revendications étudiées ayant donné lieu à des progrès considérables.	Réalisation de progrès considérables concernant le règlement de sept revendications territoriales.

Activité de base : Développement économique autochtone			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Accès facile pour les entreprises et les collectivités autochtones aux programmes instaurés dans le cadre de la stratégie *Une économie autochtone plus vigoureuse*.	Accès manifeste des Autochtones aux programmes du Secrétariat.	Élaboration de données de référence afin de définir des normes.	Collaboration avec les ministères pour améliorer la collecte des données et les rapports.

*Dépenses réelles provisoires du Secrétariat par activité de base en 1999-2000**

Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario	
Fonctionnement	12,6 millions de $
Immobilisations	6,0 millions de $
	45 employés

Négociations	
Fonctionnement	5,9 millions de $
	18 employés

Coordination interministérielle des affaires autochtones	
Fonctionnement	3,4 millions de $
Immobilisations	6,0 millions de $
	17 employés

Développement économique autochtone	
Fonctionnement	2,1 millions de $
	2 employés

Administration du Secrétariat	
Fonctionnement	1,2 million de $
	8 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein..
*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le Secrétariat par activité de base**

Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario	
Fonctionnement	15,8 millions de $
Immobilisations	7,8 millions de $
	60 employés**

Négociations	
Fonctionnement	5,6 millions de $
	18,5 employés

Coordination interministérielle des affaires autochtones	
Fonctionnement	4,3 millions de $
Immobilisations	7,8 millions de $
	18 employés

Développement économique autochtone	
Fonctionnement	4,6 millions de $
	10,5 employés

Administration du Secrétariat	
Fonctionnement	1,3 million de $
	13 employés

Remarques : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.
** Inclut le transfert de l'Unité du développement des communautés autochtones du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du Secrétariat sont les bienvenus. Visitez notre site Web à http://www.nativeaffairs.jus.gov.on.ca ou contactez les personnes suivantes :

Secrétariat des affaires autochtones
4e étage, 720, rue Bay, Toronto ON M5G 2K1
Réception
Téléphone : (416) 326-4740
Télécopieur : (416) 326-4017

L'honorable James M. Flaherty
Procureur général et ministre délégué
aux Affaires autochtones
Téléphone : (416) 326-4000
Télécopieur : (416) 326-4016

Sous-procureur général adjoint et secrétaire des affaires autochtones
Yan Lazor
Téléphone : (416) 326-4741
Télécopieur : (416) 326-4017
Yan.Lazor@jus.gov.on.ca

Coordination interministérielle des affaires autochtones
Tim Eger
Téléphone : (416) 326-4744
Télécopieur : (416) 326-4017
Tim.Eger@jus.gov.on.ca

Développement économique autochtone
Donna Elliott
Téléphone : (416) 314-6780
Télécopieur : (416) 314-7428
Donna.Elliott@mczcr.gov.on.ca

Négociations
Doug Carr
Téléphone : (416) 326-4771
Télécopieur : (416) 326-4017
Doug.Carr@jus.gov.on.ca

Relations avec les Autochtones et le gouvernement fédéral
Dan Gaspé
Téléphone : (416) 326-4756
Télécopieur : (416) 326-4017
Dan.Gaspe@jus.gov.on.ca

Services juridiques
David Carson
Téléphone : (416) 326-2372
Télécopieur : (416) 326-4017
David.Carson@jus.gov.on.ca

Communications
Rosemary Sampson
Téléphone : (416) 326-4780
Télécopieur : (416) 326-4779
Rosemary.Sampson@jus.gov.on.ca

MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVIQUES, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message de la ministre

L'hon. Helen Johns

J'ai le plaisir de présenter le plan d'activités 2000-2001 du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs. Notre objectif est le développement de collectivités sûres, prospères et saines, de collectivités où les arts et la culture sont florissants, où notre patrimoine est protégé et où le respect et la responsabilité vont de pair. L'année passée, pour atteindre cet objectif, nous avons tiré parti du succès des programmes existants et en avons lancé de nouveaux. On trouvera ci-dessous une description des faits saillants du dernier exercice.

Dans le secteur des affaires culturelles, nous avons lancé le Fonds d'encouragement à la protection du patrimoine, doté de 10 millions de dollars, tandis que le Fonds pour les manifestations culturelles commençait à produire des rentrées de fonds. Deux cents établissements se sont inscrits aux fins de financement au Fonds de dotation pour les arts depuis qu'il a commencé, en 1998, à stabiliser nos plus importants musées, orchestres, chorales, troupes de ballet et compagnies de théâtre. Les crédits d'impôt ont continué à encourager les investissements et la création d'emplois dans nos industries culturelles. Et, à la fin de l'exercice, toutes les bibliothèques de l'Ontario offraient accès à Internet.

Dans le secteur des affaires civiques, nous avons continué à travailler à l'établissement d'un plan d'action pour les personnes handicapées et à l'élaboration d'un texte de loi les concernant.

La Fondation Trillium de l'Ontario a reçu 100 millions de dollars en provenance des recettes des jeux de hasard pour édifier des collectivités saines, durables et bienveillantes en partenariat avec des organismes de bienfaisance et des organismes à but non lucratif. Le programme *@ction bénévole en ligne* a aidé les organismes communautaires à utiliser Internet pour gagner en efficacité.

Les enfants et les jeunes seront les bénéficiaires du nouveau Fonds de dotation pour les loisirs des enfants et des jeunes de l'Ontario. Aux termes de ce programme, qui relève du secteur des sports et des loisirs, le ministère versera un montant équivalent, dollar pour dollar, aux dons recueillis par les fondations communautaires de l'Ontario à concurrence de 5 millions de dollars.

Le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario a coordonné et financé de nombreux projets pour célébrer l'Année internationale des personnes âgées, y compris plus de 1 000 projets de partenariat communautaire. La Stratégie ontarienne visant la maladie d'Alzheimer et les démences connexes est actuellement mise en oeuvre et une nouvelle stratégie de lutte contre les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées est en cours, avec l'élaboration de recommandations par une Table ronde.

La Direction générale de la condition féminine a travaillé en partenariat avec neuf autres ministères pour financer plus de 40 initiatives de prévention de la violence à l'égard des femmes. L'Initiative de formation des femmes aux métiers spécialisés a été lancée pour donner aux femmes des occasions d'apprentissage dans le secteur des pièces pour véhicules automobiles, et continuera à étendre les possibilités qui leur sont offertes au cours des trois prochaines années.

Ontario 2000 continuera à coordonner la stratégie de la province pour aider la population ontarienne à célébrer le nouveau millénaire.

Au seuil de l'exercice 2000-2001, je suis particulièrement heureuse des nouvelles possibilités offertes par le budget de 2000 de l'Ontario pour aider les particuliers, les organismes et les secteurs qui relèvent de notre ministère.

La nouvelle Initiative SuperCroissance – volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme, dotée de 300 millions de dollars sur cinq ans, permettra de rénover et de reconstruire un certain nombre d'installations publiques à vocation culturelle, sportive, récréative et touristique dans toute la province. Elle donnera également lieu à des investissements dans d'importantes attractions culturelles et touristiques qui sont la propriété d'organismes provinciaux et d'organisations à but non lucratif. Le Fonds de dotation pour les arts a fait l'objet d'un nouvel engagement de 25 millions de dollars sur trois ans, ce qui permettra à la communauté artistique de continuer à encourager les investissements du secteur privé et à renforcer son autonomie financière.

Je suis heureuse de pouvoir continuer à travailler avec nos partenaires à l'amélioration de la qualité de la vie de la population de l'Ontario.

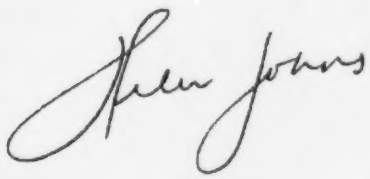

L'honorable Helen Johns
Ministre des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs,
déléguée aux Affaires des personnes âgées et à la Condition féminine

Objectif général du ministère

La population de l'Ontario vit dans des collectivités vigoureuses et prospères qui sont créatives, actives et sûres. L'objectif principal du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs est de tirer parti de ces qualités. Nous visons le développement de collectivités ontariennes où l'esprit d'autonomie et de bénévolat vont de pair et où :

- le secteur des arts, du patrimoine et des industries culturelles est florissant et contribue à la vitalité de la province;
- la participation aux sports, aux loisirs et à l'activité physique ne présente pas de danger et rehausse la vie individuelle et communautaire;
- les droits de la personne sont respectés et tout le monde collabore à l'élimination de la discrimination et à la célébration de la diversité;
- les personnes handicapées ont accès aux possibilités offertes par les collectivités de l'Ontario;
- les femmes peuvent atteindre l'autonomie économique, sont à l'abri de la violence et en mesure de faire des choix qui leur permettent de réussir leur vie et leur carrière;
- les personnes âgées restent indépendantes et actives, vieillissent dans la dignité et sont respectées pour leurs contributions passées et présentes;
- les bénévoles, les organisations bénévoles et l'action volontaire sont encouragés et respectés.

Activités de base

Le ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs (MACCL) a six activités de base : affaires civiques, culture, sports et loisirs, Direction générale de la condition féminine, Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario, et Ontario 2000.

Affaires civiques

Dans ce secteur, le ministère applique les mesures législatives concernant les droits de la personne et appuie et favorise l'égalité des chances, la responsabilité civique et l'action bénévole pour assurer le bien-être économique et social des collectivités ontariennes.

Culture

Dans ce domaine, le ministère encourage les arts et les industries culturelles, protège le patrimoine de l'Ontario et assure l'avancement du réseau de bibliothèques publiques de l'Ontario afin d'optimiser la contribution de ces secteurs à la vitalité économique et sociale de l'Ontario.

Sports et loisirs

Dans ce secteur, le ministère encourage la participation sans danger aux sports, aux loisirs et à l'activité physique afin de contribuer à la santé et au bien-être économique et social des Ontariennes et des Ontariens et des collectivités où ils vivent.

Direction générale de la condition féminine de l'Ontario

La Direction générale de la condition féminine veille à favoriser l'autonomie économique des femmes et à prévenir la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants pour permettre aux jeunes filles et aux femmes de réussir dans leur vie et dans leur carrière.

Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario

Le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario prend ou favorise des initiatives qui permettent d'améliorer la qualité de vie des aînés de l'Ontario et sensibilise le public aux problèmes qui se posent aux personnes âgées et aux programmes qui leur sont offerts.

Ontario 2000

Ontario 2000 coordonne les programmes dispensés à l'échelle de la province à l'occasion du nouveau millénaire qui insistent sur la participation communautaire et la collaboration active de toutes les Ontariennes et de tous les Ontariens.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Des progrès considérables ont été accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement de collectivités vigoureuses, prospères, créatives, actives et sûres visé par le ministère.

Affaires civiques

La recherche et l'analyse se sont poursuivies en préparation de la publication d'un plan d'action pour améliorer les possibilités d'accès des personnes handicapées.

Le ministère a travaillé avec la Commission des droits de la personne de l'Ontario pour améliorer les services aux consommateurs et réduire les délais de traitement des plaintes. Tous les objectifs ont été dépassés : plus de 80 pour 100 des dossiers datant de plus de deux ans au 31 mars 1999 ont été classés; 74 pour 100 des causes renvoyées en médiation ont été réglées (ce qui est bien au-delà de l'objectif de 65 pour 100).

La promotion de l'action bénévole et le soutien des priorités locales est la clé des collectivités fortes. À cette fin, la Fondation Trillium de l'Ontario a reçu 100 millions de dollars en provenance des jeux de hasard pour faire des investissements stratégiques en partenariat avec plus de 1 300 oeuvres de bienfaisance et organismes à but non lucratif afin de favoriser l'établissement de communautés vigoureuses, saines, durables et bienveillantes en Ontario. Dans le cadre de ces initiatives, plus de 300 bénévoles (qui oeuvrent au sein de 16 équipes locales d'examen des subventions) ont participé à des prises de décisions locales en réponse à des priorités locales.

De plus, 3,8 millions de dollars ont été alloués, dans le cadre du programme *@ction bénévole en ligne*, au financement de 34 partenariats (auxquels ont participé 351 organisations) pour accroître l'efficacité des bénévoles et des organisations bénévoles grâce à l'utilisation d'Internet.

L'Initiative ontarienne de filtrage a été lancée au cours de l'automne 1999 avec un consortium d'organisations du secteur bénévole pour aider à

présélectionner, recruter et former des bénévoles pour assurer la sécurité et la protection des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables.

Culture

Deux projets majeurs ont été financés grâce aux 20 millions de dollars du Fonds pour les manifestations culturelles – l'exposition intitulée L'Art égyptien au temps des pyramides, au Musée royal de l'Ontario, et Entre Temps, au Centre des sciences de l'Ontario – un engagement de 3,1 millions de dollars. Parmi les autres projets, il faut citer une importante exposition de céramiques, des célébrations à l'occasion de l'anniversaire du Festival international du film de Toronto et Dinosaures 2000 à Science Nord.

Le Fonds de dotation pour les arts, administré par la Fondation du Conseil des arts de l'Ontario, a alloué des fonds de contrepartie d'une valeur de 17 millions de dollars à 199 organisations artistiques et culturelles différentes. Le Fonds d'encouragement à la protection du patrimoine, lancé cette année et doté de 10 millions de dollars, fournira des fonds de contrepartie à des projets d'immobilisations visant à conserver et à restaurer les biens patrimoniaux admissibles ou à des fonds de dotation créés pour financer une partie du coût permanent de conservation des biens patrimoniaux.

Les crédits d'impôt ont continué à encourager les investissements et la création d'emplois dans les industries culturelles de l'Ontario. Les maisons d'édition de l'Ontario ont eu accès à environ 1,5 million de dollars, et le secteur du cinéma, de la télévision et de l'animation informatique a demandé pour 69,6 millions de dollars en crédits d'impôt. Le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'enregistrement sonore a été établi en octobre et l'exemption de la taxe sur l'admission aux théâtres a été étendue pour une nouvelle période de cinq ans.

Le ministère a travaillé avec les bibliothèques communautaires et les organismes de bibliothèque provinciaux de l'Ontario pour améliorer le service dans les bibliothèques publiques. À cette fin, des accords de partenariat avec la Gates Learning Foundation (8,4 millions de dollars étalés sur deux ans) et Industrie Canada (4,4 millions de dollars – avec des recettes attendues pour le prochain exercice) ont été mis en oeuvre. Presque toutes les bibliothèques de l'Ontario offrent maintenant accès à Internet.

Sports et loisirs

Le programme du Fonds de dotation pour les loisirs des enfants et des jeunes de l'Ontario a permis d'allouer des fonds de 5 millions de dollars, dont les fondations communautaires devront produire la contrepartie, à des projets communautaires de sports et de loisirs à l'intention des enfants et des jeunes.

Trois municipalités ont reçu une aide pour accueillir des jeux provinciaux, Collingwood pour le programme pilote de Jeux d'hiver de l'Ontario pour les aînés, Sault Ste. Marie pour les Jeux d'hiver de l'Ontario de 2000 et Kitchener-Waterloo pour les Jeux de l'Ontario pour les handicapés physiques.

Le programme intitulé « Pour une plus grande sécurité » a été annoncé. Il s'agit d'un programme visant à aider les fédérations sportives de l'Ontario à prévenir la violence sexuelle. Il comprendra un manuel détaillé, une trousse de formation pour les moniteurs de sports et un guide à l'intention des entraîneurs.

Des programmes de formation en entraînement et de reconnaissance des entraîneurs ont été instaurés cette année. Ils encourageront le leadership et hausseront le niveau de certification des entraîneurs.

Cette année, les fédérations sportives provinciales de l'Ontario ont dépassé l'objectif provincial d'autonomie accrue en générant 79 pour 100 de leur financement à partir de sources non gouvernementales.

Direction générale de la condition féminine

La Direction générale de la condition féminine a collaboré étroitement avec neuf autres ministères pour coordonner des initiatives de prévention de la violence à l'égard des femmes.

Plus de 800 femmes ont reçu des services dans le cadre de projets de lutte contre la violence familiale dispensés à partir des hôpitaux. Environ 2 000 femmes victimes de mauvais traitements ont reçu des services d'aide juridique d'urgence dans des refuges; environ 150 femmes ont reçu des services juridiques spécialisés et plus de 300 femmes ont reçu des services d'interprétation culturelle dans des Cours de la violence familiale et dans le cadre de projets de lutte contre la violence familiale offerts en milieu hospitalier.

Trente-six programmes d'éducation du public, élaborés et mis en oeuvre en partenariat avec d'autres ministères, avec le secteur privé et des partenaires communautaires, ont augmenté la sensibilisation à la violence à l'égard des femmes.

Des initiatives de partenariat ont permis de mettre en oeuvre plusieurs projets de promotion de l'autonomie économique des femmes. Dans le cadre du programme « Words on Work » du Bureau des conférenciers, créé avec un certain nombre de partenaires de toute la province, des femmes partagent l'histoire de leur réussite professionnelle avec des élèves pour les éduquer, les informer et les encourager à faire des choix positifs. Soixante-dix écoles ont participé au programme entre octobre 1999 et avril 2000. L'Initiative de formation des femmes aux métiers spécialisés a été lancée et les 20 premières femmes ont participé à un programme de préapprentissage.

Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario

L'Année internationale des personnes âgées a offert une occasion unique de reconnaître les contributions continues des aînés de l'Ontario. Onze cents groupes communautaires ont été financés pour commémorer l'année chacun à sa façon. « Grant's War » a été une expérience d'apprentissage à l'occasion de la Semaine du Souvenir pour les élèves des écoles secondaires. Un site Web interactif, cinq articles dans le *Toronto Star* et un programme spécial sur la chaîne de télévision *History* ont aidé les élèves à découvrir les extraordinaires contributions de Grant McRae et d'autres héros de la guerre comme lui.

La Stratégie ontarienne visant la maladie d'Alzheimer et les démences connexes – un programme dispensé de concert avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD), a été annoncée, avec un investissement du MSSLD de 68,4 millions de dollars sur cinq ans pour financer 10 initiatives à l'intention des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de leur famille.

Une Stratégie provinciale de lutte contre les mauvais traitements infligés aux personnes âgées a été promise. Pour faciliter son élaboration, une Table ronde consultative, constituée de représentants d'un vaste éventail de professions en rapport avec les personnes âgées, a été mise sur pied et se réunira tout au long de l'année 2000.

En partenariat avec Anciens combattants Canada et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le Secrétariat a lancé un projet pilote de « guichet unique » à l'intention des anciens combattants de l'Ontario. À London et à Grey Bruce, les anciens combattants auront accès aux programmes provinciaux et fédéraux en un seul lieu.

Ontario 2000

Dans le cadre de l'initiative Ontario, couleur locale, Ontario 2000 a alloué des fonds de contrepartie à plus de 100 collectivités qui ont lancé des initiatives locales pour commémorer le nouveau millénaire, renforcer l'esprit communautaire et permettre aux collectivités de garder des souvenirs mémorables pour l'an 2000 et après.

Dans le cadre du Club du tricentenaire, la province a honoré plus de 620 hommes et femmes dont la vie s'est étendue sur le XIX^{e}, le XX^{e} et le XXI^{e} siècles.

Avec l'aide d'Ontario 2000, trois organismes du ministère ont joint leurs forces pour concevoir et produire une exposition interactive sur le temps intitulée NavetteTemps 2000 qui fera le tour de 21 collectivités de la province à compter de mai 2000.

Archives publiques de l'Ontario

Les Archives publiques de l'Ontario ont pris la direction de la gestion de l'information, dans le cadre du projet de conversion à l'an 2000 du gouvernement, en élaborant et en appliquant des outils de gestion des dossiers du Bureau du projet de l'an 2000 et en mettant au point des plans de protection des données pour les systèmes essentiels et névralgiques des ministères.

Les Archives publiques ont utilisé la technologie pour améliorer l'accès en ligne et hors ligne à leur collection en réorganisant et en améliorant leur site Internet à l'intention du public, en scannant et en décrivant 2 000 photographies pour leur base d'images, en créant une base de données descriptive pour les dossiers d'archives et en montant un catalogue automatisé d'interprêt sur Internet.

Les Archives publiques de l'Ontario ont été transférées au Secrétariat du Conseil de gestion du gouvernement le 1er avril 2000.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Les stratégies et les engagements suivants ont pour objet d'appuyer l'objectif de développement de collectivités vigoureuses, prospères, créatives et sûres.

Les engagements stratégiques clés du ministère continuent à viser ce qui suit :

- Commercialiser la vitalité économique des arts et de la culture et leur contribution croissante à la vigueur financière de l'Ontario.
- Travailler au sein du gouvernement et avec nos partenaires pour veiller à ce que les besoins des femmes, des personnes âgées, des nouveaux immigrants et des personnes handicapées soient reconnus et que leurs contributions soient appréciées.
- Encourager la participation dans les collectivités ontariennes pour assurer leur sécurité et le maintien de leur vitalité.
- Promouvoir et développer l'autonomie et le leadership chez nos partenaires.
- Utiliser les instruments législatifs du gouvernement pour protéger les droits de la personne.
- Utiliser les progrès de la technologie et les pratiques commerciales pour dispenser des services de haute qualité aux consommateurs en réponse aux besoins de nos partenaires et du public.

Affaires civiques

Le ministère travaillera à l'élaboration d'un plan d'action comprenant l'adoption d'une loi sur les personnes handicapées pour améliorer leurs possibilités d'accès. Nous maintiendrons nos partenariats avec les organisations au service des personnes handicapées et avec le monde des affaires pour rendre les lieux de travail et les services plus accessibles. Comme annoncé dans le budget de 2000 de l'Ontario, nous collaborerons avec le ministère des Services sociaux et communautaires à l'élaboration

de recommandations visant à aider les chefs de famille monoparentale ayant des enfants handicapés.

Le ministère continuera à renforcer l'efficacité du secteur bénévole. La Fondation Trillium de l'Ontario recevra à nouveau 100 millions de dollars pour aider les organisations communautaires à répondre aux priorités locales en matière d'arts et de culture, de sports et de loisirs, d'environnement, de services sociaux et de services à la personne. Le programme *@ction bénévole en ligne* continuera à aider le secteur bénévole à gagner en efficacité grâce à l'utilisation de la technologie Internet.

Le Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants continuera à financer les services d'établissement dispensés par les collectivités aux immigrants par l'entremise d'un financement stratégique et d'initiatives spéciales visant à renforcer ce secteur. Le ministère continuera à jouer son rôle de coordonnateur des discussions de l'Ontario avec le gouvernement fédéral sur les questions en rapport avec l'immigration.

Nous aiderons la Commission des droits de la personne de l'Ontario à continuer à atteindre ses objectifs d'amélioration des services aux consommateurs et de réduction des délais de traitement des plaintes.

Culture

Notre priorité demeure la stimulation des secteurs de la culture et du patrimoine, l'encouragement de l'investissement et du tourisme, et la création d'emplois en Ontario.

Le nouvel octroi de 300 millions de dollars sur cinq ans de l'Initiative SuperCroissance – volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme permettra de rehausser et de reconstruire des installations locales qui sont la propriété de la province, et d'étendre nos principales attractions culturelles et touristiques. Les deux premiers projets financés par cette initiative ont été annoncés dans le budget de 2000 de l'Ontario. Il s'agit d'une contribution gouvernementale de 15 millions de dollars à un projet de 30 millions de dollars au Centre des sciences de l'Ontario et d'une contribution de 2 millions de dollars à la restauration du théâtre Avon à Stratford, dont le coût est de 12 millions de dollars. En outre, 10 millions de dollars ont été prévus dans le budget de 2000 pour financer les travaux de réparation et de restauration des immobilisations d'organismes.

Un certain nombre d'autres programmes sont en place ou seront mis en oeuvre cette année. Le Fonds de développement du théâtre commercial revitalisera le secteur théâtral. Une stratégie relative au tourisme culturel rehaussera le profil de l'Ontario et aidera les collectivités à accroître leur potentiel touristique. Le Fonds pour les manifestations culturelles, doté de 20 millions de dollars, a contribué jusqu'ici au financement de neuf projets, notamment l'exposition sur l'art égyptien au Musée royal de l'Ontario, qui s'est déroulée à guichets fermés, et le projet Dinosaures 2000 prévu à Science Nord. Le système de crédits d'impôt continuera à encourager les investissements dans les industries de la culture et du patrimoine de l'Ontario.

Des liens seront établis entre les organismes à but non lucratif et de nouveaux partenaires des secteurs public et privé grâce à des mécanismes comme le Fonds de dotation pour les arts, que le budget de 2000 de l'Ontario a augmenté de 25 millions de dollars étalés sur trois ans. Le Fonds est administré par la Fondation du Conseil des arts de l'Ontario. Le Fonds d'encouragement à la protection du patrimoine continuera à contribuer à la préservation du patrimoine. Le nouveau programme de remise de la taxe de vente aura également pour effet de stimuler la conservation du patrimoine en offrant une remise de la taxe de vente sur les matériaux de construction achetés pour préserver ou restaurer des structures et des bâtiments patrimoniaux.

Le Musée royal de l'Ontario, le Centre des Sciences de l'Ontario et Science Nord ont produit une exposition itinérante intitulée NavetteTemps 2000 qui a été financée à titre de projet du millénaire. L'exposition circulera à travers l'Ontario au cours de l'année à venir.

Le ministère continuera à soutenir les bibliothèques publiques de l'Ontario et insistera cette année sur la conversion numérique des collections de l'Ontario et sur l'amélioration des télécommunications dans les bibliothèques publiques.

Comme annoncé dans le budget de 2000 de l'Ontario, le gouvernement affectera 30 millions de dollars sur cinq ans à la création d'une nouvelle Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario. Cette société assumera les fonctions de la Société de développement de l'industrie cinématographique ontarienne et administrera les programmes de crédits d'impôt culturels du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs.

Sports et loisirs

Un nouveau Fonds d'aide aux sports communautaires à l'intention des jeunes, doté de 6 millions de dollars (sur trois ans) et visant à couvrir les frais d'équipement et d'accès aux installations, permettra aux enfants et aux jeunes défavorisés de participer davantage aux possibilités de sports et de loisirs. Des initiatives de formation et de sensibilisation au palier local et des programmes communautaires de formation et de reconnaissance des entraîneurs renforceront la sécurité dans le secteur des sports communautaires. L'Initiative ontarienne de filtrage aidera les groupes communautaires à mieux sélectionner et superviser les bénévoles qui s'occupent des enfants dans les milieux sportifs.

Le nouveau fonds de l'Initiative SuperCroissance – volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme, doté de 300 millions de dollars étalés sur cinq ans, permettra de rénover et de reconstruire des installations provinciales locales de sports et de loisirs réparties dans toute la province.

Des partenariats seront conclus avec des fondations communautaires, des collectivités et des organismes de loisirs pour offrir aux enfants et aux jeunes l'occasion de participer à des programmes de loisirs et de sports de qualité. Nos partenaires du secteur sportif seront encouragés à insister sur le développement du leadership pour hausser le niveau de certification des entraîneurs en Ontario.

Un soutien sera offert au groupe 2001 London Alliance et à la ville-hôte d'Ottawa pour les aider à se préparer à accueillir les Jeux d'été du Canada en 2001, ainsi que les Jeux de la Francophonie en 2001. On aidera également la région de Durham et la ville de Gloucester à accueillir respectivement les Jeux d'été de l'Ontario et les Jeux d'été pour les personnes âgées en 2000.

Pour encourager les Ontariennes et les Ontariens à devenir plus actifs et à rester en bonne santé, nous continuerons à collaborer avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée au programme Ontario actif.

Direction générale de la condition féminine

La Direction générale de la condition féminine continuera à coordonner ainsi qu'à suivre et à évaluer les Initiatives de prévention de la violence faite aux femmes de l'Ontario. Nous travaillerons de concert avec d'autres ministères et avec des partenaires des secteurs communautaire et privé

pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et pour la prévenir grâce à des initiatives innovatrices et à l'éducation et à la sensibilisation du public.

L'octroi de subventions et l'établissement de partenariats avec des organismes communautaires qui informeront les jeunes filles et les femmes sur les possibilités de carrière qui s'offrent à elles et qui les aideront à se joindre à la population active leur permettront d'optimiser leur potentiel d'autonomie économique. Nous augmenterons les possibilités offertes aux femmes d'exercer un métier grâce à l'expansion de l'Initiative de formation des femmes aux métiers spécialisés. Nous utiliserons également 2 millions de dollars étalés sur trois ans pour aider les femmes à entreprendre une formation dans le secteur de la technologie informatique.

Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario

Le Secrétariat continuera à coordonner et à mettre en oeuvre la Stratégie ontarienne visant la maladie d'Alzheimer et les démences connexes en partenariat avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et un comité consultatif externe sur la mise en oeuvre.

L'Ontario élaborera une stratégie complète de lutte contre les mauvais traitements infligés aux personnes âgées avec l'aide d'une Table ronde de conseillères et conseillers et de leurs groupes de travail sur chacune des composantes de la stratégie (c.-à-d. éducation et sensibilisation du public, formation du personnel de première ligne, et coordination des services locaux). Une nouvelle patrouille d'aide aux personnes âgées de l'OPP, annoncée dans le budget de 2000 de l'Ontario, viendra compléter notre Stratégie ontarienne de prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées en mettant ces dernières en garde contre les risques d'escroquerie et en offrant une aide à celles qui en ont été victimes.

Pendant le mois des personnes âgées (en juin) et pendant tout l'exercice 2000-2001, le Secrétariat travaillera avec les principales organisations axées sur les personnes âgées pour sensibiliser les aînés aux programmes qui peuvent leur venir en aide et renseigner le public sur les problèmes des aînés.

Ontario 2000

Ontario 2000 attirera de nouveaux participants aux activités culturelles et aux événements en rapport avec le patrimoine grâce au programme Billets de faveur. Ce programme, une campagne de tourisme culturel organisée en partenariat avec Tourisme Ontario, a été annoncé en janvier 1999. Il aidera à rehausser le profil des arts et des activités à but non lucratif qui auront lieu dans toute la province en l'an 2000.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Affaires civiques			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Les plaintes relatives à la discrimination sont traitées plus rapidement.	Le délai de traitement des plaintes a diminué par rapport aux années passées.	La durée moyenne des dossiers en souffrance au moment du classement sera ramenée à 12 mois.	Régler 80 % des dossiers qui, au 31 mars 2000, étaient ouverts depuis plus de 12 mois. Régler 65 % des dossiers renvoyés en médiation à l'issue du processus de médiation.

Activité de base : Culture			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Expériences culturelles et éducatives offertes à la population ontarienne et aux visiteurs dans des installations subventionnées par la province.	Accroissement du nombre d'usagers des organismes culturels, centres des sciences et musées communautaires subventionnés par la province.	Augmentation du nombre total de visiteurs par année.	6,9 millions de visiteurs, une augmentation de 4 % par rapport à 1999-2000.

Activité de base : Sports et loisirs			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Accroissement de l'autonomie du secteur ontarien des sports et des loisirs grâce à la participation de bénévoles et à la production de recettes autogénérées.	Pourcentage des recettes que les organismes provinciaux de sports obtiennent de sources non gouvernementales.	D'ici l'an 2001, les recettes non gouvernementales représenteront 75 % des recettes totales des fédérations sportives provinciales.	Les recettes en provenance de sources non gouvernementales représenteront 79 % des recettes des fédérations sportives provinciales.

Activité de base : Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Élaboration de politiques qui tiennent compte des préoccupations des personnes âgées.	Initiatives du gouvernement qui tiennent compte des préoccupations des personnes âgées.	Nombre d'initiatives lancées pour les personnes âgées ou influencées par leurs préoccupations.	Rencontrer régulièrement des groupes de personnes âgées pour écouter ce qu'elles ont à dire. Examiner les présentations faites au Conseil des ministres et les commenter du point de vue des personnes âgées.

Activité de base : Direction générale de la condition féminine (DGCF)			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Augmenter l'autonomie économique des femmes.	Nombre de femmes qui trouvent un emploi par l'intermédiaire de services financés par la DGCF.	Repères à déterminer.	450 femmes ont trouvé un emploi grâce aux services financés par la DGCF. 204 femmes ont appris un métier leur permettant d'exercer un emploi grâce au programme de pré-apprentissage de la Direction.

Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000

Ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs	
Fonctionnement	455 millions de $ (Remarque 1)
Immobilisations	15 millions de $ (Remarque 1)
	1 000 employés (Remarque 2)

Affaires civiques	
Fonctionnement	131 millions de $
Immobilisations	3 millions de $
	248 employés (Remarque 2)

Commission des droits de la personne de l'Ontario
Commission d'enquête
Fondation Trillium de l'Ontario

Culture	
Fonctionnement	238 millions de $
Immobilisations	11 millions de $
	454 employés (Remarque 2)

Musée des Beaux-Arts de l'Ontario
Collection McMichael d'art canadien
Conseil des arts de l'Ontario
Société de dév. de l'industrie cinématographique ontarienne
Fondation du patrimoine ontarien
Services des bibliothèques de l'Ontario
Services de bibliothèques du Nord
Centre des sciences de l'Ontario
Jardins botaniques royaux
Musée royal de l'Ontario
Science Nord
TVOntario (Remarque 3)

Sports et loisirs	
Fonctionnement	21 millions de $
Immobilisations	1 million de $
	63 employés

Direction générale de la condition féminine	
Fonctionnement	22 millions de $
	28 employés

Archives publiques de l'Ontario (Remarque 5)	
Fonctionnement	7 millions de $
	67 employés

Ontario 2000 (Remarque 4)	
Fonctionnement	13 millions de $
	14 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	23 millions de $
	126 employés

Remarques :

1. Selon la méthode comptable du CCSP. Les dépenses et la dotation en personnel du Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario sont rapportées par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les allocations du budget par activité de base comprennent une part de l'allocation aux Services régionaux (les services du ministère sont dispensés en partie par les Services régionaux).
2. Le nombre des employés comprend ceux des organismes de l'Annexe 1 suivants : Commission ontarienne des droits de la personne, Fondation du patrimoine ontarien, Société de développement de l'industrie cinématographique ontarienne et Centre des sciences de l'Ontario.
3. TVOntario a été transféré au ministère de la Formation et des Collèges et Universités pour 2000-2001.
4. Ontario 2000 était inclus dans l'administration du ministère dans le plan d'activités de 1999-2000.
5. Les Archives publiques de l'Ontario ont été transférées au Secrétariat du Conseil de gestion pour 2000-2001.

Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base

Ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs	
Fonctionnement	398 millions de $ (Remarque 1)
Immobilisations	71 millions de $ (Remarque 1)
	930 employés

Affaires civiques	
Fonctionnement	149 millions de $
Immobilisations	1 million de $
	232 employés (Remarque 2)

Commission des droits de la personne de l'Ontario
Commission d'enquête
Fondation Trillium de l'Ontario

Culture	
Fonctionnement	192 millions de $
Immobilisations	10 millions de $
	464 employés (Remarque 2)

Musée des Beaux-Arts de l'Ontario
Collection McMichael d'art canadien
Conseil des arts de l'Ontario
Société de dév. de l'industrie cinématographique ontarienne
Fondation du patrimoine ontarien
Services de bibliothèques de l'Ontario
Services de bibliothèques du Nord
Centre des Sciences de l'Ontario
Jardins botaniques royaux
Musée royal de l'Ontario
Science Nord

Sports et loisirs	
Fonctionnement	17 millions de $
	60 employés

Direction générale de la condition féminine	
Fonctionnement	15 millions de $
	24 employés

Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario	
Fonctionnement	2 millions de $
	17 employés

Ontario 2000 (Remarque 4)	
Fonctionnement	6 millions de $
	14 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	17 millions de $
Immobilisations	60 millions de $
	119 employés

Remarques :

1. Selon la méthode comptable du CCSP. Les dépenses de fonctionnement du ministère diminueront de 57 millions de dollars, essentiellement à cause du transfert de TVOntario au ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Les dépenses en immobilisations augmenteront de 56 millions de dollars, essentiellement à cause du nouvel octroi de 60 millions de dollars de l'Initiative SuperCroissance – volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme. Les allocations du budget par activité de base comprennent une part de l'allocation aux Services régionaux (les services du ministère sont dispensés en partie par les Services régionaux).
2. Le nombre des employés comprend ceux des organismes de l'Annexe 1 suivants : Commission ontarienne des droits de la personne, Fondation du patrimoine ontarien, Société de développement de l'industrie cinématographique ontarienne et Centre des sciences de l'Ontario. Le personnel du ministère a diminué de 70 équivalents temps plein, essentiellement du fait du transfert des Archives publiques de l'Ontario au Secrétariat du Conseil de gestion.

Personnes à contacter

Bureau de la ministre

Julie Rosenberg
Conseillère en communications
(416) 325-6204 julie.rosenberg@mczcr.gov.on.ca

Ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs

Division des affaires culturelles, des sports et des loisirs
Nerissa Pineda (416) 314-7263 nerissa.pineda@mczcr.gov.on.ca

Division des affaires civiques
Anna Furgiuele (416) 325-6240 anna.furgiuele@mczcr.gov.on.ca

Division des services régionaux et ministériels
Fiona Menzies (416) 314-7315 fiona.menzies@mczcr.gov.on.ca

Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario

Brian Dopking (416) 326-7067 brian.dopking@mczcr.gov.on.ca

Direction générale de la condition féminine

Nita Azuaga (416) 314-0365 nita.azuaga@mczcr.gov.on.ca

Ontario 2000

Nancy Newton (416) 314-2023 nancy.newton@mczcr.gv.on.ca

Sites Web

Ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs :
www.gov.on.ca/mczcr
Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario :
www.gov.on.ca/mczcr/seniors/indexf.html
Direction générale de la condition féminine :
www.gov.on.ca/mczcr/owd/indexf.html
Ontario 2000 : www.ontario2000.on.ca

OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

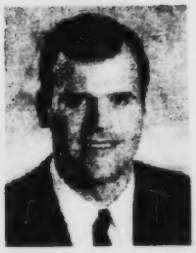

L'hon. John Baird

En tant que ministre délégué aux Affaires francophones, je continuerai de collaborer avec la communauté francophone sur les questions qui sont importantes pour son développement. Je continuerai d'écouter ses commentaires et ses suggestions concernant l'amélioration des services gouvernementaux en français et je continuerai de sensibiliser mes collègues de Queen's Park aux problèmes qui touchent la communauté franco-ontarienne.

Cela fait maintenant deux ans que les nouveaux conseils scolaires francophones ont été créés. J'ai l'intention de continuer de suivre de près leur succès et leur accès à une formule de financement juste et équitable.

Cette année, l'Office concentrera ses efforts sur la prestation des services gouvernementaux en français dans les domaines suivants : santé, services sociaux et communautaires, et justice, afin de mieux servir la communauté francophone dans des secteurs qui sont importants pour son bien-être.

Pour mieux informer la communauté francophone, l'Office diffusera des renseignements sur les ressources gouvernementales et les services gouvernementaux offerts en français dans les régions désignées de la province. Il collaborera aussi étroitement avec différents organismes communautaires francophones pour promouvoir les ressources en français de l'Ontario. L'Office affichera sur son site Internet une carte interactive offrant des renseignements sur les régions désignées en vertu de la *Loi sur les services en français*. Ces mesures permettront d'améliorer l'accès des citoyennes et des citoyens aux renseignements et aux ressources en français.

Les *Jeux de la Francophonie 2001* constituent un événement majeur. Ils se dérouleront à Ottawa-Hull et feront appel à la participation de nombreux athlètes et artistes ontariens.

Le présent plan d'activités jette les bases des orientations et des activités de l'Office pour l'année à venir. C'est avec grand plaisir que je le partage avec vous.

L'honorable John Baird
Ministre délégué aux Affaires francophones

Objectif général de l'Office

L'objectif de l'Office est de veiller à ce que les francophones aient accès aux services en français du gouvernement de l'Ontario et à ce qu'ils participent pleinement à la vie sociale, économique et politique de la province, tout en préservant leur patrimoine linguistique et culturel.

Activités de base

Activité de base 1
Conseiller le gouvernement sur la prestation des services en français

En tant que conseiller principal auprès du gouvernement sur les affaires francophones et les services en français, l'Office des affaires francophones offre des conseils, des renseignements et un soutien à tous les ministères et organismes en ce qui concerne la prestation des services en français, en particulier dans les 23 régions désignées de la province.

La prestation de services gouvernementaux de qualité en français témoigne de l'engagement pris par le gouvernement envers sa communauté francophone.

Activité de base 2
Favoriser les activités de la communauté francophone

En tant que maillon essentiel entre les Ontariennes et les Ontariens francophones et le gouvernement provincial, l'Office des affaires francophones offre aux francophones des renseignements pertinents sur tous les programmes et services gouvernementaux, la communauté francophone et les ressources en français de la province.

Ces renseignements permettent aux francophones de prendre des décisions concernant leur existence quotidienne et leur participation à des activités visant à préserver leur langue et leur culture. Les ministères et organismes provinciaux bénéficient d'un soutien aux fins de communications avec la population francophone de la province.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

L'Office a continué de jouer un rôle clé à titre de conseiller auprès des ministères et organismes de l'Ontario en ce qui concerne les services en français. Il a collaboré avec des ministères et des organismes centraux pour assurer l'intégration des exigences concernant les services en français à des initiatives gouvernementales comme la mise en place des centres d'information du gouvernement et des guichets ServiceOntario. Il a maintenu des contacts réguliers avec les ministères et les coordonnateurs des services en français et s'est entretenu avec eux des moyens d'améliorer les services à leur clientèle francophone.

Comme certains services gouvernementaux sont offerts par des fournisseurs de l'extérieur, notamment des municipalités, les ministères sont tenus d'informer ces derniers de leurs obligations en vertu de la *Loi sur les services en français* et de vérifier que ces services sont effectivement dispensés. L'Office a rappelé aux ministères leur rôle en la matière et a demandé que des renseignements lui soient communiqués sur la prestation des services en français dans le cas des programmes transférés aux municipalités. L'Office a continué de collaborer avec les autres ministères et ses partenaires communautaires à la mise en oeuvre d'un plan stratégique sur les services en français dans le cadre de la stratégie intitulée Prévention de la violence faite aux femmes : Un schéma de mise en oeuvre.

Afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des communications avec ses clients, l'Office a davantage utilisé les nouvelles technologies pour dispenser ses services. Il a augmenté son site Internet et sa capacité de diffusion par télécopie.

L'Office a rédigé et largement diffusé de nouveaux documents visant à améliorer l'accès de sa clientèle aux renseignements courants et utiles. Il s'agissait, entre autres, de profils statistiques de la population francophone de la province, de documents sur la mise en oeuvre de la *Loi sur les services en français* et de renseignements sur les programmes gouvernementaux et sur les activités de la communauté francophone. En réponse aux demandes de renseignements, l'Office a également affiché sur son site Web une brève description des programmes de développement

économique gérés par les ministères et les organismes gouvernementaux de l'Ontario.

En partenariat avec des ministères et des organismes communautaires, l'Office a lancé une campagne de publicité directe dans le Nord-Est de l'Ontario où résident 15 pour 100 de la population francophone de la province. Cette campagne permet aux francophones d'obtenir des renseignements sur les services offerts par les ministères provinciaux participants et par les organismes, conseils et commissions qui relèvent de ces ministères, de même que par les organismes communautaires locaux.

L'Office a, par ailleurs, participé à des activités organisées dans le cadre de l'Année de la Francophonie au Canada et du Sommet francophone de Moncton, au Nouveau-Brunswick. Il a collaboré avec des ministères et des organismes communautaires pour mettre en vedette les ressources francophones en Ontario lors de ces manifestations nationales et internationales.

Au nom du gouvernement de l'Ontario, l'Office participe aux travaux du comité organisateur national des Jeux de la Francophonie 2001. Les jeux auront lieu à Ottawa-Hull en juillet 2001 et devraient attirer des athlètes et des artistes de 40 pays.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

L'Office offrira des conseils aux ministères et aux organismes centraux en matière de planification et de prestation de services rentables et de qualité en français, que ces services soient dispensés au sein du gouvernement ou par le biais d'organismes de l'extérieur. L'Office prêtera une attention particulière aux ministères chargés de dispenser des services dans le secteur de la santé, des services sociaux et de la justice, et aux services ministériels dispensés par des organismes bénéficiant de paiements de transfert.

En 2000-2001, l'Office améliorera ses méthodes de traitement des plaintes relatives aux services en français du gouvernement de l'Ontario. Ces plaintes devraient désormais être traitées plus rapidement et plus efficacement.

L'Office améliorera également ses méthodes de prestation de services en utilisant les nouvelles technologies de l'information et en adoptant d'autres modes de communication avec sa clientèle.

En 2000-2001, l'Office augmentera aussi ses efforts de planification et de coordination des Jeux de la Francophonie 2001.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base 1 : Conseiller le gouvernement sur la prestation des services en français			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Les francophones ont accès à des services gouvernementaux en français de qualité dans les régions désignées de la province.	Tous les clients reçoivent des services gouvernementaux conformes à la *Loi sur les services en français* et aux politiques et directives gouvernementales concernant la langue française.	Règlement efficace et opportun des plaintes concernant les services gouvernementaux en français.	Les clients sont informés dans les 15 jours de la situation de leur plainte concernant les services en français.

Activité de base 2 : Favoriser les activités de la communauté francophone			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Les francophones contribuent à la vie sociale, économique et politique de la province tout en préservant leur langue et leur culture.	Les clients et les organismes francophones ont accès à des renseignements précis et pertinents qui faciliteront leur participation aux activités de promotion du français en Ontario.	Améliorer l'accès de la communauté francophone à du matériel courant et pratique.	Contrôler l'accès aux renseignements offerts par l'Office concernant les programmes du gouvernement de façon à établir une base pour les évaluations futures.
		Tous les foyers et organismes francophones de la province auront été contactés au moins une fois d'ici l'an 2005.	Augmenter de 23 % le nombre de foyers francophones contactés par des campagnes de publicité directe.

Dépenses réelles de l'Office par activité de base en 1999-2000*

Office des affaires francophones

Fonctionnement	4 millions de $
	15 employés

Activité de base 1

Conseiller le gouvernement sur la prestation des services en français

Fonctionnement	1 million de $
	10 employés

Activité de base 2

Favoriser les activités de la communauté francophone

Fonctionnement	1 million de $
	2 employés

Activité de base 3

Promouvoir les ressources en français de l'Ontario

Fonctionnement	2 millions de $
	3 employés

Remarque : L'Office des affaires francophones a conclu un protocole d'entente avec le ministère des Finances relativement à ses activités administratives internes. Le protocole d'entente entre le ministère des Finances et le Bureau des services communs comprend l'Office des affaires francophones.

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par l'Office par activité de base**

Office des affaires francophones	
Fonctionnement	4 millions de $
	15 employés

Activité de base 1	
Conseiller le gouvernement sur la prestation des services en français	
Fonctionnement	1 million de $
	10 employés

Activité de base 2	
Favoriser les activités de la communauté francophone	
Fonctionnement	3 millions de $
	5 employés

Remarque : L'Office des affaires francophones a conclu une entente avec le ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs relativement à ses activités administratives internes.

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités de l'Office sont les bienvenus. Prière de contacter la personne suivante :

Jacqueline Frank, directrice générale
Office des affaires francophones
4e étage, Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1C2

Téléphone : (416) 325-4958 ou le numéro sans frais 1 800 268-7507
Télécopieur : (416) 325-4980
Courriel : ofa@ofa.gov.on.ca
Site Web : www.ofa.gov.on.ca

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

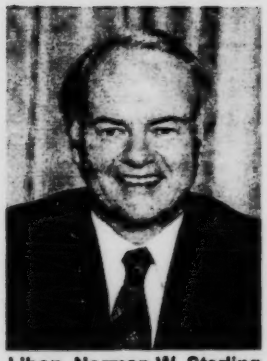

L'hon. Norman W. Sterling

J'ai le plaisir de présenter le plan d'activités 2000-2001 du ministère des Affaires intergouvernementales qui décrit nos réalisations en 1999-2000 et nos engagements pour 2000-2001.

Le gouvernement de l'Ontario tient à agir de façon constructive pour renforcer la fédération canadienne. Le ministère apporte son appui à la province pour l'aider à gérer les rapports souvent complexes que l'Ontario entretient avec les autres gouvernements.

Le ministère défend les intérêts de l'Ontario auprès du gouvernement fédéral dans plusieurs secteurs de programmes qui touchent directement ou indirectement la vie des Ontariennes et des Ontariens, notamment le financement et la réforme des soins de santé, les programmes sociaux et le traitement équitable de la population ontarienne par les programmes fédéraux comme le développement du marché du travail et la formation.

Au cours de l'année passée, le gouvernement a collaboré étroitement avec ses homologues des territoires et des autres provinces et avec le gouvernement fédéral pour réaliser son objectif de consolidation du Canada et de préservation de l'unité nationale tout en assurant la vigueur et la prospérité de l'Ontario.

Le ministère a également déployé des efforts considérables pour mettre en oeuvre l'entente cadre sur l'union sociale qui a été signée par les premiers ministres (à l'exception du premier ministre du Québec) en 1999. Il s'agit d'un cadre de coopération et de responsabilité entre les gouvernements qui financent et dispensent les programmes sociaux dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ces programmes pour l'ensemble de la population canadienne. Malgré les progrès réalisés, la mise en oeuvre et l'amélioration de l'entente resteront une priorité pour le ministère.

En 2000-2001, le ministère continuera à travailler avec diligence, avec d'autres gouvernements du Canada et des États clés des États-Unis, sur les dossiers importants qui ont un impact sur la population de l'Ontario et du Canada. Je vous invite à lire ce qui suit pour voir comment notre ministère a géré ses activités l'année dernière et comment il projette de faire avancer les priorités intergouvernementales de l'Ontario.

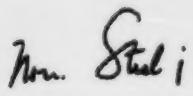

L'honorable Norman W. Sterling
Ministre des Affaires intergouvernementales

Objectifs généraux du ministère

L'objectif général du ministère des Affaires intergouvernementales (MAI) est de veiller à ce que l'Ontario continue à jouer un rôle constructif dans la consolidation de la fédération canadienne et la préservation de l'unité nationale tout en assurant la vigueur et la prospérité de l'Ontario.

Le ministère fournira des conseils stratégiques au gouvernement pour appuyer et faire avancer les priorités de l'Ontario, à savoir favoriser la croissance économique et la création d'emplois, rendre les politiques sociales plus efficaces et accroître l'efficacité et la responsabilité du gouvernement.

Le ministère poursuivra sa collaboration avec les gouvernements fédéral et provinciaux pour renforcer le Canada en assurant la mise en oeuvre efficace du cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens. Cela aura pour effet d'augmenter la responsabilité des deux paliers de gouvernement devant les contribuables et de renforcer leur coopération dans le but d'assurer la prestation de programmes sociaux efficients, efficaces et fiables à la population canadienne.

Le MAI travaillera aussi avec d'autres ministères pour promouvoir les intérêts de l'Ontario et veiller à ce que la population de la province, qui apporte une contribution importante à l'ensemble du Canada, reçoive un financement suffisant du gouvernement fédéral au titre des programmes sociaux, notamment les services de santé et les programmes de formation au marché du travail.

Activités de base

La principale activité du ministère consiste à fournir des conseils en matière de politique stratégique au premier ministre, au Conseil des ministres et au ministre des Affaires intergouvernementales relativement aux questions intergouvernementales importantes.

L'Ontario participe à l'étude de plusieurs questions complexes relatives à des politiques et à des programmes fédéraux, provinciaux et interprovinciaux qui vont des services de santé et des réductions d'impôt à l'aide aux agriculteurs et aux infrastructures.

L'élaboration de conseils en matière de politiques et de communications aux fins de l'adoption d'une stratégie coordonnée pour gérer ces diverses questions permet aux décideurs provinciaux d'optimiser les chances de l'Ontario d'atteindre ses objectifs intergouvernementaux. Dans le cadre de cette activité de base, le ministère a quatre fonctions interdépendantes.

Rééquilibrer et renouveler la fédération

La fédération canadienne est en évolution constante. Le ministère déploie des efforts, officiellement et officieusement, pour rééquilibrer et renouveler la fédération, et ce travail peut avoir une incidence importante sur l'unité nationale. La fédération est renforcée lorsque des changements pratiques qui n'entraînent pas de modification constitutionnelle démontrent que le système politique canadien est efficace et adaptable.

Le ministère cherche à améliorer ses partenariats et relations avec le reste du pays en recueillant des renseignements et en entretenant des contacts avec les responsables des autres provinces.

Relations de l'Ontario avec le gouvernement fédéral

Le ministère propose des stratégies et fournit des conseils pour aider le gouvernement à diriger de manière efficace les relations de l'Ontario avec le gouvernement fédéral sur les dossiers importants. Le ministère aide à coordonner les activités intergouvernementales des autres ministères de l'Ontario pour veiller à ce que les positions de l'Ontario soient vigoureusement défendues et coordonnées avec soin et, en particulier, à ce

que les programmes du gouvernement fédéral traitent équitablement la population ontarienne.

L'Ontario collabore étroitement avec les gouvernements de toutes les autres provinces et de tous les autres territoires pour définir différentes positions. Les questions poursuivies en priorité avec le gouvernement fédéral comprennent la réduction des impôts et le rétablissement complet et immédiat du financement fédéral des services de santé, ainsi que la mise en oeuvre de l'entente cadre sur l'union sociale pour améliorer les programmes sociaux offerts à la population de l'Ontario.

Réunions des premiers ministres et conférences des premiers ministres

Le ministère des Affaires intergouvernementales organise et coordonne la participation de l'Ontario aux réunions des premiers ministres et aux conférences annuelles des premiers ministres. De concert avec d'autres ministères, le MAI participe à l'élaboration et à la coordination des objectifs de l'Ontario en matière de politiques et de communications pour ces réunions et d'autres réunions intergouvernementales importantes.

Le ministère collabore aussi avec d'autres ministères afin de préparer les réunions des ministres provinciaux, territoriaux et fédéraux. Son but est de veiller à ce que la position de l'Ontario aux réunions sectorielles soit conforme aux objectifs intergouvernementaux intégrés de la province et aux résultats des réunions des premiers ministres et des conférences des premiers ministres.

Unité nationale

La façon dont l'Ontario aborde le renouvellement de la fédération en proposant des changements pratiques sans modification de la constitution permet de faire avancer les intérêts de la province tout en favorisant l'unité nationale.

Le ministère suit les événements et les opinions au Québec et donne des conseils relativement aux éventuelles répercussions sur l'unité nationale des mesures que le gouvernement de l'Ontario pourrait envisager. Il examine également les initiatives prises par le gouvernement fédéral en matière d'unité nationale.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Le ministère des Affaires intergouvernementales a réussi à atteindre ses objectifs lors de plusieurs réunions intergouvernementales clés et à démontrer qu'il tient à renforcer la fédération canadienne et à préserver l'unité nationale tout en favorisant la vigueur et la prospérité de l'Ontario.

Les réunions ont compris la conférence annuelle des premiers ministres de 1999 et une réunion spéciale des premiers ministres en février 2000, ainsi que des réunions du Conseil ministériel sur la refonte des politiques sociales où sont représentés les gouvernements de toutes les provinces et de tous les territoires, ainsi que le gouvernement fédéral.

À la conférence des premiers ministres de 1999, le gouvernement de l'Ontario a défendu une position équilibrée lors des discussions provinciales et territoriales sur l'allocation de l'excédent du budget fédéral. Le gouvernement de l'Ontario a demandé que les impôts fédéraux soient réduits et que les fonds perdus à la suite des coupures budgétaires effectuées par le gouvernement fédéral dans le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) soient immédiatement et intégralement restitués.

Les premiers ministres provinciaux et les chefs territoriaux ont de nouveau demandé avec insistance que le gouvernement fédéral continue à ramener les taux de cotisation à l'assurance-emploi à leurs niveaux précédents compte tenu de l'excédent important et croissant du Fonds d'assurance-emploi.

Ils ont également présenté les questions liées aux enfants comme une importante priorité et, compte tenu du fait que la santé et l'éducation des enfants sont des secteurs qui relèvent essentiellement de la responsabilité provinciale, ont fait preuve de leadership en prenant des mesures pour répondre aux principaux problèmes qui se posaient à cet égard dans leur territoire de compétence.

Lors de la réunion de février 2000, les premiers ministres ont continué à demander une réduction des impôts fédéraux et le rétablissement complet et immédiat des fonds transférés par le gouvernement fédéral aux termes du TCSPS. Ils ont également insisté pour que le gouvernement fédéral

instaure un facteur d'indexation approprié de façon que les fonds transférés suivent l'évolution du coût des services de santé et de la demande à l'avenir, et pour qu'il supprime le plafond imposé à la péréquation.

Pendant l'année écoulée, le premier ministre Mike Harris, aidé du ministère, a dirigé les efforts des premiers ministres provinciaux et chefs territoriaux dans leur revendication en faveur d'une réduction des impôts fédéraux afin d'augmenter l'emploi et d'améliorer la compétitivité du Canada.

Les réductions d'impôt proposées dans le budget fédéral de 2000 ont été jugées par le gouvernement de l'Ontario comme « un premier pas important » bien que le budget n'ait pas complètement rétabli le financement fédéral au titre du TCSPS. Le manque de financement adéquat pour les services de santé continue à beaucoup inquiéter.

Après l'annonce du budget fédéral, le premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, a écrit au Premier ministre du Canada au nom de tous les premiers ministres des provinces et chefs des territoires pour lui demander instamment de convoquer une réunion des premiers ministres sur les services de santé. Le Premier ministre du Canada a refusé d'avancer la réunion; les premiers ministres provinciaux et les chefs territoriaux continuent à promouvoir les services de santé comme un impératif absolu auquel le gouvernement fédéral se doit de répondre par un financement à long terme.

Une autre question intergouvernementale importante pour le ministère a été le progrès de la mise en oeuvre de l'entente cadre sur l'union sociale signée par les provinces et les territoires, à l'exception du Québec, en février 1999.

Destinée à rendre les programmes sociaux plus efficaces et plus efficients pour l'ensemble de la population canadienne en fournissant un cadre qui facilite la collaboration entre les gouvernements, l'entente est connue sous le nom d'union sociale du Canada. Le Conseil sur la refonte des politiques sociales s'est réuni à plusieurs reprises pour participer à l'élaboration du processus de mise en oeuvre.

Depuis la signature de l'entente, le ministère travaille avec d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux et avec le gouvernement fédéral à la mettre en oeuvre.

Pour que l'entente puisse être appliquée avec succès, l'Ontario considère qu'il est essentiel d'adopter un mécanisme efficace pour éviter et régler les différends.

Aux termes de l'entente, le ministère a commencé par examiner les secteurs de l'éducation postsecondaire, de la formation, de la santé, des services sociaux et de l'aide sociale pour voir si certaines exigences de politique concernant la résidence faisaient obstacle à la liberté de mouvement des Canadiennes et des Canadiens qui veulent se déplacer au sein du Canada.

Dans le secteur de l'agriculture, grâce à la vigueur avec laquelle le gouvernement de l'Ontario a défendu sa position, les 67 000 agriculteurs de la province et leur famille ont reçu leur juste part du financement de protection du revenu du gouvernement fédéral, soit 30 millions de dollars supplémentaires ou plus . Dans son dernier budget, l'Ontario s'est engagé à assumer une part de 40 pour 100, ce qui porte le total du financement de protection du revenu des agriculteurs à quelque 230 millions de dollars par an.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Le ministère des Affaires intergouvernementales continuera à être l'une des principales sources de conseils stratégiques sur les questions intergouvernementales et témoignera de l'objectif du gouvernement de l'Ontario de renforcer la fédération canadienne et de préserver l'unité nationale tout en favorisant la vigueur et la prospérité de l'Ontario.

Le ministère continuera de fournir des conseils stratégiques au ministre et au premier ministre sur les questions relatives à l'unité nationale, de suivre les événements au Québec et dans les autres provinces, et de donner des avis sur les conséquences éventuelles des mesures gouvernementales sur l'unité nationale.

En ce qui concerne les relations de l'Ontario avec le gouvernement fédéral, le ministère cherchera à protéger les intérêts de l'Ontario en collaboration avec d'autres ministères de la province pour veiller à ce que les positions de l'Ontario soient défendues et coordonnées avec soin, et veillera notamment à ce que les programmes du gouvernement fédéral traitent équitablement la population ontarienne.

Le ministère collaborera également avec d'autres provinces et territoires et avec des États clés des États-Unis sur différentes questions d'intérêt mutuel.

Le ministère continuera à appuyer le ministre dans son rôle au Conseil ministériel sur la refonte des politiques sociales. Le succès de la mise en oeuvre de l'entente cadre sur l'union sociale est une priorité pour le Conseil. L'entente comprend des propositions de principe concernant la politique sociale, l'utilisation du pouvoir fédéral de dépense et les mécanismes de règlement des différends.

Le ministère travaillera avec d'autres ministères pour s'assurer que les positions de l'Ontario sont conformes aux objectifs intergouvernementaux de l'Ontario et aux décisions prises lors des réunions des premiers ministres et des conférences annuelles des premiers ministres.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base - Conseils stratégiques intergouvernementaux			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Renforcer la fédération et protéger l'unité nationale tout en favorisant la vigueur et la prospérité de l'Ontario.	Évaluation, par le ministère, de la réalisation de ses objectifs lors de réunions intergouvernementales clés, comme la Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux, les réunions des premiers ministres et les réunions du Conseil ministériel sur la refonte des politiques sociales.	Le but constant du ministère est d'atteindre ses objectifs lors des réunions intergouvernementales clés.	Le ministère continuera d'évaluer la réalisation de ses objectifs lors de réunions intergouvernementales clés où le MAI est le ministère responsable pour l'Ontario.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère des Affaires intergouvernementales	
Fonctionnement	4,0 millions de $
	30 employés

Conseils stratégiques intergouvernementaux	
Fonctionnement	3,3 millions de $
	29 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	0,7 million de $
	1 employé

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère des Affaires intergouvernementales	
Fonctionnement	5,0 millions de $
	35 employés

Conseils stratégiques intergouvernementaux	
Fonctionnement	4,3 millions de $
	34 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	0,7 million de $
	1 employé

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Laurie Leblanc
Directrice des communications
Téléphone: (416) 326-0682
Télécopieur : (416) 326-9702
Courriel : laurie.leblanc@mia.gov.on.ca

ou

Brian Kelcey
Cabinet du ministre
Téléphone : (416) 314-7879
Télécopieur : (416) 326-2807
Courriel : brian.kelcey@mia.gov.on.ca

Site Web du ministère : www.mia.gov.on.ca

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. Tony Clement

Le ministère des Affaires municipales et du Logement est résolu à favoriser le développement de collectivités bénéficiant d'une économie locale dynamique et offrant une bonne qualité de vie à tous leurs résidents. Grâce à la forte croissance économique de la province et au nombre record d'emplois qui y ont été créés, nous accomplissons des progrès considérables dans la réalisation de ces objectifs.

En 1999-2000, nous avons adopté la *Loi de 1999 réduisant le nombre de conseillers municipaux* qui a eu pour effet de créer des administrations locales plus efficientes dans les régions de Haldimand-Norfolk, Hamilton-Wentworth, Ottawa-Carleton et Sudbury. Les contribuables bénéficient de la mise sur pied d'administrations locales moins coûteuses et du remaniement des services locaux, comme le prouve d'ailleurs le fait qu'en 1999, la moitié des municipalités de l'Ontario ont réduit leurs impôts fonciers locaux ou les ont maintenus au même niveau.

L'an dernier, nous avons également signé, avec le gouvernement fédéral, une entente qui facilitera le transfert du logement social aux municipalités, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée législative. Pour venir en aide aux sans-abris, nous avons entrepris la mise en oeuvre de la première phase d'un programme de supplément au loyer visant à fournir un logement abordable à plus de 10 000 personnes et familles dans le besoin.

En 2000-2001, nous continuerons dans la même veine. Notre ministère travaillera avec les municipalités pour les aider à trouver d'autres moyens d'accroître encore leur rendement en encourageant la mise en commun de leurs meilleures pratiques et la mesure de l'efficacité et de l'efficience des services locaux. Nous assurerons la promotion de la protection environnementale dans le domaine de l'aménagement du territoire. Nous continuerons d'améliorer l'administration du logement social et d'en réduire les coûts, et ce, alors que nous nous préparons à déposer une mesure législative qui, si elle est adoptée, assurera la dévolution de cette responsabilité aux municipalités. Nous chercherons à simplifier la réglementation applicable aux bâtiments afin de favoriser le développement d'un secteur du logement vigoureux.

Je suis très heureux de présenter à nos clients et à tous les contribuables de la province notre plan d'activités pour 2000-2001. Je vous encourage à le lire pour prendre connaissance de la façon dont notre ministère a géré ses activités lors du dernier exercice et entend stimuler le développement des collectivités dans tout l'Ontario lors du prochain exercice.

L'honorable Tony Clement
Ministre des Affaires municipales et du Logement

Objectifs généraux du ministère

Les objectifs généraux du ministère, qui sont fondés sur la volonté d'établir en Ontario de solides collectivités, chacune bénéficiant d'une économie locale dynamique et offrant une qualité de vie attrayante, comprennent :

- l'établissement d'administrations locales efficientes vouées à l'excellence, responsables de leurs décisions devant les contribuables et répondant aux besoins locaux;

- le développement d'un marché du logement qui répond à tous les besoins en matière de logement des Ontariennes et Ontariens, protège les locataires, encourage le secteur privé à construire des logements et offre des possibilités en matière de logements abordables.

Activités de base

Le ministère des Affaires municipales et du Logement compte quatre secteurs d'activités principaux : administration locale, aménagement du territoire, marché du logement, et réglementation applicable aux bâtiments.

Administration locale

Le ministère encourage les municipalités à assurer un leadership communautaire dynamique et à fournir des services de haute qualité. Nous avons pour objectif l'établissement en Ontario d'administrations locales dynamiques qui répondent aux besoins variés des citoyens et des entreprises. Pour ce faire, le ministère travaille sur une base permanente avec les administrations municipales dans le but d'améliorer la prestation des services locaux, de réduire les coûts supportés par les contribuables et de favoriser la prise de décisions responsables sur le plan environnemental.

Aménagement du territoire

Les collectivités bien conçues et aménagées sont davantage en mesure d'attirer des emplois et des investissements. C'est pourquoi nous favorisons l'utilisation d'un système d'aménagement du territoire simple et rationalisé qui permet aux municipalités de jouer un rôle clé dans la prise de décisions. Cependant, le ministère détermine et protège les intérêts provinciaux et encourage la planification judicieuse de l'infrastructure, la protection de l'environnement, le développement économique et l'établissement de collectivités sécuritaires. Grâce à l'adoption d'un système d'évaluation de la performance, le ministère et les municipalités pourront évaluer l'efficacité des politiques et des décisions en matière d'aménagement du territoire.

Marché du logement

Le ministère travaille à la promotion d'un marché du logement dynamique qui favorise la gestion judicieuse du logement social et son intégration aux autres services sociaux locaux, offre aux consommateurs des choix en matière de logement et les protège des pratiques déloyales. Nous encourageons le secteur privé et les organismes de soutien à construire de nouveaux logements abordables, dont des logements locatifs. Le ministère

favorise un marché du logement fort et concurrentiel qui protège les locataires contre les augmentations de loyer injustifiées et les évictions, et qui offre aux locataires et aux locateurs un système simple, rapide et peu coûteux de règlement des différends.

Réglementation applicable aux bâtiments

Le ministère administre le *Code du bâtiment* de l'Ontario, qui régit la construction de nouveaux bâtiments et la rénovation et l'entretien des bâtiments existants. Nous travaillons avec les administrations municipales et les constructeurs à l'amélioration et à la rationalisation de la réglementation applicable aux bâtiments, ce qui favorisera les nouveaux aménagements et la croissance du nombre d'emplois dans le domaine de la construction, tout en assurant la sécurité du public. Le ministère donne aux utilisateurs du *Code du bâtiment* des conseils et de l'information pour qu'ils puissent mettre en oeuvre les exigences techniques du code de façon plus uniforme. Enfin, nous nous efforçons de faciliter le règlement des différends sur le *Code du bâtiment* et d'instaurer de nouvelles technologies dans l'industrie de la construction.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

À la fin de 1999-2000, le ministère avait réalisé des progrès notables dans l'établissement d'administrations municipales plus responsables et moins coûteuses et l'instauration d'un marché du logement dynamique qui répond aux besoins des consommateurs.

Le ministère a poursuivi sa réforme des administrations locales ontariennes dans le but d'en améliorer l'efficience et de permettre aux contribuables de faire des économies. Au cours de l'exercice, l'Assemblée législative a adopté la *Loi de 1999 réduisant le nombre de conseillers municipaux* afin de réformer les administrations municipales des régions de Haldimand-Norfolk, Hamilton-Wentworth, Ottawa-Carleton et Sudbury à temps pour les élections municipales de novembre 2000. De plus, l'Assemblée législative a approuvé une loi réduisant le nombre d'élus municipaux siégeant au conseil municipal de la ville de Toronto, celui-ci passant de 57 à 44. Cette loi a permis d'améliorer l'efficience du conseil municipal et de réaliser des économies de 4 millions de dollars par année au profit des contribuables.

À la fin de l'exercice, compte tenu des arrêtés de restructuration qui ont été signés, il y a eu réduction du nombre de municipalités, celui-ci passant de 815 en 1996 à 500 d'ici les élections de novembre 2000. Par conséquent, le nombre de conseillers municipaux continuera de chuter et passera de 4 586 en 1996 à 3 140.

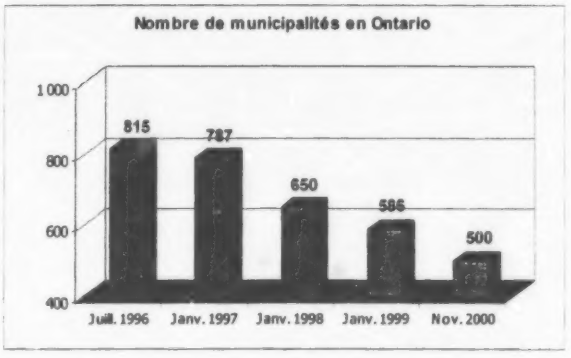

Pour réaliser l'objectif que nous nous sommes fixés d'assurer des services de qualité et de réaliser des économies au profit des contribuables, le ministère a participé à l'élaboration de méthodes de mesure de l'efficacité et de l'efficience des services locaux. Le ministère et 55 municipalités volontaires ont participé au Projet de mesure de la performance des services municipaux dans le cadre duquel ils ont testé 80 mesures

d'efficacité et publié un rapport sur les résultats obtenus. Le ministère a également appuyé le projet d'évaluation comparative de la performance à l'échelle régionale dont l'objectif est de déterminer et de mettre en commun les meilleures pratiques dans la prestation de services municipaux en collaboration avec les présidents régionaux et les directeurs administratifs.

Le remaniement des services locaux, dans le cadre duquel le nombre de programmes à coûts partagés est passé de 12 à 5, est maintenant presque terminé. Les contribuables tirent directement profit de ce remaniement. En effet, selon les renseignements fournis par 492 municipalités, 54 pour 100 d'entre elles ont, en 1999, maintenu ou réduit la portion municipale de leurs taux d'impôts fonciers résidentiels. Étant donné que la même année, le gouvernement de l'Ontario a réduit le taux des impôts scolaires de plus de 10 pour 100, 85 pour 100 des propriétaires fonciers ont vu leurs impôts fonciers réduits ou maintenus au même niveau en 1999.

De plus, à la fin de l'exercice, le ministère avait offert avec succès un programme de formation et d'éducation à l'intention des employés municipaux et provinciaux afin de leur expliquer le partage des nouvelles responsabilités et des nouveaux rôles entre les municipalités et la province.

Au cours de l'exercice, nous avons conclu une entente avec le gouvernement fédéral sur le transfert de l'administration du logement social et de la plupart des ressources financières qui y sont affectées au gouvernement de l'Ontario. Cette entente nous sera d'une utilité appréciable, au moment où nous nous préparons à déposer une mesure législative, qui, si elle est adoptée, assurera la dévolution de la responsabilité de l'administration du logement social aux municipalités. Le ministère a continué à assurer la gestion efficiente du logement social et à réaliser des économies à ce titre. Par exemple, il a réduit le coût par unité du logement social et a également réduit le coût de subvention du stock de logements sans but lucratif.

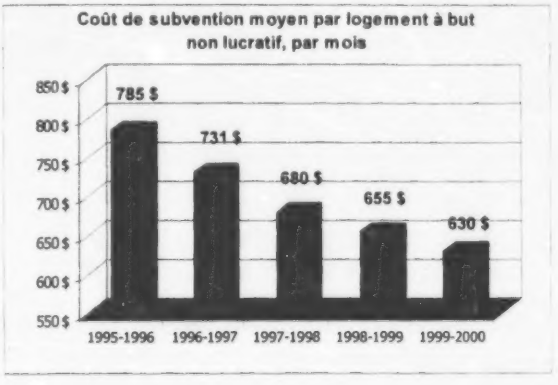

Nous avons mené une enquête auprès des employés municipaux qui seront responsables du logement social une fois le remaniement des services locaux complété. L'enquête a révélé que ces employés étaient très satisfaits de l'information fournie par le personnel du ministère et de la formation dispensée par celui-ci.

Le ministère est résolu à protéger les locataires contre les augmentations de loyer injustifiées et à encourager l'entretien et la réparation des immeubles locatifs. En fait, le nombre mensuel de demandes présentées par les locataires relativement aux augmentations de loyer illégales a été plus faible que prévu au cours de l'exercice. Le ministère a également fixé le taux légal d'augmentation des loyers à 2,6 pour 100 pour l'an 2000, soit l'augmentation la plus faible depuis l'instauration du système de réglementation des loyers en Ontario il y a 25 ans.

Le gouvernement a respecté la promesse qu'il avait faite de venir en aide aux sans-abri. Aux termes d'une initiative de 50 millions de dollars, des fonds ont été versés à 47 municipalités de l'Ontario dans le cadre de la première phase d'un programme de supplément au loyer visant à fournir un logement abordable à plus de 10 000 personnes et familles dans le besoin. De plus, pour stimuler la construction de logements abordables, le ministère a mis en oeuvre le Programme de subventions pour la taxe de vente provinciale. Ce programme innovateur de 4 millions de dollars offre aux constructeurs une remise de la taxe de vente allant jusqu'à 2 000 $ par logement abordable construit.

En réponse à l'appel de la Commission de réduction des formalités administratives en ce qui concerne la rationalisation des règlements du bâtiment, le ministère a formé le Groupe consultatif de la réforme des règlements du bâtiment. Le Groupe, qui compte des représentants de l'industrie de la construction, des municipalités, des groupes de consommateurs et de l'industrie de l'assurance, formulera des recommandations afin de rendre la réglementation plus simple et moins coûteuse.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Au cours du prochain exercice, le ministère continuera de gérer ses activités de manière responsable et de façon à répondre aux besoins des Ontariennes et des Ontariens. Le ministère est conscient que les dollars qu'il dépense appartiennent aux contribuables et qu'il lui incombe de les dépenser judicieusement tout en rendant des comptes aux contribuables.

Nous continuerons à encourager les municipalités à chercher des moyens de réduire les impôts et le nombre de politiciens par le biais de la restructuration. Bien que nous nous attendions à recevoir moins de projets de restructuration en raison de la proximité des élections municipales, nous prévoyons qu'un total de 140 projets de restructuration entrepris par le palier local seront en place d'ici le 31 mars 2001.

Le ministère procédera à l'instauration d'un système standard de mesure de la performance pour toutes les municipalités. Nous travaillerons avec celles-ci à l'élaboration de méthodes efficaces pour mesurer l'efficacité des services locaux. Pour le présent exercice, nous avons comme objectif d'inciter au moins 5 pour 100 des municipalités de l'Ontario à partager les unes avec les autres leurs meilleures pratiques en matière de prestation des services municipaux.

Plus tôt cette année, le ministre des Affaires municipales et du Logement a déposé la *Loi de 2000 sur la démocratie directe par voie de référendum municipal*. Si cette loi est approuvée par l'Assemblée législative, elle donnera aux électeurs davantage de poids dans le processus démocratique municipal en permettant aux municipalités de poser, dans le cadre d'un référendum, des questions claires et concises relevant de leurs compétences. Si au moins 50 pour 100 des électeurs se prononcent en faveur d'une question, la municipalité sera liée par ce résultat.

La Commission des services du grand Toronto effectuera un examen de ses activités au cours de l'exercice, notamment sa taille, sa composition et ses pouvoirs, et présentera un rapport au ministre des Affaires municipales et du Logement.

Le ministère continuera de chercher à établir un consensus entre les intervenants au sujet d'une réforme possible de la *Loi sur les municipalités* dont l'objectif serait de donner aux municipalités une plus grande

responsabilité dans la prestation efficace et efficiente des services municipaux.

Pour stimuler le développement économique des collectivités, le ministère continuera à fournir aux municipalités de nouveaux outils pédagogiques et de mesure. Par exemple, le ministère soutient activement le projet « Les municipalités et le développement économique » devant permettre aux collectivités de petite et moyenne tailles de mieux déterminer ce dont elles ont besoin pour attirer des investissements locaux.

Nous élaborons également une trousse d'information et de ressources intitulée « Les friches contaminées en vedette » afin d'aider les municipalités à nettoyer et à réaménager les terrains commerciaux et industriels abandonnés ou sous-utilisés.

Pour réduire le nombre d'appels coûteux interjetés auprès de la Commission des affaires municipales, nous tenterons le plus possible de régler les différends au titre de l'aménagement du territoire par voie de médiation et de négociation. Nous améliorerons également le service à la clientèle et veillerons à rapprocher la prestation des programmes de nos clients municipaux grâce au transfert des fonctions d'aménagement du territoire de Toronto à nos bureaux régionaux de services municipaux.

Pour promouvoir la protection environnementale dans les décisions d'aménagement du territoire, le ministère appliquera sa déclaration sur les valeurs environnementale à toutes les décisions importantes sur le plan environnemental et continuera de sensibiliser le personnel du ministère à ces valeurs. Le ministère commencera également à se préparer à un examen, qui aura lieu en 2001, de sa Déclaration de principes provinciale qui décrit les questions d'intérêt provincial, comme la préservation des terres agricoles et la protection des richesses naturelles et du patrimoine.

Sur le plan du logement, le ministère continuera à oeuvrer en faveur d'un marché du logement fort et d'une industrie de la construction dynamique qui contribue à la prospérité économique. Le ministère soutiendra un marché du logement locatif fort et concurrentiel qui protège les locataires des pratiques déloyales.

Le ministère poursuivra la mise en oeuvre des initiatives prises l'an dernier pour venir en aide aux sans-abri. Plus particulièrement, le ministère offrira des logements additionnels avec supplément au loyer aux locataires à faible revenu, offrira une remise de la taxe de vente provinciale aux

constructeurs qui bâtiront des logements abordables et autorisera la construction de logements abordables sur des terres publiques.

Cette année, nous entendons déposer un projet de loi qui, s'il est approuvé, assurera la dévolution de la responsabilité de l'administration du logement social aux municipalités. Si le projet de loi est adopté par l'Assemblée législative, le transfert devrait s'effectuer en 18 mois. Entre-temps, nous continuerons à améliorer l'administration du logement social pour que les municipalités bénéficient de coûts moins élevés et puissent apporter des améliorations aux services à la clientèle.

Enfin, le ministère travaillera avec le Conseil national de recherches du Canada et d'autres provinces afin de mieux harmoniser les codes du bâtiment provinciaux avec le *Code national du bâtiment du Canada*, et nous poursuivrons nos travaux en vue de rendre le *Code du bâtiment* de l'Ontario plus souple et plus adaptable à l'innovation. Le Groupe consultatif de la réforme des règlements du bâtiment, formé l'an dernier pour recommander des mesures de simplification des règlements du bâtiment, présentera ses recommandations en matière de réforme au cours de l'été 2000.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Administration locale			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Promotion d'administrations locales vigoureuses en Ontario capables de répondre aux besoins divers et changeants des citoyens et des entreprises.	Pourcentage d'employés et de conseillers municipaux ayant reçu une formation et des outils pour améliorer la gestion municipale.	Une formation ou des outils de soutien municipaux seront offerts aux employés et aux conseillers municipaux de toutes les municipalités. 75 % des participants/ récipiendaires qui répondent sont satisfaits des produits offerts.	Formuler une approche recommandée pour fournir, sur une période de cinq ans, des séances de formation et des outils de soutien aux municipalités et élaborer un plan de mise en oeuvre. Toutes les municipalités offrent un ou plusieurs programmes de formation ou outils de soutien municipaux aux employés et aux conseillers municipaux. 75 % des participants/récipiendaires qui répondent sont satisfaits des produits offerts.

Activité de base : Administration locale

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Accroissement de la capacité des administrations locales d'améliorer constamment l'efficience et l'efficacité de la prestation des services locaux.	Rapports d'évaluation de la performance des municipalités à l'intention des contribuables et partage des meilleures pratiques entre les municipalités.	D'ici 2004, 30 % des municipalités partagent les unes avec les autres et avec leurs contribuables leurs meilleures pratiques découlant des systèmes de mesure de rendement.	Pour toutes les municipalités : - Au moins 5 % des municipalités partagent les unes avec les autres et avec leurs contribuables leurs meilleures pratiques. - Élaboration d'une stratégie pour promouvoir l'utilisation de systèmes de mesure du rendement dans les municipalités. Projet d'évaluation comparative de la performance à l'échelle régionale : - Le ministère participera avec plusieurs municipalités à la phase 2 d'une étude visant à perfectionner/améliorer les indicateurs de rendement aux fins d'évaluation comparative de deux services municipaux, à élaborer des indicateurs de rendement pour trois services supplémentaires ou plus et à élaborer une méthode de collecte de données sur les frais de service indirects. La phase 2 de l'étude, qui devrait être complétée au cours de l'exercice, cernera les possibilités d'améliorer la prestation des services en fonction des meilleures pratiques. Projet de mesure de la performance des services municipaux : - Les systèmes de mesure de l'efficacité seront mis au point et une formation municipale sur les indicateurs d'efficience/d'efficacité sera entreprise.
	Nombre d'élus municipaux, d'initiatives de réforme municipale et de projets de restructuration entrepris par le palier local.	Les arrêtés de restructuration des municipalités signés au 31 mars 2001 et les initiatives de réforme municipale entraîneront une réduction du nombre d'élus municipaux, qui passera de 4 586 au mois de décembre 1996 à 3 050 d'ici le 31 mars 2001. Achèvement, d'ici le 31 mars 2001, de 140 restructurations entreprises par le palier local (depuis le 31 décembre 1996).	Les arrêtés de restructuration des municipalités signés au 31 mars 2001 et les initiatives de réforme municipale entraîneront une réduction du nombre d'élus municipaux, qui passera de 4 586 au 31 décembre 1996 à 3 050 d'ici le 31 mars 2001, soit une réduction de 33 pour 100. Achèvement, d'ici le 31 mars 2001, de 140 restructurations entreprises par le palier local (depuis le mois de décembre 1996).

Activité de base : Aménagement du territoire			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Simplification et rationalisation du système d'aménagement du territoire.	Pourcentage des demandes nécessitant une décision provinciale portées en appel devant la Commission des affaires municipales (CAM) lorsque la province n'a pas pris une décision dans les délais prescrits.	Moins de 1 % des demandes nécessitant une décision provinciale sont portées en appel devant la Commission des affaires municipales lorsque la province n'a pas pris une décision dans les délais prescrits.	Moins de 2 % des demandes nécessitant une décision provinciale sont portées en appel devant la Commission des affaires municipales lorsque la province n'a pas pris une décision dans les délais prescrits (90 jours pour les plans officiels, les modifications des plans officiels et les plans de lotissement et 60 jours pour les autorisations).
Établissement d'un système d'aménagement du territoire conforme aux objectifs provinciaux.	Pourcentage d'appels interjetés par la province pour protéger l'intérêt de la province accueillis par la CAM.	90 % des appels interjetés par la province sont accueillis par la CAM.	75 % des appels interjetés par la province sont accueillis par la CAM.

Activité de base : Marché du logement			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Instauration d'un marché du logement locatif sain et concurrentiel, avec amélioration de l'entretien des logements locatifs privés et augmentation des investissements dans ce secteur.	Investissements dans des réparations mentionnées dans les requêtes déposées en vertu de la nouvelle *Loi sur la protection des locataires*, par comparaison à ceux faits en vertu de la *Loi sur le contrôle des loyers*.	Augmentation de 10 % des investissements totaux dans des réparations en vertu de la *Loi sur la protection des locataires*, pour atteindre 2,75 millions de dollars, par comparaison avec les requêtes relatives à une augmentation de loyer supérieure au taux légal (2,5 millions de dollars) déposées en 1997-1998 en vertu de l'ancienne *Loi sur le contrôle des loyers*.	Les dépenses en immobilisations mentionnées dans les requêtes relatives à une augmentation de loyer supérieure au taux légal augmenteront de 10 %, pour atteindre 2,75 millions de dollars.

Activité de base : Marché du logement			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Mise en place d'un système de protection des locataires qui protège ces derniers des augmentations de loyer injustifiées et qui prévoit un système plus efficient pour régler les différends entre les locateurs et les locataires.	Nombre moyen de requêtes déposées par mois en vertu de la nouvelle *Loi sur la protection des locataires*, et concernant une augmentation de loyer illégale.	Réduction du nombre moyen de requêtes déposées concernant des augmentations de loyer illégales pour le faire passer de 198 par mois aux termes de la *Loi sur le contrôle des loyers* à moins de 100 par mois en vertu de la nouvelle *Loi sur la protection des locataires*.	Le nombre moyen de requêtes déposées concernant des augmentations de loyer illégales est de moins de 100 par mois (conformément aux résultats obtenus en 1999-2000).
Dévolution de la responsabilité de l'administration du logement social aux administrations locales.	Satisfaction des administrations locales face à l'orientation fournie par le ministère en ce qui concerne le système de logement social.	75 % des administrations locales sont satisfaites des séances de formation offertes par le ministère.	75 % des administrations locales seront satisfaites des séances de formation offertes par le ministère en ce qui concerne le logement social.
Gestion efficiente des logements sociaux durant la période de dévolution des services aux administrations municipales (les subventions locatives versées aux locataires à faible revenu ne sont pas touchées).	Coût par logement social.	Réduction, grâce aux économies prévues sur le plan opérationnel, du coût de subvention moyen par logement par mois pour les logements publics de la SDLO appartenant à la province, ce coût passant de 260 $ en 1995 à 213 $ en 2000.	Réduction, grâce aux améliorations prévues sur le plan opérationnel, du coût de subvention moyen par logement par mois (à l'exclusion des améliorations aux immobilisations et des éléments extraordinaires) pour les logements publics de la SDLO appartenant à la province, pour le faire passer de 260 $ en 1995 à 213 $ en 2000.
		Réduction, grâce aux économies prévues sur le plan opérationnel, du coût de subvention régulier moyen par logement par mois pour les ensembles à but non lucratif postérieurs à 1985, ce coût passant de 785 $ en 1995-1996 (à l'exclusion des réserves de remplacement) à 648 $ en 1999-2000 (à l'exclusion des réserves de remplacement des immobilisations de 30 millions de dollars rétablies en 1997-1998).	Maintien, grâce aux économies prévues sur le plan opérationnel, du coût prévu de subvention régulier moyen par logement par mois pour les ensembles à but non lucratif postérieurs à 1985, pour le faire passer de 785 $ en 1995-1996 à 634 $.

Activité de base : Réglementation applicable aux bâtiments			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Interprétation uniforme du *Code du bâtiment* par ses utilisateurs.	Fournir aux clients des conseils et des services pertinents et de qualité sur les politiques et les programmes relatifs au *Code du bâtiment*.	90 % des clients du ministère conviennent que les conseils/services fournis sur le *Code du bâtiment* favoriseront l'interprétation et l'application uniforme du Code d'ici 2003.	80 % des clients du ministère interrogés sur les interprétations techniques du Code conviennent qu'elles favorisent l'uniformité des pratiques de construction et des mesures d'exécution. 80 % des membres de la Commission du code du bâtiment et de la Commission d'évaluation des matériaux de construction conviennent que les mécanismes de soutien technique et administratif des deux commissions favorisent la réalisation des objectifs sous-jacents du Code. 80 % des clients interrogés conviennent que le processus d'examen de l'administration et de l'exécution de la *Loi sur le code du bâtiment* favorise la réalisation des objectifs qu'ont fixés les représentants du secteur de la construction et le secteur privé en ce qui concerne la rationalisation des règlements du bâtiment.

*Dépenses provisoires réelles du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère des Affaires municipales et du Logement

Fonctionnement	1 725 millions de $
	1 075 employés

Administration locale

Fonctionnement	124 millions de $
	145 employés

Aménagement du territoire

Fonctionnement	14 millions de $
	145 employés

Marché du logement

Fonctionnement	1 552 millions de $
	545 employés

Réglementation applicable aux bâtiments

Fonctionnement	4 millions de $
	35 employés

Administration du ministère

Fonctionnement	31 millions de $
	205 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Ces chiffres sont fondés sur les méthodes comptables établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) qui servent à la préparation de tous les états financiers de la province de l'Ontario.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère des Affaires municipales et du Logement	
Fonctionnement	1 644 millions de $
Immobilisations	2 millions de $
	1 130 employés

Administration locale	
Fonctionnement	42 millions de $
Immobilisations	2 millions de $
	155 employés

Aménagement du territoire	
Fonctionnement	14 millions de $
	145 employés

Marché du logement	
Fonctionnement	1 558 millions de $
	575 employés

Réglementation applicable aux bâtiments	
Fonctionnement	4 millions de $
	35 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	26 millions de $
	220 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Ces chiffres sont fondés sur les méthodes comptables établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) qui servent à la préparation de tous les états financiers de la province de l'Ontario.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Visitez notre site Web à http://www.mah.gov.on.ca ou communiquez avec notre service de renseignements téléphoniques au (416) 585-7041. Vous pouvez aussi adresser vos questions à l'une des personnes suivantes :

Direction des communications :	**Laurie Leblanc** Tél. : (416) 585-6900; télec. : (416) 585-6227 courriel : laurie.leblanc@mah.gov.on.ca
Bureau du ministre :	**Amanda McWhirter** Tél. : (416) 585-7000; téléc. : (416) 585-6470 courriel : amanda.mcwhirter@mah.gov.on.ca
Commission des affaires municipales de l'Ontario :	**Helen Hayward** Tél. : (416) 326-6249; téléc. : (416) 327-0716 courriel : helen.hayward@mah.gov.on.ca
Tribunal du logement de l'Ontario :	**Diana Macri** Tél. : (416) 585-7604; téléc. : (416) 585-6363 courriel : diana.macri@mah.gov.on.ca

Par activité de base :

Administration locale :	**Scott Thompson** Tél. : (416) 585-6605; télec. : (416) 585-7638 courriel : scott.thompson@mah.gov.on.ca
Aménagement du territoire :	**Audrey Bennett** Tél. : (416) 585-6072; téléc. : (416) 585-6870 courriel : audrey.bennett@mah.gov.on.ca
Marché du logement :	**Scott Harcourt** (politique sur le marché du logement social) Tél. : (416) 585-7529; téléc. : (416) 585-7607 courriel : scott.harcourt@mah.gov.on.ca **Patti Redmond** (logement social) Tél. : (416) 585-6375; téléc. : (416) 585-7003 courriel : patti.redmond@mah.gov.on.ca
Réglementation applicable aux bâtiments :	**Ann Borooah** Tél. : (416) 585-4238; téléc. : (416) 585-7455 courriel : ann.borooah@mah.gov.on.ca

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES AFFAIRES RURALES

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. Ernie Hardeman

Les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales et les collectivités rurales sont des composantes essentielles de la vitalité de l'Ontario. Ils sont interdépendants et inextricablement liés au bien-être de notre province. C'est pourquoi le gouvernement de l'Ontario et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales ont à coeur d'assurer la santé et la prospérité à long terme du secteur tout entier. Nous collaborons étroitement avec la population des régions rurales de l'Ontario – avec celles et ceux qui connaissent le mieux ses besoins et ses possibilités – pour édifier un avenir solide sur lequel les collectivités puissent compter.

Comme il l'a annoncé dans le budget, le gouvernement consacrera 600 millions de dollars étalés sur cinq ans au développement économique et à l'infrastructure du milieu rural pour veiller à ce que les collectivités rurales et les petites localités – et le secteur de l'agriculture et de l'alimentation qu'elles soutiennent et dont elles dépendent – aient davantage de possibilités de profiter de l'expansion économique de l'Ontario.

Dans le cadre du programme intitulé « Un avenir prometteur pour l'agriculture de l'Ontario », 90 millions de dollars sont actuellement affectés au règlement de questions pressantes comme l'approvisionnement en eau et la qualité de l'eau dans les régions rurales, la salubrité des aliments, le développement de nouveaux produits et l'amélioration de l'accès au marché.

Nous avons réorganisé la façon dont nous dispensons les services et les programmes et nous sommes devenus un organisme plus flexible et plus efficace, mieux à même d'investir dans les progrès les plus récents de la recherche et de la technologie, et d'en recueillir et d'en interpréter les résultats pour répondre aux besoins réels de nos clients.

En négociant vigoureusement avec nos homologues fédéraux, nous veillons à ce que les agriculteurs de l'Ontario reçoivent leur juste part du filet de protection fédéral pour qu'ils puissent investir avec plus de confiance dans leurs exploitations agricoles.

Nous avons fait beaucoup de progrès, mais nous n'avons pas encore touché le but. En poursuivant le dialogue – entre agriculteurs, résidents des régions rurales, entrepreneurs, municipalités et les nombreuses autres personnes qui vivent, travaillent et investissent dans les régions rurales de

l'Ontario – nous continuerons ensemble à construire un avenir meilleur pour toute la province.

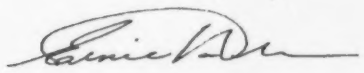

L'honorable Ernie Hardeman
Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation
et des Affaires rurales

Objectifs généraux du ministère

Les objectifs généraux du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales sont de favoriser le développement de secteurs agricole et alimentaire concurrentiels, économiquement diversifiés et prospères, et de promouvoir l'expansion économique et la création d'emplois dans les collectivités rurales.

Les priorités du ministère, pour atteindre ces objectifs généraux, sont les suivantes :

- promouvoir l'agriculture à valeur ajoutée, accroître les exportations et améliorer la balance commerciale de l'agriculture et de l'agro-alimentaire;
- favoriser les investissements et le développement économique dans les secteurs agricole, alimentaire et rural de l'Ontario;
- servir de point d'accès principal à la population rurale du Sud de l'Ontario pour la tenir au courant des initiatives provinciales de développement économique.

Le ministère s'appuiera sur sa solide réputation de prestataire de services de haute qualité pour continuer à s'acquitter de son mandat dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales tout en réduisant ses effectifs pour devenir un organisme plus petit et plus souple.

Activités de base

Recherche et transfert de technologie

Le ministère s'est engagé à accroître la compétitivité du secteur agro-alimentaire de l'Ontario en concevant des technologies novatrices et en les transférant aux parties intéressées. L'investissement dans la recherche est essentiel à la croissance et à la création d'emplois dans ce domaine d'activités. L'entente de partenariat renforcée entre le ministère et l'Université de Guelph place l'Ontario dans une position favorable au sein du réseau international d'information et de technologie. Elle permet aussi d'accroître les activités commerciales qui avantagent directement l'économie de l'Ontario. Les données recueillies à l'issue des recherches effectuées à l'Université de Guelph et ailleurs dans le monde sont adaptées aux conditions et aux besoins commerciaux à l'échelle locale et provinciale.

Le programme ouvrant droit à un diplôme en agro-alimentaire dispensé dans les collèges de l'Université de Guelph, à Ridgetown, Kemptville, Alfred et Guelph, contribue à la recherche et au développement sur place de technologies pratiques. Les collèges sont dans une position idéale pour transférer ces technologies à des centaines de diplômés qui apportent ensuite leurs connaissances au secteur industriel de l'Ontario. Les contrats de l'industrie avec les chercheurs des universités et des collèges favorisent de plus en plus l'application rapide des nouvelles technologies. Le personnel du ministère joue aussi un rôle critique auprès des clients et des chefs d'entreprise auxquels il présente les progrès novateurs. Les efforts de recherche et de transfert de technologie soutiennent l'activité de base de développement économique rural du ministère.

Investissement et développement des marchés

Le ministère appuie les objectifs de croissance économique et de création d'emplois du gouvernement grâce à un programme dynamique de maintien des investissements existants et de recherche de nouveaux investissements. En offrant un accès unique aux entreprises de transformation, aux distributeurs et aux détaillants de produits alimentaires, et aux associations connexes, le ministère encourage les investissements dans le secteur alimentaire. Le ministère renforce aussi l'intérêt des investisseurs internationaux pour l'industrie alimentaire de l'Ontario en fournissant des renseignements et des conseils sur

l'infrastructure de la province, l'accès au capital, la recherche et le développement, la formation et le climat commercial général.

Les activités de développement des marchés sont conçues pour rehausser l'avantage concurrentiel de l'Ontario sur les marchés nationaux et internationaux.

Le programme Ontario, terre nourricière vise à élargir le marché local en encourageant plus particulièrement les consommateurs à acheter des fruits et des légumes frais de l'Ontario. En collaboration avec les producteurs, les distributeurs et les détaillants ontariens de denrées alimentaires, le personnel du programme fidélise les consommateurs et augmente les ventes des produits de l'Ontario.

Le développement des marchés d'exportation permet d'accroître les ventes de produits agro-alimentaires de l'Ontario, notamment les denrées qui ajoutent de la valeur au produit brut. Le ministère collabore avec des exportateurs nouveaux et bien établis pour élargir les marchés étrangers, notamment ceux des États-Unis, de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique latine. Ces activités complètent celles du ministère du Développement économique et du Commerce.

La Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario veille à promouvoir la croissance économique dans les secteurs réglementés de l'industrie agro-alimentaire de l'Ontario.

Développement économique rural

La promotion du développement économique dans les communautés rurales constitue à la fois une activité de base et une composante des objectifs généraux du ministère. Le personnel du ministère collabore avec les principales entreprises, divers ministères et d'autres paliers gouvernementaux pour recenser et réduire au minimum les obstacles aux investissements actuels et inciter de nouvelles entreprises commerciales à s'implanter dans les collectivités rurales de l'Ontario.

Le ministère offre un vaste éventail de programmes et de services pour promouvoir le développement économique des régions rurales. Comme annoncé dans le budget 2000 de l'Ontario, dans le cadre de l'initiative proposée de Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario, 600 millions de dollars seront affectés à réduire les obstacles à la croissance économique mis au jour par le Groupe de travail du premier ministre sur le renouveau économique des collectivités rurales. Cela comprendra 200 millions de dollars pour le développement

économique rural et 400 millions de dollars pour l'infrastructure rurale par l'intermédiaire de SuperCroissance. Le programme intitulé « Un avenir prometteur pour l'agriculture de l'Ontario », annoncé en décembre 1999 et doté d'un budget de 90 millions de dollars, a pour but de rehausser la salubrité et la qualité des produits alimentaires de la province, de tirer parti des occasions de commercialisation et d'exportation, d'améliorer la qualité de l'eau en région rurale et de faire un usage efficace des ressources en eau. La Stratégie d'emploi pour les jeunes en milieu rural et la Stratégie d'emploi en milieu rural visent à investir, de concert avec des partenaires du secteur privé, dans des projets qui encouragent la création d'emplois et la croissance économique dans les régions rurales de la province. Des équipes composées d'employés de notre ministère et d'autres ministères provinciaux et de divers paliers gouvernementaux continuent d'être mises sur pied pour trouver des solutions aux problèmes économiques qui se posent au niveau local.

Gestion du risque

Le ministère facilite la gestion du risque dans deux secteurs distincts. Dans le domaine de la production agricole, le ministère, en collaboration avec le gouvernement fédéral, offre aux agriculteurs participants des programmes volontaires à coûts partagés de gestion des risques financiers. Le ministère veille à ce que les agriculteurs de l'Ontario reçoivent leur juste part des dollars fédéraux de protection du revenu.

AGRICORP, un organisme de la Couronne, offre plusieurs programmes de protection du revenu à coûts partagés pour le compte des deux paliers de gouvernement afin d'aider les agriculteurs à mieux gérer les risques financiers associés aux mauvaises conditions atmosphériques, aux politiques et aux programmes d'autres pays, et aux fluctuations anormales dans les marchés internationaux de produits de base.

Le Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario et le Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole du gouvernement fédéral complètent les programmes nationaux actuels de protection du revenu en y ajoutant une autre initiative de gestion du risque en cas d'effondrement du revenu des agriculteurs.

Grâce à ces programmes efficaces de gestion du risque, les agriculteurs peuvent investir dans leur propre exploitation et la gérer en sachant qu'ils bénéficieront d'une certaine protection face aux facteurs indépendants de leur volonté. Ces programmes appuient donc l'objectif général du ministère et les autres activités de base. Les programmes de protection du revenu placent également les agriculteurs de l'Ontario sur un pied d'égalité

avec leurs collègues d'autres provinces et d'autres pays qui bénéficient d'importantes subventions.

Dans le domaine de la production alimentaire, le ministère et les producteurs sont responsables de la salubrité des aliments inspectés aux termes des programmes provinciaux. Le ministère participe, avec l'industrie et d'autres paliers de gouvernement, à l'élaboration et à la mise en place de normes nationales d'inspection alimentaire pour continuer à assurer la protection des consommateurs tout en améliorant la compétitivité. Le ministère travaille également avec l'industrie, d'autres ministères et ses partenaires municipaux pour continuer à renforcer le système provincial de salubrité des aliments. Il contribue aussi à l'élaboration de programmes issus du secteur privé qui assurent la salubrité et la qualité continues des aliments de l'Ontario.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

L'Ontario s'est trouvé encore une fois à la tête de toutes les autres provinces canadiennes pour ce qui est des exportations agro-alimentaires en 1999. Ses expéditions de produits à l'étranger ont totalisé 6,6 milliards de dollars, soit une augmentation de 6 pour 100 ou de 360 millions de dollars par rapport à 1998. Les dirigeants de l'industrie sont en bonne voie d'atteindre leur objectif de 25 pour 100 des exportations du Canada, ou un pour cent du commerce mondial, d'ici 2005. En 1999, l'Ontario a reçu 787 millions de dollars, soit 41 pour 100, du total national des nouveaux investissements dans le secteur de l'alimentation et des boissons.

En 1999, l'Ontario s'est également retrouvé en position de tête dans le secteur de la production agricole avec des recettes monétaires agricoles qui ont totalisé 7,03 milliards de dollars, soit près de 23 pour 100 du total canadien. L'Ontario a aussi reçu environ 21 pour 100 du total des investissements agricoles au Canada en 1999.

Satisfaction des besoins, gestion du risque

En décembre 1998 le ministère a instauré le Programme de secours global aux exploitations agricoles afin de venir en aide à tous les agriculteurs inscrits dont les revenus avaient considérablement chuté par suite de l'effondrement du cours des produits de base et de conditions climatiques particulièrement dévastatrices. Le 18 février 2000, le ministre Hardeman a annoncé un certain nombre d'améliorations au programme dans le cadre desquelles 75 millions de dollars fédéraux et provinciaux supplémentaires, étalés sur deux ans, seront mis à la disposition des agriculteurs en difficulté. Le 23 mars 2000, les ministres de l'Agriculture des gouvernements fédéral et provincial ont conclu une entente sur l'allocation future d'une protection du revenu agricole par le gouvernement fédéral. Cette entente signifie que les agriculteurs de l'Ontario recevront leur juste part des dollars fédéraux de protection du revenu, ce qui représente une augmentation d'au moins 30 millions de dollars chaque année. Comme il l'a annoncé dans le budget, le gouvernement provincial tiendra son engagement et fournira une part de 40 pour 100, ce qui portera le montant total de protection de base nette pour les agriculteurs de l'Ontario à environ 230 millions de dollars par année.

Le ministère a continué à collaborer avec les ministères des Richesses naturelles, de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie, et de la Santé et des Soins de longue durée, de même qu'avec le personnel des bureaux de santé publique, pour examiner le système de salubrité des aliments de l'Ontario. L'équipe étudie les améliorations qui pourraient être apportées pour maintenir et améliorer la salubrité du système d'approvisionnement alimentaire pour les consommateurs tout en augmentant la compétitivité des entreprises de production et de transformation des produits alimentaires.

En outre, le personnel du ministère a contribué de façon significative au développement de codes nationaux de salubrité des aliments dans les secteurs des produits laitiers, de l'horticulture, et de la viande et de la volaille. Une fois appliqués, ces codes permettront de mieux protéger les consommateurs, d'augmenter la cohérence entre les différents règlements du pays et de faciliter l'accès aux marchés pour les petites entreprises de transformation des produits alimentaires.

Cent pour cent des abattoirs inspectés par la province ont fait l'objet de vérifications détaillées en matière de salubrité en 1999-2000. Ceux qui y étaient tenus ont élaboré des plans de redressement.

Renforcement de l'agriculture et des régions rurales de l'Ontario

Le programme « Un avenir prometteur pour l'agriculture de l'Ontario » annoncé en décembre 1999 et doté d'un budget de 90 millions de dollars encourage l'établissement de partenariats entre les secteurs public et privé pour rehausser la salubrité et la qualité des produits alimentaires de la province, tirer parti des occasions de commercialisation et d'exportation, améliorer la qualité de l'eau en milieu rural et utiliser les ressources en eau de façon efficace.

Grâce au Fonds de Stratégie d'emploi en milieu rural, 163 millions de dollars ont été investis dans 192 projets qui sont à l'origine de 10 000 emplois ou expériences de travail à travers la province. Un total de 28,6 millions de dollars en fonds publics ont été consacrés, dans le cadre du programme, à l'amélioration de la compétitivité, de la croissance économique et de la création d'emplois dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales de la province.

Dans le cadre de la Stratégie d'emploi pour les jeunes en milieu rural, dotée d'un budget de 35 millions de dollars, 14 millions de dollars ont été

affectés jusqu'ici à 60 projets qui sont à l'origine de plus de 10 000 emplois ou expériences de travail. Les partenariats entre les secteurs public et privé ont rapporté 22,1 millions de dollars, pour un investissement total de 36,1 millions de dollars au chapitre de la jeunesse rurale. Le programme à coûts partagés vise l'abolition des obstacles à l'emploi auxquels se heurtent les jeunes qui vivent dans les régions rurales de l'Ontario.

Tel que promis dans le budget de 1999 de l'Ontario, la remise de la taxe de vente au détail sur les matériaux de construction a été rendue permanente. Au 31 mars 2000, plus de 13 300 remises, d'un total de près de 30 millions de dollars, avaient été effectuées sur quatre ans, ce qui représente près de 375 millions de dollars en achat de matériaux de construction par les agriculteurs de l'Ontario. Le programme contribue à stimuler la création d'emplois et les investissements dans la construction de nouvelles exploitations agricoles et dans les économies rurales.

Un partenariat, qui comprend le ministère, différentes organisations agricoles, des prêteurs, AGRICORP, l'Université de Guelph, l'Ontario Institute of Agrologists et des conseillers privés, a mis sur pied un centre pour la succession des exploitations agricoles familiales pour aider les agriculteurs de l'Ontario à transférer leurs biens quand ils prennent leur retraite. Bien qu'il en soit encore à l'étape du développement, le centre a déjà attiré l'attention nationale et des formules sont actuellement à l'étude pour offrir le service à tous les agriculteurs canadiens.

Le ministère a également collaboré avec ses partenaires des secteurs provincial, fédéral, municipal et privé pour étendre le réseau de Centres d'aide aux nouvelles entreprises et de Centres d'encadrement des petits entrepreneurs, qui continuent à connaître un grand succès. Par exemple, pendant sa première année de fonctionnement, le Centre d'encadrement des entrepreneurs de Guelph a répondu à 10 000 demandes de renseignements, offert 2 500 journées-personnes de formation et dispensé plus de 500 consultations individuelles.

Près de 1,2 million de dollars en fonds spéciaux de recherches ont été alloués au développement de nouveaux produits, de cultures et de bétail de remplacement et au progrès économique dans les régions rurales de l'Ontario.

Expansion des marchés et encouragement des investissements

Le ministère a aidé à maintenir les investissements courants et à encourager les investissements nouveaux en Ontario pour promouvoir la croissance économique et la création d'emplois. Par exemple, au début de 2000, une société a annoncé qu'elle ne fermerait pas son entreprise de céréales en Ontario, mais qu'elle fermerait plutôt une entreprise aux États-Unis. En plaidant vigoureusement en faveur d'un déménagement des chaînes de fabrication en Ontario, le personnel du ministère a contribué à sauver 600 emplois dans la province.

Dans un autre exemple, le personnel du ministère a aidé une société installée en Suisse à investir environ 120 millions de dollars dans une entreprise d'ingrédients alimentaires dans la péninsule du Niagara. L'inauguration des travaux aura lieu au printemps 2000 et, dès le début de 2002, l'entreprise devrait employer entre 85 et 120 personnes.

Le personnel en charge de l'expansion des exportations a réussi à intéresser des détaillants et des représentants clés à la mission d'achat américaine qui se prépare.

Les services consultatifs internationaux du ministère ont fourni des liens clés qui ont permis d'augmenter les ventes et, notamment, de signer un contrat de cinq ans, d'une valeur de 20 millions de dollars, pour un produit oléagineux comestible et un contrat annuel d'un million de dollars pour du maïs à éclater dans un four à micro-ondes.

Le personnel en charge de la commercialisation nationale a lancé de nouvelles publicités à la radio et à la télévision, dans le cadre de la campagne saisonnière de 1999, qui avaient pour but de rehausser la confiance des exploitants agricoles de l'Ontario. Les résultats d'un sondage sont restés supérieurs à l'objectif de 80 pour 100 de reconnaissance du symbole d'Ontario, terre nourricière par les consommateurs, et 88 pour 100 des acheteurs ont déclaré qu'ils achèteraient des fruits et des légumes de l'Ontario.

Amélioration des services aux consommateurs et de la responsabilité

Le ministère a modifié la façon dont il dispense ses programmes et ses services pour mieux répondre à l'évolution des besoins de l'industrie agro-

alimentaire et des collectivités rurales de l'Ontario. En conséquence, le ministère :

- a réinvesti dans un personnel spécialisé pour examiner des problèmes comme la qualité et l'utilisation de l'eau en milieu rural, la salubrité des aliments, l'utilisation des insecticides et la biotechnologie;

- a réorganisé son réseau de bureaux régionaux en 13 centres de ressources, sept bureaux de services regroupés et six bureaux dans le Nord;

- a réorienté la prestation des services en mettant l'accent sur l'utilisation du téléphone et d'Internet, et sur l'organisation d'ateliers et de séminaires pour fournir aux agriculteurs et au secteur agro-alimentaire les renseignements les plus récents sur la gestion de la production et des exploitations agricoles.

Par ailleurs, le ministère continue à travailler en étroite collaboration avec :

- les Centres d'information du gouvernement, qui offrent un accès unique aux renseignements gouvernementaux, y compris au matériel imprimé du ministère;

- les Centres d'encadrement des petits entrepreneurs de toute la province qui fournissent des services complets aux sociétés, aux collectivités et aux entrepreneurs ruraux.

Le partenariat renforcé entre le ministère et l'Université de Guelph a fait l'objet d'une vérification interne en 1999-2000, et des mesures ont été prises pour resserrer la responsabilité et améliorer la surveillance.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Avec sa nouvelle structure de prestation des services et des programmes, le ministère est bien placé pour aider le secteur agro-alimentaire à augmenter sa compétitivité et sa prospérité dans les années à venir.

Les initiatives destinées à encourager et à hausser les exportations agro-alimentaires jusqu'à la barre des 6,7 milliards de dollars en 2000-2001 signifient que les dirigeants de l'agro-alimentaire en Ontario s'apprêtent à réaliser leur objectif, à savoir 25 pour 100 des exportations canadiennes, ou 1 pour 100 du commerce agro-alimentaire international, d'ici 2005. Le ministère continuera à collaborer avec ses clients pour favoriser le commerce des produits agro-alimentaires de l'Ontario et pour attirer des investisseurs.

Promotion de la justice et de la prospérité

Le gouvernement de l'Ontario tient à veiller à ce que les bénéfices de la forte croissance économique soient partagés par les régions rurales et les petites localités de l'Ontario. Comme annoncé dans le budget de 2000, une initiative de développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario, dotée d'un budget de 600 millions de dollars, sera lancée pour tenter d'éliminer un certain nombre d'obstacles à la croissance économique auxquels font face les régions rurales de l'Ontario. Ceci comprendra 200 millions de dollars pour le développement économique et 400 millions de dollars pour l'infrastructure par l'entremise de l'initiative SuperCroissance. Cette initiative a été lancée en réponse aux recommandations du Groupe de travail du premier ministre sur le renouveau économique des collectivités rurales qui a procédé à des consultations poussées dans ces collectivités en mars 2000.

Le budget de l'Ontario contenait également une proposition de convertir le programme de remise de la taxe de vente au détail sur les matériaux de construction agricole en une exemption de la taxe au point de vente. Le ministère collaborera avec des organisations agricoles et avec le ministère des Finances pour veiller à ce que le passage au nouveau système se fasse sans heurts. Grâce à cette réduction des formalités administratives, les agriculteurs pourront plus facilement investir dans leurs exploitations, renforcer l'activité économique et créer des emplois dans leurs collectivités.

Le maintien d'une communauté agricole dynamique aidera le secteur de l'agro-alimentaire, qui représente plusieurs milliards de dollars, à continuer d'engendrer croissance et emplois dans toute la province.

Réductions supplémentaires des risques

Comme promis dans le budget de l'Ontario, le ministère finalisera une entente fédérale-provinciale de protection du revenu agricole annoncée en mars 2000 et veillera notamment à ce que les agriculteurs de l'Ontario reçoivent leur juste part des dollars fédéraux. Le ministère continuera à collaborer avec l'industrie pour mettre au point une formule ontarienne de protection du revenu qui réponde au mieux aux besoins des producteurs de l'Ontario.

Le ministère dispensera pour la deuxième année de suite le Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario et le programme Aide en cas de catastrophe liée au revenu. De concert avec l'industrie, d'autres provinces et le gouvernement fédéral, le ministère mettra au point un programme efficace de secours en cas de catastrophe pour les années à venir.

Le ministère collabore avec plusieurs autres ministères provinciaux au renforcement continu du système de salubrité des aliments de l'Ontario. Le gouvernement planifiera et mettra en oeuvre des améliorations pour mettre en place un système scientifique appliqué de façon continue depuis le champ jusqu'à la table qui protège la santé publique et soutient le secteur agro-alimentaire et l'économie rurale.

Collaboration

Le ministère donnera suite à deux consultations effectuées en 1999-2000 qui ont donné lieu à des rencontres avec des parties intéressées dans toute la province.

- Les conclusions tirées par le Groupe de travail sur l'exploitation agricole intensive seront examinées par le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Le groupe de travail, dirigé par l'adjoint parlementaire du ministre, M. Douglas Galt, et l'adjoint parlementaire du ministre de l'Environnement, M. Toby Barrett, a été chargé de répondre aux préoccupations du public relativement aux effets de l'exploitation agricole intensive sur la qualité de l'eau et la qualité de vie dans les régions rurales de l'Ontario. L'objectif est

d'élaborer une stratégie qui réponde aux besoins en matière d'environnement et de productivité du secteur agricole et des résidents des régions rurales.

- Les résultats de l'examen du Programme de canaux de drainage sont en cours de compilation et un rapport sera soumis au ministre Hardeman. L'examen a été effectué pour déterminer si le programme continue à répondre aux besoins de l'industrie, quelles devraient être ses priorités et comment il pourrait être dispensé de façon plus efficace.

Le ministère collabore avec d'autres ministères et intervenants provinciaux à l'élaboration d'un plan de secours en cas de baisse des eaux si cela devait se produire cette année. Le Plan d'intervention 2000 en matière de ressources en eau de l'Ontario a pour objet d'assurer la préparation de la province, de contribuer à la coordination et de soutenir la réponse locale en cas de baisse des eaux. Le plan est basé sur la législation et les règlements en vigueur et s'appuie sur les rapports existants entre la province et les organismes gouvernementaux locaux.

La Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario continuera à promouvoir la collaboration au sein du secteur agro-alimentaire tout entier pour favoriser la croissance du marché et satisfaire les besoins des clients.

Une gestion pour l'avenir

Le ministère intègre les principes de la Charte des droits environnementaux aux aspects sociaux, économiques et scientifiques de son mandat. Le respect de la Déclaration sur les valeurs environnementales est une composante importante du processus de planification des activités lorsque les décisions du ministère risquent d'avoir un effet significatif sur l'environnement physique.

Le ministère et ses clients reconnaissent que la meilleure façon d'assurer que les générations futures puissent continuer à exploiter la terre, à traiter les aliments et à jouir de façon responsable d'une haute qualité de vie rurale est de faire un usage judicieux des richesses naturelles de la province. En conséquence, le ministère continue à fournir un soutien et des renseignements techniques considérables à ses clients pour les aider à prendre des décisions respectueuses de l'environnement.

Le ministère s'est également engagé à travailler avec la Commission de réduction des formalités administratives pour réduire le double emploi et le chevauchement et promouvoir l'établissement d'un climat

d'investissement positif dans le secteur agro-alimentaire de l'Ontario. Le personnel continuera à reconnaître et à éliminer les formalités inutiles en procédant à un examen périodique des programmes, des lois et des règlements.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Recherche et transfert de technologie

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Le secteur agro-alimentaire de l'Ontario reste un chef de file dans l'élaboration et l'adoption de nouvelles technologies.	Gains de productivité/réduction des coûts et amélioration de la qualité des produits de base.	Distancer les principaux concurrents d'Amérique du Nord.	Continuer à surpasser les principaux concurrents de l'Ontario en Amérique du Nord.
		Produits laitiers – Surpasser les autres provinces sur le plan des coûts de production.	Produits laitiers – Coût de la production du lait en 1998 ($/hectolitre) : Ontario : 56,84 $. Moyenne nationale : 59,15 $.
		Soja – Surpasser en rendement moyen sur 10 ans le Michigan et l'Ohio.	Soja – 1998-1999, rendement moyen sur 10 ans en tonnes par hectare : Ontario : 2,6, Ohio : 2,6, Michigan : 2,5.
		Porcs – Maintenir ou améliorer la rentabilité des exploitations par rapport aux autres provinces.	Porcs – Les encaissements en pourcentage des recettes brutes représentent 15,6 % et placent l'Ontario au 4e rang des provinces.
Le ministère et l'Université de Guelph contribuent de façon appréciable à l'amélioration de la compétitivité du secteur agro-alimentaire de l'Ontario grâce à des projets de recherche.	Montant des dépenses consacrées par le secteur privé et d'autres sources non ministérielles (p. ex. le gouvernement fédéral) à la recherche agro-alimentaire à l'Université de Guelph.	Croissance annuelle du financement par le secteur privé et d'autres sources non ministérielles.	Veiller à ce que le financement total extérieur de la recherche dépasse le maximum de 40,8 millions de $ atteint ces dernières années pour le financement non ministériel et 12 millions de $ pour le financement en provenance des entreprises et de l'industrie.

Activité de base : Investissement et développement des marchés			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Les exportations agro-alimentaires de l'Ontario continuent à croître.	Augmentation des exportations agro-alimentaires de l'Ontario.	1% du commerce agro-alimentaire mondial d'ici 2005, soit des exportations totalisant entre 7,5 et 10 milliards de $, à un taux de croissance minimale de 4 % par an.	6,7 milliards de $ en exportations agro-alimentaires pour atteindre l'objectif d'une croissance de 4 %.

Activité de base : Développement économique rural			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Amélioration de l'économie dans les régions rurales de l'Ontario.	Emplois et lancements d'entreprises dans les régions rurales de l'Ontario.	Veiller à ce que l'Ontario atteigne, sur le plan des emplois et du lancement d'entreprises, un taux de croissance supérieur à la moyenne nationale dans les régions rurales.	Maintenir ou améliorer la position de l'Ontario sur le plan du lancement d'entreprises. L'Ontario maintiendra ou améliorera sa croissance de 7,7 % sur le plan du lancement d'entreprises.

Activité de base : Gestion du risque			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Veiller à ce que les agriculteurs de l'Ontario tirent parti des outils de gestion du risque à leur disposition.	Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et participation à l'assurance-récolte, et solde du CSRN.	Maintenir ou améliorer la participation aux programmes. Des retraits importants du CSRN sont prévus en 2000-2001 par suite de la baisse du revenu des exploitants agricoles en 1999.	Maintenir la participation actuelle de 39 284 membres au CSRN. La plupart des agriculteurs admissibles y participent déjà. Maintenir un solde de 620 millions de $ dans le CSRN. Augmenter les récoltes couvertes par l'assurance-récolte de 3 % pour atteindre 1,52 million d'hectares.
Maintenir la qualité et la salubrité des produits alimentaires de l'Ontario.	Horticulture : Nombre d'évaluations du risque réalisées à l'égard des fruits et des légumes produits et commercialisés en Ontario. Nombre d'intoxications par des aliments en provenance d'établissements détenteurs d'un permis du gouvernement de l'Ontario.	Réaliser des évaluations à l'égard de tous les fruits et légumes produits et commercialisés en Ontario. Aucune intoxication par des aliments en provenance d'établissements détenteurs d'un permis du gouvernement de l'Ontario.	Mettre en place des programmes de suivi des 10 évaluations réalisées en 1999-2000; effectuer des évaluations à l'égard de cinq sortes supplémentaires de fruits et de légumes. Intoxications causées par des aliments en provenance d'établissements détenteurs d'un permis de l'Ontario = 0.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales	
Fonctionnement	328 millions de $
	730 employés

Recherche et transfert de technologie	
Fonctionnement	78 millions de $
	185 employés

Investissement et développement des marchés	
Fonctionnement	18 millions de $
	155 employés

Développement économique rural	
Fonctionnement	31 millions de $
	200 employés

Gestion du risque	
Fonctionnement	183 millions de $
	120 employés

Administration/Bureau principal	
Fonctionnement	18 millions de $
	70 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales	
Fonctionnement	446 millions de $
Immobilisations	80 millions de $
	680 employés

Recherche et transfert de technologie	
Fonctionnement	125 millions de $
	160 employés

Investissement et développement des marchés	
Fonctionnement	17 millions de $
	155 employés

Développement économique rural	
Fonctionnement	85 millions de $
Immobilisations	80 millions de $
	180 employés

Gestion du risque	
Fonctionnement	204 millions de $
	115 employés

Administration/Bureau principal	
Fonctionnement	15 millions de $
	70 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Visitez notre site au http://www.gov.on.ca/omafra ou composez notre numéro sans frais 1 888 466-2372.

Bureau du ministre
Len Turkevics. Tél. : (416) 326-3071, téléc. : (416) 326-3083,
courriel : lturkevi@omafra.gov.on.ca

Recherche
Deb Stark. Tél. : (519) 826-4151, téléc. : (519) 826-3390
courriel : dstark@omafra.gov.on.ca

Transfert de technologie
Bill Ingratta. Tél. : (519) 826-3151, téléc. : (519) 826-3567
courriel : bingratta@omafra.gov.on.ca

Développement des marchés
David Clarke. Tél. : (519) 826-3510, téléc. : (519) 826-3460
courriel : dclarke@omafra.gov.on.ca

Investissement
Douglas Chapman. Tél. : (519) 826-4452, téléc. : (519) 826-4333
courriel : dchapman@omafra.gov.on.ca

Développement économique rural
Jim Ashman. Tél. : (519) 826-4533, téléc. : (519) 826-4342
courriel : jashman@omafra.gov.on.ca

Gestion du risque – finances
Dave Hope. Tél. : (519) 826-3244, téléc. : (519) 826-3492
courriel : dhope@omafra.gov.on.ca

Inspection des produits alimentaires/Salubrité des aliments
Tom Baker. Tél. : (519) 826-4366, téléc. : (519) 826-4375
courriel : tbaker@omafra.gov.on.ca
ou Gwen Zellen. Tél. : (519) 826-6800, téléc. : (519) 826-3492
courriel : gzellen@omafra.gov.on.ca

Direction des communications
Kirk Smith. Tél. : (519) 826-3169, téléc : (519) 826-3262
courriel : ksmith@omafra.gov.on.ca

MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DU COMMERCE

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. Robert W. Runciman

Le ministère de la Consommation et du Commerce s'est engagé à fournir des services gouvernementaux et des renseignements de haute qualité aux consommateurs et aux entreprises; cet engagement prendra encore plus d'importance en 2000-2001 avec l'intégration au sein du ministère du projet ServiceOntario, de Publications Ontario, des Services d'accès aux renseignements et des Centres d'information du gouvernement.

Le ministère a préparé la voie pour l'adoption de nouveaux modes de prestation des services. Nous sommes le premier territoire au monde à offrir la possibilité d'effectuer des enregistrements immobiliers par voie électronique. Ainsi, les entreprises peuvent désormais être constituées en personnes morales en ligne et les enregistrements de sûretés mobilières et les recherches s'effectuent de façon électronique. Nous étoffons constamment la liste des services accessibles de cette façon afin que ce soit de plus en plus facile de faire affaire avec le gouvernement.

En ma qualité de ministre, je suis déterminé à assurer la protection des consommateurs. Constatant en novembre dernier que le gouvernement fédéral faisait la sourde oreille aux préoccupations soulevées par les consommateurs au sujet des prix élevés et instables de l'essence, j'ai mis sur pied le groupe de travail sur les prix de l'essence de l'Ontario. Les recommandations de ce groupe seront publiées au printemps. De plus, en décembre, j'ai demandé une rencontre des principaux intervenants de l'industrie touristique dans le but de renforcer la protection des passagers des lignes aériennes. Le rapport *Améliorer la qualité du service pour les passagers des compagnies aériennes au Canada*, qui a été rédigé par la suite et qui a été transmis au ministre des Transports fédéral, renferme des modifications simples qui permettraient aux consommateurs d'avoir une expérience plus agréable lorsqu'ils prennent l'avion au Canada.

Le ministère mène le bal quant à la réduction des formalités administratives. Il a entre autres éliminé les redevances imposées aux brasseurs; il est ainsi plus facile pour les petits brasseurs de vendre leurs produits dans les magasins de bières. En outre, un règlement pris en application de la *Loi sur les permis d'alcool* établit des normes équitables à l'égard des centres de brassage et de vinification libre-service. De plus, si la *Loi de 1999 sur la divulgation relative aux franchises* est adoptée, elle établira des normes relatives à la divulgation de renseignements par les franchiseurs et exigera que les deux parties agissent équitablement dans le cadre de l'exécution d'un contrat de franchisage.

Au cours de la prochaine année, le ministère établira et gérera un mode de prestation des services souple, efficient et axé sur les consommateurs, qui répondra aux besoins de la population de l'Ontario et qui lui permettra d'obtenir des services ou des produits du gouvernement au moment, à l'endroit et de la façon qui lui conviennent.

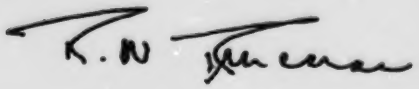

L'honorable Robert W. Runciman
Ministre de la Consommation et du Commerce

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de la Consommation et du Commerce a pour objectif de promouvoir un marché équitable, sûr et informé qui favorise une économie concurrentielle en Ontario. En respectant le présent plan d'activités, le ministère continuera à appuyer le programme du gouvernement axé sur la création d'emplois, la croissance économique et des collectivités ontariennes sécuritaires et saines.

Voici les objectifs du ministère :

- Appliquer des normes élevées en matière de protection des consommateurs, de sécurité publique et de pratiques commerciales.
- Soutenir la croissance des entreprises et stimuler les investissements.
- Offrir des services pertinents, qui évoluent au même rythme que le marché et qui répondent aux besoins de la population de l'Ontario.
- Faciliter l'information et la sensibilisation des consommateurs.
- Répondre aux besoins du public d'obtenir des services efficients qui permettent une optimisation des ressources.

Activités de base

1) Protection des consommateurs et sécurité publique

Le ministère de la Consommation et du Commerce est responsable d'un système de réglementation et d'exécution de la loi qui renforce la confiance des consommateurs et qui stimule la croissance des entreprises légitimes. Le ministère et ses commissions administratives* déléguées veillent à l'application des lois assurant la protection des consommateurs et réglementant l'immobilier, les voyages, les commerçants de véhicules automobiles, les appareils de levage, les attractions et la sécurité des carburants et des installations électriques. La Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario procède, en vertu de l'autorité qui lui est déléguée par le ministère, à la classification des films et des vidéos, donnant ainsi aux consommateurs des renseignements qui leur permettent de faire des choix éclairés. Le ministère administre en outre le Conseil des services funéraires de l'Ontario et assume la responsabilité du Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario.

2) Réglementation des alcools et des jeux**

Le ministère de la Consommation et du Commerce exerce un contrôle sur les secteurs des jeux et des boissons alcoolisées par l'entremise de ses organismes de réglementation, soit la Commission des courses de l'Ontario (CCO) et la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO). La CAJO délivre les permis nécessaires et réglemente les casinos, les jeux de bienfaisance et les fournisseurs de services liés aux jeux ainsi que les exploitants de jeux. Elle réglemente également la vente et le service de boissons alcoolisées dans les lieux publics. La CCO veille à l'intégrité du secteur des courses de chevaux grâce à des mesures de réglementation et à l'établissement de normes, ce qui renforce la confiance du public dans ces secteurs.

3) Enregistrements commerciaux

Le ministère de la Consommation et du Commerce fournit le cadre législatif qui régit la plupart des activités commerciales dans la province et il veille à ce que les transactions personnelles et commerciales soient effectuées dans un contexte sûr de façon à favoriser le développement économique de l'Ontario. Le ministère et ses partenaires du secteur privé

enregistrent, mettent à jour et fournissent au public des renseignements commerciaux sur les biens immobiliers, les sûretés mobilières et les sociétés de l'Ontario.

4) Statistiques de l'état civil

Le ministère enregistre et conserve les renseignements sur les naissances, les adoptions, les mariages, les décès et les changements de noms. Ces dossiers permettent d'établir les droits liés à la citoyenneté, notamment le droit de voter et de bénéficier de programmes et services du gouvernement. Ils renferment de plus des renseignements qui appuient diverses activités sociales et économiques.

5) Normes commerciales

Le ministère renforce la confiance des consommateurs et crée un climat sain pour les investissements en assurant l'intégrité du marché ontarien. Il veille à l'application des lois qui régissent les pratiques commerciales et réglemente les secteurs tels que les huissiers, les agences de recouvrement, les cimetières et les renseignements sur les consommateurs; des domaines du secteur des divertissements comme la boxe, le kickboxing et la lutte; et la distribution de films et de vidéos. Le ministère collabore également avec les associations professionnelles des secteurs non réglementés comme le Collison Industry Standards Council of Ontario pour les aider à établir des normes élevées régissant le marché et pour favoriser la conformité volontaire à ces normes.

6) Prestation des services

En avril 2000, le ministère a assumé la responsabilité d'un certain nombre de fonctions liées au service à la clientèle qui incombait auparavant à d'autres ministères. Grâce à la consolidation de ces services au sein du ministère de la Consommation et du Commerce, on améliorera le système de prestation des services, qui sera pratique, accessible et adapté aux besoins du public. Mentionnons entre autres :

- le projet ServiceOntario, qui met l'accent sur l'amélioration des services courants dispensés aux membres du public par le gouvernement de l'Ontario, comme les renouvellements de permis de conduire. Le but de ce projet est de trouver des façons de mieux servir le public grâce à des services plus intégrés et à une meilleure utilisation de la nouvelle technologie ainsi qu'à l'expertise du secteur privé sur le plan de la prestation de services (relevait du ministère des Transports);

- Publications Ontario, qui distribue les publications du gouvernement au public et qui fournit un accès en ligne aux renseignements et aux services du gouvernement (relevait du Secrétariat du Conseil de gestion);
- les Services d'accès aux renseignements, qui fournissent des renseignements sur le gouvernement au comptoir, au téléphone et par courriel (relevait du Secrétariat du Conseil de gestion);
- 57 Centres d'information du gouvernement, qui permettent d'obtenir facilement les renseignements recherchés et le nom d'une personne spécialisée dans un certain domaine. Dans chacun de ces centres, on met à la disposition des membres du public un terminal leur permettant de naviguer sur les sites Web des ministères du gouvernement provincial et d'obtenir d'autres services par voie électronique (relevait du Secrétariat du Conseil de gestion).

* Le ministère de la Consommation et du Commerce a cinq commissions administratives, soit des sociétés à but non lucratif dirigées par des industries et veillant à l'application de certaines lois provinciales. Il s'agit du Conseil ontarien du commerce des véhicules automobiles, du Conseil de l'industrie du tourisme de l'Ontario, du Conseil ontarien de l'immobilier, de la Commission des normes techniques et de la sécurité, et de l'Office de la sécurité des installations électriques.

** La Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) relève du ministre de la Consommation et du Commerce, mais son budget ne fait pas partie du budget de fonctionnement du ministère. La LCBO est un organisme de l'Annexe II.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Services de qualité

Projet de promotion de la qualité des services

Le ministère de la Consommation et du Commerce a instauré le Projet de promotion de la qualité des services qui a permis d'augmenter les communications avec les clients externes et d'améliorer la capacité du personnel d'atteindre les objectifs du ministère. On a lancé, par exemple, une campagne médiatique et de sensibilisation des consommateurs, intitulée *Alerte à la fraude*, qui met l'accent sur la fraude et sur les aspects du marché qui présentent des problèmes. Cette campagne comporte des communiqués, des annonces et des documents de communication. Le ministère a également préparé et publié le calendrier anti-fraudes 2000 pour aider les personnes âgées à éviter les pièges des fraudeurs.

Le ministère a mis sur pied le Programme de formation afin de répondre aux besoins du personnel du ministère sur le plan de la formation pour fournir un meilleur service à la clientèle. Ce programme a été mis à l'essai en 1999 et nous visons à accroître le nombre de participants volontaires afin que, d'ici 2001, tous les employés du ministère aient un plan de formation. Cette initiative s'inscrit dans le plan global du gouvernement visant à faire de la fonction publique de l'Ontario une organisation axée sur la formation de façon que les employés possèdent les compétences, les connaissances et les capacités nécessaires pour faire face aux nouvelles priorités et relever les nouveaux défis de façon efficace.

Protection des consommateurs

Pour donner suite aux préoccupations soulevées par le public au sujet du service des lignes aériennes, le ministère a consulté des intervenants de l'industrie touristique dans le but de renforcer la protection des passagers. À la suite de cette initiative, on a publié le rapport *Améliorer la qualité du service pour les passagers des compagnies aériennes au Canada*, qui renferme des recommandations pour l'amélioration des services aux consommateurs. Ce rapport a été transmis au ministre des Transports fédéral et à l'industrie du transport aérien.

On a mis sur pied le groupe de travail sur les prix de l'essence de l'Ontario lorsqu'on a constaté que le gouvernement fédéral faisait la sourde oreille aux préoccupations de la population de la province au sujet des prix de l'essence élevés et instables. Les recommandations du groupe devraient être publiées au printemps.

La *Loi de 1999 sur les normes techniques et la sécurité* a été déposée et, si elle est adoptée, elle fournira des règles modernes et efficientes pour la réglementation de la sécurité publique.

Les préoccupations soulevées par le public au sujet des partys rave ont amené le ministère à organiser une conférence réunissant des organismes d'exécution et des groupes communautaires qui portait sur l'élimination des activités illégales dans des établissements détenant ou non un permis d'alcool.

Partenariat pour la protection des consommateurs et la sécurité publique

Enregistrement immobilier

Le partenariat établi entre le ministère et le secteur privé dans le cadre des Services d'information foncière Teranet Inc. a permis jusqu'à maintenant l'automatisation de trois millions de dossiers sur des biens-fonds. Les dossiers sur ces biens-fonds peuvent désormais être consultés par le public par l'entremise du Fichier informatisé d'enregistrement foncier (FIEF) de la province de l'Ontario, qui est une base de données sur ce genre d'enregistrements.

Les kiosques du Système ontarien de recherche en ligne (SOREL) des bureaux d'enregistrement de Barrie, Brantford et Lindsay offrent un accès électronique et la possibilité de payer par carte de crédit les droits de recherches liés aux brefs d'exécution.

De plus, le premier projet d'enregistrement immobilier à distance a été mis à l'essai à London, Middlesex, faisant ainsi de l'Ontario le premier territoire au monde à permettre l'enregistrement par voie électronique de documents liés à l'immobilier.

Les clients du comté de Middlesex peuvent désormais préparer les documents aux fins d'enregistrement immobilier et les déposer par voie électronique de leurs propres bureaux. À l'heure actuelle, 91 pour 100 des enregistrements sont effectués en ligne dans ce comté.

Réglementation sensée

Favoriser le développement économique et la création d'emplois

Le ministère a apporté des modifications à la *Loi sur les agences de recouvrement* afin de stimuler l'investissement et la création d'emplois en permettant que des agences établies dans la province appartiennent à des intérêts étrangers.

On a déposé la *Loi de 1999 sur la divulgation relative aux franchises* qui, si elle est adoptée, établira des normes relatives à la divulgation de renseignements par les franchiseurs et exigera que les deux parties agissent équitablement dans le cadre de l'exécution d'un contrat de franchisage.

La *Loi de 1999 visant à réduire les formalités administratives* a été déposée et adoptée. Cette loi prévoit 200 modifications aux lois de six ministères en vue de les rationaliser. On vise ainsi à réduire à l'endroit des entreprises ontariennes les formalités administratives qui nuisent à l'emploi.

Le ministère a réduit les formalités administratives nécessaires pour accroître la disponibilité des vins de qualité supérieure portant le symbole VQA (Vintners Quality Alliance) en autorisant que ces vins soient livrés directement aux restaurants et aux bars titulaires d'un permis d'alcool. On a aussi éliminé les redevances imposées aux brasseurs; il est ainsi plus facile pour les petits brasseurs de vendre leurs produits dans les magasins de bières.

Le ministère a en outre prêché l'exemple en faisant des démarches pour faciliter l'accès des producteurs de vins ontariens aux marchés européens où des règles inéquitables limitent la quantité de vins ontariens qui peuvent y être vendus.

Innovations en matière de services directs

Service à la clientèle

Grâce au système électronique de la Direction de l'enregistrement des sûretés mobilières, il est possible d'effectuer 96 pour 100 des enregistrements et 84 pour 100 des recherches par voie électronique. En

tout, 2,5 millions d'enregistrements et de recherches sont effectués chaque année et plus de 50 milliards de dollars de biens ont été garantis. On s'occupe de plus de 1 600 comptes-clients et il y a un service de dépannage pour les besoins des entreprises et les questions techniques.

Entreprises branchées de l'Ontario

Le service Entreprises branchées de l'Ontario a continué d'élargir son réseau de terminaux informatiques qui servent à l'enregistrement d'entreprises dans toute la province. Ces terminaux se trouvent à plus de 100 endroits différents. On a en outre ajouté un service d'enregistrement sûr par Internet ainsi que la possibilité d'obtenir un Numéro d'entreprise fédéral. Grâce à Entreprises branchées de l'Ontario et à Internet, 80 pour 100 des recherches liées à des entreprises sont effectuées par voie électronique.

Statistiques de l'état civil

Le Bureau du registraire général de l'état civil offre désormais aux clients la possibilité de télécharger cinq formules à partir du site Web (Demande de certificats de naissance, de mariage ou de décès, Certificats de mariage ou de décès, Demande de licence de mariage, Licence de mariage, Déclaration de décès et Certificat médical de décès), ce qui réduit le temps qu'ils passent dans ses bureaux.

Dans le cadre du Projet d'amélioration des services de l'état civil en Ontario, on a consulté les intervenants au sujet des modifications devant être apportées aux politiques et aux mesures législatives pour rationaliser les activités du Bureau du registraire général de l'état civil afin qu'elles soient axées sur la technologie et sur les besoins du public.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Les stratégies et engagements clés du ministère en 2000-2001 sont axés sur des solutions novatrices et de nouveaux modes de prestation des programmes en vue d'améliorer les services dispensés à la clientèle en les rendant plus pratiques et accessibles, et de rationaliser les activités de fonctionnement.

Partenariats en matière de protection des consommateurs et de sécurité publique

Stratégie

Le ministère favorisera un marché équitable, sûr et informé. Nous collaborerons avec nos partenaires afin que les lois du ministère appuient la protection des consommateurs et la sécurité publique et que ses lois et règlements soient appliqués de façon appropriée.

Engagements

- Le ministère prendra des mesures en vue de la création d'une sixième commission administrative*, qui sera chargée de l'administration d'un système d'appellation pour les vins ontariens de qualité supérieure afin d'assurer la qualité des produits vendus aux consommateurs.
- Le ministère déposera des mesures législatives pour transformer la Commission des courses de l'Ontario en un organisme autofinancé, c'est-à-dire financé intégralement par les participants aux courses de chevaux, ce qui permettra d'améliorer la réglementation de ce secteur sur le plan de la reddition des comptes, de la rationalisation et de l'efficience.
- Le ministère entreprendra un processus de consultation du public sur les lois portant sur les consommateurs, telles que la *Loi sur la protection du consommateur* et la *Loi sur les pratiques de commerce*. Si des modifications sont proposées à la suite de ce processus et que

* Les cinq autres commissions administratives sont : le Conseil ontarien du commerce des véhicules automobiles, le Conseil de l'industrie du tourisme de l'Ontario, le Conseil ontarien de l'immobilier, la Commission des normes techniques et de la sécurité, et l'Office de la sécurité des installations électriques.

ces modifications sont adoptées, elles viseront à élargir les droits des consommateurs quant aux services et feront en sorte que les personnes effectuant des transactions sur Internet aient les mêmes droits que les consommateurs optant pour les méthodes traditionnelles. Les consultations porteront également sur les agents de voyage, les huissiers, les courtiers immobiliers et les commerçants de véhicules automobiles.

- Les préoccupations soulevées par le public au sujet des partys rave ont amené le ministre à organiser une conférence et suscité des discussions sur les façons d'éliminer les activités illégales dans les établissements titulaires ou non d'un permis d'alcool. Un rapport provisoire contenant des suggestions pour rendre les collectivités plus sûres sera publié.
- Le ministère protégera les consommateurs en contribuant à la lutte contre la fraude liée au télémarketing. Pour ce faire, on identifiera les télé-vendeurs malhonnêtes et on intentera des poursuites contre eux. Le ministère participera à l'élargissement de la portée des activités d'application des lois et de sensibilisation des consommateurs, en collaboration avec d'autres paliers de gouvernement et des organismes d'exécution de la loi tant au Canada qu'aux États-Unis. Le ministère a porté plus de 1 400 accusations depuis l'adoption de la *Loi de 1995 sur les courtiers en prêts*.

Réglementation sensée

Stratégie

Le ministère de la Consommation et du Commerce projette d'élaborer, en collaboration avec les intervenants, des lois et règlements qui mettront un frein aux pratiques de commerce malhonnêtes tout en favorisant un milieu sain pour les entreprises légitimes. La réduction des formalités administratives et la rationalisation des lois et règlements en vue d'éliminer les exigences superflues à l'endroit des entreprises figureront toujours en tête des priorités du ministère.

Engagements

Le ministère prendra d'importantes mesures relativement à la réglementation à la suite de vastes consultations auprès des parties touchées par les questions suivantes :

- Les normes techniques et la sécurité publique régies par la *Loi de 1999 sur les normes techniques et la sécurité* afin que l'Ontario dispose

d'une réglementation plus moderne, plus souple et plus efficiente pour l'administration de la sécurité publique. Cette loi comporte un nouveau code pour les attractions qui est le fruit d'une révision indépendante de l'Association canadienne de normalisation (International). On renforcera la sécurité du public à l'égard des appareils de levage et des attractions, des hydrocarbures et du matériel, des chaudières et des appareils sous pression ainsi que des articles rembourrés.

- Les condominiums, afin de renforcer les exigences quant aux renseignements divulgués aux acheteurs potentiels et de permettre de nouveaux arrangements plus souples pour les sociétés condominiales.
- La *Loi sur le contenu du vin*, dans le but d'examiner des questions touchant les consommateurs telles que l'exactitude de l'étiquetage et les exigences relatives au contenu et aux achats pour en vérifier la pertinence.
- Les pratiques des centres de brassage et de vinification libre-service, un secteur de l'industrie des boissons alcoolisées non réglementé jusqu'à tout récemment, afin d'établir des normes claires et équitables sur le marché et d'assurer la viabilité à long terme du secteur.
- Le franchisage (si la *Loi de 1999 sur la divulgation relative aux franchises* est adoptée) afin d'aider les investisseurs dans de petites entreprises à prendre des décisions éclairées et de favoriser l'équité sur le marché.

Innovations en matière de services directs

Stratégie

Le ministère de la Consommation et du Commerce continuera à améliorer ses services accessibles par voie électronique car il désire offrir des services de façon plus rapide et plus pratique pour optimiser l'utilisation des deniers publics et des droits imposés, et permettre au public d'obtenir les services au moment, à l'endroit et de la façon qui lui conviennent.

Engagements

- Conjointement avec le ministère des Finances, le ministère de la Consommation et du Commerce instaurera un système de dépôt combiné pour l'impôt des sociétés et les déclarations annuelles à l'aide d'une seule formule afin de réduire les formalités administratives pour les entreprises et améliorer le service à la clientèle.

- On offrira davantage la possibilité aux entreprises de se constituer en personnes morales par voie électronique afin de réduire le temps qu'elles consacrent à cette formalité.
- On augmentera le nombre des services offerts à partir des terminaux d'Entreprises branchées de l'Ontario pour y inclure la délivrance de permis, les mises à jour d'enregistrements et des formalités courantes dans le but de simplifier les rapports que les entreprises ont avec le gouvernement.

Statistiques de l'état civil

Stratégie

Le Projet d'amélioration des services de l'état civil en Ontario du ministère de la Consommation et du Commerce modernisera le mode de prestation des services de l'état civil en mettant davantage l'accent sur les services par voie électronique.

Engagements

- Le Projet d'amélioration des services de l'état civil en Ontario permettra d'offrir au public une vaste gamme de services plus cohérents et intégrés. Grâce à une meilleure utilisation de la technologie, il sera possible d'améliorer les points d'accès pour la réception et la transmission de données cruciales sur la population de l'Ontario.
- À l'heure actuelle, la population de la province peut obtenir des services de l'état civil dans neuf bureaux d'enregistrement immobilier. Ce nombre passera à 16.

Services à la clientèle

Stratégie

Le 1er avril 2000, on a confié au ministère de la Consommation et du Commerce un certain nombre de programmes liés aux services à la clientèle dont la responsabilité incombait à d'autres ministères. Mentionnons entre autres les Centres d'information du gouvernement, Publications Ontario, les Services d'accès aux renseignements, et le projet ServiceOntario. Le ministère de la Consommation et du Commerce

intégrera ces programmes aux services en place et améliorera le service à la clientèle, notamment en misant davantage sur la prestation des services par voie électronique afin que la population de l'Ontario puisse obtenir les services dont elle a besoin au moment, à l'endroit et de la façon qui lui conviennent.

Engagements

Le ministère de la Consommation et du Commerce améliorera les services dispensés au public dans le cadre des programmes dont il vient d'hériter. Il continuera, par exemple, à collaborer avec Bell Canada ainsi qu'avec le gouvernement fédéral et les administrations municipales afin de rendre les pages bleues des annuaires téléphoniques locaux plus faciles à consulter. Les services gouvernementaux seront énumérés par sujet et non par service ou palier de gouvernement. L'amélioration des pages bleues illustre l'engagement du gouvernement de l'Ontario de permettre au public d'accéder plus facilement aux renseignements relatifs au gouvernement ainsi qu'à ses programmes, ses services et son personnel. Les pages bleues révisées sont déjà disponibles à North Bay, Kingston, Toronto et Kitchener-Waterloo.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Protection des consommateurs et sécurité publique

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Protection des consommateurs (sensibilisation) Grâce à des programmes de sensibilisation et d'information du public, favoriser l'existence d'un marché équitable et informé.	Préparer et transmettre une grande variété de matériel et de messages afin de renseigner les personnes âgées et d'autres consommateurs vulnérables pour qu'ils risquent moins d'être victimes de fraudeurs.	Préparer et distribuer au public un calendrier anti-fraudes; disposer de 16 brochures et de 10 fiches de renseignements; améliorer continuellement le site Web en y ajoutant de nouveaux graphiques et des renseignements à jour à l'intention des consommateurs.	Troisième calendrier annuel anti-fraudes à distribuer aux personnes âgées et aux groupes vulnérables. Élaborer un module sur les droits et les responsabilités des consommateurs pour les programmes-cadres du palier secondaire. Améliorer la capacité de traiter les plaintes des consommateurs et fournir des renseignements aux consommateurs grâce à Internet. Élaborer et instaurer une stratégie pour mieux informer les parents sur le contenu des films et des jeux vidéos violents.

Activité de base : Protection des consommateurs et sécurité publique

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Protection des consommateurs (application) Veiller à ce que les commissions administratives assurent l'application des lois et règlements du ministère afin de protéger le public et de favoriser l'existence d'un marché équitable et informé.	Veiller à ce que les commissions administratives assurent, dans l'exercice de leurs fonctions, au moins le même niveau de protection des consommateurs que lorsque ces fonctions étaient remplies par des ministères ou des organismes gouvernementaux. Veiller à ce que les commissions administratives respectent leurs ententes administratives et atteignent les objectifs indiqués dans leurs plans d'activités annuels afin d'assurer la protection du public.	Veiller à ce que les plans d'activités annuels des commissions administratives renferment des objectifs quant au rendement pour les principales fonctions liées à la protection des consommateurs, telles que les inspections, qui sont au moins équivalents au niveau de services qui était atteint lorsque ces fonctions étaient remplies par des ministères ou des organismes (p. ex., le Conseil ontarien du commerce des véhicules automobiles effectuera 3 700 inspections en 2000, soit une hausse de 70 % par rapport aux chiffres de 1996) Contrôle efficace des commissions administratives pour veiller à ce qu'elles atteignent tous les objectifs de leurs plans d'activités et respectent leurs ententes administratives.	Le ministère participera à la préparation des rapports annuels et des plans d'activités des commissions administratives afin de veiller à ce que leurs objectifs fixés et atteints pour les principales initiatives touchant la protection des consommateurs soient au moins du même niveau que lorsque ces fonctions étaient remplies par des ministères ou des organismes. Le ministère publiera aussi les principaux résultats obtenus par les commissions administratives.
Sécurité du public Veiller à ce que la Commission des normes techniques et de la sécurité (TSSA) et l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE) assurent efficacement l'application des lois et règlements de l'Ontario portant sur la sécurité et les normes techniques afin de garantir la sécurité du marché, ce qui favorise une économie concurrentielle.	Veiller à ce que l'OSIE et la TSSA remplissent les fonctions liées à la sécurité des consommateurs en assurant au moins les mêmes niveaux de services que lorsque ces fonctions étaient remplies par des ministères ou des organismes gouvernementaux. La TSSA et l'OSIE respectent leurs ententes administratives et atteignent les objectifs indiqués dans leurs plans d'activités annuels afin de renforcer la sécurité du public.	Veiller à ce que les plans d'activités annuels de l'OSIE et de la TSSA renferment des objectifs quant au rendement pour les principales fonctions liées à la sécurité des consommateurs qui sont au moins équivalents au niveau de services qui était atteint lorsque ces fonctions étaient remplies par des ministères ou des organismes (p. ex., l'OSIE établira des points de référence pour la satisfaction des clients dans des domaines clés comme le câblage, les services permanents de sécurité et l'approbation des produits, et évaluera mensuellement les progrès). Contrôle efficace de la TSSA et de l'OSIE pour veiller à ce qu'ils atteignent tous les objectifs de leurs plans d'activités et respectent leurs ententes administratives.	Le ministère participera à la préparation des rapports annuels et des plans d'activités de la TSSA et de l'OSIE afin de veiller à ce que leurs objectifs fixés pour la sécurité des consommateurs soient atteints. Le ministère publiera aussi les principaux résultats obtenus par la TSSA et l'OSIE.

Activité de base : Réglementation des alcools et des jeux

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Protéger l'intérêt du public dans le domaine des boissons alcoolisées, des jeux et des courses de chevaux en favorisant un marché équitable, sûr et informé.	1. Organismes de réglementation : La Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) et la Commission des courses de l'Ontario (CCO) atteindront les objectifs indiqués dans leurs plans d'activités annuels approuvés par le ministère, y compris les quatre mesures suivantes.	Contrôle efficace de la CAJO et de la CCO pour veiller à ce qu'elles atteignent tous les objectifs de leurs plans d'activités.	Tous les trimestres, le ministère examinera les résultats affichés par la CAJO et la CCO afin de vérifier si leurs objectifs et leurs engagements ont été respectés. Au besoin, il leur demandera des plans d'action précis pour régler les problèmes décelés.
	2. Jeux : Pourcentage des casinos de bienfaisance disposant de mesures de sécurité et de surveillance accrues.	La CAJO s'assurera que le personnel est approuvé et que les mesures de sécurité et de surveillance sont en place lors de l'ouverture de casinos/d'hippodromes. La CAJO veillera à ce qu'il y ait diligence raisonnable afin de faciliter l'ouverture au moment voulu des casinos/hippodromes.	Tous les casinos de bienfaisance (4), tous les hippodromes (18) et une installation des Premières nations munie de machines à sous auront des mesures de sécurité et de surveillance améliorées lorsqu'ils seront ouverts.
	3. Jeux : Conformité accrue de l'industrie aux exigences réglementaires.	La CAJO s'assurera que le personnel est approuvé et que les mesures de sécurité et de surveillance sont en place lors de l'ouverture de casinos/d'hippodromes. La CAJO veillera à ce qu'il y ait diligence raisonnable afin de faciliter l'ouverture au moment voulu des casinos/hippodromes.	La CAJO effectuera en moyenne 400 enquêtes sur les fournisseurs et les employés de chaque casino de bienfaisance, de chaque hippodrome et de l'installation des Premières nations munie de machines à sous.
	4. Alcool et jeux : Nombre d'inspections d'établissements titulaires d'un permis d'alcool et de lieux où sont organisés des jeux de hasard pour s'assurer qu'ils respectent leurs règlements respectifs.	26 000 inspections annuelles touchant quelque 16 500 établissements titulaires d'un permis et lieux où sont organisés des jeux de hasard.	26 000 inspections.

Activité de base : Réglementation des alcools et des jeux

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
	5. Centres de brassage et de vinification libre-service Veiller à ce que les centres de brassage et de vinification libre-service fonctionnent de façon responsable et qu'ils se conforment aux règlements pris en application de la *Loi sur les permis d'alcool*.	Tous les centres de brassage et de vinification libre-service sont titulaires d'un permis dans les douze mois de l'approbation des règlements par le Conseil des ministres.	Tous les centres de brassage et de vinification libre-service qui ont déposé une demande exacte et dans les délais prévus sont titulaires d'un permis dans les douze mois de l'approbation des règlements par le Conseil des ministres.
Les consommateurs ontariens et de l'étranger peuvent être assurés que le vin portant le symbole VQA (Vintners Quality Alliance) respecte des normes rigoureuses qui sont appuyées par des mesures législatives provinciales.	Veiller à ce que les établissements vinicoles de l'Ontario qui utilisent les termes, les descriptions et les désignations VQA fonctionnent de façon responsable et respectent les dispositions de la *Loi de 1999 sur la société appelée Vintners Quality Alliance* et des règlements y afférents. Approbation des vins VQA de l'Ontario par la commission administrative responsable du vin dans le cadre d'un système imposé par la loi.	Tous les établissements vinicoles de l'Ontario qui utilisent les termes VQA deviennent membres de la commission administrative responsable de la qualité du vin une fois qu'elle sera établie. Exiger que tous les vins VQA fabriqués à partir de la récolte de 2000 soient approuvés par la commission administrative responsable de la qualité du vin dans le cadre d'un système imposé par la loi.	La commission administrative responsable de la qualité du vin en Ontario (Vintners Quality Alliance) sera établie et entièrement fonctionnelle d'ici juin 2000.
	Courses de chevaux : Contrôler toutes les dates des courses et les participants afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux règlements des courses établis par la CCO.	Toutes les dates des courses seront contrôlées par les juges et les commissaires.	Les juges et les commissaires de la CCO contrôleront toutes les dates des courses autorisées en Ontario.
	Courses de chevaux : Les titulaires d'un permis respecteront les critères établis lors des vérifications des casiers judiciaires.	Tous les auteurs d'une nouvelle demande respecteront les critères établis lors des vérifications des casiers judiciaires.	La CCO étudiera toutes les nouvelles demandes afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux critères établis lors des vérifications des casiers judiciaires.

Activité de base : Enregistrements commerciaux

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Permettre au public d'accéder par voie électronique aux renseignements sur l'enregistrement immobilier, des sûretés mobilières et des sociétés, favorisant ainsi un marché équitable, sûr et informé, et, par ricochet, la compétitivité de l'économie ontarienne.	Enregistrement immobilier : Nombre de biens-fonds pour lesquels il existe des dossiers électroniques.	Accès toujours accru du public aux enregistrements immobiliers automatisés comme cela est prévu dans l'accord de partenariat de mise en oeuvre avec Teranet. (Nombre total de biens-fonds devant être automatisés : environ 4,3 millions).	Surveiller les activités de Teranet afin de faire en sorte qu'il respecte ses obligations contractuelles et permette l'accès par voie électronique à l'enregistrement de 3,1 millions de biens-fonds, par rapport à 2,87 millions en 1999-2000.
	Enregistrement des sûretés mobilières : Enregistrements mis à jour dans la base de données et accessibles aux clients dans un délai de 24 heures après que les renseignements ont été fournis. 96 % des enregistrements et 84 % des recherches effectués en ligne.	Veiller au respect continu des normes.	Tous les enregistrements électroniques mis à jour dans la base de données dans un délai d'un jour ouvrable.
	Enregistrement immobilier et enregistrement des sûretés mobilières : Clients indiquant qu'ils sont satisfaits des services offerts par les deux systèmes.	Au moins 90 % des clients sont satisfaits du service (bon ou meilleur).	Engagement de maintenir ou d'améliorer le niveau de satisfaction de 85 % des clients dans le cadre de ces services d'enregistrement.
	Direction des compagnies : Pourcentage de nouvelles entreprises constituées en personne morale de façon électronique à la suite de la mise sur pied du nouveau service.	Dépôt à distance et acceptation immédiate par voie électronique des statuts constitutifs des entreprises de l'Ontario.	20 % des dépôts relatifs aux constitutions en personne morale seront effectués à distance.
	Direction des compagnies : Mise à jour efficiente du registre public des sociétés.	Renseignements fournis par voie électronique pour mises à jour ou pour documents incomplets traités dans un délai d'un jour ouvrable.	Norme respectée dans tous les cas.
	Entreprises branchées de l'Ontario : Établir de nouveaux partenariats et renforcer ceux qui existent déjà.	Accroître la prestation des programmes grâce à des fournisseurs de services et offrir potentiellement d'autres produits et services qui rationalisent les engagements à l'égard des clients.	Ajout de cinq nouveaux services, programmes ou expansion des services Entreprises branchées de l'Ontario.

Activité de base : Enregistrements commerciaux			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Nombre accru de services dispensés à l'aide d'autres méthodes afin de rationaliser l'accès des entreprises aux programmes du gouvernement.	Entreprises branchées de l'Ontario : Nombre de programmes du gouvernement qui utilisent le Numéro d'entreprise fédéral et qui acceptent le Permis principal d'entreprise.	Accroître l'utilisation des noms commerciaux et du Permis principal d'entreprise pour les rapports entre les clients et le gouvernement.	Faire en sorte qu'il n'y ait pas de temps d'arrêt du système. Améliorer les services d'enregistrement offerts grâce aux partenaires d'Entreprises branchées de l'Ontario.
Faire appel à la technologie pour améliorer l'intégrité des rapports entre les entreprises et le gouvernement afin de favoriser la croissance des entreprises et l'investissement.	Entreprises branchées de l'Ontario : Progrès réalisés quant à l'établissement d'une infrastructure qui appuie l'interaction avec les clients, dont le commerce électronique.	Faire appel à des partenariats entre les secteurs public et privé pour trouver des solutions.	Fournir un accès par Internet qui correspond à la capacité des terminaux en place.
Intégrité des dossiers.	Enregistrement immobilier et enregistrement des sûretés mobilières : Nombre de paiements provenant des fonds d'assurance relativement au registre du commerce.	Paiements limités à un par 500 000 opérations.	Maximum de 14 paiements provenant des fonds combinés.
Enregistrements immobiliers effectués au moment voulu.	Enregistrement immobilier : Enregistrements vérifiés rapidement après réception.	Transactions relatives aux droits immobiliers vérifiées dans les délais légaux selon un nombre annuel de droits enregistrés allant de 1,4 à 1,6 million.	Sous réserve de l'approbation de la demande de financement relative au volume de travail et pourvu que le nombre d'enregistrements ne dépasse pas 1,6 million, tous les enregistrements de droits immobiliers vérifiés à l'intérieur du délai légal de 21 jours.

Activité de base : Statistiques de l'état civil			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Plus grand choix de services et accès accru du public aux registres portant sur les statistiques de l'état civil.	Nombre de points d'accès et de services offerts au public.	Continuer d'augmenter le nombre d'endroits où le public peut se présenter pour obtenir des services le jour même. Continuer à offrir un choix accru de services.	Le nombre d'endroits où le public peut se présenter pour obtenir des services le jour même passera de neuf à 16.

Activité de base : Normes commerciales

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Enquêtes, conformité et poursuites en vertu de la loi administrées directement par le ministère de la Consommation et du Commerce; ces mesures permettront de favoriser un marché sûr et équitable, et par le fait même, une économie concurrentielle.	Pourcentage d'enquêtes terminées avant la fin du délai prescrit.	100 %.	90 %.
	Pourcentage d'enquêtes et de poursuites qui donnent des résultats positifs, c'est-à-dire qui entraînent la restitution aux victimes, qui constituent un important moyen de dissuasion ou qui obligent les contrevenants à assumer les conséquences de leurs actes.	Taux de réussite de 90 %.	Taux de réussite de 90 %.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère de la Consommation et du Commerce	
Fonctionnement	135 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	1 075 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	38 millions de $ **
Immobilisations	0 million de $
	150 employés

Enregistrements commerciaux	
Fonctionnement	41 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	641 employés

Protection des consommateurs et sécurité publique/normes commerciales	
Fonctionnement	8 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	94 employés

Statistiques de l'état civil	
Fonctionnement	9 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	141 employés

Réglementation des alcools et des jeux	
Fonctionnement	39 millions de $ ***
Immobilisations	0 million de $
	49 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
* Selon la méthode comptable du CCSP.
** Comprend 18,0 millions de dollars pour la location de biens-fonds pour le ministère et 2,4 millions de dollars pour les projets de l'an 2000.
*** Comprend le budget de fonctionnement de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, mais ne tient pas compte de ses 385 employés qui ne sont pas engagés en vertu de la *Loi sur la fonction publique*.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de la Consommation et du Commerce	
Fonctionnement	146 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	1 165 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	37 millions de $ **
Immobilisations	0 million de $
	143 employés

Enregistrements commerciaux	
Fonctionnement	44 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	629 employés

Protection des consommateurs et sécurité publique/normes commerciales	
Fonctionnement	8 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	100 employés

Statistiques de l'état civil	
Fonctionnement	11 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	149 employés

Réglementation des alcools et des jeux	
Fonctionnement	39 millions de $ ***
Immobilisations	0 million de $
	48 employés

Prestation des services	
Fonctionnement	7 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	96 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
* Selon la méthode comptable du CCSP.
** Comprend 19,0 millions de dollars pour la location de biens-fonds pour le ministère.
*** Comprend le budget de fonctionnement de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, mais ne tient pas compte de ses 402 employés qui ne sont pas engagés en vertu de la *Loi sur la fonction publique*.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère de la Consommation et du Commerce sont les bienvenus. Prière de contacter les personnes suivantes :

Terry Simzer, Bureau du ministre
(416) 326-3055

Sarah Jones, Direction des services de communications
(416) 326-8530

Direction des services de communications
Ministère de la Consommation et du Commerce
35^{e} étage, 250, rue Yonge
Toronto ON M5B 2N5

Vous pouvez également visiter le site Web du ministère à www.ccr.gov.on.ca ou appeler le personnel du Service d'information à Toronto au (416) 326-8555. Le numéro sans frais est le 1 800 268-1142, le courriel est ccrinfo@ccr.gov.on.ca et le numéro ATS/ATME est le (416) 326-8566.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DU NORD ET DES MINES

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. Tim Hudak

En ma qualité de ministre du Développement du Nord et des Mines, je suis heureux de présenter notre plan d'activités 2000-2001, qui décrit les stratégies que nous adopterons afin de bâtir une économie vigoureuse dans le Nord de l'Ontario et d'assurer le dynamisme et la viabilité du secteur minier de la province. C'est avec confiance que nous pouvons envisager l'année à venir.

Les entreprises du Nord de l'Ontario améliorent constamment leur compétitivité. Elles profitent du climat commercial favorable de la province pour prendre de l'expansion et attirer de nouveaux investissements dans le Nord, et se tournent avec confiance vers les marchés internationaux. En misant sur l'innovation, les nouvelles technologies, la création d'emplois et le développement durable, ces entreprises contribuent à assurer un avenir prospère et dynamique à l'Ontario.

Le gouvernement de l'Ontario appuie les entreprises du Nord en investissant dans l'infrastructure, car il estime que de tels investissements sont importants pour l'avenir.

Par l'entremise de notre Programme des routes du Nord et de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), nous construisons des ponts, renouvelons des biens communautaires, prolongeons et réparons de grandes artères routières, finançons des réseaux de télécommunications, améliorons les services de santé dispensés dans le Nord, et favorisons la formation de partenariats qui créeront des emplois, stimuleront la croissance et assureront la prospérité de la province. Ainsi, nous investirons un montant record de 246,1 millions de dollars cette année afin de procéder à la réfection du réseau routier du Nord et d'exécuter d'importants travaux d'expansion. De plus, le mandat du Fonds du patrimoine a été élargi et son budget sera doublé sur cinq ans pour atteindre 300 millions de dollars.

Par ailleurs, nous prenons diverses mesures pour faire de l'Ontario le meilleur endroit du monde où investir dans le secteur minier. Nous reconnaissons l'importance de ce secteur qui, chaque année, contribue de 4 à 7 milliards de dollars à l'économie de l'Ontario, dont les exportations se chiffrent à 1,8 milliard de dollars, et qui représente 17 000 emplois directs dans la province.

Nous réduirons le taux de l'impôt sur l'exploitation minière de 20 à 10 pour 100 en cinq ans, accorderons une exonération fiscale de 10 ans applicable aux nouvelles mines en régions éloignées et enrichirons les incitatifs fiscaux accordés aux entreprises qui investissent dans l'exploration minière en leur accordant un stimulant pour l'achat d'actions accréditives.

Nous avons prolongé l'opération Chasse au trésor, notre ambitieux programme de levés géoscientifiques ayant pour but de repérer de nouvelles cibles d'exploration et qui a déjà donné des résultats encourageants. De plus, nous avons annoncé de nouvelles aides financières de l'ordre de 3 millions de dollars pour permettre à la Commission géologique de l'Ontario d'étudier et de concevoir des technologies de pointe servant à l'exploration minière en Ontario.

Tous nos programmes, services et politiques visent le même but : fournir les outils qui aideront le Nord de l'Ontario à exceller et à prospérer dans la nouvelle économie. Je sais que, en ce début de millénaire, les résidents du Nord ont les compétences et le sens de l'innovation nécessaires et qu'ils peuvent donc envisager l'avenir avec optimisme et enthousiasme.

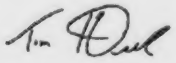

L'honorable Tim Hudak
Ministre du Développement du Nord et des Mines

Objectifs généraux du ministère

Les objectifs généraux du ministère du Développement du Nord et des Mines sont de favoriser une économie et un secteur minier vigoureux, concurrentiels et durables dans le Nord de l'Ontario.

Pour appuyer une économie régionale prospère, concurrentielle et durable, nous mettons l'accent sur la création et le maintien d'emplois. En collaboration avec des intervenants communautaires et sectoriels, nous contribuons à l'expansion et à la diversification des économies locales et fournissons aux entreprises du Nord des occasions de se lancer sur les marchés d'exportation. De plus, notre présence sur place et nos méthodes pratiques permettent aux résidents de la région d'accéder facilement aux programmes et services gouvernementaux.

Pour appuyer un secteur minier prospère, concurrentiel et durable, nous favorisons un climat propice aux affaires qui encouragera les investissements et l'exploration minière et aidera l'Ontario à demeurer un chef de file dans ce secteur sur la scène internationale. Nous recueillons et interprétons des données géologiques et appliquons la *Loi sur les mines* de façon équitable et uniforme. Soucieux d'élargir les assises économiques, nous aidons les entreprises ontariennes de matériel et de services miniers à livrer concurrence aux meilleures entreprises sur la scène internationale.

Activités de base

Promouvoir le développement économique du Nord et coordonner la prestation de programmes et de services dans cette région

Le Nord de l'Ontario couvre deux fuseaux horaires sur une distance d'environ 2 000 km, de la circonscription de Parry Sound-Muskoka à Kenora. En raison de la superficie, du climat et du terrain accidenté de cette vaste région, les résidents du Nord doivent relever des défis socio-économiques particuliers. En tant que ministère desservant le Nord de l'Ontario, nous aidons les résidents à relever ces défis. Notre rôle consiste à écouter ce que ces personnes ont à dire, à donner suite à leurs préoccupations et à faire connaître leurs points de vue.

Dans le cadre de notre programme **Voix du Nord — Politiques**, nous donnons aux résidents du Nord l'occasion de participer à l'élaboration des politiques gouvernementales. Nous collaborons avec tous les ministères et organismes provinciaux pour nous assurer que les résidents du Nord ont voix au chapitre. Nous veillons également à ce que les décisions prises par le gouvernement provincial tiennent compte des besoins de ces personnes et, de concert avec d'autres intervenants, nous élaborons des politiques donnant suite aux questions importantes pour le Nord.

Par ailleurs, nous dirigeons les activités de restructuration et la prestation des services dans le Nord de l'Ontario et exploitons et administrons 28 **Centres d'information du gouvernement**. Grâce à une équipe de conseillers en service à la clientèle travaillant dans ces centres et dans quatre autres bureaux, les résidents du Nord ont accès à une vaste gamme de programmes et services gouvernementaux.

La **Direction du développement économique régional** fournit des services de consultation sur les principaux domaines économiques dans les six secteurs de service du Nord. Les membres des équipes de secteurs élaborent des stratégies sectorielles et coordonnent les activités de consultation des clients dans le cadre de notre programme Voix du Nord — Politiques. En vertu d'ententes d'association, ils assurent la prestation de programmes et de services pour le ministère du Développement du Nord et des Mines et d'autres ministères. Enfin, ils appuient les activités de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du

Nord de l'Ontario (SGFPNO) en faisant la promotion de programmes, en évaluant des propositions et en surveillant la réalisation de projets.

La **Direction de la promotion du commerce et de l'investissement** fait connaître les occasions d'affaires dans le Nord de l'Ontario. Un grand nombre de ces occasions ne sont offertes que dans cette région en raison des richesses naturelles abondantes et des services de soutien hautement spécialisés qu'on y trouve. Parmi les activités auxquelles se livre la Direction, citons l'organisation de foires commerciales, de conférences, de séminaires d'investissement et de missions commerciales à l'étranger, la participation à ces activités et l'accueil de délégations commerciales. De plus, la Direction conçoit des documents de promotion et de publipostage et organise des rencontres individuelles.

En collaboration avec les responsables de la Société SuperCroissance, nous **coordonnons les investissements provinciaux dans l'infrastructure publique** du Nord de l'Ontario, y compris les autoroutes, les chemins d'hiver, les routes d'accès, les routes des territoires non érigés en municipalités et l'infrastructure communautaire. De plus, nous nous assurons que ces investissements tiennent compte des priorités provinciales, régionales et communautaires.

Dans le cadre de notre **Programme des routes du Nord**, nous procédons à la réfection et à l'élargissement du réseau des routes du Nord.

Notre organisme, **la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario,** contribue à l'aménagement de l'infrastructure du Nord en appuyant l'amélioration des télécommunications, les initiatives ayant trait au transport, les projets régionaux visant à stimuler le tourisme et d'autres initiatives de développement économique régional. Un autre organisme du ministère, la **Commission de transport Ontario Northland**, appuie l'expansion des entreprises et le développement économique dans le Nord-Est en fournissant des services de transport et de télécommunications.

Rendre le secteur minier plus concurrentiel et veiller à l'exploitation durable des ressources minières de la province

Nous servons l'industrie minière de la province en favorisant un climat propice aux affaires qui encourage les investissements et les activités

d'exploration, et nous aidons l'Ontario à demeurer un chef de file dans ce secteur sur la scène internationale.

Dans le cadre de notre **Programme des terrains miniers**, nous appliquons la *Loi sur les mines* de façon à assurer une gestion équitable du système ontarien de possession des terrains miniers. Par ailleurs, notre **Groupe des mines** joue un rôle proactif dans la réhabilitation des mines afin de s'assurer que celles-ci sont fermées de façon sûre et écologique, conformément aux dispositions de la *Loi sur les mines*.

Dans le cadre de nos programmes géoscientifiques, la **Commission géologique de l'Ontario** dresse des cartes géologiques régionales afin d'aider l'industrie de l'exploration minière à évaluer le potentiel des ressources de l'Ontario et à déterminer les endroits où elle effectuera des travaux d'exploration plus poussés. En outre, nous administrons l'**opération Chasse au trésor**, dont la durée a été prolongée récemment. Cette initiative, annoncée en 1999 et qui devait durer deux ans, permettra de développer et d'améliorer l'infrastructure géoscientifique de l'Ontario en repérant de nouvelles cibles d'exploration minière. Nos **géologues résidents** travaillent sur le terrain et fournissent à l'industrie des services d'experts-conseils. En tant que chef de file mondial dans le domaine de l'accès par Internet, nous appuyons aussi l'industrie en recueillant, en analysant, en gérant et en publiant des données sur les sciences de la terre.

En faisant connaître les avantages concurrentiels de l'Ontario, nous favorisons la croissance du secteur minier. Nous jouons un rôle clé dans l'élaboration et l'appui d'initiatives qui stimuleront les investissements dans ce secteur. Par l'entremise de notre entreprise commerciale, ***GEOEnterprises Ontario***, nous faisons connaître les débouchés d'exploration et d'exploitation minières et fournissons des services de consultation géoscientifique à divers clients du monde entier.

Nous contribuons également à créer un climat propice aux investissements dans le secteur minier en menant à bien des initiatives de rationalisation du système de réglementation. Pour ce faire, nous agissons dans le respect de l'environnement et de la Déclaration sur les valeurs environnementales.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Assurer la vigueur du Nord de l'Ontario

Le ministère contribue à la prospérité du Nord en améliorant les immobilisations nécessaires à la prestation des services essentiels, en aménageant une infrastructure de pointe servant aux télécommunications, en dirigeant la restructuration des services locaux dans le Nord, en améliorant l'accès aux services de santé et en favorisant la création d'emplois.

Le gouvernement de l'Ontario respecte son engagement de procéder à la réfection de tout le réseau routier du Nord. Pour la troisième année consécutive, il a fait des investissements record dans l'amélioration de l'infrastructure routière du Nord. Ainsi, il a investi plus de 202 millions de dollars en 1999-2000, soit une augmentation de 46 millions de dollars ou près de 30 pour 100 par rapport à l'année précédente, ce qui porte à 650 millions de dollars les dépenses totales engagées à ce chapitre entre 1996 et la fin de 1999.

En 1999-2000, le ministère du Développement du Nord et des Mines et le ministère des Transports ont entrepris 34 grands projets d'aménagement d'installations permanentes dans le Nord de l'Ontario. En outre, plus de 300 projets mineurs d'amélioration des immobilisations routières ont été lancés. Ces projets ont permis de procéder à la réfection de plus de 800 km de voies, à l'expansion de 24 km de voies (élargissement et aménagement de voies de dépassement), à la réfection de 11 ouvrages et à la construction de quatre ouvrages.

L'infrastructure contribue également à la qualité de vie et joue un rôle dans l'amélioration des services de santé. Après avoir consulté les résidents du Nord, nous avons lancé deux programmes l'an dernier sous l'égide de la SGFPNO : l'initiative Aide aux immobilisations dans les petites localités et le programme Aide aux petits établissements de soins primaires du Nord.

Par l'entremise de l'initiative Aide aux immobilisations dans les petites localités, nous avons accordé 26,6 millions de dollars à 275 petites localités, Premières nations et territoires non érigés en municipalités du

Nord de l'Ontario pour les aider à mettre sur pied, à renouveler ou à améliorer des services communautaires. Dans le cadre de cette initiative, les collectivités peuvent recevoir jusqu'à 100 000 $ pour réaliser des projets d'infrastructure qui leur tiennent à coeur, y compris la construction de centres communautaires et de casernes de pompiers et l'installation de fosses septiques.

Dans le cadre du programme Aide aux petits établissements de soins primaires du Nord, le ministère a accordé jusqu'à 50 000 $ à de petits établissements de soins primaires et jusqu'à 350 000 $ à de petits hôpitaux pour mettre à niveau leur matériel médical et rénover ou agrandir leurs bâtiments. La SGFPNO a approuvé 110 projets et s'est engagée à verser au total 12,3 millions de dollars à de petits hôpitaux du Nord, des centres de santé communautaires, des centres de santé autochtones, des postes de soins infirmiers et des centres de soins médicaux et dentaires appartenant à des municipalités ou des hôpitaux.

En 1999-2000, la SGFPNO a approuvé l'octroi de 104,2 millions de dollars pour la réalisation de 444 projets de développement économique durable. Cette aide financière a permis de recueillir 234,1 millions de dollars auprès du secteur privé et d'autres partenaires et de créer quelque 4 054 emplois pour les résidents du Nord. Depuis octobre 1996, date à laquelle on a donné une nouvelle orientation au Fonds du patrimoine, la SGFPNO a approuvé le financement de 671 projets totalisant 233,6 millions de dollars, projets qui ont permis de recueillir 561,6 millions de dollars de plus, ainsi que de créer quelque 3 322 emplois directs et 5 097 emplois indirects.

Notre Équipe de mise en oeuvre des réformes des services publics dans le Nord a continué d'aider les collectivités du Nord à assumer leurs nouvelles responsabilités découlant de la restructuration des services locaux. La *Loi de 1998 sur l'amélioration des services publics dans le Nord de l'Ontario* a été promulguée, ce qui a permis à l'équipe de se concentrer sur les moyens d'aider les collectivités à dispenser les services de base de façon plus efficace. L'équipe a également collaboré avec les collectivités et le ministère des Services sociaux et communautaires à la mise sur pied des conseils d'administration de district des services sociaux dans le Nord.

Grâce à notre réseau de Centres d'information du gouvernement, aux bureaux de développement du Nord et aux équipes de secteurs, il est maintenant plus facile que jamais pour les résidents du Nord de se prévaloir des programmes et services gouvernementaux et d'avoir voix au

chapitre. De plus, nous continuons de leur donner l'occasion de se faire entendre et défendons leurs intérêts à Queen's Park.

Les six équipes de secteurs intégrées coordonnent le développement économique du Nord de l'Ontario. Elles assurent la prestation de divers programmes et services gouvernementaux de développement socio-économique dans les collectivités du Nord. En 1999-2000, les membres de ces équipes, en collaboration avec six agents des Centres d'aide aux nouvelles entreprises, ont répondu à 20 000 demandes de renseignements et animé plus de 250 ateliers auxquels ont participé 4 500 résidents du Nord.

Mettre à profit la richesse minière de l'Ontario

La Division des mines et des minéraux a continué d'établir des conditions propices à la réussite du secteur minier de l'Ontario en réduisant le nombre de formalités réglementaires, en attirant des investissements dans le secteur de l'exploration, en étoffant les bases de données géoscientifiques et en améliorant le service à la clientèle.

Soucieux de stimuler davantage l'exploration minière, le gouvernement de l'Ontario a annoncé en 1999 une initiative d'une durée de deux ans, dotée d'un budget de 19 millions de dollars et visant à élargir et à améliorer son infrastructure géoscientifique et à trouver de nouveaux débouchés en Ontario. Cette initiative, *opération Chasse au trésor*, a été prolongée. Elle porte sur la collecte de données géoscientifiques par l'entremise de levés géophysiques aériens et de levés géochimiques de surface.

Au cours de sa première année de fonctionnement, l'*opération Chasse au trésor* a permis de recueillir des données sur une distance de 105 000 km linéaires lors de levés magnétiques et électromagnétiques. À la fin de l'été 2000, le ministère aura publié sept nouvelles études présentant les résultats de levés géophysiques aériens et trois études portant sur les sédiments lacustres. Dans le cadre de cette opération, on établit des cartes du substrat rocheux, on met à jour les bases de données sur les gisements de minéraux, on procède à des levés lithogéochimiques, on effectue des recherches pour mettre au point des méthodes (p. ex. pour la modélisation géochimique ou géophysique), on effectue des enquêtes sur les agrégats et des études sur les minéraux industriels, on gère des données et on diffuse des cartes et des produits du système CLAIMS.

Nous mettons au point un outil appelé CLAIMaps II qui nous permettra d'améliorer l'accès par Internet aux renseignements sur les terrains miniers.

CLAIMaps II est une base de données pleinement intégrée qui sera plus facile à utiliser pour nos clients. Elle s'ajoute à notre site Web ERMES (Earth Resources Mineral Exploration) et donne accès, 24 heures sur 24, à des données et des images que l'on pouvait consulter auparavant uniquement dans nos bureaux régionaux.

Nous avons continué de collaborer avec le ministère des Richesses naturelles et divers intervenants afin de délimiter des terrains susceptibles d'avoir un potentiel minier élevé et se trouvant dans des parcs et des zones protégées que l'on propose d'aménager dans le cadre de la stratégie *Patrimoine vital de l'Ontario.* Nous élaborons actuellement des règlements sur l'exploration minière écologique de ces terrains et mettons en place un processus de déréglementation faisant en sorte que les gisements importants ayant été découverts ne feront plus partie du parc, ce qui, au bout du compte, se traduira par une augmentation de la superficie des parcs.

Par ailleurs, nous mettrons bientôt en oeuvre de nouveaux règlements régissant les plans de fermeture et la réhabilitation des terres. Ces règlements comprendront des normes provinciales détaillées et de nouvelles exigences en matière de garanties financières. De plus, nous collaborons avec d'autres ministères, l'industrie et le public afin d'adopter une politique minière tenant compte de facteurs économiques, environnementaux et sociaux.

En septembre dernier, le gouvernement de l'Ontario a inauguré officiellement son programme de nettoyage et de réhabilitation des mines. Le calendrier établi est respecté. Ainsi, les travaux sont en cours ou terminés dans 34 mines jugées prioritaires pour la première année. À la mine North Coldstream, près de Thunder Bay, les bâtiments et ouvrages miniers ont été enlevés et les travaux de nivellement et de restauration de la végétation seront terminés cet été. À Timmins, d'importants travaux de réhabilitation se poursuivent à l'ancienne mine Hollinger. Enfin, des travaux de capuchonnage et de remblayage sont en cours dans 32 autres mines de l'Ontario afin d'éliminer des dangers physiques.

Le gouvernement de l'Ontario a investi deux millions de dollars dans ce programme au cours de la première année et prévoit y affecter 5 millions de dollars pour la deuxième année et 10 millions de dollars par année au cours de la troisième et de la quatrième années afin d'éliminer des dangers physiques et environnementaux et de remettre ces terres dans un état productif.

Le gouvernement provincial a pris diverses mesures afin de faire de l'Ontario un chef de file mondial dans les domaines de la formulation de politiques minières et de la recherche géoscientifique.

En mars dernier, l'Ontario a accueilli le premier forum international des ministères des mines à Toronto. Au total, 300 ministres, hauts fonctionnaires et représentants de l'industrie provenant de 52 pays ont participé à cette première réunion internationale des ministres des mines. Les discussions ont porté surtout sur les moyens d'établir une industrie minière prospère, écologique et qui assume ses responsabilités sociales. L'Ontario s'est engagé à organiser un deuxième forum en 2002.

Toujours en mars, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il mettrait sur pied le Centre de recherche sur les mines et minéraux à son complexe géoscientifique de Sudbury. Semblable aux parcs scientifiques mis sur pied dans d'autres pays, le Centre contribuera à instaurer une culture de l'innovation, encouragera les investissements d'entreprises et créera de bons emplois pour l'avenir.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Faire connaître le Nord comme un bon endroit où vivre, travailler et investir

Par l'entremise de la SGFPNO et de la Société SuperCroissance, nous investirons dans l'infrastructure de façon à générer des investissements d'autres partenaires et nous contribuerons à jeter les assises de la croissance future. En veillant à ce que nos politiques et règlements soient analysés dans le but d'en déterminer l'incidence possible sur le milieu des affaires, nous nous assurerons de ne pas créer d'obstacles injustifiés à la croissance des entreprises. En collaboration avec divers intervenants des collectivités urbaines, rurales et en régions éloignées du Nord de l'Ontario, nous donnerons suite aux priorités régionales et communautaires et favoriserons le recours à des solutions adéquates mises de l'avant à l'échelle locale pour assurer le développement économique de cette région. Enfin, en repérant et en faisant connaître les possibilités de croissance et d'investissement, nous aiderons les investisseurs, les entreprises et les collectivités à exploiter le plein potentiel de l'économie du Nord de l'Ontario.

Faire en sorte que le Nord de l'Ontario puisse soutenir la concurrence internationale

Nous ferons en sorte que nos règlements, politiques et programmes s'adaptent à l'évolution de l'économie internationale, ce qui aidera l'économie du Nord de l'Ontario et le secteur minier de la province à soutenir la concurrence internationale. En investissant judicieusement dans l'amélioration de l'infrastructure et dans des initiatives qui améliorent la situation concurrentielle du Nord de l'Ontario et du secteur minier de la province, nous miserons sur les atouts de cette région et de ce secteur. Nous appuierons les initiatives visant à étoffer le tissu économique du Nord, y compris les activités mettant l'accent sur la technologie de l'information et d'autres nouvelles technologies. Ces initiatives contribueront à jeter les assises de la croissance durable de la région. En

favorisant la création de liens productifs en matière de commerce et d'investissement, nous ferons mieux connaître les exportations du Nord de l'Ontario et les occasions qu'offre cette région. En outre, nous encouragerons l'instauration d'une culture de l'innovation dans le Nord par l'entremise d'investissements appuyant le développement de la puissance créatrice.

Pour renforcer la réputation de l'Ontario en tant qu'un des endroits les plus sûrs et les plus attrayants du monde pour les investissements dans le secteur minier, le gouvernement a déposé un projet de loi qui créerait un organisme d'autoréglementation des géoscientifiques professionnels de l'Ontario. Ce projet de loi améliorerait le rang professionnel des géoscientifiques de l'Ontario, protégerait davantage le public et hausserait le niveau de confiance des investisseurs.

Mettre l'accent sur les conditions favorisant la création de bons emplois stables et bien rémunérés

Nous aiderons les résidents du Nord à établir des conditions propices à la croissance, aux investissements et à la création d'emplois et de débouchés en appuyant nos partenaires des collectivités et de l'industrie dans les efforts qu'ils déploient pour promouvoir le développement économique et tirer parti de leurs avantages concurrentiels. En soutenant les investissements du secteur privé dans le Nord de l'Ontario, nous contribuerons à créer des emplois. En élaborant et en mettant en oeuvre des stratégies et initiatives sectorielles, nous favoriserons la croissance de l'industrie primaire et des nouvelles entreprises, ce qui stimulera également la création d'emplois. Enfin, nous investirons dans l'infrastructure de la haute technologie afin de mettre sur pied des collectivités branchées dans la région et de jeter les assises de la création d'emplois au sein de la nouvelle économie.

Consulter nos groupes de clients, être leur porte-parole et communiquer avec eux

En consultant nos groupes de clients et le public, en étant leur porte-parole et en communiquant avec eux, nous démontrerons aux intervenants clés qu'ils peuvent bel et bien jouer un rôle dans la mise en oeuvre, par le gouvernement provincial, de politiques, programmes et initiatives

répondant aux besoins régionaux. Nous amènerons les collectivités à former des partenariats qui donneront des résultats concrets dans la région en assurant les résidents du Nord de l'Ontario que le gouvernement provincial reconnaît leurs besoins particuliers et en tient compte dans ses politiques, programmes et initiatives. Nous ferons savoir à ces personnes que nous mettons l'accent sur des solutions adaptées aux besoins du Nord de l'Ontario et nous contribuerons à renforcer la confiance des entreprises et des consommateurs dans l'économie de cette région.

Appuyer les mesures permettant d'améliorer la qualité de vie dans le Nord de l'Ontario

En aidant les ministères du gouvernement provincial à fournir des programmes aux résidents du Nord de l'Ontario, nous contribuerons à améliorer la qualité de vie dans cette région. Une des principales priorités du gouvernement consiste à s'assurer que tous les Ontariens et Ontariennes ont accès à des services de santé de qualité. Nous appuierons les mesures améliorant l'accès aux services de santé dans les collectivités et veillerons à régler des questions clés telles que le nombre de médecins dans le Nord. Comme le gouvernement provincial s'est engagé à accroître la sécurité des Ontariens et Ontariennes, nous continuerons d'appuyer les stratégies de prévention de la violence. En faisant la promotion des aspects positifs de la vie dans le Nord et en atténuant le plus possible les défis d'ordre structurel et socio-économique associés à la région, nous contribuerons à y instaurer un milieu sain et une économie concurrentielle et durable.

S'assurer que les règlements et les politiques de l'Ontario régissant le secteur minier tiennent compte de la Déclaration sur les valeurs environnementales du ministère

Nous veillerons à l'exploitation durable des ressources minières de l'Ontario et à la protection du patrimoine naturel de la province pour les générations futures en nous assurant que les règlements et les politiques régissant le secteur minier de l'Ontario sont conformes à notre Déclaration sur les valeurs environnementales et en veillant à l'application de la *Loi sur les mines*.

Assurer l'excellence en matière de service

En misant sur les initiatives de la fonction publique de l'Ontario en matière de qualité des services, nous répondrons aux attentes de nos clients. En évaluant et en améliorant les modes de prestation des services ainsi qu'en étoffant les services que nous fournissons sur Internet, nous atteindrons l'excellence. Nous nous livrerons à un exercice permanent de planification, d'évaluation, de justification des programmes et d'évaluation du rendement afin d'aligner nos décisions concernant l'affectation des ressources sur nos priorités et nous utiliserons ces ressources de façon judicieuse pour le mieux-être des résidents du Nord.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Les mesures d'évaluation de la performance à l'égard du Nord de l'Ontario et du secteur minier sont centrées sur les répercussions générales des programmes et services clés du ministère en ce qui concerne :

LA SATISFACTION DES CLIENTS : niveau de satisfaction du public en ce qui a trait à la prestation des programmes et services du ministère;

UN CLIMAT PROPICE AUX INVESTISSEMENTS : comparaison du climat d'investissement dans le secteur minier de la province à celui d'autres territoires;

LA SGFPNO : capacité du ministère de créer et de garder des emplois, de répondre aux besoins et priorités de la région et d'attirer des investissements externes de capitaux.

LES ROUTES DU NORD : mesure dans laquelle le ministère parvient à améliorer l'état du réseau routier du Nord.

Activité de base : Développement économique du Nord

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Augmentation de la satisfaction du public à l'égard des programmes et services du ministère.	Pourcentage de clients satisfaits du niveau et de la qualité des programmes du ministère, des initiatives spéciales et des services au comptoir.	90 %.	90 % (pour l'ensemble du ministère).
Accroissement des investissements dans le Nord de l'Ontario.	- Financement de projets approuvé par le conseil d'administration de la SGFPNO. - Financement externe obtenu. - Ratio de levier financier. - Nombre d'emplois créés.	Prévisions annuelles du financement approuvé par la SGFPNO, du financement externe obtenu et du nombre d'emplois créés.	Financement de la SGFPNO : 60 millions de $. Financement externe : 120 millions de $. Ratio de levier financier : 1:2,0. Nombre d'emplois créés : 700.
Amélioration de l'état des routes du Nord.	Pourcentage des routes du Nord dans un état optimal.	92 % d'ici le 1er avril 2004.	80 %.

Activité de base : Compétitivité du secteur minier

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Augmentation de la satisfaction du public à l'égard des programmes et services du ministère.	Pourcentage de clients satisfaits du niveau et de la qualité des programmes du ministère, des initiatives spéciales et des services au comptoir.	90 %.	90 % (pour l'ensemble du ministère).
Accroissement des investissements dans le secteur minier de la province.	Rang de l'Ontario parmi les provinces et les territoires pour ce qui est de la capacité d'attirer des investissements dans le domaine de l'exploration minière.	Première position.	Première position.

Dépenses du ministère en 1999-2000 par activité de base*

Ministère du Développement du Nord et des Mines

Fonctionnement	114 millions de $
Immobilisations	211 millions de $
	460 employés

Développement économique du Nord

Fonctionnement	69 millions de $
Immobilisations	209 millions de $
	140 employés

Voix du Nord — Politiques
Prestation régionale des programmes et services
Investissements dans l'infrastructure du Nord
Développement économique régional
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Commission de transport Ontario Northland
Projet de mise en oeuvre des réformes des services publics dans le Nord
Promotion du commerce et de l'investissement

Compétitivité du secteur minier

Fonctionnement	35 millions de $
Immobilisations	2 millions de $
	233 employés

Application de la *Loi sur les mines*
Terrains miniers
Groupe des mines
Commission géologique de l'Ontario
- CGO — Géologie du précambrien
- Laboratoires géoscientifiques
- CGO — Géologie sédimentaire
- CGO — Géologue résident
- Services de diffusion des données

Service de l'information

Administration du ministère

Fonctionnement	10 millions de $
	87 employés

Bureaux du ministre et de l'adjoint parlementaire
Bureau du sous-ministre
Secrétariat de la planification des activités
Politiques ministérielles
Services de communications
Services juridiques

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère du Développement du Nord et des Mines

Fonctionnement	274 millions de $
Immobilisations	273 millions de $
	460 employés

Développement économique du Nord

Fonctionnement	235 millions de $
Immobilisations	268 millions de $
	140 employés

Voix du Nord — Politiques
Prestation régionale des programmes et services
Investissements dans l'infrastructure du Nord
Développement économique régional
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Commission de transport Ontario Northland
Projet de mise en oeuvre des réformes des services publics dans le Nord
Promotion du commerce et de l'investissement

Compétitivité du secteur minier

Fonctionnement	30 millions de $
Immobilisations	5 millions de $
	239 employés

Application de la *Loi sur les mines*
Terrains miniers
Groupe des mines
Commission géologique de l'Ontario
- CGO — Géologie du précambrien
- Laboratoires géoscientifiques
- CGO — Géologie sédimentaire
- CGO — Géologue résident
- Services de diffusion des données

Service de l'information

Administration du ministère

Fonctionnement	9 millions de $
	81 employés

Bureaux du ministre et de l'adjoint parlementaire
Bureau du sous-ministre
Secrétariat de la planification des activités
Politiques ministérielles
Services de communications
Services juridiques

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Veuillez contacter le bureau du ministère du Développement du Nord et des Mines de votre localité ou les personnes suivantes :

Leonard Sharman
Bureau du ministre
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Bureau 5630, édifice Whitney, Queen's Park
Toronto ON M7A 1W3
Tél. : (416) 327-0656
Téléc. : (416) 327-0665
Courriel : leonard.sharman@ndm.gov.on.ca

Ron St. Louis
Direction des services de communications
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Bureau 606, 159, rue Cedar
Sudbury ON P3E 6A5
Tél. : (705) 564-7120
Téléc. : (705) 564-7108
Courriel : ron.st-louis@ndm.gov.on.ca

Veuillez adresser les questions ou commentaires concernant les activités de base du ministère aux personnes suivantes :

Jim McClure
Sous-ministre adjoint
Division du développement du Nord
Bureau 200, Place Roberta Bondar
70 Foster Drive
Sault Ste. Marie ON P3A 6V8
Tél. : (705) 945-5901
Téléc. : (705) 945-5931
Courriel : jim.mcclure@ndm.gov.on.ca

John Gammon
Sous-ministre adjoint
Division des mines et des minéraux
Niveau B6, Centre Willet Green Miller
933 Ramsey Lake Road
Sudbury ON P3E 6B5
Tél. : (705) 670-5877
Téléc. : (705) 670-5818
Courriel : john.gammon@ndm.gov.on.ca

On peut également joindre le ministère par Internet à :
www.gov.on.ca/MNDM

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU COMMERCE

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. Al Palladini

J'ai le plaisir de soumettre le plan d'activités 2000-2001 du ministère du Développement économique et du Commerce. Ce plan renferme un rapport sur nos réalisations en 1999-2000 et expose nos engagements pour 2000-2001.

Au cours de l'année écoulée, nous avons collaboré avec nos partenaires du secteur privé pour veiller à ce que nos activités de base, c'est-à-dire le développement des entreprises et de l'emploi, les investissements et le commerce, continuent d'aider les entreprises de l'Ontario à créer des emplois et à générer des richesses dans la province.

L'Ontario a affiché une croissance économique réelle remarquable de 5,7 pour 100 en 1999. Grâce à un climat des affaires grandement amélioré, les entreprises du secteur privé ont pris de l'expansion et ont créé 375 000 emplois en 1998-1999, soit les meilleurs résultats affichés sur le plan de la création d'emplois pendant deux années consécutives en Ontario. Nos Centres d'encadrement des petits entrepreneurs et nos Centres d'aide aux nouvelles entreprises ont contribué au démarrage de milliers de petites entreprises qui ont créé, dans leur sillage, de nouveaux emplois.

Nous augmentons notre soutien à l'initiative « Investissement dans les compétences stratégiques ». Nous nous sommes en effet engagés à y affecter 130 millions de dollars sur plusieurs années. Grâce à cette initiative, les entreprises et l'industrie peuvent disposer d'une main-d'oeuvre instruite et hautement qualifiée, ce qui constitue un avantage concurrentiel clé. Au cours de la dernière année, notre ministère a établi de nouveaux partenariats avec des entreprises du secteur privé, d'autres paliers de gouvernement ainsi que des collèges et universités afin de renforcer la capacité de l'Ontario de livrer concurrence à l'échelle mondiale.

Dans le cadre de Promotion Ontario, on continue à faire la promotion de la province de façon intensive afin d'appuyer nos efforts visant à attirer de nouveaux investissements grâce à des stratégies de commercialisation impressionnantes et efficaces. Les méthodes innovatrices et efficientes adoptées font connaître notre province dans le monde entier et incitent les investisseurs à créer des emplois ici même.

Ontario Export inc., le principal organisme gouvernemental de promotion du commerce, aidera encore plus d'entreprises ontariennes à repérer les

débouchés sur le plan de l'exportation et à en tirer profit. En 1999, de nombreuses PME de l'Ontario ne se sont pas limitées à leurs clients américains traditionnels et ont accaparé une plus grande part du marché étranger. À l'avenir, on fera davantage appel à la technologie pour accomplir des activités commerciales clés telles que les missions commerciales.

Ensemble, nous avons beaucoup accompli en 1999. L'Ontario est devenu un endroit de prédilection pour les investisseurs grâce à ses impôts plus faibles, à sa main-d'oeuvre hautement qualifiée, aux possibilités intéressantes pour l'investissement des entreprises, à une infrastructure de calibre international et à une excellente qualité de vie. Nous entendons continuer de déployer des efforts en 2000-2001 pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois afin d'atteindre de nouveaux sommets.

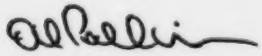

L'honorable Al Palladini
Ministre du Développement économique et du Commerce

Objectifs généraux du ministère

Les objectifs généraux du ministère visent à assurer un contexte commercial qui permette à la province de faire concurrence aux pays les plus affluents du monde, garantissant ainsi une grande qualité de vie à la population de l'Ontario grâce à des emplois bien rémunérés.

La province fait toujours face à une forte concurrence de la part d'autres territoires sur le plan de la pénétration des marchés et des investissements. Il est très important que les secteurs privé et public de l'Ontario aident les entreprises à prendre de l'expansion, à accroître leur compétitivité dans l'économie mondiale et à promouvoir les atouts de l'économie ontarienne.

Nous poursuivrons nos objectifs avec vigueur pour nous acquitter du mandat que nous ont confié les Ontariennes et Ontariens, soit stimuler la croissance économique et la création d'emplois et établir de solides avantages concurrentiels afin d'assurer un avenir plus prospère à la génération actuelle et à nos enfants.

Activités de base

Les activités de base du ministère sont les suivantes :

- développement des entreprises et de l'emploi;
- développement des investissements;
- développement du commerce.

L'*activité de base relative au développement des entreprises et de l'emploi* vise l'établissement d'un contexte commercial favorable à la croissance économique et à la création d'emplois en :

- favorisant l'innovation et l'entrepreneuriat;
- gérant les liens établis entre des groupes d'entreprises et divers secteurs;
- encourageant l'élimination des obstacles aux activités commerciales, notamment les lacunes dans l'infrastructure commerciale;
- fournissant des conseils sur les questions intéressant les entreprises et sur la politique de développement économique.

L'*activité de base relative aux investissements* a pour but de convaincre les décideurs en matière d'investissements que la province est l'endroit tout indiqué pour investir. À cette fin, nous faisons de la publicité ou de la promotion, nous suivons diverses pistes et nous offrons des services aux investisseurs. Le programme « Promotion Ontario » est un élément essentiel des objectifs généraux du ministère car il permet de promouvoir les avantages concurrentiels de l'Ontario au pays comme à l'étranger ainsi que d'attirer et de conserver les investissements.

L'*activité de base relative au développement du commerce* a comme objectif d'accroître la part du marché mondial d'exportation que possède l'Ontario en travaillant en collaboration avec les entreprises ontariennes, tout particulièrement les PME, en vue :

- d'augmenter le nombre d'exportateurs;
- de prendre de l'expansion dans les marchés stratégiques et les nouveaux marchés;
- d'établir et de préserver une culture dynamique axée sur l'exportation;
- d'exploiter le potentiel des entreprises ontariennes sur les marchés internationaux;
- de faire connaître davantage les exportations de l'Ontario.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

La performance de l'économie ontarienne continue de dépasser celle des territoires concurrents sur le plan des emplois, des investissements et des exportations

Les politiques économiques de l'Ontario continuent de favoriser le milieu des affaires.

La croissance de l'emploi dans la province a été pius vigoureuse que la moyenne de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Québec et des huit États américains situés près des Grands Lacs (3,6 pour 100 par rapport à une moyenne de 1,1 pour 100).

L'investissement des entreprises ontariennes dans le matériel et l'outillage en pourcentage du PIB total (données de 1998) a dépassé la moyenne de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec (7,7 pour 100 comparativement à une moyenne de 7,4 pour 100).

Les exportations ontariennes par habitant (données de 1998) ont été plus de trois fois plus élevées que la moyenne pour le Québec et les huit États américains situés près des Grands Lacs (10 153,26 $US pour l'Ontario par rapport à une moyenne de 2 754,64 $US).

Il y a eu un nombre accru de nouvelles entreprises constituées en sociétés en Ontario; en effet, ce nombre est passé de 50 948 en 1998 à 54 415 en 1999.

Soutien en matière de développement des entreprises et de l'emploi

L'initiative « Investissement dans les compétences stratégiques », que nous avons lancée en 1998-1999 pour aider l'industrie et le secteur de l'éducation à résoudre le problème de la pénurie de compétences stratégiques, a connu un franc succès. On a annoncé en 1999-2000 qu'on y affecterait 130 millions de dollars sur plusieurs années. Dans le cadre de cette initiative, nous nous sommes engagés à accorder une somme totale

de 45 millions de dollars à 28 projets portant sur des compétences stratégiques, et ce montant a permis d'obtenir 135 millions de dollars de plus. Ainsi, 180 millions de dollars ont été investis dans l'acquisition de compétences stratégiques.

Pour donner suite aux préoccupations soulevées par les sociétés et les consommateurs au sujet des obstacles aux affaires électroniques, nous avons collaboré avec d'autres ministères à l'établissement d'un plan d'action visant à créer un climat positif pour ces affaires. Ce plan sera instauré au cours de l'année qui vient. Nous avons également changé l'orientation d'un certain nombre de programmes de soutien aux entreprises afin qu'ils mettent davantage l'accent sur les affaires électroniques. Nous serons ainsi davantage en mesure de fournir des conseils sur les meilleures façons d'avoir recours aux affaires électroniques pour favoriser la concurrence.

Nous avons réglé avec succès la première contestation des États-Unis dans le cadre de l'ALENA au sujet de la réglementation du poisson en Ontario et appuyé l'industrie pour la formation du Conseil pour le libre-échange du bois d'oeuvre, qui travaillera en collaboration avec la province pour le rétablissement du libre-échange avec les États-Unis pour ce qui est du bois d'oeuvre. Nous avons en outre élaboré des propositions visant à limiter l'application des règles de l'ALENA sur les investissements à l'égard de l'Ontario.

Par l'entremise de notre Unité du développement économique urbain, nous avons forgé des liens de travail étroits avec les sept centres urbains les plus importants de la province. Ensemble, nous augmentons la capacité de développement économique de ces centres et la collaboration entre la province et les municipalités pour renforcer l'économie de ces centres urbains. Nous avons participé à 20 projets avec les sept grands centres urbains, dont des initiatives de développement économique pour Toronto, Ottawa-Carleton et le triangle de la technologie du Canada.

Notre sixième foire aux idées, organisée en septembre dernier, a favorisé l'expansion des entreprises innovatrices de la province qui affichent la croissance la plus rapide. À cette occasion, plus de 200 directeurs généraux d'entreprises se sont rencontrés pour partager leurs expériences et échanger des idées concernant les défis découlant de la croissance rapide.

Nous avons fourni au gouvernement des services de veille concurrentielle pour les principaux secteurs de l'économie et avons établi des partenariats

avec des organisations et des sociétés de ces secteurs dans le but de nous pencher sur des questions ayant une incidence sur la concurrence, la croissance économique et la création d'emplois. Cela a aidé le gouvernement à prévoir de façon efficace les problèmes touchant les entreprises, les investissements, le développement économique et l'emploi, et à prendre les mesures s'imposant pour gérer ces problèmes.

Grâce à notre réseau de 34 Centres d'encadrement des petits entrepreneurs et Centres d'aide aux nouvelles entreprises, qui repose sur l'entrepreneuriat et sur le travail du personnel des régions, nous avons appuyé le démarrage de 2 500 petites entreprises, ce qui a entraîné la création de 9 700 emplois. Six nouveaux Centres d'aide aux nouvelles entreprises et quatre Centres d'encadrement des petits entrepreneurs ont ouvert leurs portes en 1999-2000. En outre, notre programme « Jeunes entrepreneurs » a permis à 393 jeunes de recevoir de la formation pour le démarrage d'une entreprise et à 77 nouvelles entreprises de voir le jour. Notre programme Étudiants entrepreneurs a fourni de l'aide à 171 étudiants pour la mise sur pied d'une entreprise estivale.

La stratégie « Une économie autochtone plus vigoureuse » du gouvernement de l'Ontario témoigne de l'engagement du gouvernement d'améliorer l'accès des jeunes autochtones aux programmes « Jeunes entrepreneurs », « Étudiants entrepreneurs » et « Visions »; de favoriser le développement et l'expansion des entreprises autochtones; et de mieux faire connaître les services et les possibilités offerts aux Autochtones dans le cadre de Ontario Export inc.

Les conseillers en développement des entreprises du ministère ont mis l'accent sur les entreprises innovatrices en croissance et les ont aidées à atteindre leur objectif de croissance en favorisant le développement des marchés d'exportation. Nous avons contribué à l'amélioration des capacités de croissance des entreprises ontariennes en fournissant des services de consultation à valeur ajoutée qui aident les sociétés à entreprendre des exportations ou à élargir ces activités.

Soutien en matière d'investissements

Notre programme de marketing « Promotion Ontario », qui fait la promotion de l'Ontario comme l'endroit de choix pour les investissements parmi les principaux marchés internationaux, continue d'afficher des résultats positifs. Par le truchement de ce programme, nous avons appuyé

30 projets d'investissement qui ont débouché sur la création de plus de 3 640 emplois et des investissements de 402 millions de dollars.

Nous avons également fourni des renseignements à 643 gens d'affaires immigrants, ce qui s'est traduit par des investissements de 85,7 millions de dollars et 2 390 emplois à temps plein et à temps partiel.

Dans le cadre de notre programme de gestion des principaux comptes d'investissement, nous avons continué à collaborer avec de grosses multinationales situées en Ontario qui songent à prendre de l'expansion ou à concevoir de nouveaux projets. On a contacté des sociétés à 558 reprises, ce qui a permis la réalisation de 22 projets d'investissement.

Soutien en matière de développement du commerce

Ontario Export inc., à qui on avait confié un nouveau mandat ambitieux, a travaillé directement avec 357 entreprises pour favoriser de nouvelles ventes à l'exportation d'une valeur approximative de 532 millions de dollars, ce qui a entraîné la création de plus de 5 000 emplois.

Nous avons déployé d'énormes efforts pour mieux nous faire connaître à l'échelle internationale et pour contribuer à l'établissement de liens avec des acheteurs des produits et services novateurs de l'Ontario. Notre premier ministre a dirigé une délégation de plus de 50 entreprises ontariennes lors de la mission commerciale de l'Équipe Canada au Japon, l'automne dernier, dans le cadre de laquelle des entreprises de la province ont signé des ententes d'une valeur de 124 millions de dollars. En plus d'avoir participé à 20 missions commerciales à l'échelle internationale, nous avons effectué une mission commerciale virtuelle à Singapour dans le cadre d'un projet pilote qui reliait des exportateurs de l'Ontario à des acheteurs étrangers de produits et services de la province. Cette façon de procéder permet de réduire considérablement les coûts.

Nous avons aussi travaillé très fort à l'échelle de la province. La deuxième remise annuelle des Prix ontariens d'excellence en commerce international, les séminaires Journées ontariennes du commerce et les campagnes de marketing faites dans la province ont démontré que les entreprises ontariennes sont des chefs de file sur le plan de l'exportation et ont incité les entreprises des diverses collectivités de la province à planifier leurs activités en fonction de la concurrence mondiale.

Ontario Export inc. a été le premier organisme de promotion du commerce au monde à obtenir la certification ISO 9001, une norme de qualité reconnue à l'échelle internationale. Il s'agit là d'une étape cruciale pour cet organisme.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Stratégies clés

Dans le cadre de ses activités qui visent à stimuler la création d'emplois en favorisant le développement économique et le commerce, le ministère concentre ses ressources et ses énergies sur les objectifs stratégiques clés suivants :

- développer l'économie ontarienne en renforçant les secteurs et les groupes d'entreprises, en continuant d'éliminer les obstacles auxquels les entreprises font face, en améliorant l'infrastructure commerciale, en incitant le secteur privé à investir dans le perfectionnement professionnel, en orientant les politiques de développement économique et de commerce et en offrant des conseils sur les questions commerciales à l'échelle du gouvernement;

- faire participer davantage les investisseurs du pays et de l'étranger à l'économie de l'Ontario en faisant valoir auprès des principales sociétés internationales et des entreprises ontariennes que la province est l'endroit tout indiqué pour faire des affaires en Amérique du Nord;

- accroître la part du marché international d'exportation que possède l'Ontario en augmentant le nombre de PME exportatrices, en stimulant les ventes à l'exportation sur les marchés clés et les nouveaux marchés et en établissant en Ontario une culture dynamique axée sur l'exportation.

Pour nous permettre d'atteindre ces objectifs stratégiques, nous encourageons les membres de notre personnel à continuer à offrir un excellent service à la clientèle. Nous déterminerons de plus dans quels domaines il serait important d'améliorer nos compétences et nos connaissances, par exemple, l'utilisation de la technologie de l'information, le marketing, les communications et le travail d'équipe.

Engagements clés

Pour le rendement de l'économie de l'Ontario dans son ensemble par rapport aux territoires concurrents, nous comptons, en 2000-2001, stimuler la croissance globale de la province sur le plan des emplois, des exportations par habitant et des investissements des entreprises dans le matériel et l'outillage afin de dépasser les résultats affichés par ces territoires.

Pour ce qui est du développement des entreprises et de l'emploi, nous nous engageons à favoriser la croissance vigoureuse de l'emploi en Ontario, à contribuer à l'élimination des obstacles auxquels les entreprises font face et à améliorer l'infrastructure commerciale.

Nous aiderons à coordonner l'instauration de la stratégie « Carte routière de la prospérité », qui s'inscrit dans le cadre de l'objectif global du gouvernement de faire de l'Ontario le meilleur endroit de l'Amérique du Nord où vivre, travailler, investir et élever une famille.

La pénurie de compétences stratégiques freine la croissance des entreprises et la création d'emplois. Pour remédier à cette situation, le gouvernement s'est engagé à investir 130 millions de dollars dans le cadre de l'initiative « Investissement dans les compétences stratégiques ». Il devrait y avoir au moins deux appels de propositions en 2000-2001. De plus, nous mettons sur pied des activités visant à favoriser les partenariats entre l'industrie et les collèges, les universités et les autres fournisseurs de services de formation.

Nous stimulerons l'économie numérique et inciterons les entreprises à avoir recours aux solutions qu'offrent les affaires électroniques et à adopter leurs applications. En collaboration avec d'autres ministères, nous pouvons aider des entreprises ontariennes à tirer pleinement profit des progrès techniques, améliorant encore davantage un climat exceptionnellement propice à la création d'emplois.

Nous cernerons les obstacles à la croissance des entreprises et aux investissements et nous les éliminerons grâce à un soutien continu et à des partenariats avec certains secteurs et groupes d'entreprises clés. Nous entamerons, par exemple, des discussions sur le changement climatique mondial pour veiller à ce que l'on tienne compte des préoccupations des industries ontariennes dans le cadre de l'établissement du plan canadien de mise en oeuvre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En réglant les différends sur le plan du commerce et de l'investissement et en appuyant la négociation d'accords commerciaux à l'échelle nationale et internationale, nous aiderons également à repérer les obstacles auxquels les entreprises font face et à les éliminer. Nous explorerons les débouchés qui existent sur le plan commercial pour le secteur des services de l'Ontario ainsi que les défis découlant des négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce.

Nous gérerons les liens au sein des divers secteurs en analysant les industries et les groupes d'entreprises afin de favoriser les investissements, le marketing et les échanges commerciaux ainsi que les possibilités et les initiatives de développement au sein des secteurs et des groupes d'entreprises.

Nous participerons avec d'autres ministères à des initiatives en vue de donner suite aux recommandations du rapport de la Commission de réduction des formalités administratives par l'entremise du Groupe consultatif de la réforme des règlements du bâtiment, qui vient d'être mis sur pied. Ce groupe a comme objectif de réduire les formalités administratives, de diminuer les coûts pour l'industrie de la construction, d'éliminer les obstacles pour les entreprises et de faciliter l'accès aux services gouvernementaux.

Nous appuierons les grands centres métropolitains de l'Ontario afin de leur permettre de créer des liens importants, d'encourager le développement de leurs capacités et de cerner les possibilités de développement économique.

En collaboration avec nos partenaires commanditaires du secteur privé, nous organiserons la septième foire aux idées les 2 et 3 novembre 2000. Nous continuerons à travailler avec l'Alliance des innovateurs pour stimuler la réussite des principales sociétés en croissance, qui sont une importante source de nouveaux emplois dans la province.

Nous favoriserons le démarrage de petites entreprises grâce à l'ouverture, d'ici la fin de l'exercice 2000-2001, d'au moins deux nouveaux Centres d'encadrement des petits entrepreneurs. Cela portera le nombre total de ces centres à 16.

Les bureaux régionaux du ministère fourniront des consultations directement aux entreprises innovatrices en croissance de l'Ontario. Grâce à des services de consultation à valeur ajoutée, nous en stimulerons la

croissance et le développement, aiderons à éliminer les obstacles à la croissance et améliorerons leurs possibilités de créer des emplois.

Quant aux investissements, les ressources supplémentaires dont nous disposons nous permettront d'améliorer encore davantage les résultats affichés sur le plan des investissements en 1999-2000.

Grâce à de nouveaux fonds de 17,5 millions de dollars répartis sur une période de quatre ans, nous prendrons des mesures plus intensives pour faire valoir l'Ontario en tant qu'endroit de prédilection en Amérique du Nord pour les investissements. Nous nous lancerons sur de nouveaux marchés et communiquerons avec un plus grand nombre de sociétés pour stimuler les investissements.

Notre publicité continuera à faire la promotion de l'Ontario comme l'endroit de prédilection en Amérique du Nord pour les investissements. Cette publicité, qui est axée sur des faits et sur l'influence des pairs, donne d'ailleurs d'excellents résultats. Pour faire en sorte que l'Ontario vienne immédiatement à l'esprit des investisseurs, nous préparons du matériel spécialement à l'intention des conseillers en choix d'emplacements et des principaux décideurs en matière d'investissement. Nous ferons un meilleur usage d'Internet et utiliserons davantage notre site Web comme un outil de marketing proactif.

Pour appuyer cette campagne de marketing dynamique, nous renforcerons nos liens avec les journalistes des principales publications étrangères dans le domaine du commerce afin qu'ils fassent connaître la situation enviable de l'Ontario sur le plan de l'investissement.

Dans le cadre des efforts que nous déploierons pour stimuler l'investissement dans la province, nous communiquerons avec les cadres supérieurs et les personnes ayant de l'influence en matière d'investissement au sein des entreprises. De plus, nous serons toujours à l'affût des occasions d'établir des partenariats entre les secteurs privé et public.

Nous contacterons des intervenants de l'Ontario pour optimiser les possibilités d'établissement de partenariats. Nous miserons entre autres sur le programme « Ambassadeurs commerciaux bénévoles » et sur certaines activités d'investissement avec des associations industrielles et des organismes de développement économique locaux.

Nous attirerons les investissements directs de l'étranger en mettant les avantages concurrentiels de l'Ontario en évidence, en présentant des dossiers intéressants aux investisseurs et en fournissant des services aux investisseurs potentiels quant à l'emplacement de leur entreprise. Nous nous efforcerons de trouver les questions qui préoccupent le plus les investisseurs étrangers et préparerons des dossiers à valeur ajoutée sur l'investissement.

On fera voir aux entrepreneurs immigrants que l'Ontario est l'endroit idéal pour vivre et faire des affaires.

Sur le plan du développement du commerce, 20 millions de dollars seront affectés au cours des quatre prochaines années à nos initiatives visant à favoriser une culture davantage axée sur l'exportation et des entreprises davantage orientées vers la concurrence mondiale. Nous avons comme objectif en 2000-2001 d'aider 500 entreprises à développer leurs capacités sur le plan de l'exportation, ce qui devrait se traduire par des ventes à l'exportation d'un montant estimatif de 500 millions de dollars.

Nous adopterons une nouvelle stratégie communautaire de développement des exportations en collaborant avec nos partenaires des collectivités pour que toutes les régions de l'Ontario puissent profiter de nos ressources et de notre expertise en matière de développement du commerce et des exportations. Grâce à la contribution de partenaires et de commanditaires stratégiques, on élargira la portée du nouveau programme « Journées ontariennes du commerce », dans le cadre duquel des séminaires intéressants et des séances de formation sur l'exportation sont organisés dans les collectivités des quatre coins de la province.

Notre campagne de marketing et de publicité au sein de la province prendra plus d'envergure et visera un plus grand nombre d'entreprises susceptibles d'exporter. Nous désirons ainsi inciter davantage de PME ontariennes à exporter ou à se lancer sur de nouveaux marchés. Dans le cadre de cette campagne, on continuera à rendre hommage à des entreprises ontariennes qui connaissent du succès sur les marchés étrangers. Leur expérience démontre clairement que le commerce international est un excellent moyen de stimuler la croissance et la création d'emplois.

Nous miserons également sur le succès du programme « Prix ontariens d'excellence en commerce international », qui a été mis sur pied en 1999 afin de souligner les réalisations exceptionnelles dans le domaine des

exportations, pour favoriser la participation d'un plus grand nombre d'entreprises, de chefs de file sur le plan des exportations et d'étudiants en commerce international à l'échelle de la province.

Tout en mettant un accent accru sur les programmes de développement des exportations à l'échelle nationale, Ontario Export inc. déploiera des efforts sur les marchés prioritaires que sont l'Europe, l'Asie et l'Amérique latine. Nous fournirons un appui en matière de commerce dans les centres stratégiques grâce à des ressources professionnelles en commerce sur place qui travailleront au nom d'exportateurs dans des marchés étrangers clés.

À la suite du succès remporté par le projet pilote de la mission commerciale virtuelle à laquelle ont participé l'Ontario et Singapour, Ontario Export inc. organisera cinq missions commerciales virtuelles cette année, permettant ainsi à de nombreux exportateurs ontariens de prendre part à des missions commerciales officielles à l'aide de moyens de télécommunication économiques. Il faudra entre autres que les PME se familiarisent avec le commerce électronique et les technologies de pointe et que l'on dispose de renseignements fiables et à jour sur les marchés.

Nous collaborerons avec nos partenaires pour établir un point d'accès pour le commerce par Internet à la fine pointe de la technologie ainsi qu'un centre de services à la clientèle accessible par Internet afin de permettre aux entreprises ontariennes d'obtenir des services directs selon un nouveau concept. Le nouveau point d'accès pour les exportations permettra à nos clients d'effectuer des opérations en ligne, de faire des recherches, notamment pour des sources de financement, et de trouver des acheteurs étrangers pour des produits et services de l'Ontario.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Indicateurs de la performance de l'économie ontarienne dans son ensemble			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
L'économie de l'Ontario continue de mener le bal en Amérique du Nord.	Croissance vigoureuse de l'emploi.	Croissance de l'emploi supérieure à la moyenne des territoires concurrents.	La croissance de l'emploi sera supérieure à celle de la moyenne de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec et des 8 États situés près des Grands Lacs.
	Bon rendement des investissements.	Investissements des entreprises supérieurs à ceux des autres grandes provinces canadiennes.	Les investissements ontariens (données de 1999) dans le matériel et l'outillage en pourcentage du PIB total dépasseront la moyenne de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec.
	Bon rendement sur le plan des exportations.	Exportations par habitant supérieures à celles des territoires industriels concurrents.	Les exportations de l'Ontario par habitant (données de 1999) dépasseront la moyenne du Québec et des 8 États situés près des Grands Lacs.
	Croissance du nombre de nouvelles entreprises.	Plus grand nombre d'entreprises constituées en sociétés qu'au cours de l'année précédente.	Le nombre d'entreprises qui se constitueront en sociétés dépassera celui de 1999.

Activité de base : Développement des entreprises et de l'emploi			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Soutenir la croissance des entreprises innovatrices ontariennes.	Croissance des emplois au sein des entreprises innovatrices en croissance (EIC) grâce à l'appui du ministère.	Augmentation annuelle de 10 pour 100 (en moyenne) de la croissance des emplois au sein des EIC grâce à l'appui du ministère.	Augmentation de 10 pour 100 (en moyenne) de la croissance des emplois au sein des EIC appuyées par le ministère, par rapport au niveau de 1999.
Favoriser l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires pour assurer la concurrence des entreprises.	Amélioration des compétences répondant aux besoins des entreprises grâce à des stratégies innovatrices de formation.	D'ici 2005-2006, l'établissement de 85 partenariats innovateurs pour la formation permettra d'obtenir 370 millions de dollars en investissements de la part de partenaires.	Approbation de 10 nouveaux partenariats portant le total à 38. 35 millions de dollars recueillis pour porter les investissements totaux des partenaires à 155 millions de dollars.
		Satisfaction des employeurs participants mesurée grâce à un sondage sur la satisfaction des clients.	Sondage pour mesurer la satisfaction des clients effectué auprès des employeurs participants en 2000-2001.

Activité de base : Développement des investissements			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
L'Ontario demeure un endroit de prédilection pour les investissements.	Niveau de sensibilisation au fait que l'Ontario est un endroit de prédilection pour les investissements en Amérique du Nord.	Sensibilisation au fait que l'Ontario est un territoire concurrentiel clé en Amérique du Nord.	Sensibilisation au fait que l'Ontario se classera dans le premier tiers des territoires concurrentiels clés en Amérique du Nord.
	Investissements en Ontario grâce au soutien du ministère.	Investissements et emplois grâce à l'appui fourni par les employés du ministère collaborant avec les investisseurs potentiels et les gens d'affaires immigrants.	Investisseurs potentiels : • 30 investissements effectués par des entreprises produisant 375 millions de dollars en investissements et création ou maintien de 3 300 emplois.
			Gens d'affaires immigrants : • 600 hommes et femmes d'affaires immigrants, ce qui se traduit par 75 millions de dollars en investissements et 2 500 emplois créés ou préservés.

Activité de base : Développement du commerce			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Croissance continue des exportations de l'Ontario	Exportations des PME soutenues par le ministère pour leur permettre d'exploiter leur plein potentiel	D'ici 2000-2001, hausse de 100 pour 100 des ventes à l'exportation (par rapport à l'exercice de référence 1996-1997) grâce au soutien du ministère.	Maintenir à 500 millions de dollars le soutien aux ventes à l'exportation. Augmenter de 39 pour 100 le nombre d'entreprises appuyées par le ministère pour leur permettre d'exploiter leur plein potentiel sur le plan des exportations; ce nombre passera ainsi à 500.

Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000*

Développement économique et commerce
Fonctionnement 94 millions de $
365 employés

Développement des entreprises et de l'emploi
Fonctionnement 36 millions de $
114 employés

- Innovation et entrepreneuriat
- Gestion des rapports sectoriels
- Promotion de l'élimination des obstacles au commerce
- Conseils sur les questions commerciales et direction des politiques de développement économique et de commerce au sein du gouvernement
- Développement économique urbain

Développement des investissements
Fonctionnement 26 millions de $
79 employés

- Commercialisation des investissements
- Investiss. étrangers directs - ventes et services
- Gestion des comptes d'investissement intérieurs
- Services aux gens d'affaires immigrants

Développement du commerce
Fonctionnement 11 millions de $
60 employés

- Exportations - défense des intérêts
- Marketing et développement des exportations
- Promotion des exportations

Cessation des activités de financement
Fonctionnement 10 millions de $
12 employés

- Cessation des progr. d'aide financ. aux entreprises
- Gestion de parcs industriels

Bureau central/administration interne
Fonctionnement 11 millions de $
100 employés

- Administration interne

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Remarques : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
Le ministère offre des services de soutien administratif internes au ministère du Tourisme et au ministère des Affaires intergouvernementales. Le ministère offre également des services régionaux au ministère du Tourisme.

Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base*

Développement économique et commerce
Fonctionnement 99 millions de $
380 employés

Développement des entreprises et de l'emploi
Fonctionnement 37 millions de $
128 employés

- Innovation et entrepreneuriat
- Gestion des rapports sectoriels et des groupes d'entreprises
- Promotion de l'élimination des obstacles au commerce
- Conseils sur les questions commerciales et direction des politiques de développement écononomique du gouvernement
- Développement économique urbain

Développement des investissements
Fonctionnement 29 millions de $
80 employés

- Commercialisation des investissements
- Services d'investissement

Développement du commerce
Fonctionnement 13 millions de $
60 employés

- Développement des marchés d'exportation internationaux
- Sensibilisation aux possibilités d'exportation et acquisition de compétences en Ontario

Cessation des activités de financement
Fonctionnement 8 millions de $
5 employés

- Activités de financement ayant pris fin

Bureau central/administration interne
Fonctionnement 12 millions de $
107 employés

- Administration interne

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Remarques : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
Le ministère offre des services de soutien administratif internes au ministère du Tourisme et au ministère des Affaires intergouvernementales. Le ministère offre également des services régionaux au ministère du Tourisme.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Vous pouvez accéder à notre site Web à : www.ontario-canada.com ou communiquer avec les employés chargés des demandes de renseignements au (416) 325-6666.

Renseignements généraux :
Communications et relations publiques
(416) 325-6666

Développement des entreprises et de l'emploi
Jim Gordon
(416) 325-6963

Investissements
Louise Dowie
(416) 325-8540

Développement du commerce
Oksana Fuke
(416) 326-0082

Services régionaux et entrepreneuriat
Janet Rudd
(416) 325-6535

Services ministériels
Jo Ann LeBlanc
(416) 325-6614

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message de la ministre

L'hon. Janet Ecker

Le ministère de l'Éducation poursuit la plus ambitieuse réforme du système d'éducation publique de l'histoire de l'Ontario.

Notre objectif est de veiller à ce que les Ontariennes et Ontariens bénéficient de la meilleure éducation au pays, de façon que les diplômées et diplômés des écoles secondaires soient bien préparés aux études postsecondaires ou au travail.

Les objectifs fixés dans le cadre de nos réformes de l'éducation étaient directs et clairs. Nous avons axé nos améliorations sur trois domaines de base : qualité de l'éducation, financement des dépenses liées à la salle de classe et responsabilité à l'égard des élèves, des parents et des contribuables.

Depuis 1995, notre gouvernement a poursuivi ce plan audacieux et a accompli des progrès remarquables. Grâce à l'adoption d'un nouveau curriculum plus rigoureux soutenu par une évaluation régulière des habiletés acquises selon des normes précises, nos réformes ont mis clairement l'accent sur l'enseignement et l'apprentissage. Nous avons établi un niveau équitable de financement axé sur l'effectif et les besoins des élèves plutôt que sur l'assiette fiscale des collectivités. Enfin, nous avons défini, protégé et accru le financement des dépenses liées à la salle de classe.

Comme le présent plan d'activités l'indique, le ministère a apporté des améliorations considérables au système d'éducation en 1999-2000. Il a notamment accru le financement des dépenses liées à la salle de classe, entrepris la mise en oeuvre d'un nouveau curriculum rigoureux au palier secondaire, fourni des services de soutien clés au personnel enseignant et aux élèves pour leur permettre de s'adapter à ce nouveau curriculum, et instauré graduellement un nouveau bulletin scolaire au palier secondaire. Nous avons également entrepris l'évaluation des élèves de 6^{e} année à l'échelle de la province, pris l'engagement de soutenir l'éducation de l'enfance en difficulté en Ontario et donné aux parents des possibilités accrues de jouer un rôle plus significatif dans le système d'éducation.

De nouveaux projets excitants nous attendent également lors du prochain exercice, dont l'élaboration d'un programme d'évaluation des enseignantes et enseignants, l'instauration du nouveau Code de conduite provincial, la

mise en oeuvre du nouveau curriculum rigoureux du palier secondaire, l'accroissement du rôle des conseils d'école, et la satisfaction des besoins des élèves de l'Ontario ayant des besoins particuliers. Ce ne sont là que quelques-unes de nos priorités pour 2000-2001.

Nous avons la tâche stimulante, exaltante, excitante et essentielle de servir les jeunes de l'Ontario. Nous les encourageons à viser l'excellence, et c'est pourquoi nous leur devons rien de moins que de déployer des efforts efficaces, sérieux et coordonnés pour soutenir et améliorer le système d'éducation de l'Ontario.

C'est avec plaisir que nous entreprenons le nouvel exercice.

J'adresse mes meilleurs voeux aux élèves, aux parents et au personnel enseignant et administratif.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Janet Ecker
Ministre de l'Éducation

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de l'Éducation a pour objectifs d'offrir aux élèves de l'Ontario la meilleure éducation au Canada. Le système d'éducation publique de l'Ontario visera l'excellence comme suit :

- les élèves auront accès à une éducation de haute qualité axée sur des normes élevées, des attentes clairement définies et un processus d'évaluation direct et fréquent;
- les élèves auront le droit d'apprendre dans un milieu sûr où règne la discipline;
- le système scolaire préparera les élèves à des études supérieures, au monde du travail et aux responsabilités inhérentes à leur devoir de citoyens;
- les enseignantes et enseignants auront la possibilité d'être parmi les mieux qualifiés et les plus compétents au Canada;
- les parents auront un rôle significatif à jouer dans l'éducation de leurs enfants.

Activités de base

Le ministère veut favoriser un système d'éducation publique de haute qualité qui donne à tous les élèves les connaissances, les habiletés et la confiance dont ils ont besoin pour contribuer à la vie d'une société en pleine mutation au sein d'une économie mondiale, pour se mesurer aux autres et pour réussir.

Le ministère oriente la politique d'éducation dans les écoles élémentaires et secondaires et dirige les efforts déployés à cet égard en prenant notamment les mesures suivantes :

- il élabore le curriculum à l'échelle provinciale;
- il établit les normes provinciales de rendement des élèves;
- il élabore les politiques touchant les directrices et directeurs d'écoles et les autres dirigeantes et dirigeants des conseils scolaires et assure l'élection des conseillères et conseillers scolaires;
- il établit les exigences d'octroi des diplômes et des certificats aux élèves;
- il élabore les règlements concernant l'année scolaire et les jours fériés, l'organisation des écoles et des conseils scolaires et les tâches du personnel enseignant et des dirigeantes et dirigeants des conseils scolaires;
- il répartit les fonds affectés par l'Assemblée législative pour permettre aux conseils scolaires d'assurer le fonctionnement des écoles.

Le ministère finance les conseils scolaires à partir d'un modèle de financement axé sur les besoins des élèves. De plus, il s'est engagé à accroître la responsabilité à l'égard des élèves et des contribuables en veillant à ce que la qualité et l'efficacité du système d'éducation soient mesurées et communiquées au public aux fins d'amélioration.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Au cours du dernier exercice, le ministère a continué à améliorer la qualité, la responsabilité et la rigueur du système d'éducation de l'Ontario et à réinvestir dans la salle de classe les économies réalisées au titre de l'administration afin de promouvoir l'apprentissage. Dans le rapport intitulé *La voie de l'avenir - IV : Rapport sur l'amélioration des écoles grâce à une plus grande responsabilité*, la Commission d'amélioration de l'éducation a mis en lumière cette tendance.

Mise en oeuvre progressive du nouveau curriculum au palier secondaire

Cette année, les élèves de 9e année ont entrepris la première année du nouveau programme de quatre ans, l'Ontario ayant suivi l'exemple des autres provinces et territoires canadiens pour ce qui est de la durée du programme d'études secondaires. Au cours de l'année scolaire 1998-1999, le ministère a publié le nouveau curriculum du palier secondaire pour les 9e et 10e années. En juin 2000, le ministère a publié le nouveau curriculum pour la 11e année, plus d'un an avant sa mise en oeuvre dans les classes de 11e année, de même que le nouveau curriculum pour la 12e année, plus de deux ans avant sa mise en oeuvre dans les classes de 12e année. Le programme de mise en oeuvre du nouveau curriculum prévoit l'octroi d'un financement de 270 millions de dollars pour assurer la formation du personnel enseignant et fournir du matériel de soutien.

Le nouveau curriculum accorde une plus grande importance aux mathématiques, aux sciences et à la langue. Ce curriculum s'inspire du nouveau curriculum rigoureux utilisé dans toutes les écoles élémentaires de l'Ontario, de la 1re à la 8e année. Le nouveau curriculum rigoureux énonce des attentes claires sur ce que les élèves devraient apprendre de façon que les parents soient assurés que leurs enfants auront reçu une éducation pertinente et équilibrée au terme de leurs études secondaires. Les élèves qui termineront leurs études secondaires en 2003 seront les premiers à avoir bénéficié d'un curriculum standard entièrement intégré pour toutes les années d'études.

Soutien du personnel enseignant et des élèves

Un certain nombre de mécanismes de soutien ont été mis en place pour aider le personnel enseignant et les élèves à s'adapter au nouveau curriculum. Ainsi, en 1999-2000, 30 millions de dollars ont été consacrés à l'achat de nouveaux manuels pour les élèves de 9e année. Le planificateur électronique des unités d'apprentissage est un autre exemple de ces mécanismes de soutien. Mis à la disposition du personnel enseignant à l'automne 1999, le planificateur électronique renferme toutes les données et tous les conseils nécessaires pour permettre aux enseignantes et enseignants d'élaborer des leçons conformément aux normes du nouveau curriculum. En 1999-2000, le planificateur électronique était à la disposition des enseignantes et enseignants du jardin d'enfants à la 9e année. Les enseignantes et enseignants ont également pu suivre des stages d'été (qui sont essentiellement des séminaires de formation d'une durée de trois jours) mis sur pied par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, en collaboration avec le ministère de l'Éducation. En 1999-2000, environ 4 000 enseignantes et enseignants des paliers élémentaire et secondaire ont participé à 65 stages d'été. La province a également fourni des fonds supplémentaires aux conseils scolaires pour leur permettre d'offrir des cours d'été afin de mieux préparer les élèves de 8e année qui commencent leur 9e année. De plus, la province travaille avec les conseils scolaires à l'élargissement et au renforcement des programmes d'appoint, de la 7e à la 9e année.

Mise en oeuvre progressive du nouveau bulletin scolaire

Récemment, le ministère a mis en oeuvre un nouveau bulletin scolaire standard à l'intention des élèves du palier élémentaire de l'Ontario. En 1999-2000, il a également adopté un nouveau bulletin scolaire à l'intention des élèves de 9e année. Ce bulletin fournit aux parents des renseignements clairs et uniformes sur le rendement de leurs enfants à l'école. Le ministère a l'intention de mettre en oeuvre ce bulletin pour toutes les années d'études du palier secondaire.

Évaluation à l'échelle de la province

Le test des élèves de 3e année à l'échelle de la province est déjà en place. En 1999-2000, le test a été étendu aux élèves de 6e année. Tous les conseils doivent communiquer les résultats obtenus école par école à la collectivité d'ici le 1er décembre 2000. Selon les résultats obtenus lors du test de 1998-1999, le nombre d'élèves de langue anglaise de 3e année qui ont atteint la norme provinciale en mathématiques a augmenté de

13 pour 100, tandis que le nombre d'élèves de langue française de 3e année qui ont atteint la norme provinciale a augmenté de 4 pour 100. Les résultats obtenus par les élèves de langue française et de langue anglaise de 3e année en lecture étaient similaires aux résultats obtenus en 1997-1998. Enfin, le nombre d'élèves de langue française qui ont atteint la norme provinciale en écriture a augmenté de 10 pour 100. Selon les résultats obtenus en 1998-1999 par les élèves de 6e année, 48 pour 100 des élèves de langue anglaise ont atteint ou dépassé les normes provinciales en lecture et en écriture et 46 pour 100 des élèves ont atteint ou dépassé les normes provinciales en mathématiques.

Éducation de l'enfance en difficulté

Les parents d'élèves ayant des besoins particuliers veulent être assurés que leurs enfants reçoivent une aide et des services appropriés. Ils ont demandé au gouvernement de mieux faire de façon que leurs enfants bénéficient du soutien dont ils ont besoin pour recevoir une éducation de qualité. Les parents ont exprimé leur frustration à propos du fait qu'ils ne jouent aucun rôle décisionnel dans la satisfaction des besoins de leurs enfants en matière d'éducation de l'enfance en difficulté.

Par conséquent, en janvier 2000, la ministre a annoncé le lancement d'un programme de trois ans visant à accroître la responsabilité dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté en Ontario et à instaurer des normes de qualité dans ce domaine.

En 1999-2000, le ministère a versé plus de 1,2 milliard de dollars à titre de financement protégé pour l'éducation de l'enfance en difficulté, soit le montant le plus élevé de l'histoire de l'Ontario. Ce montant représente une augmentation de 32,5 millions de dollars comparativement à l'exercice précédent.

Pour assurer une plus grande responsabilité et l'adoption de normes de qualité, le ministère a promis de prendre les mesures suivantes :

- établir des normes en ce qui concerne les plans d'enseignement individualisé et les programmes généraux d'éducation de l'enfance en difficulté des conseils scolaires et commencer à assurer le suivi des plans d'enseignement individualisé à l'automne 2000;
- établir des critères provinciaux pour les programmes d'éducation de l'enfance en difficulté, qui seront prêts en 2001;

- faciliter l'accès par les parents à un éventail coordonné de services sociaux, de santé, d'éducation, d'orthophonie et de psychologie à l'intention des enfants ayant des besoins particuliers. Le ministère continuera de travailler avec les parents, les autres ministères du gouvernement de l'Ontario et ses partenaires du monde de l'éducation pour veiller à ce que ces services soient coordonnés efficacement.

Charte des droits et devoirs en éducation

La nouvelle Charte des droits et devoirs en éducation décrit clairement ce que doivent faire les élèves, le personnel enseignant et les parents pour atteindre l'excellence en éducation, de même que les droits que le gouvernement protégera. Le gouvernement a poursuivi son travail sur l'élaboration du Code de conduite en 1999-2000. Consulter la section « Engagements et stratégies clés en 2000-2001 » ci-après pour obtenir de plus amples renseignements sur les progrès prévus pour 2000-2001.

Programmes de bonne arrivée

On a demandé à toutes les écoles élémentaires de la province d'adopter des programmes de bonne arrivée pour le début de l'année scolaire 1999-2000. Ces programmes visent à élucider toute absence inexpliquée des élèves.

Programme Passeport pour la prospérité

Cette nouvelle initiative du gouvernement provincial, mise sur pied en collaboration avec le Conseil provincial de partenariats, encourage les employeurs à offrir aux élèves du palier secondaire une expérience en milieu de travail, comme l'éducation coopérative et l'observation au poste de travail. Dans le cadre du nouveau programme d'études secondaires, les conseils scolaires doivent offrir des programmes de transition entre l'école et le monde du travail aux élèves intéressés et étendre les programmes d'éducation coopérative. Le programme Passeport pour la prospérité facilite la collaboration entre les employeurs et les conseils scolaires de façon que tous les élèves du palier secondaire aient la possibilité d'apprendre en suivant une formation pratique.

Participation des parents

Aucune personne ni aucune institution n'est à elle seule responsable des succès de l'enfant en matière d'éducation. Le ministère de l'Éducation sait

qu'il y a de nombreux partenaires clés au sein du système d'éducation, dont les enseignantes et enseignants, les directrices et directeurs d'école, les dirigeantes et dirigeants des conseils scolaires, les parents et les élèves eux-mêmes. Le ministère demeure déterminé à appuyer les conseils d'école et à encourager la participation directe des parents au système scolaire.

En 1999-2000, le ministère a lancé un processus de consultation publique en publiant un document de travail sur les conseils d'école qu'il a remis aux participantes et participants aux rencontres publiques et qu'il a affiché sur son site web. La ministre a donné suite à ce document de travail en demandant à son adjoint parlementaire de l'époque, David Young, d'effectuer une consultation exhaustive des conseils d'école et de présenter un rapport sur les désirs des conseils d'école et sur la façon dont le ministère peut les aider à atteindre leurs objectifs. M. Young a rencontré plus de 700 représentantes et représentants des parents provenant de 72 conseils scolaires de la province. Il a remis les résultats de cette consultation et ses recommandations à la ministre au début de 2000.

Engagements et stratégies clés pour 2000-2001

Dans le cadre du processus de planification de ses activités, le ministère de l'Éducation a pris pour 2000-2001 un certain nombre d'engagements qui contribueront à la réalisation de l'objectif global que s'est donné le ministère de mettre sur pied un système d'éducation qui vise continuellement l'excellence.

Voici les principales initiatives que le ministère entreprendra au cours du prochain exercice.

Normes d'éducation plus élevées

Le ministère continuera à mettre en oeuvre progressivement le nouveau programme d'études secondaires de quatre ans et un nouveau curriculum rigoureux qui accorde une plus grande importance aux mathématiques, à la langue et aux sciences. Le nouveau programme exige que les élèves accumulent deux crédits obligatoires de plus pour obtenir leur diplôme, travaillent avec une enseignante-guide ou un enseignant-guide à la préparation d'un plan annuel de cheminement et participent pendant au moins 40 heures à des activités communautaires. Les élèves de 9^{e} année de 1999-2000, qui obtiendront leur diplôme en 2003, sont les premiers à utiliser le nouveau curriculum et seront également les premiers à s'en servir tout au long de leurs études secondaires.

Mesure du rendement des élèves

Au cours du premier mandat du gouvernement, le ministère a instauré à l'échelle de la province un test standard pour mesurer les habiletés des élèves de 3^{e} et de 6^{e} années en mathématiques et en langue. Ce test visait à fournir au personnel enseignant et aux parents des renseignements clairs sur les progrès des élèves et à comparer les résultats obtenus à ceux d'autres écoles et territoires. Le ministère poursuivra son objectif d'élaborer des tests standard pour les élèves de chaque année d'études. Il a déjà mis en oeuvre un test de mathématiques à l'intention des élèves de 9^{e} année à l'échelle de la province. En 2000-2001, le ministère instaurera le test des compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario à l'intention de tous les élèves de 10^{e} année des écoles ontariennes. À compter de l'année scolaire 2001-2002, tous les élèves devront réussir ce

test pour obtenir leur diplôme. Cette démarche en deux temps permettra aux conseils scolaires d'élaborer des mécanismes de soutien appropriés à l'intention des élèves qui ont besoin d'une aide accrue.

Financement de l'éducation

En 2000-2001, le programme de financement de l'éducation, qui continuera de fournir les ressources nécessaires à la prestation d'une éducation de qualité, verra son budget dépasser les 13,5 milliards de dollars. Le total des dépenses liées à la salle de classe a donc grimpé d'environ 700 millions de dollars depuis 1997.

Dans le budget du 2 mai 2000, le gouvernement a annoncé un certain nombre d'investissements pour assurer que les enfants et les jeunes reçoivent une éducation de haute qualité dans un milieu sûr. Le gouvernement a notamment fait les annonces suivantes :

- 70 millions de dollars seront consacrés annuellement à l'amélioration des compétences de lecture des élèves, de la maternelle à la 3e année;
- 4 millions de dollars serviront à former des évaluatrices et des évaluateurs capables de tester et de dépister les jeunes élèves francophones ayant des difficultés d'apprentissage.

Le gouvernement a écouté attentivement les commentaires des partenaires du ministère, dont les parents, les élèves, les enseignantes et enseignants, et les contribuables, sur ce qui doit être fait. Il en découle que nous devons continuer à nous concentrer sur l'enseignement et l'apprentissage en classe, apporter les rajustements nécessaires au financement, et faire de nouveaux investissements pour améliorer la qualité de l'éducation dans les domaines prioritaires.

Pour veiller à ce que les élèves et le personnel enseignant reçoivent le soutien dont ils ont besoin durant la mise en oeuvre du nouveau curriculum, le ministère entreprendra la deuxième année de son programme d'investissement de 150 millions de dollars sur deux ans, ayant pour but d'acheter de nouveaux manuels, de dispenser une formation aux enseignantes et enseignants, de concevoir des ressources professionnelles et de fournir une aide supplémentaire aux élèves.

Le gouvernement ayant mis en place un financement axé sur les besoins des élèves au cours de son premier mandat, le financement de l'éducation est maintenant fondé sur l'effectif et les besoins des élèves plutôt que sur le niveau de revenu de la collectivité.

Le ministère continuera à viser l'élimination du gaspillage et du double emploi à l'extérieur de la salle de classe, notamment pour ce qui est des coûts administratifs et de la bureaucratie.

Dans le cadre de son amélioration continue du modèle de financement axé sur les besoins des élèves, le ministère passera en revue certains des éléments du modèle, dont le volet Allocation d'aide spécialisée de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté, le transport des élèves, le financement des conseils scolaires de langue française et les subventions pour programmes d'aide à l'apprentissage et pour les conseils des régions éloignées et rurales.

Les parents et les contribuables doivent être en mesure de voir comment sont dépensés les dollars destinés à l'éducation. Par conséquent, le ministère renforcera son processus de vérification pour veiller à ce que les renseignements servant à l'affectation des fonds aux conseils scolaires soient précis. Il rationalisera également le processus de collecte de renseignements financiers auprès des conseils scolaires et élaborera un cadre de déclaration financière qui exigera la présentation de rapports financiers par les conseils scolaires et d'un rapport provincial sur les dépenses des conseils scolaires.

Éducation de l'enfance en difficulté

Dans son budget du 2 mai 2000, le gouvernement provincial a annoncé une augmentation de 140 millions de dollars du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté pour l'année scolaire 2000-2001.

Le nouveau modèle de financement du ministère axé sur les besoins des élèves prévoit le versement d'un financement protégé pour l'éducation de l'enfance en difficulté, c'est-à-dire des fonds que les conseils scolaires ne peuvent utiliser que pour financer des programmes et des services d'éducation de l'enfance en difficulté. Ce financement vise à assurer que les élèves ayant des besoins particuliers ont la possibilité de développer leur plein potentiel en matière d'éducation.

Cette année, le ministère renforcera la reddition de comptes pour les programmes d'éducation de l'enfance en difficulté en effectuant, pour chaque conseil, une vérification d'un échantillon représentatif des plans d'enseignement individualisé afin de s'assurer qu'ils décrivent de façon uniforme et précise les programmes et les services dont bénéficient les élèves.

Le ministère établira des normes pour les plans d'éducation de l'enfance en difficulté des conseils scolaires et les plans d'enseignement individualisé des élèves afin d'assurer la prestation de programmes et de services de grande qualité dans l'ensemble de la province. Le ministère entreprendra également l'élaboration de normes relatives aux programmes en définissant des modèles de programmes, en établissant des pratiques d'évaluation et d'enseignement, et en clarifiant les résultats attendus des élèves.

Nouveau financement pour l'acquisition de compétences linguistiques et mathématiques

Le ministère dépensera 25 millions de dollars pour fournir une aide supplémentaire en lecture, en écriture et en mathématiques à quelque 80 000 élèves de la 7e à la 10e année. Ce financement soutiendra des programmes d'appoint destinés à aider les élèves à s'améliorer dans ces domaines. Ces programmes supplémentaires seront offerts avant et après les cours et les fins de semaine pendant l'année scolaire, ainsi qu'en été.

Un investissement de 64 millions de dollars dans le programme d'enseignants-guides vient renforcer cette initiative d'acquisition de compétences linguistiques et mathématiques. Pour leur part, les enseignantes-guides et enseignants-guides fournissent un important soutien aux élèves et à leurs parents en les aidant à prendre des décisions sur l'éducation des élèves et leurs objectifs à long terme.

Le financement des programmes d'appoint et du programme d'enseignants-guides s'inscrit dans le cadre de la hausse de 190 millions de dollars du financement axé sur les besoins des élèves qui a été annoncée par le gouvernement pour l'année scolaire 2000-2001.

Évaluation des enseignantes et des enseignants

L'Ontario compte un grand nombre d'excellents enseignants et enseignantes. La réaccréditation des enseignantes et enseignants, qui vise à permettre à ces derniers de compter sur des connaissances, des compétences et une formation à jour, fait partie intégrante du maintien de normes élevées. C'est pourquoi nous allons exiger que les enseignantes et enseignants participent à un programme d'évaluation.

En mai 2000, le ministère a annoncé le Programme d'évaluation du personnel enseignant, qui vise à renforcer les programmes d'éducation et de formation du personnel enseignant par le biais d'une série d'initiatives

offrant un soutien aux nouveaux membres de la profession ainsi qu'aux enseignantes et enseignants chevronnés. Le programme, qui sera mis en oeuvre par étapes à compter de juin 2000, comprend trois volets principaux.

Premièrement, les enseignants et enseignantes devront se faire réaccréditer tous les cinq ans pour démontrer que leurs compétences et connaissances sont à jour. À cette fin, ils devront réussir un certain nombre de cours obligatoires incluant des tests écrits et d'autres évaluations.

Deuxièmement, tous les nouveaux enseignants et enseignantes devront réussir un examen de qualification, similaire à l'examen du barreau pour la profession juridique, avant d'obtenir leur brevet de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. On veillera ainsi à ce qu'ils connaissent la matière qu'ils vont enseigner, à ce qu'ils possèdent les compétences nécessaires et à ce qu'ils maîtrisent les méthodes préconisées. En outre, le ministère mettra sur pied un programme d'initiation qui permettra à tous les nouveaux enseignants et enseignantes de bénéficier de l'encadrement et du soutien de collègues expérimentés. Ainsi, ils entreprendront leur carrière en ayant toutes les chances de leur côté.

Troisièmement, le gouvernement élaborera des normes provinciales pour s'assurer que l'évaluation du personnel enseignant par les directrices et directeurs d'école et par les conseils scolaires est uniforme dans toute la province. Un nouveau processus de révision de l'accréditation déterminera si les enseignantes et enseignants qui ne satisfont pas aux normes devraient perdre leur accréditation. En vertu des nouvelles normes, les parents et les élèves auront la possibilité de participer à l'évaluation du personnel enseignant.

En outre, tous les enseignants et enseignantes formés dans une langue autre que le français ou l'anglais devront réussir un test de compétence linguistique oral et écrit pour s'assurer qu'ils peuvent enseigner en français ou en anglais.

Loi sur la responsabilité en éducation

Le 10 mai 2000, la ministre a déposé la *Loi sur la responsabilité en éducation* qui, si elle est adoptée par l'Assemblée législative, modifiera la *Loi sur l'éducation* de l'Ontario pour veiller à ce que les conseils scolaires :

- respectent les normes provinciales établies il y a deux ans concernant le temps que le personnel enseignant du palier secondaire doit consacrer aux tâches d'enseignement clés;
- se conforment aux autres normes provinciales et s'acquittent de leurs responsabilités légales, éducatives et financières.

Effectif réduit des classes

Si les modifications à la *Loi sur l'éducation* sont approuvées par l'Assemblée législative, elles entraîneront aussi une réduction de l'effectif des classes en Ontario. En effet, les modifications établiraient l'effectif moyen maximum des classes de la maternelle à la 3e année à 24 élèves par enseignante ou enseignant, celui de toutes les classes du palier élémentaire (de la maternelle à la 8e année) à 24,5 élèves par enseignante ou enseignant, et celui des classes du palier secondaire à 21 élèves par enseignante ou enseignant. Ces nouvelles normes entreront en vigueur en septembre 2000.

Le gouvernement a annoncé dans le budget de l'Ontario de 2000 qu'il accordera 101 millions de dollars par année pour réduire l'effectif moyen des classes au palier élémentaire. Plus tard le même mois, la ministre de l'Éducation a annoncé que le gouvernement s'engageait à affecter un montant supplémentaire de 162 millions de dollars au cours de l'année scolaire 2000-2001 à la réduction de l'effectif moyen des classes au palier secondaire.

Accroissement de la responsabilité

Dispositions sur la responsabilité figurant dans les changements proposés à la *Loi sur l'éducation*

Le gouvernement, les conseils scolaires et le personnel enseignant doivent assumer leurs responsabilités et rendre compte de leurs actes afin d'améliorer la qualité de l'éducation offerte aux élèves de l'Ontario. Dans son rapport final de l'étude qu'elle a effectuée sur les 72 conseils scolaires de district de l'Ontario, publié le 13 avril 2000, la Commission d'amélioration de l'éducation a souligné la nécessité d'accroître la responsabilité du système d'éducation au titre du rendement des élèves.

Pour maintenir les progrès accomplis sur le plan de la qualité de l'éducation et poursuivre dans cette voie, le gouvernement a déposé des modifications à la *Loi sur l'éducation*. Ces modifications, si elles sont

approuvées par l'Assemblée législative, permettraient d'accroître les pouvoirs de la province en matière de respect des normes d'éducation. Elles accorderaient aussi à la province le pouvoir d'intervenir dans l'intérêt des élèves si un conseil scolaire ne respectait pas ses responsabilités légales et éducatives.

Les modifications accorderaient en outre à la ou au ministre de l'Éducation le pouvoir d'ordonner une enquête sur les affaires d'un conseil scolaire si l'on craignait que ce dernier ne respecte pas les normes ou les lois provinciales concernant l'effectif des classes, le temps d'enseignement, les activités complémentaires, la rémunération des conseillères et conseillers scolaires, l'affectation du financement, et le respect des normes du nouveau curriculum.

Si l'enquête révèle que les normes ne sont pas respectées, la ou le ministre aurait le droit d'exiger que le conseil rectifie la situation. Si le conseil refusait de le faire, la ou le ministre pourrait alors prendre le contrôle de l'administration des affaires du conseil jusqu'à ce que le problème soit réglé.

Participation active des parents à l'éducation

Les parents ont le droit et la responsabilité de connaître les résultats de leurs enfants à l'école et de collaborer activement au système d'éducation. Pour encourager la participation des parents, le ministère continuera d'appuyer le rôle des conseils d'école. Par exemple, un partenariat unique formé avec TVOntario permet aux 4 800 conseils d'école de l'Ontario de communiquer les uns avec les autres via le site web du réseau de télévision.

Suite aux consultations qu'il a menées en 1999-2000, le ministère continuera de travailler à l'amélioration de l'efficacité des conseils d'école. De plus, pour permettre aux parents d'évaluer plus facilement la performance de leur conseil scolaire et de leur école, des profils des conseils scolaires de district accessibles sur site web seront préparés.

Conseils scolaires

Lors de son premier mandat, le gouvernement a sensiblement rationalisé le système d'éducation, réduisant le nombre de conseils scolaires de 129 à 72. Nous avons également réduit des deux tiers le nombre de conseillères et conseillers scolaires, soit d'environ 1 900 à 700.

En préparation pour les élections municipales de 2000, le ministère rajustera les limites des conseils scolaires pour qu'elles correspondent aux limites établies suite aux restructurations municipales et modifiera les règlements concernant le calcul du nombre de conseillers scolaires et leur répartition, ce qui rendra le processus électoral plus efficace et efficient.

Pour accroître la responsabilité des conseils scolaires, le ministère améliorera le système d'inventaire des installations scolaires et assurera le suivi des meilleures pratiques adoptées par les conseils en ce qui concerne les locaux destinés aux élèves, le transport et les services coopératifs.

Le ministère s'est également engagé à donner suite au rapport définitif de la Commission d'amélioration de l'éducation sur l'étude des conseils scolaires de district. Le ministère se fondera sur les conclusions du rapport pour élaborer de nouvelles stratégies en matière d'excellence et d'amélioration du système d'éducation.

Respect et responsabilité

Code de conduite des élèves

Pour veiller à ce que les élèves puissent apprendre et à ce que le personnel enseignant puisse enseigner, nous devons assurer un milieu scolaire sûr et respectueux. Pour faire des écoles un lieu sûr où l'on encourage la stimulation intellectuelle et créatrice, le gouvernement a annoncé cette année la mise en place du Code de conduite des élèves.

Le Code de conduite établit les normes de comportement et décrit ce qui se produira lorsqu'un élève enfreint les règlements. Par exemple, il prévoit que les élèves qui amènent des armes à l'école, fournissent de la drogue ou de l'alcool à d'autres ou commettent des voies de fait criminelles seront automatiquement expulsés. Les élèves seront passibles d'une suspension immédiate comme peine minimale pour s'être trouvés en possession de drogues ou d'alcool, pour avoir menacé un membre du personnel enseignant ou avoir proféré des injures à son endroit, ou pour avoir commis un acte de vandalisme. Le Code de conduite décrit clairement le comportement qui est attendu des élèves.

En mai 2000, la ministre a déposé la *Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles* pour conférer force exécutoire au Code de conduite et permettre au gouvernement de prendre d'autres initiatives visant à accroître la sécurité

dans les écoles. Le projet de loi a été adopté par l'Assemblée législative en juin.

La mise en oeuvre progressive débutera cet automne. En plus de conférer force exécutoire au nouveau Code de conduite provincial, la *Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles* permettra au gouvernement de prendre les mesures suivantes :

- Accorder aux enseignantes et enseignants le pouvoir de suspendre des élèves pendant un jour de classe.
- Autoriser les directrices et directeurs d'école à expulser des élèves de leur école pendant une période maximale d'une année scolaire.
- Permettre aux parents ou aux tutrices et tuteurs de demander un réexamen ou d'interjeter appel d'une expulsion.
- Obliger les élèves qui ont été expulsés à suivre un programme de discipline rigoureuse ou un programme équivalent avant de réintégrer le système scolaire ordinaire.
- Exiger que les conseils scolaires offrent des programmes aux élèves suspendus.
- Accorder à une majorité des parents de toute école le pouvoir d'imposer un code vestimentaire ou le port d'un uniforme à leurs enfants.
- Autoriser la vérification du casier judiciaire de toute personne travaillant dans une école et permettre aux directrices et directeurs d'écoles de refuser l'accès à toute personne posant un risque pour la sécurité de l'école.
- Prévoir au début ou à la fin du jour de classe le chant de l'hymne national *Ô Canada* et la récitation facultative d'un serment de citoyenneté.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Ministère de l'Éducation	Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire

L'objectif principal du système d'éducation élémentaire et secondaire de l'Ontario est de faire en sorte que tous les élèves acquièrent les habiletés et les connaissances dont ils ont besoin pour mener une vie bien remplie, se mesurer aux autres et réussir au sein d'une économie mondiale concurrentielle. La mesure des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif se fait à partir du pourcentage d'élèves qui atteignent les normes établies pour les tests normalisés de mesure du rendement provinciaux, nationaux et internationaux.

La réalisation des objectifs en matière de rendement des élèves nécessite la coopération et la coordination des efforts du ministère et de ses partenaires en éducation, dont l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, le personnel d'administration des conseils scolaires et des écoles et le personnel enseignant et de soutien. Le rendement des élèves est affecté par de nombreux facteurs au sein et à l'extérieur du système d'éducation, dont les influences exercées par la société en général comme les valeurs communautaires, les valeurs des élèves et l'influence des parents. Aucun de ces partenaires ou de ces facteurs n'influe à lui seul sur le rendement des élèves.

Il y aura une amélioration continue des résultats obtenus par les élèves année après année [ou test après test] lors des tests provinciaux, nationaux ou internationaux. D'ici la fin de 2000-2001, le ministère, en collaboration avec ses partenaires, établira le pourcentage d'élèves qu'il voudrait voir atteindre le Niveau 3 lors des tests de l'OQRE.

RÉSULTATS OBTENUS AU NIVEAU 3 OU PLUS SUR UNE ÉCHELLE DE QUATRE NIVEAUX LORS DU TEST ADMINISTRÉ PAR L'OQRE EN 1999 AUX ÉLÈVES DE 3E ANNÉE	RÉSULTATS OBTENUS AU NIVEAU 3 OU PLUS SUR UNE ÉCHELLE DE QUATRE NIVEAUX LORS DU TEST ADMINISTRÉ PAR L'OQRE EN 1999 AUX ÉLÈVES DE 6E ANNÉE
Écoles de langue anglaise : ▸ Lecture : 44 % ▸ Mathématiques : 56 % ▸ Écriture : 51 % *Écoles de langue française :* ▸ Lecture : 42 % ▸ Mathématiques : 39 % ▸ Écriture : 52 %	*Écoles de langue anglaise :* ▸ Lecture : 48 % ▸ Mathématiques : 46 % ▸ Écriture : 48 % *Écoles de langue française :* • Lecture : 59 % • Mathématiques : 55 % • Écriture : 58 %
RÉSULTATS OBTENUS LORS DE LA TROISIÈME ÉTUDE INTERNATIONALE SUR LES MATHÉMATIQUES ET LES SCIENCES, EN 1995 - MATHÉMATIQUES *7e et 8e années :* ▸ Ontario : 54 % ▸ Canada : 59 %	RÉSULTATS OBTENUS LORS DE LA TROISIÈME ÉTUDE INTERNATIONALE SUR LES MATHÉMATIQUES ET LES SCIENCES, EN 1995 - SCIENCES *7e et 8e années :* • Ontario : 56 % • Canada : 59 %

Le ministère contribue à l'amélioration des résultats des élèves en établissant des normes en matière de curriculum, en préparant du matériel didactique, en dispensant une formation au personnel enseignant sur le curriculum et en fournissant des programmes et des mécanismes de soutien aux élèves ayant des besoins particuliers.

Mesures	Normes/objectifs	Engagements 2000-2001
Qualité du curriculum aux paliers élémentaire/secondaire : La qualité du nouveau curriculum du ministère et des documents d'appui connexes, telle que mesurée par leur rigueur, leur pertinence et leur intégralité, par rapport aux normes nationales et internationales.	Le curriculum atteindra ou dépassera les normes nationales ou internationales pertinentes comme : • le baccalauréat international et les normes pancanadiennes en matière de curriculum; • les exigences d'inscription aux programmes d'apprentissage et aux autres programmes de formation en milieu de travail, comme celles des conseils de secteur.	• Le curriculum de 11e et de 12e années sera rendu public, de même que les documents à l'appui de celui-ci, comme les manuels. • Sur une base régulière, le curriculum du ministère sera examiné et étalonné par des experts externes en fonction du baccalauréat international, des normes pancanadiennes en matière de curriculum et de certains curriculums provinciaux, et un rapport sera préparé à ce sujet.
Élèves ayant des besoins particuliers : Pourcentage d'élèves ayant des besoins particuliers à qui l'on a fourni un éventail de services et de programmes leur permettant de développer leur plein potentiel.	100 % des élèves ayant des besoins particuliers suivent des programmes appropriés conformément à leurs plans d'enseignement individuel (PEI). Selon les vérifications effectuées par les conseils scolaires, 60 à 80 % des PEI sont conformes aux normes ministérielles. Amélioration, évaluation après évaluation, du niveau de satisfaction des clientes et clients à l'égard des programmes et des services d'éducation de l'enfance en difficulté (l'objectif sera revu une fois les mesures de base établies).	• Approbation d'une nouvelle approche de financement de l'éducation de l'enfance en difficulté. • Élaboration de normes pour les plans d'enseignement individuel et les plans d'éducation de l'enfance en difficulté. • Achèvement de la phase I de l'élaboration des normes s'appliquant aux programmes pour quatre des 12 anomalies. • Élaboration des stratégies préliminaires en matière de services coordonnés.

Le deuxième objectif du système d'éducation est de faire en sorte que les enseignantes et enseignants possèdent les habiletés et les connaissances requises pour enseigner le nouveau curriculum efficacement et pour stimuler l'apprentissage des élèves. L'établissement de normes provinciales en matière de pratique de l'enseignement est une priorité.

L'assurance de la qualité de l'enseignement nécessite le soutien actif de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, des facultés d'éducation, des conseils scolaires, des directrices et directeurs d'écoles, et des enseignantes et enseignants eux-mêmes.

Après un certain temps, l'ensemble des enseignantes et enseignants en exercice atteindront les normes établies, et les parents, les élèves et les employeurs seront satisfaits de la qualité du personnel enseignant et des mécanismes d'assurance de la qualité.

Pour veiller à ce que le personnel enseignant acquiert et conserve les compétences et les connaissances requises, le ministère établit l'orientation/les normes pour les qualifications d'enseignant, le perfectionnement professionnel et l'exercice de la profession enseignante. Il dispense également des programmes de formation et de perfectionnement professionnel.

Mesures	**Normes/objectifs**	**Engagements 2000-2001**
Perfectionnement professionnel du personnel enseignant : Pourcentage d'enseignantes et enseignants en exercice qui suivent les cours de perfectionnement professionnel obligatoire.	L'ensemble des enseignantes et enseignants en exercice suivront les cours de perfectionnement professionnel sur une période de cinq ans.	• Achever l'élaboration et l'approbation des politiques et entreprendre la première phase de la mise en oeuvre du programme d'évaluation du corps enseignant. • Établir des pourcentages de base pour les enseignantes et enseignants qui ont terminé la formation prévue, selon les conseils et les écoles, aux fins d'amélioration.
Formation améliorée financée par le ministère sur la mise en oeuvre du curriculum : Pourcentage d'enseignantes et enseignants et d'autres éducatrices et éducateurs admissibles participant à la formation financée par le ministère sur la mise en oeuvre du curriculum.	Augmentation de 10 %, année après année, du taux de participation des éducatrices et éducateurs admissibles. Réévaluation de l'objectif en 2001.	Nombre de jours-enseignants [nombre d'enseignantes et d'enseignants multiplié par le nombre de jours] de participation aux séances de formation des équipes de mise en oeuvre dans les écoles sur la mise en oeuvre du curriculum : • Élémentaire 36 000 • Secondaire 42 000 • Total 78 000 Participantes et participants aux séances de formation axées sur les disciplines pour les 9e et 10e années : • Total 4 000 Enseignantes et enseignants des paliers élémentaire et secondaire qui ont suivi les stages d'été de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario : • Élémentaire 2 400 • Secondaire 2 400 • Total 4 800

Le troisième objectif du système d'éducation est de faire en sorte que le financement soit axé sur la salle de classe et affecté équitablement.

Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, le ministère établit la politique de financement et les formules d'affectation et s'assure que les conseils se conforment à ces exigences en leur demandant de faire rapport de façon régulière.

Mesures	Normes/objectifs	Engagements 2000-2001
Effectif des classes : Le pourcentage de conseils scolaires qui dispensent aux élèves l'enseignement individuel dont ils ont besoin - améliorant par le fait même leur capacité à apprendre et leurs chances de succès - tel que mesuré par l'effectif moyen des classes.	Réduire l'effectif moyen des classes pour le porter à : • 24,5, de la maternelle à la 8e année [l'effectif moyen des classes de la maternelle à la 3e année sera encore plus bas, soit 24]; • 21, dans les écoles secondaires.	Préparer un rapport sur le pourcentage de conseils scolaires qui respectent les limites établies par le ministère en matière d'effectif des classes.
Financement axé sur la salle de classe : Système d'éducation élémentaire et secondaire réformé et rationalisé auquel des ressources axées sur la salle de classe sont affectées de façon équitable, tel que mesuré par le pourcentage des dépenses totales engagées dans la salle de classe comparativement aux résultats obtenus en 1997.	D'ici 2000-2001, les dépenses en classe passeront de 61 % [en 1997] à 64 % des dépenses totales du conseil scolaire.	Réalisation de l'objectif fixé.
Immobilisations : Capacité des écoles de l'Ontario à accueillir les élèves dans des classes « permanentes ».	Des classes permanentes supplémentaires seront construites pour 168 000 élèves d'ici la fin de 2004-2005, soit l'équivalent de 256 nouvelles écoles. Au mois de mars 1999, on comptait des classes permanentes pour environ 2 100 000 élèves, soit : • environ 1 400 000 élèves du palier élémentaire; • environ 700 000 du palier secondaire.	Les projets mis en oeuvre en 2000-2001 : • entraîneront la création d'environ 34 000 places pour les élèves; • représenteront un investissement d'environ 400 millions de dollars dans le domaine de la construction.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère de l'Éducation	
Fonctionnement	8 091 millions de $*
Immobilisations	54 millions de $
	1 410 employés

* à l'exclusion du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario

Éducation éiémentaire/secondaire	
Fonctionnement	8 073 millions de $***
Immobilisations	54 millions de $
	1 217 employés**

- politiques et prestation de programmes aux paliers élémentaire et secondaire
- établissements d'enseignement
- soutien des écoles élémentaires et secondaires

** comprend 796 employés des écoles provinciales

*** à l'exclusion des recettes locales versées aux conseils scolaires

Administration interne	
Fonctionnement	18 millions de $
	193 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de l'Éducation	
Fonctionnement	8 026 millions de $*
Immobilisations	5 millions de $
	1 480 employés

* à l'exclusion du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario

Éducation élémentaire/secondaire	
Fonctionnement	8 007 millions de $***
Immobilisations	5 millions de $
	1 277 employés**

- politiques et prestation de programmes aux paliers élémentaire et secondaire
- établissements d'enseignement
- soutien des écoles élémentaires et secondaires

** comprend 796 employés des écoles provinciales

*** à l'exclusion des recettes locales versées aux conseils scolaires

Administration interne	
Fonctionnement	19 millions de $
	203 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Visitez notre site Web à l'adresse suivante : www.edu.gov.on.ca ou téléphonez au personnel de l'information à l'un des numéros suivants :

- (416) 325-2929
- Sans frais : 1 800 387-5514
- ATS : 1 800 263-2892

Pour obtenir des renseignements sur des secteurs précis, communiquez avec les personnes suivantes :

- Curriculum, évaluations
  Bridget Harrison (anglais) — Bridget.Harrison@edu.gov.on.ca, (416) 325-2576, téléc. : 325-2575
  Marie-Lison Fougère (français) — Marie-Lison.Fougere@edu.gov.on.ca, (416) 327-9072, téléc. : 325-2156
- Code de conduite
  Aryeh Gitterman — Aryeh.Gitterman@edu.gov.on.ca, (416) 325-2390, téléc. : 325-2664
- Financement de l'éducation
  Nancy Naylor — Nancy.Naylor@edu.gov.on.ca, (416) 325-2828, téléc. 325-6370
- Temps d'enseignement
  Peter Baker — Peter.Baker@edu.gov.on.ca, (416) 327-9057, téléc. : 325-9252
- Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
  Aryeh Gitterman — Aryeh.Gitterman@edu.gov.on.ca, (416) 325-2390, téléc. : 325-2664
- Éducation de l'enfance en difficulté
  Aryeh Gitterman — Aryeh.Gitterman@edu.gov.on.ca, (416) 325-2390, téléc. : 325-2664
- Réforme des écoles secondaires
  Grant Clarke — Grant.Clarke@edu.gov.on.ca, (416) 325-2518, téléc. : 325-2552
- Conseils d'écoles
  Aryeh Gitterman — Aryeh.Gitterman@edu.gov.on.ca, (416) 325-2390, téléc. : 325-2664
- Évaluation du personnel enseignant
  Aryeh Gitterman — Aryeh.Gitterman@edu.gov.on.ca, (416) 325-2390, téléc. : 325-2664

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. Jim Wilson

Le ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie est déterminé à bâtir une économie à l'épreuve de la récession en investissant dans l'innovation, la recherche et les nouvelles technologies et à créer un secteur de l'énergie concurrentiel et durable sur les plans économique et environnemental.

L'instauration de la concurrence dans ce secteur modernisera les activités de production, de transport et de distribution d'électricité, fournira plusieurs choix aux consommateurs, assainira l'environnement, créera des possibilités d'investissement, et stimulera la croissance et la création d'emplois en Ontario.

Pour la première fois, les consommateurs pourront choisir leur fournisseur d'électricité. Ils seront libres d'opter pour des sources d'énergie de remplacement et de nouveaux services innovateurs, ainsi que de comparer les fournisseurs afin d'obtenir le meilleur prix. Par ailleurs, le gouvernement a imposé des limites d'émission strictes aux producteurs d'électricité et les oblige à rendre des comptes. De plus, pour protéger davantage les consommateurs résidentiels, tous les agents de commercialisation d'électricité et de gaz naturel doivent être titulaires d'un permis de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

En ma qualité de ministre de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie, je suis très heureux que plusieurs mesures d'appui aux sciences, à la technologie et à la recherche-développement aient été annoncées dans le budget de l'Ontario de 2000. En effet, la recherche, la mise au point de technologies et l'innovation jouent un rôle essentiel dans la création d'emplois et la prospérité à long terme de l'Ontario, car deux emplois sur trois sont créés dans le secteur de la haute technologie. En outre, pour attirer des investissements internationaux, nous devons passer de l'ancienne économie cyclique à la nouvelle économie fondée sur les connaissances, ce qui contribuera à mettre l'Ontario à l'abri de futures récessions.

Nous devons promouvoir l'excellence en recherche afin de tirer parti de la croissance économique découlant de l'innovation. De plus, en appuyant la recherche, nous nous assurons que les meilleurs cerveaux de l'Ontario demeurent ici, ce dont toute la province profitera.

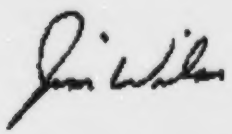

L'honorable Jim Wilson
Ministre de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie souhaite faire de l'Ontario une province où toute la population bénéficie des avantages liés à l'innovation, aux progrès scientifiques et technologiques et à un secteur de l'énergie concurrentiel et durable sur les plans économique et environnemental.

Activités de base

Les activités de base du ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie visent deux secteurs : l'énergie, et les sciences et la technologie.

Énergie

Dans le secteur de l'énergie, les activités de base du ministère portent sur la politique énergétique et la Commission de l'énergie de l'Ontario.

- Le ministère appuie l'instauration de la concurrence au sein d'un secteur énergétique efficace en Ontario tout en protégeant les consommateurs et en assurant la sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement et la viabilité de l'industrie énergétique sur le plan environnemental.

- Avec l'adoption de la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*, le ministère poursuit la restructuration du réseau électrique de l'Ontario. Un des objectifs clés consiste à établir une politique énergétique avantageuse pour les consommateurs dans le cadre de laquelle la Commission de l'énergie de l'Ontario réglemente les secteurs du gaz naturel et de l'électricité et leur délivre des permis.

- Comme l'instauration de la concurrence dépendra de l'arrivée sur le marché de nouvelles compagnies produisant de l'électricité et en vendant aux consommateurs ontariens, le ministère encourage les investissements dans le secteur de l'énergie et la mise au point de technologies de remplacement afin d'offrir diverses options d'approvisionnement en énergie respectant davantage l'environnement et de réduire l'incidence environnementale de l'utilisation d'énergie.

- Parmi les avantages prévus d'un marché de l'électricité soumis à la concurrence, citons des tarifs concurrentiels offerts aux consommateurs, la possibilité de choisir son fournisseur d'électricité, un nombre accru de possibilités d'investissement dans la production et la vente au détail d'électricité, la création d'emplois et l'assainissement de l'air. Jusqu'à maintenant, des entreprises qui

envisagent de faire des affaires dans le secteur de la production d'électricité en Ontario ont proposé d'investir plus de 3,2 milliards de dollars dans ce secteur. Tous ces projets prévoient l'utilisation de sources d'énergie plus propres.

Commission de l'énergie de l'Ontario

- En tant qu'organisme du ministère, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CÉO) est un organisme de réglementation sur le plan économique régissant les secteurs de l'électricité et du gaz naturel dans la province.

- On a renforcé le mandat de la CÉO en ce qui concerne la protection des consommateurs dans le marché de l'énergie, qui est en pleine croissance. Depuis le 1er mars 2000, tous les mandataires, courtiers et détaillants d'électricité doivent être titulaires d'un permis de la CÉO. Cette exigence s'applique aux mandataires, courtiers et agents de commercialisation du gaz naturel depuis le 1er mars 1999. De plus, la CÉO a établi des codes de conduite applicables aux agents de commercialisation et aux détaillants et mis sur pied un processus de règlement des plaintes portées par les consommateurs. Les agents de commercialisation et les détaillants qui ne respectent pas les codes de conduite sont passibles de la suspension ou de la révocation de leur permis par la CÉO.

- La CÉO réglemente les entreprises publiques de gaz naturel et d'électricité et veille à l'établissement de tarifs raisonnables. Elle élabore actuellement un règlement fondé sur le rendement qui encouragera l'industrie à accroître sa productivité et à en faire bénéficier les consommateurs.

- Tous les participants au marché de l'électricité doivent être titulaires d'un permis délivré par la CÉO, qui élabore également des codes de conduite à leur intention. Le système de délivrance est semblable à un processus réglementaire. Il procure une certaine certitude aux participants et favorise l'établissement d'un marché concurrentiel d'approvisionnement en électricité.

Sciences et technologie

La recherche, la mise au point de technologies et l'innovation jouent un rôle essentiel dans la création d'emplois et la prospérité de la province. En ce qui concerne les sciences et la technologie, les activités de base du ministère consistent à appuyer l'amélioration de l'infrastructure afin de favoriser l'innovation, notamment sur le plan de la recherche et de l'adoption de nouvelles technologies par les particuliers et les entreprises.

- Le ministère coordonne de façon stratégique les activités portant sur les sciences et la technologie à l'échelle du gouvernement et élabore des politiques appuyant l'innovation. Pour ce faire, il collabore avec des groupes internes et externes tels que le nouveau Conseil ontarien des sciences et de l'innovation.

- Le ministère favorise la création de partenariats afin de mettre en place une infrastructure appuyant l'innovation. Pour ce faire, il investit dans la recherche par l'entremise des Bourses du premier ministre pour l'excellence en recherche, du Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement et du Réseau optique de recherche et d'innovation de l'Ontario.

- Le ministère contribue à l'innovation en renforçant les liens entre la recherche de base, la mise au point de produits et de technologies et la commercialisation. Les Centres d'excellence de l'Ontario et le Fonds pour les centres de commercialisation de la biotechnologie favorisent le transfert de technologies entre les laboratoires de recherche et l'industrie, ce qui permet de créer des emplois et de stimuler la croissance économique en Ontario.

- Les activités du ministère ayant trait aux sciences et à la technologie favorisent la mise au point et l'utilisation de technologies stratégiques dans le but de s'assurer que l'Ontario est un chef de file dans la nouvelle économie. Les programmes du ministère favorisent la création de groupements dans les industries de la biotechnologie et des produits multimédias numériques. En outre, le ministère appuie et encourage l'adoption de nouvelles technologies et applications par l'entremise du programme L'Ontario branché, qui aidera les collectivités à fournir de nouveaux services électroniques aux particuliers et aux entreprises.

- Enfin, le ministère fait valoir l'importance de l'innovation auprès de la nouvelle génération en encourageant les étudiantes et étudiants à envisager de faire carrière dans les sciences et le génie, ainsi qu'en soulignant et en célébrant les réussites et le talent des scientifiques et chercheurs de la province.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Énergie

Le ministère a élaboré et mis en oeuvre les règlements clés pris en application de la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* et adopté les règles régissant l'exploitation autonome des sociétés ayant succédé à Ontario Hydro. Ces sociétés ont été créées le 1er avril 1999. Ce sont : Ontario Power Generation Inc. (OPG), Ontario Hydro Services Company Inc. (OHSC), la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ), la Société financière de l'industrie de l'électricité (SFIO) et l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIÉ).

Un comité de surveillance du marché a été formé en janvier 2000 pour coordonner et surveiller les activités menant à l'instauration de la concurrence dans le marché ontarien de l'électricité. Ce comité est composé de représentants du ministère, de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CÉO), de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité et de la Municipal Electric Association.

Le gel des tarifs d'électricité a été maintenu en 1999. Pour mieux servir et protéger les consommateurs ontariens d'énergie, notamment dans le secteur résidentiel, on exige que toutes les entreprises qui vendent du gaz naturel et de l'électricité aux consommateurs résidentiels soient titulaires d'un permis de la CÉO. De plus, les détaillants titulaires d'un permis doivent respecter des codes de conduite. Enfin, on a établi un processus de règlement des plaintes déposées par les consommateurs.

Soucieux de tenir les consommateurs au courant des modifications qui seront apportées au secteur de l'électricité, le ministère a lancé une vaste campagne d'information en février 2000. Il a publié des annonces dans 43 quotidiens et 157 journaux communautaires et diffusé des annonces sur les ondes de 119 stations de radio de la province.

Cette campagne de publicité s'est accompagnée d'une distribution de dépliants et documents d'information au centre d'appels du ministère, aux comptoirs d'information du gouvernement et aux kiosques d'information de centres commerciaux.

Pour les intervenants de l'industrie, le ministère a publié six numéros de son bulletin *Power Switch* en 1999 et organisé quatre séances d'information en novembre et décembre 1999 sur les changements auxquels font face les entreprises municipales de services publics évoluant dans le nouveau marché.

Le ministère a terminé la première partie d'un règlement de divulgation ayant pour but de sensibiliser les consommateurs aux sources d'énergie de remplacement propres. Tous les détaillants offrant de l'électricité produite de façon propre et écologique doivent fournir à leurs clients une fiche indiquant toutes les sources utilisées pour produire l'électricité. Cette fiche aidera les consommateurs à comparer les divers fournisseurs d'électricité et à faire leur choix.

Le ministère a continué de promouvoir les investissements dans les sources d'énergie de remplacement, plus particulièrement dans les sources sans danger pour l'environnement telles que l'énergie éolienne et les centrales au gaz produisant de l'électricité par cycle combiné.

Par ailleurs, le ministère a collaboré avec le ministère de l'Environnement afin d'adopter des mesures de protection de l'environnement exigeant des responsables des centrales qu'ils surveillent leurs émissions atmosphériques et en fassent rapport. De plus, on a annoncé la mise en oeuvre de règlements limitant les émissions des centrales de la société Ontario Power Generation Inc. et établissant des normes de rendement auxquelles doivent se conformer tous les producteurs vendant de l'électricité en Ontario.

Sciences et technologie

Dans le cadre de ce volet de ses activités de base, le ministère dirige les activités gouvernementales ayant trait aux sciences et à la technologie et coordonne les politiques à cet égard par l'entremise de comités internes et externes. En décembre 1999, le premier ministre, M. Mike Harris, a annoncé la création du Conseil ontarien des sciences et de l'innovation, une première en Ontario.

Soucieux d'améliorer l'infrastructure essentielle à l'innovation, le ministère appuie la recherche scientifique et la mise au point de technologies en investissant dans les activités de recherche réalisées dans les universités, collèges, établissements de recherche et hôpitaux de l'Ontario. Au cours de

la dernière année, on a accordé 135 millions de dollars pour la réalisation de 25 projets à la fine pointe de la technologie dans le cadre du Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement. En tenant compte des investissements des partenaires, la valeur totale de ces projets s'élève à 367,5 millions de dollars.

Par ailleurs, par l'entremise des Centres d'excellence de l'Ontario, le ministère a investi 32,3 millions de dollars pour appuyer plus de 1 500 chercheurs travaillant dans 22 établissements de recherche. En outre, il a remis 191 Bourses du premier ministre pour l'excellence en recherche à de nouveaux chercheurs travaillant dans des universités de la province. Ces bourses représentent un montant total de 19 millions de dollars.

Pour promouvoir l'utilisation de technologies stratégiques, le ministère a mis en oeuvre l'initiative conjointe L'Ontario branché, dotée d'un budget de 82 millions de dollars, ayant pour but d'améliorer les services électroniques au sein de 50 collectivités de la province et entre celles-ci d'ici 2005. Dans le cadre de cette initiative, le ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie investira 50 millions de dollars et le ministère des Richesses naturelles, 32 millions de dollars.

L'Ontario branché remplace l'initiative Partenariats d'accès aux télécommunications (PAT). Au cours de la dernière année, 17 projets ont été financés dans le cadre des PAT, ce qui porte à 35 le nombre de projets ayant reçu une aide financière en Ontario et à près de 32,5 millions de dollars le montant des fonds accordés. Un de ces projets, qui portait sur l'amélioration des services de données, a permis de mettre à niveau les installations de télécommunications de 300 collectivités de la province.

Le ministère a investi 6,3 millions de dollars dans six projets et deux études grâce au Fonds de croissance des petites entreprises de produits multimédias interactifs numériques. Le Fonds permet d'appuyer les initiatives stratégiques qui encouragent la croissance de cette industrie, créent des emplois, attirent des investissements, favorisent l'innovation et améliorent la situation concurrentielle des entreprises sur la scène internationale. L'industrie des produits multimédias interactifs numériques est un des secteurs de l'économie provinciale qui affiche la croissance la plus forte.

Le ministère a annoncé la création du Fonds pour les centres de commercialisation de la biotechnologie, doté d'un budget de 20 millions de dollars, afin de faciliter la mise sur pied de centres régionaux de commercialisation où peuvent s'établir de nouvelles entreprises de

biotechnologie. Les centres stimuleront la croissance de groupements d'entreprises de biotechnologie de sorte que la province bénéficiera directement des avantages découlant des travaux de recherche.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Énergie

Le ministère continuera de mettre en oeuvre la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* et les règlements nécessaires pour assurer une transition sans heurt vers un marché de l'électricité soumis à la concurrence.

Pendant cette transition, le ministère continuera de travailler en étroite collaboration avec les sociétés ayant succédé à Ontario Hydro – Ontario Power Generation Inc. et Hydro One (anciennement Ontario Hydro Services Company Inc.) – et avec la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité pour mettre en oeuvre les règles régissant le marché. Il continuera également d'informer les entreprises municipales de services publics, qui deviendront des entreprises commerciales de distribution locale à but lucratif ou non lucratif dans le marché soumis à la concurrence.

Le premier volet de la campagne d'information des consommateurs a été mis sur pied en février 2000 afin de s'assurer que les consommateurs soient au courant des règles de fonctionnement du marché et puissent choisir un détaillant en électricité. En février et mars, on a publié des annonces dans 43 quotidiens et 157 journaux communautaires et diffusé des messages d'information sur les ondes de 119 stations de radio.

La campagne de publicité comprendra également la distribution de publications et documents d'information au centre d'appels du ministère, aux comptoirs d'information du gouvernement et aux kiosques d'information de centres commerciaux. Le ministère continuera de s'assurer que le public est informé de la restructuration du secteur de l'électricité.

Cet été et au début de l'automne, Hydro One et les entreprises locales d'électricité joindront un feuillet d'information aux factures qu'ils enverront à leurs clients en Ontario qui sont au nombre de plus de quatre millions.

On continuera d'encourager les investissements dans le secteur de l'énergie, plus particulièrement dans les sources d'énergie plus propres et respectant davantage l'environnement telles que l'énergie éolienne et les centrales au gaz produisant de l'électricité par cycle combiné.

Soucieux d'améliorer la qualité de l'air dans la province, le ministère a collaboré avec le ministère de l'Environnement afin de fixer des limites d'émission strictes et des exigences de déclaration applicables aux producteurs d'électricité. De plus, les consommateurs seront informés des sources d'énergie utilisées pour les alimenter en électricité, ce qui les aidera à choisir un détaillant en électricité et des sources d'énergie plus propres.

Le ministère s'assurera que la société Ontario Power Generation Inc. (OPG) continue d'accélérer la mise en oeuvre de l'accord l'obligeant à réduire sa capacité de production afin que d'autres producteurs d'électricité puissent lui livrer concurrence sur le marché ontarien. La société OPG a devancé l'échéancier de cet accord et prévoit réduire sa capacité de production de 4 000 mégawatts dans des centrales hydroélectriques et alimentées aux combustibles fossiles, y compris la centrale Lennox près de Kingston et la centrale Lakeview à Mississauga. Elle envisage diverses mesures pour atténuer son emprise sur le marché telles que la vente d'éléments d'actif, l'échange d'installations de production et la location d'installations.

On poursuivra les efforts visant à réduire les formalités administratives et à établir un cadre réglementaire encourageant la participation de nouveaux joueurs et investisseurs au marché ontarien de l'électricité soumis à la concurrence.

Le ministère veillera à la sécurité et à la fiabilité du système d'approvisionnement en électricité en demeurant prêt à faire face aux situations d'urgence afin que l'Ontario soit moins vulnérable à une interruption possible de l'approvisionnement, par exemple en raison de conditions climatiques telles qu'une tempête de verglas. De plus, il continuera de co-présider le groupe de travail fédéral-provincial sur la fiabilité du système d'approvisionnement énergétique.

Sciences et technologie

Aux fins de ses activités ayant trait aux sciences et à la technologie, le ministère collaborera avec dix collectivités en 2000-2001 dans le cadre du

programme L'Ontario branché afin de favoriser le développement économique par une utilisation accrue de technologies d'information et de communication. De plus, il mettra sur pied un réseau de communication à haute vitesse à la fine pointe de la technologie, appelé Réseau optique de recherche et d'innovation de l'Ontario (RORIO), afin de relier les chercheurs, les éducateurs et les scientifiques de l'Ontario à leurs collègues de la province et du monde entier. L'Ontario branché et le RORIO sont des initiatives SuperCroissance.

En 2000-2001, le ministère annoncera la création de centres communautaires de commercialisation de la biotechnologie en Ontario qui aideront les établissements de recherche de la province à mettre sur pied des entreprises de biotechnologie.

Par ailleurs, le ministère s'efforcera d'amener le secteur privé à appuyer davantage la recherche universitaire. Il continuera de surveiller et d'évaluer l'incidence des programmes gouvernementaux sur la recherche sous contrat effectuée par le secteur privé dans les universités de la province.

Dans le budget de l'Ontario de 2000, le gouvernement a annoncé un appui considérable aux sciences et à la technologie en affectant 50 millions de dollars de plus au Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement pour le présent exercice afin de financer d'autres travaux de recherche; en doublant le financement annuel du programme des Bourses du premier ministre pour l'excellence en recherche, pour le porter à 10 millions de dollars; en créant le Fonds innovation-recherche de l'Ontario doté d'un budget annuel de plus de 30 millions de dollars et visant à couvrir une partie des frais généraux des collèges, universités et établissements effectuant de la recherche financée par le gouvernement de l'Ontario; et en affectant 5 millions de dollars sur cinq ans à un programme d'innovation et de sensibilisation aux sciences et à la technologie.

Pour tenir les intervenants, ses clients et ses partenaires au courant de l'évolution du secteur des sciences et de la technologie, le ministère publiera un bulletin intitulé *VISTA*, dans lequel il fera part de sa vision de l'innovation et des progrès scientifiques et technologiques.

Le ministère veillera à ce que le secteur de la recherche, des sciences et de la technologie ainsi que les industries qui en dépendent continuent de prendre de l'expansion et de prospérer en leur offrant des incitatifs fiscaux applicables aux sciences et à la recherche-développement qui ont été annoncés au cours des cinq dernières années. Parmi ces incitatifs, citons l'incitatif fiscal accordé aux investisseurs qui achètent des actions

accréditives et le crédit d'impôt remboursable de 20 pour 100 accordé aux entreprises qui mettent au point des produits multimédias interactifs numériques en Ontario, qui ont été annoncés dans le budget de l'Ontario de 2000 et dans des budgets antérieurs.

Par ailleurs, le ministère annoncera la composition du premier Conseil ontarien des sciences et de l'innovation. Les membres du Conseil seront des bénévoles choisis pour leur expérience personnelle et leur expertise parmi les personnes les plus talentueuses des secteurs ontariens des sciences, des affaires, de la technologie et des finances. Ils fourniront au gouvernement des conseils stratégiques et une orientation à long terme relativement aux questions et priorités du secteur des sciences et de la technologie.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Énergie			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Un marché de l'énergie soumis à la concurrence.	Les objectifs de la restructuration du marché de l'électricité sont atteints afin que la population de l'Ontario bénéficie des avantages d'un marché soumis à la concurrence.	Le marché de l'électricité est soumis à la concurrence.	Poursuivre la mise en oeuvre de la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* et adopter des règlements assurant une transition sans heurt vers un marché soumis à la concurrence. Veiller à ce que Ontario Power Generation Inc. commence à mettre en oeuvre l'accord permettant d'accroître la concurrence dans le secteur de la production d'électricité.
Un approvisionnement en énergie sûr et fiable.	Le secteur ontarien de l'énergie est fiable et sûr et a accès à diverses sources d'approvisionnement.	L'Ontario a accès à diverses sources sûres et fiables de production d'électricité.	Collaborer avec l'industrie de l'énergie pour régler tout problème lié à la fiabilité de l'approvisionnement et promouvoir d'autres sources de production d'électricité.
Une industrie de l'énergie écologiquement viable.	Production d'énergie renouvelable.	Accroître l'utilisation des ressources renouvelables comme le bois, l'énergie solaire et éolienne, les petites centrales hydro-électriques et l'énergie produite à partir de déchets.	Veiller à ce que le marché de l'énergie concurrentiel augmente la capacité des fournisseurs d'énergie renouvelable de trouver de nouveaux clients. Mettre en oeuvre un mécanisme de divulgation à mesure que la concurrence s'instaure dans le marché de l'électricité afin d'aider les consommateurs à faire leur choix parmi les sources d'énergie renouvelable.

Activité de base : Sciences et technologie

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Investissements accrus du secteur privé dans la recherche universitaire.	Valeur des contrats de recherche financée par le secteur privé exécutés par les universités et les établissements de recherche.	Croissance de la valeur des contrats de recherche : 2000-2001.....1 % 2001-2002.....2 % 2002-2003.....2 %	La valeur des contrats de recherche passés en 2000-2001 augmentera de 1 % par rapport à la valeur des contrats de 1999-2000.
Participation accrue de la population de l'Ontario et des entreprises à l'économie numérique.	Meilleur accès des collectivités, chercheurs, entreprises et citoyens de l'Ontario aux technologies de l'information et des communications.	Améliorer cet accès dans 50 collectivités sur cinq ans à compter de 2000-2001.	Améliorer l'accès dans au moins dix collectivités de l'Ontario.
Croissance des industries ontariennes de la santé et de la biotechnologie.	Mesures visant à aider l'industrie ontarienne de la biotechnologie à lancer des entreprises dans ce domaine.	Nombre d'entreprises de biotechnologie mises sur pied grâce au Fonds pour les centres de commercialisation de la biotechnologie à compter de 2000 : 2001-2002.....30 2002-2003.....10	Annoncer l'établissement de centres de commercialisation de la biotechnologie en Ontario.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie	
Fonctionnement	128 millions de $
Immobilisations	500 millions de $
	200 employés

Énergie	
Fonctionnement	20 millions de $
	120 employés

Sciences et technologie	
Fonctionnement	102 millions de $
Immobilisations	500 millions de $
	50 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	6 millions de $
	30 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie	
Fonctionnement	241 millions de $
	260 employés

Énergie	
Fonctionnement	22 millions de $
	165 employés

Sciences et technologie	
Fonctionnement	212 millions de $
	55 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	7 millions de $
	40 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Prière de contacter les personnes suivantes :

Nancy Whynot, directrice, Bureau de la planification des activités et des ressources
880, rue Bay, 2e étage
Toronto ON M7A 2C1
Tél. : (416) 314-3309 Téléc. : (416) 314-3354
Courriel : whynotna@est.gov.on.ca

Pour de plus amples renseignements sur le ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie de l'Ontario, prière de consulter le site Web du ministère au http://www.est.gov.on.ca ou de contacter :

Bureau du ministre
Mike Krizanc
Adjoint au ministre, communications
Tél. : (416) 327-3550
Téléc. : (416) 327-6754
Courriel : krizami@est.gov.on.ca

Division de l'énergie
Judy Hubert
Sous-ministre adjointe
Division de l'énergie
Tél. : (416) 314-6190
Téléc. : (416) 314-6224
Courriel : hubertju@est.gov.on.ca

Betty Morgan
Coordonnatrice générale
Bureau de restructuration
du secteur de l'électricité
Tél. : (416) 325-6540
Téléc. : (416) 325-6972
Courriel : morganbe@est.gov.on.ca

Rosalyn Lawrence
Directrice des politiques
en matière d'électricité
Tél. : (416) 325-6544
Téléc. : (416) 325-7041
Courriel : lawrenro@est.gov.on.ca

Rick Jennings
Directeur des politiques
en matière d'énergie
Tél. : (416) 325-6545
Téléc. : (416) 325-7023
Courriel : jenninri@est.gov.on.ca

Paul Manders
Chef, Section du pétrole et du gaz
Tél. : (416) 325-6546
Téléc. : (416) 325-6981
Courriel : manderpa@est.gov.on.ca

Division des sciences et de la technologie
Bruce Archibald
Sous-ministre adjoint
Division des sciences et de la technologie
Tél. : (416) 314-8219 Téléc. : (416) 314-8224
Courriel : archibbr@est.gov.on.ca

Chris Riddle
Directeur du développement de la recherche
et de la technologie
Tél. : (416) 314-8205 Téléc. : (416) 314-8224
Courriel : riddlech@est.gov.on.ca

Maurice Bitran
Chef de service par intérim
Secrétariat du Fonds ontarien d'encouragement
à la recherche-développement
Tél. : (416) 314-2526 Téléc. : (416) 314-8224
Courriel : bitranma@est.gov.on.ca

David Kennedy
Directeur des technologies de l'information
et des communications
Tél. : (416) 314-3809 Téléc. : (416) 326-9654
Courriel : kennedda@est.gov.on.ca

Bill Mantel
Directeur des sciences de la vie
Tél. : (416) 314-0670 Téléc. : (416) 314-0680
Courriel : mantelbi@est.gov.on.ca

Direction des communications
Brian LeGrow, directeur
Tél. : (416) 327-5555 Téléc. : (416) 326-3947
Courriel : legrowbr@est.gov.on.ca

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. Dan Newman

La vigueur et la vitalité de l'Ontario reposent sur un environnement sain. Le mandat du ministère de l'Environnement consiste à assurer une protection efficace de l'environnement et à promouvoir la conservation et la bonne gestion de l'air, de l'eau et des terres. L'exécution de ces activités de base contribue à faire de l'Ontario le meilleur endroit en Amérique du Nord où vivre, travailler et élever une famille. En ma qualité de ministre de l'Environnement, j'ai le plaisir de vous présenter notre plan d'activités 2000-2001, qui expose certaines de nos réalisations de l'exercice écoulé, ainsi que nos engagements et objectifs permettant de protéger et d'améliorer la santé de nos collectivités et de nos écosystèmes.

La protection de la qualité et de l'abondance des ressources en eau de la province demeurera une priorité. Au cours du prochain exercice, nous prendrons diverses mesures pour protéger davantage la qualité de l'eau, y compris de nouvelles mesures réglementaires applicables aux installations municipales de traitement de l'eau. Ainsi, les municipalités devront faire affaire avec des laboratoires agréés et prévenir le ministère si elles décident de faire analyser leur eau par un autre laboratoire. On élaborera des exigences claires concernant la communication des résultats d'analyses indiquant que la qualité de l'eau est inférieure aux normes établies. De plus, les municipalités devront mettre à la disposition du public les résultats de toutes les analyses de leur eau. Le ministère inspectera toutes les installations municipales de traitement de l'eau pour s'assurer qu'elles respectent les normes actuelles et les nouvelles normes. Ces mesures contribueront à assurer que l'eau potable ne présente aucun danger en Ontario et qu'elle demeure parmi les plus sûres au monde.

L'amélioration de la qualité de l'air de la province dans le but de protéger la santé humaine demeurera un de nos principaux objectifs. Cette année, le ministère a pris des mesures concrètes visant le smog, les pluies acides et le changement climatique, notamment l'adoption de limites strictes concernant les émissions, ainsi que la surveillance et la déclaration obligatoires des émissions atmosphériques.

Le personnel du ministère passe une bonne partie de son temps à élaborer des règles de protection de l'environnement et à veiller à leur respect. Ainsi, au cours de la dernière année, le ministère a renforcé les règlements ontariens régissant la gestion des déchets dangereux. De plus, il proposera des mesures législatives imposant aux pollueurs les pénalités les plus sévères au Canada. Enfin, une équipe d'intervention environnementale et une ligne d'information sur la pollution aideront le ministère à assurer le respect des règles de protection de l'environnement.

Je suis persuadé qu'en unissant nos efforts à ceux de nos nombreux partenaires et de la population de l'Ontario, nous pourrons assurer la prospérité de la province et la vitalité de l'environnement dès maintenant et pour les années à venir.

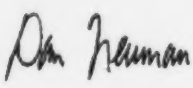

L'honorable Dan Newman
Ministre de l'Environnement

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de l'Environnement a pour objectif général de faire de l'Ontario un endroit où l'air pur, l'eau saine et des sols propres protègent les écosystèmes et favorisent la bonne santé ainsi que les activités récréatives, commerciales et industrielles.

Pour atteindre cet objectif, le ministère élabore des politiques, des normes et des règles claires qui assurent la protection de l'environnement et favorisent les activités de conservation. Tout en surveillant l'environnement et en veillant au respect de ces règles, le ministère cherche des façons novatrices d'appuyer les lois et règlements, notamment en collaborant avec les collectivités, le milieu industriel et les organismes afin de trouver des moyens souples, pratiques et rentables de renforcer les efforts de conservation et de protection de l'environnement.

Un environnement sain est essentiel au bien-être de nos familles. Nous apportons une contribution essentielle en vue de faire de la province le meilleur endroit en Amérique du Nord où vivre, travailler et élever une famille, en assurant à l'Ontario une protection environnementale accrue, plus solide et plus claire.

Activités de base

Protection de l'environnement

Le ministère a pour activité première la protection du milieu naturel, tâche dont il s'acquitte en veillant à l'assainissement de l'air, de l'eau, des sols et des écosystèmes pour la santé et le bien-être des Ontariennes et des Ontariens.

Nous élaborons des normes de protection de la santé humaine et de l'environnement et nous concevons des politiques et des lignes directrices pour mettre en oeuvre ces normes. Nous adoptons et mettons à exécution des lois et des règlements de protection de l'environnement. C'est en surveillant les tendances observées en matière de qualité de l'environnement et en mettant en pratique des méthodes scientifiques, des techniques et des résultats de recherche éprouvés que nous sommes en mesure d'évaluer l'efficacité de nos programmes et les risques que pose la pollution pour la santé et le milieu naturel. Nous continuons de revoir les politiques et règlements régissant la protection de l'environnement pour nous assurer que leur portée est adéquate et qu'ils sont applicables.

Nous coordonnons les mesures à prendre lorsqu'il y a des urgences environnementales et mettons en application les règlements qui ont été élaborés pour protéger l'air, l'eau et les sols. Nous veillons à ce que les pollueurs réparent les dommages causés à l'environnement.

Nous adoptons également une approche concertée pour prévenir la pollution et réaliser des objectifs environnementaux communs en incitant d'autres gouvernements, les industries, les municipalités, les collectivités, les organismes, les milieux universitaires et les citoyens à trouver des solutions novatrices permettant de relever les défis environnementaux.

Conservation et intendance

Le ministère encourage une utilisation écologiquement viable de l'eau, des sols et des ressources et fournit des conseils en la matière. Il cherche donc à promouvoir le plus possible une utilisation judicieuse des ressources et à améliorer notre capacité de gérer l'environnement.

Nous comptons toujours sur nos partenariats avec d'autres gouvernements, les industries, les municipalités, les collectivités, les organismes, les milieux universitaires et les citoyens pour accroître les efforts de sensibilisation et atteindre nos objectifs en matière de conservation et d'intendance de l'environnement. En unissant nos efforts, nous pouvons réduire la quantité de polluants et de déchets, réaliser des économies d'énergie et encourager la conservation de l'eau.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

L'assainissement de l'air et de l'eau ainsi qu'une application plus rigoureuse des lois et des règlements demeurent parmi les grandes priorités du ministère de l'Environnement. L'Ontario est un chef de file en Amérique du Nord en ce qui concerne la lutte contre la pollution de l'air. Au cours de l'année écoulée, nous avons pris diverses mesures en vue d'améliorer la qualité de l'air dans la province.

Dans le cadre de notre campagne dynamique d'amélioration de la qualité de l'air en Ontario, nous avons annoncé de nouvelles mesures strictes visant le smog, les pluies acides et le changement climatique. Ces mesures prévoient notamment la surveillance et la déclaration obligatoires du rejet d'émissions atmosphériques nocives par les industries et les entreprises, ainsi que de nouveaux plafonds d'émission applicables au smog, aux polluants responsables des pluies acides et au gaz carbonique (un gaz à effet de serre). Comme le marché ontarien de l'électricité sera soumis à la concurrence, ces mesures s'appliqueront d'abord au secteur de l'électricité, puis à d'autres secteurs de la province. Un règlement régissant la surveillance et la déclaration des émissions et s'appliquant à toutes les entreprises produisant de l'électricité est entré en vigueur en mai 2000. Il régira les autres secteurs de la province à compter de janvier 2001. En outre, à compter de janvier 2001 également, toutes les entreprises de l'industrie ontarienne de production d'électricité seront assujetties à de nouveaux plafonds réglementaires d'émission, qui s'appliqueront plus tard à d'autres secteurs afin de donner suite à l'engagement à long terme que nous avons pris dans le cadre du Plan de lutte contre le smog.

Cependant, comme plus de la moitié du smog de l'Ontario provient des États-Unis, il importe de réduire la pollution atmosphérique transfrontalière. C'est pour cette raison que nous nous sommes présentés devant la cour d'appel des États-Unis pour appuyer la règle de l'Environmental Protection Agency des États-Unis obligeant un certain nombre d'États et le district de Columbia à réduire leurs émissions de polluants causant le smog. Nous sommes heureux de constater que la cour d'appel des États-Unis a confirmé récemment la validité de cette règle. Cette décision renforce notre campagne intensive visant à améliorer la qualité de l'air en Ontario.

Dans le cadre du programme Air pur Ontario s'adressant aux véhicules légers, 1 030 installations ont analysé les émissions d'environ 1,3 million de véhicules dans le secteur visé par la phase 1 (les régions du grand Toronto et de Hamilton-Wentworth). Dans le cadre du programme s'adressant aux camions lourds et aux autobus, mis sur pied le 30 septembre 1999, on a analysé les émissions de près de 100 000 véhicules. On estime que les analyses effectuées la première année ont permis de réduire les émissions de polluants causant le smog de 6,7 pour 100 (8 646 tonnes). On est donc en voie d'atteindre l'objectif visé, soit une réduction de 22 pour 100 (30 000 tonnes) lorsque le programme sera entièrement en place, en 2004. On estime également que les émissions de dioxyde de soufre ont diminué de 100 tonnes. On planifie actuellement la phase 2 du programme afin de la mettre en oeuvre en 2001 dans la majeure partie du Sud de l'Ontario.

Nous avons travaillé en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin d'élaborer la première série de quatre normes canadiennes s'appliquant aux particules, à l'ozone, au benzène et au mercure. L'Ontario a dirigé les travaux de l'équipe fédérale/provinciale/territoriale qui a élaboré les normes applicables au mercure. Nous terminerons la première série de normes en 2000 et sommes déterminés à élaborer la prochaine série de normes canadiennes. La collaboration et le partage de données entre les gouvernements et les intervenants permettent d'éviter les doubles emplois et sont essentiels à l'élaboration de meilleures lignes directrices reposant sur de solides fondements scientifiques et permettant de protéger la santé et l'environnement.

En ce qui concerne le changement climatique, nous avons collaboré avec d'autres ministères, le gouvernement fédéral, ainsi que d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux en vue d'étudier les mesures pouvant être prises à l'échelle nationale et l'incidence du protocole de Kyoto. Jusqu'à maintenant, des membres du personnel de huit ministères ontariens ont participé à l'étude de diverses options permettant d'élaborer un plan d'action de l'Ontario sur le changement climatique et la qualité de l'air.

Au cours du dernier exercice, nous avons pris des mesures concrètes en vue d'améliorer la qualité de l'eau dans la province. L'Ontario est la première province à avoir déposé un règlement mettant l'accent sur la conservation et ayant pour but d'interdire le transfert d'eau prélevée dans de grands bassins, y compris les Grands Lacs. Le règlement sur le prélèvement et le transfert d'eau, qui est entré en vigueur le 30 avril 1999,

interdit le transfert d'eau prélevée dans trois bassins : les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent, le bassin Nelson et le bassin de la baie d'Hudson. En outre, ce règlement établit de nouvelles exigences pour la délivrance de permis de prélèvement d'eau dans les cours d'eau de la province.

Il ne fait aucun doute que les partenariats regroupant des organismes provinciaux et fédéraux, le secteur privé et des citoyens donnent des résultats positifs en vue de dépolluer les Grands Lacs. Jusqu'à maintenant, le gouvernement provincial a investi plus de 300 millions de dollars dans les secteurs de préoccupation des Grands Lacs. Le nombre d'usages profitables dans ces secteurs a augmenté de plus de 50 pour 100. Parmi les résultats dignes de mention, citons le port de Collingwood, qui n'est plus considéré comme un secteur de préoccupation, et le port de Spanish, qui est considéré comme un secteur en voie de rétablissement. Les Plans d'assainissement de la baie Jackfish, du port de Peninsula, de la baie de Nipigon et du port de Wheatley sont terminés ou tirent à leur fin. Le nombre d'habitats de poissons et d'animaux sauvages a augmenté de sorte qu'un grand nombre d'espèces importantes ont réapparu dans d'anciens ports industriels. De plus, quatre espèces de poisson qui avaient presque disparu du lac Ontario ont vu leur nombre augmenter.

Dans le cadre de notre programme de surveillance de la qualité de l'eau potable, nous avons ajouté 15 stations municipales de traitement de l'eau, ce qui porte à 175 le nombre de stations visées par ce programme. Ces stations représentent 88 pour 100 des services municipaux de la province. Selon le rapport intitulé *L'eau potable en Ontario*, publié en février 2000, dans l'ensemble, les municipalités de l'Ontario veillent à ce que leur eau potable soit parmi les eaux de la meilleure qualité au monde. Par ailleurs, dans le cadre du fonds relatif aux études sur la gestion des eaux souterraines, nous avons accordé 4,3 millions de dollars pour la réalisation de 34 études sur les eaux souterraines auxquelles participent plus de 88 municipalités. Un des objectifs du Fonds est d'encourager les municipalités à évaluer leurs ressources en eau et à élaborer des mesures de protection des eaux souterraines servant à l'approvisionnement en eau potable.

L'élaboration de normes sévères applicables aux déchets dangereux va bon train. Nous avons renforcé les règlements régissant les déchets dangereux en y intégrant ce qui était auparavant un manuel de directives servant à classifier divers types de déchets dangereux. Le règlement régissant ces déchets a été modifié pour s'assurer que même si un déchet dangereux est mélangé avec une autre substance, il est considéré comme un déchet dangereux du même type. Diverses propositions ayant pour but de

renforcer le règlement régissant les déchets dangereux et de l'harmoniser avec les règlements américains ont été publiées dans le registre de la Charte ontarienne des droits environnementaux en février 2000 afin que le public puisse formuler des commentaires.

Nous réalisons des progrès en vue d'atteindre l'objectif ontarien de réacheminement des déchets, qui prévoit une réduction de 50 pour 100 de la quantité de déchets envoyés dans les lieux d'enfouissement. Pour atteindre cet objectif, on a créé le Groupe pour le réacheminement des déchets (GRD), qui est constitué d'intervenants du gouvernement, des municipalités et de l'industrie. Le GRD a également pour but de contribuer au financement du Programme municipal de la boîte bleue et d'autres programmes de réacheminement des déchets. Le GRD a été mis sur pied aux termes d'un protocole d'entente volontaire d'une durée d'un an. Ses membres se sont engagés à verser 14,5 millions de dollars pour élaborer, mettre en oeuvre et financer des programmes municipaux de réacheminement des déchets.

Enfin, plus de 50 pour 100 des BPC (biphényles polychlorés) à activité élevée qui avaient été entreposés ont été détruits, ce qui est supérieur à l'objectif fixé pour 2000 dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario sur l'écosystème du bassin des Grands-Lacs. Cette entente a pour but d'établir des objectifs de restauration des zones dégradées, de réduction de la pollution et de maintien de la santé de l'écosystème.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Les stratégies clés du ministère pour 2000-2001 appuient la prestation de ses activités de base qui consistent à protéger l'environnement et à promouvoir la conservation et l'intendance des ressources de la province. Les engagements et stratégies du ministère reposent sur ses engagements et réalisations antérieurs et lui permettront d'aller de l'avant en vue de prévenir la pollution, de préserver les ressources et de veiller à l'application efficace des lois ontariennes de protection de l'environnement.

Élaborer un programme environnemental amélioré, plus solide et plus clair, conformément à la déclaration sur les valeurs environnementales du ministère

Le mandat du ministère, tel qu'il a été exprimé dans la déclaration sur les valeurs environnementales (DVE) qui sous-tend ses activités, est de protéger la qualité du milieu naturel pour préserver l'écosystème et la santé, et d'encourager l'utilisation judicieuse et la conservation des ressources. La déclaration sur les valeurs environnementales adhère aux principes directeurs suivants :

- prendre en compte l'écosystème dans son ensemble;
- mettre l'accent sur la prévention des activités polluantes qui dégradent le milieu naturel;
- promouvoir la conservation et l'utilisation viable des ressources.

La DVE a une incidence sur le moindre aspect du processus décisionnel du ministère, sur ses pratiques de gestion interne et sur la façon dont il assure la participation du public.

Protection de l'environnement

Le ministère continuera de mettre l'accent sur la résolution des problèmes qui présentent les plus grands dangers pour la santé et l'environnement. Ainsi, notre engagement à assainir l'air demeure une de nos plus importantes priorités.

À compter de janvier 2001, nous exigerons de toutes les entreprises et organisations commerciales, industrielles, du secteur privé et du secteur public de l'Ontario qu'elles fassent rapport de leurs émissions. Pour nous assurer que cette exigence réglementaire soit efficace, nous sommes déterminés à consulter le public par l'entremise du registre de la Charte ontarienne des droits environnementaux.

Le gouvernement entend réduire les émissions de dioxyde de soufre (SO_2) de 50 pour 100 de plus que l'objectif fixé aux termes du programme « Les pluies acides, un compte à rebours » d'ici 2015 dans le cadre de sa contribution à la Stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000. De plus, le gouvernement de l'Ontario est déterminé à atteindre, d'ici 2015, les objectifs fixés dans son Plan de lutte contre le smog, qui prévoit la réduction des émissions provinciales d'oxydes d'azote (NO_X) et de composés organiques volatils (COV) de 45 pour 100 comparativement aux émissions de 1990.

En vue de l'instauration de la concurrence dans le marché ontarien de l'électricité, des limites d'émission seront imposées par voie de règlement à toutes les entreprises de l'industrie provinciale de l'électricité. Toutefois, pour atteindre ses objectifs d'assainissement de l'air, le gouvernement doit obtenir la collaboration de tous les paliers de gouvernement, de la population et des entreprises dans tous les secteurs économiques et toutes les régions de la province. Nous consulterons les principaux responsables des émissions en Ontario et d'autres intervenants afin de définir la portée, ainsi que le calendrier et les modalités de mise en oeuvre de nouvelles limites d'émission dans les autres secteurs.

À compter de janvier 2001, dans le cadre de notre programme, nous prendrons de nouvelles mesures clés portant notamment sur l'échange de réduction des émissions qui aideront les entreprises à se conformer aux nouvelles et strictes limites réglementaires d'émission. De plus, nous établirons des normes de rendement environnemental que devront respecter toutes les entreprises vendant de l'électricité en Ontario, peu importe l'endroit où l'électricité est produite. Nous consulterons les intervenants concernant la nature et la mise en oeuvre de ces mesures.

Un grand nombre des mesures portant sur le smog et les pluies acides auront également des effets bénéfiques sur le changement climatique. L'Ontario est un chef de file dans la réduction des émissions ayant un effet sur le climat, comme en témoignent le programme Air pur et les règlements obligeant la collecte du méthane dans les lieux d'enfouissement. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts en ce

qui concerne le changement climatique en formulant de nouvelles idées, en lançant de nouvelles initiatives et en favorisant la participation des intervenants.

Dans le cadre de notre campagne visant à réduire le smog, nous prenons diverses mesures afin de fournir de meilleurs renseignements sur la qualité de l'air dans la province et de prévenir la population plus rapidement et de façon plus efficace lorsqu'on prévoit du smog. La population de l'Ontario trouvera sur un nouveau site Web, www.airqualityontario.com, des renseignements sur la qualité de l'air et les niveaux de smog prévus. On trouvera également sur ce site des renseignements sur les moyens de réduire le smog, notamment lorsqu'une alerte de smog a été émise.

Le gouvernement s'est engagé à réunir les lois disparates sur la protection de l'environnement en un ensemble de lois claires, exhaustives et faciles à appliquer, ainsi qu'à accroître le montant des amendes imposées aux pollueurs et les peines d'emprisonnement. Nous prévoyons imposer des pénalités sévères aux personnes qui polluent l'environnement.

Nous continuons de mettre sur pied une équipe d'intervention environnementale, qui sera chargée de faire des vérifications auprès des industries pour s'assurer qu'elles respectent la loi. Nous prévoyons également établir une ligne d'information sans frais permettant aux Ontariennes et Ontariens de signaler les cas possibles de pollution.

Nous poursuivrons les efforts que nous avons déployés l'an dernier en vue de renforcer les règlements ontariens régissant les déchets dangereux. Des propositions en ce sens et des projets d'harmonisation de ces règlements avec ceux des États-Unis ont été publiés dans le registre de la Charte ontarienne des droits environnementaux en février 2000 afin de recueillir les commentaires du public.

L'assainissement des Grands Lacs est et continuera d'être un processus graduel et cumulatif. Bien que les Grands Lacs n'aient pas été aussi propres depuis 50 ans, notre tâche n'est pas terminée. De bonnes connaissances scientifiques, des efforts constants, un engagement ferme et, par-dessus tout, des partenariats efficaces sont essentiels pour obtenir les résultats escomptés. Notre participation au plan binational d'aménagement panlacustre élaboré pour le lac Supérieur, le lac Érié et le lac Ontario n'est qu'un exemple de notre détermination à améliorer l'écosystème des Grands Lacs. Nous sommes également déterminés à poursuivre nos efforts de collaboration avec le gouvernement fédéral et d'autres partenaires en vue de relever les défis environnementaux dans le bassin des Grands Lacs.

Nous sommes en train de renforcer les normes de protection de la qualité de l'eau potable afin que tous les Ontariens et Ontariennes aient accès à une eau potable ne présentant aucun danger.

En plus d'autres initiatives de protection de l'eau potable, le ministère, en collaboration avec les offices de protection de la nature et les municipalités, versera six millions de dollars au cours des prochaines années afin de mettre sur pied un réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines. Au cours de la prochaine année, nous travaillerons avec les offices et les municipalités afin d'installer des capteurs électroniques permettant de mesurer le niveau d'eau des puits de la province; nous mettrons sur pied une base de données provinciale sur les eaux souterraines; nous terminerons la cartographie hydrogéologique des sources d'eaux souterraines; et nous effectuerons des analyses chimiques de ces sources.

Par ailleurs, nous travaillons en étroite collaboration avec d'autres ministères pour veiller à ce que des mesures à court et à long termes soient prises pour protéger nos ressources en eau. De plus, nous participons activement aux activités provinciales ayant pour but de régler les questions actuelles et les nouveaux enjeux ayant trait à l'eau.

Conservation et intendance

Pour appuyer son activité de base qu'est la conservation et l'intendance des ressources, le ministère encouragera une plus grande participation des intervenants et du public en misant sur les initiatives personnelles et communautaires et sur les partenariats avec l'industrie et d'autres intervenants pour promouvoir l'utilisation durable et la conservation des ressources.

Le ministère collaborera avec le Groupe pour le réacheminement des déchets (GRD) afin de mettre en place une structure permanente lui permettant de remplir son mandat concernant l'élargissement et l'amélioration du Programme de la boîte bleue afin d'atteindre l'objectif provincial de réduction des déchets. Le GRD est né d'un partenariat entre l'industrie, les municipalités, les organismes non gouvernementaux et le gouvernement provincial. Il élaborera un plan de financement à long terme du Programme de la boîte bleue et d'autres programmes de réacheminement des déchets et mettra en oeuvre des programmes de recyclage et de compostage centralisé, ainsi que des initiatives portant sur les déchets ménagers spéciaux.

Le ministère continuera de collaborer avec les particuliers et les intervenants afin qu'ils participent aux efforts visant à trouver des solutions efficaces en réponse aux priorités environnementales.

Mettre l'accent sur le service à la clientèle

Le service à la clientèle est un élément essentiel des activités du ministère. Nous continuerons de trouver des moyens d'accroître l'efficacité de nos opérations, de réduire le délai d'obtention des approbations ministérielles, d'avoir recours à des technologies de l'information novatrices, d'accroître notre rendement et d'améliorer la prestation des programmes en partageant les services communs entre les ministères. Dans le cadre de l'Initiative visant la qualité des services, le ministère a réalisé une étude exhaustive des méthodes organisationnelles et les a comparées à un modèle organisationnel de calibre international portant sur les critères de qualité des services. De plus, nous mettrons en oeuvre un plan de services de qualité afin d'accroître notre efficacité organisationnelle.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Protection de l'environnement

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
De l'air plus pur.	Réduction des émissions atmosphériques ontariennes, telles que mesurées par les concentrations d'oxydes d'azote (NO_x), de composés organiques volatils (COV), de matières particulaires (PM) et de dioxyde de soufre (SO_2).	Réduction de 45 % des émissions de NO_x et de COV d'ici 2015 (25 % d'ici 2005) et réduction de 10 % des émissions de PM_{10} d'ici 2015. Année de référence - 1990 : NO_x 659 kt COV 866 kt PM_{10} 221 kt Réduction de 50 % des émissions de SO_2 d'ici 2015 par rapport à la limite fixée dans le cadre du programme Les pluies acides, un compte à rebours (885 kt en 2000).	Améliorer les activités prévues dans le cadre du Plan de lutte contre le smog. Élaborer des règlements afin de fixer des limites d'émission de NO_x et de SO_2 pour le marché restructuré de l'électricité. Élaborer un règlement afin de soumettre tous les secteurs industriels aux exigences de déclaration obligatoire des émissions. Étendre le programme Air pur pour les véhicules légers à d'autres régions (phase 2) et y inclure les véhicules lourds non alimentés au diesel. Dans le cadre de la phase 2, au moins 400 installations d'analyse des émissions des véhicules légers seront opérationnelles d'ici le 1er janvier 2001. Obliger les industries à effectuer 30 inventaires des émissions atmosphériques et à réduire leurs émissions. Inspecter au moins 640 sources d'émissions atmosphériques. Continuer de surveiller la qualité de l'air et de mettre à la disposition du public des renseignements sur la qualité de l'air.

Activité de base : Protection de l'environnement			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
De l'eau plus propre.	Qualité de l'eau potable.	Sources communautaires d'approvisionnement fournissant de l'eau potable à la population de l'Ontario.	Assurer le respect des normes réglementaires de salubrité de l'eau potable en inspectant toutes les stations municipales de traitement de l'eau.
	Qualité de l'eau souterraine et de surface.	Amélioration des indicateurs des écosystèmes aquatiques de l'Ontario telle que mesurée par : Une réduction de 10 % du pourcentage de restrictions concernant la consommation de poisson gibier dans les Grands Lacs d'ici 2010 (année de référence 1995 - 589 restrictions ou taux de 33,9 %).	Assurer le respect des normes réglementaires en inspectant au moins 120 stations municipales d'épuration des eaux d'égout. Appliquer l'indice de qualité de l'eau à trois autres bassins versants de la province. Mettre sur pied un réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines dans sept bassins versants clés de l'Ontario.
Des sols plus propres.	Qualité des sols.	Améliorations quantifiées de la qualité des sols contaminés ayant été remis en état.	Détermination d'indicateurs de la remise en état des sols, des objectifs connexes et des niveaux de référence. Poursuivre la réhabilitation de la mine Deloro et du terrain contaminé par les BPC situé à Smithville.
Des écosystèmes plus sains.	Application efficace des mesures législatives.	Utilisation accrue d'outils d'application des lois afin d'assurer un plus grand respect des mesures législatives et de mieux protéger l'environnement, tel que mesuré par le nombre de poursuites et de pénalités imposées.	Évaluation en fonction du nombre de poursuites et de peines.
	Destruction de BPC (biphényles polychlorés).	D'ici 2000, destruction de 50 % des BPC à activité élevée ayant été entreposés (par rapport à la quantité éliminée durant l'année de référence 1994, soit 18 600 tonnes)	Destruction de 60 % des BPC à activité élevée ayant été entreposés.

Activité de base : Protection de l'environnement

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
	Réduction de 30 % du délai moyen de délivrance des certificats d'autorisation pour les émissions atmosphériques (délai de référence de 70 jours). Réduction de 65 % du délai moyen de prise de décisions ministérielles concernant les évaluations environnementales (délai de référence de 22 mois).	L'engagement de 1999-2000 de ramener le délai moyen à 55 jours a été respecté.	Ramener le délai moyen à 49 jours.

Activité de base : Conservation et intendance

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Conservation des ressources.	Réduction de la quantité de déchets non dangereux envoyés aux lieux d'enfouissement.	Amélioration constante pour atteindre l'objectif de 50 % de réduction par rapport à l'année de référence 1987.	Réduire de 2 % par rapport à l'année dernière la quantité de déchets non dangereux envoyés aux lieux d'enfouissement. Le ministère étudiera les progrès réalisés par le Groupe pour le réacheminement des déchets en vue d'élaborer un plan de financement à long terme du Programme de la boîte bleue et de mettre en oeuvre d'autres programmes de réacheminement.
Intendance de l'environnement	Participation des intervenants.	Réduction d'ici 2003 de 60 000 tonnes de substances et de déchets toxiques, soit une quantité qui dépasse les exigences réglementaires, grâce à des partenariats ministériels (année de référence 1999).	Réduire de 12 000 tonnes la quantité de substances et de déchets toxiques grâce à des partenariats.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère de l'Environnement	
Fonctionnement	174 millions de $
Immobilisations	167 millions de $
	1 395 employés

Protection de l'environnement	
Fonctionnement	122 millions de $
Immobilisations	159 millions de $
	1 144 employés

Conservation et intendance	
Fonctionnement	6 millions de $
Immobilisations	8 millions de $
	68 employés

Administration interne	
Fonctionnement	46 millions de $
Immobilisations	----
	183 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein. Il exclut le personnel de l'Agence ontarienne des eaux.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de l'Environnement	
Fonctionnement	158 millions de $
Immobilisations	65 millions de $
	1 440 employés

Protection de l'environnement	
Fonctionnement	117 millions de $
Immobilisations	65 millions de $
	1 197 employés

Conservation et intendance	
Fonctionnement	5 millions de $
Immobilisations	----
	69 employés

Administration interne	
Fonctionnement	36 millions de $
Immobilisations	----
	174 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein. Il exclut le personnel de l'Agence ontarienne des eaux.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Prière de contacter les personnes suivantes :

Division de la gestion interne
Carmen Gauthier, (416) 314-7370, téléc. : (416) 314-7858,
gauthica@ene.gov.on.ca
Directrice de la planification opérationnelle et fiscale
40, avenue St. Clair Ouest, 8e étage, Toronto ON M4V 1M2

Division de la planification environnementale intégrée
Doug Harper, (416) 314-8475, téléc. : (416) 314-8478, harperdo@ene.gov.on.ca
Directeur, Bureau de liaison en matière d'environnement
135, avenue St. Clair Ouest, 6e étage, Toronto ON M4V 1P5

Division des normes et des sciences de l'environnement
Ed Piché, (416) 235-6160, téléc. : (416) 235-6235, picheed@ene.gov.on.ca
Directeur de la surveillance environnementale
125 Resources Road, West Wing, Toronto ON M9P 3V6

Division des opérations
Brian Ward, (613) 548-6901, téléc. : (613) 548-6911, wardbr@ene.gov.on.ca
Directeur, région de l'Est, bureau régional de Kingston
133, avenue Dalton, C.P. 820, Kingston ON K7L 4X6

Bureau du ministre
135, avenue St. Clair Ouest, 12e étage
Toronto ON M4V 1P5
Téléphone : (416) 314-6790
Télécopieur : (416) 314-6748, minister@ene.gov.on.ca

Direction des communications
Anne Edwards, (416) 314-6657, téléc. : (416) 314-6713,
edwardan@ene.gov.on.ca
135, avenue St. Clair Ouest, 2e étage, Toronto ON M4V 1P5

On peut se procurer d'autres exemplaires du plan d'activités en appelant le Centre d'information du ministère au (416) 325-4000 ou sans frais au 1 800 565-4923, ou encore en visitant le site Web du ministère à l'adresse suivante : www.ene.gov.on.ca/index-fr.htm.

MINISTÈRE DES FINANCES

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. Ernie Eves

J'ai le plaisir de présenter le plan d'activités 2000-2001 du ministère des Finances et de rendre compte de nos principales réalisations. Le dépôt du budget de l'Ontario de 2000 a marqué un moment important dans l'histoire de la province. En effet, le gouvernement de l'Ontario a alors annoncé que, pour la première fois en plus de 50 ans, la province avait un budget équilibré pour la deuxième année consécutive.

Comme l'Ontario a affiché un rendement économique supérieur aux prévisions en 1999, nous avons pu faire des investissements supplémentaires. Ainsi, nous avons investi un milliard de dollars pour accélérer la restructuration du secteur hospitalier et 286 millions de dollars pour agrandir et renouveler les installations collégiales et universitaires. De plus, nous rendrons un milliard de dollars aux contribuables à titre de dividende. Nous avons accompli tout cela tout en équilibrant le budget un an plus tôt que prévu. En fait, la province a affiché un excédent de 654 millions de dollars en 1999-2000, qui a été appliqué à la réduction de la dette.

Pour faire en sorte que les déficits annuels soient bien chose du passé, nous avons adopté la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables et l'équilibre budgétaire*. L'Ontario est désormais dans une situation financière plus stable et plus sûre, qui nous aidera à remplir notre engagement de réduire la dette d'au moins cinq milliards de dollars au cours du présent mandat.

Les réductions d'impôt continuent à stimuler la croissance économique et la création d'emplois dans la province. L'année dernière seulement, 198 000 emplois ont été créés en Ontario. Nous avons enregistré des résultats records sur le plan de la création d'emplois pour deux années de suite. Tenant compte des 67 réductions d'impôt annoncées dans le budget de 2000, le gouvernement de l'Ontario a effectué 166 réductions d'impôt au total depuis qu'il a pris le pouvoir en 1995. Nous avons déjà réduit les taux d'imposition du revenu de tous les particuliers ontariens et sommes en voie de réduire ces taux de 20 pour 100 de plus, tel que promis, plus tôt que prévu. Par ailleurs, le gouvernement provincial réduira le montant imposable des gains en capital et l'impôt des sociétés et abaissera à nouveau le taux d'imposition des petites entreprises, qui sera le plus faible du Canada.

Nous prenons également des mesures pour assurer l'avenir de la province dans le cadre de l'initiative SuperCroissance, un programme d'investissement dans les immobilisations stratégiques et de partenariats entre les secteurs public et privé, doté d'un budget de 20 milliards de dollars. Soucieux d'accroître ses investissements considérables dans l'infrastructure de base, le gouvernement affectera un milliard de dollars à l'initiative SuperCroissance - volet Partenariats du millénaire, 300 millions de dollars au volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme, 600 millions de dollars à l'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario, et 300 millions de dollars au Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario au cours des cinq prochaines années. L'initiative SuperCroissance démontre également que nous sommes disposés et prêts à faire notre part pour la revitalisation du secteur riverain de Toronto et pour que la candidature de Toronto pour les Jeux olympiques de 2008 soit couronnée de succès.

Nous continuerons à déployer des efforts pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois en réduisant les impôts, en dépensant judicieusement les deniers publics et en investissant dans les programmes prioritaires pour la population de la province.

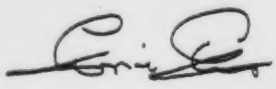

L'honorable Ernie Eves, c.r.
Ministre des Finances

Objectifs généraux du ministère

Les objectifs généraux du ministère des Finances visent à assurer la vigueur et le dynamisme de l'économie ontarienne. Ces objectifs se fondent sur les principes suivants :

- l'Ontario est le chef de file au pays pour ce qui est des emplois, des revenus et des investissements;
- l'Ontario dépense l'argent des contribuables dans un souci toujours plus grand d'économie et d'efficience;
- l'Ontario consacre les deniers publics à des programmes qui constituent une priorité pour la population de la province et a les moyens financiers de maintenir ces programmes;
- l'Ontario investit pour bâtir un avenir meilleur pour l'ensemble des Ontariens et Ontariennes.

Le mandat du ministère consiste à assurer un environnement favorable à une économie dynamique, innovatrice et florissante. Le ministère sera en mesure, dans ce contexte, de gérer le budget, les finances et les secteurs réglementés connexes de la province de l'Ontario. Pour remplir son mandat, le ministère :

- stimulera la croissance économique et la création d'emplois dans la province;
- réduira les impôts pour établir un climat propice aux investissements;
- fera en sorte que l'Ontario ait un régime fiscal concurrentiel et efficient;
- veillera à ce que l'on rende des comptes aux contribuables pour démontrer que leur argent est dépensé judicieusement et fera tout en son pouvoir pour que les contribuables soient traités équitablement;
- assurera la gestion prudente de la dette et du programme de financement de la province;
- diminuera la dette nette de la province;
- favorisera la prestation efficace et efficiente des services gouvernementaux;
- investira dans l'infrastructure stratégique, par l'entremise de l'initiative SuperCroissance;
- fera en sorte que la réglementation des services financiers soit logique et dynamique.

Activités de base

Pour atteindre ses objectifs, le ministère se concentrera sur six activités de base :

- **Politiques fiscales, budget et recettes**
- **Politiques économiques, budgétaires et financières**
- **Investissements dans l'infrastructure stratégique et partenariats**
- **Réglementation de l'industrie des services financiers**
- **Financement du gouvernement et gestion de la dette**
- **Soutien des activités internes**

Politiques fiscales, budget et recettes

- **Bureau du budget et de la fiscalité**
- **Division des recettes fiscales**

Cette activité de base consiste notamment à :

- fournir des conseils sur les politiques fiscales afin que le régime fiscal soit équitable, efficient et concurrentiel avec les autres territoires tout en permettant de générer les recettes suffisantes pour respecter les objectifs budgétaires du gouvernement et pour appuyer les programmes prioritaires;

- élaborer le budget de l'Ontario et en coordonner la production, fournir des renseignements pour la préparation d'autres documents financiers ou économiques importants du gouvernement, et élaborer des mesures législatives qui permettent l'application efficace et efficiente des politiques fiscales;

- veiller à l'application d'un grand nombre de lois ontariennes portant sur la fiscalité et préserver l'intégrité du régime d'auto-cotisation de la province grâce à des services de renseignements sur les contribuables et à un mécanisme indépendant de révision dans les cas d'objections,

tout en décourageant la non-conformité par l'entremise de vérifications, d'enquêtes et de méthodes de perception.

Politiques économiques, budgétaires et financières

- **Bureau des politiques économiques**
- **Division des politiques budgétaires et financières**
- **Secrétariat à la restructuration du secteur de l'électricité de l'Ontario**
- **Secrétariat des relations provinciales-municipales en matière de finances**
- **Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF)**

Cette activité de base consiste notamment à :

- fournir un soutien aux analyses et des conseils sur les politiques pour un large éventail de questions économiques, budgétaires et financières qui ont une incidence sur la croissance économique et la création d'emplois, notamment les recettes, l'économie, le marché du travail, les tendances sectorielles, régionales et démographiques ainsi que les projections quant à l'économie et aux recettes;

- appuyer l'élaboration du cadre financier pour le gouvernement dans son ensemble, y compris la gestion des dépenses de fonctionnement et en immobilisations et une stratégie relative aux recettes non fiscales, et veiller à ce qu'il y ait une gestion financière efficace des deniers publics;

- restructurer l'industrie de l'électricité de l'Ontario, qui sera soumise à la concurrence au cours de 2000. Il faut ainsi restructurer une industrie dont le chiffre d'affaires annuel est de plus de 10 milliards de dollars et assurer la gestion de sa dette et de son passif antérieurs;

- donner des conseils sur les politiques, les mesures législatives et les initiatives relatives aux activités de fonctionnement qui appuient le régime d'impôt foncier et les rapports de la province avec les municipalités en matière de finances.

Investissements dans l'infrastructure stratégique et partenariats

- **Société ontarienne SuperCroissance**

Cette activité de base consiste notamment à :

- jouer un rôle de chef de file et assurer une coordination centrale, par l'entremise de la Société ontarienne SuperCroissance, pour l'élaboration des politiques, la planification et les approbations du Conseil des ministres quant aux immobilisations de la province;

- mettre l'accent sur la formation de partenariats novateurs et de premier ordre entre les secteurs public et privé en vue de la modernisation et de l'expansion de l'infrastructure stratégique de l'Ontario;

- établir trois nouvelles initiatives SuperCroissance axées sur le partenariat qui mettent l'accent sur l'infrastructure stratégique, sur l'infrastructure essentielle à la croissance future des régions rurales et des petites collectivités, ainsi que sur les attractions récréatives, culturelles et touristiques de la province.

Les activités du gouvernement provincial visant à appuyer le plan de revitalisation du secteur riverain de Toronto et la candidature de Toronto pour la tenue des Jeux olympiques de 2008 pourraient également être intégrées à l'initiative SuperCroissance - volet Partenariats du millénaire. L'Agence ontarienne de développement des sports olympiques et d'amélioration du secteur riverain, qui relève de la Société ontarienne SuperCroissance, gérerait la participation provinciale.

Réglementation de l'industrie des services financiers

- **Commission des valeurs mobilières de l'Ontario**
- **Commission des services financiers de l'Ontario**
- **Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles**

Cette activité de base consiste notamment à :

- mettre en place un cadre stratégique qui favorise l'équité, l'efficience et la compétitivité des services financiers. Les services de

réglementation appuient les priorités publiques importantes en établissant des normes pour l'industrie et en protégeant les consommateurs du secteur des services financiers. Cela contribue à rehausser la confiance des investisseurs et des consommateurs dans l'industrie des services financiers.

Financement du gouvernement et gestion de la dette

- **Office ontarien de financement**

Cette activité de base consiste notamment à :

- prendre les arrangements nécessaires pour assurer le financement de la province de l'Ontario, de ses sociétés de la Couronne et de ses organismes, et coordonner toutes les fonctions qui y sont liées, dont les emprunts, la gestion de la dette, les placements, la gestion des liquidités et des opérations bancaires ainsi que les relations avec les investisseurs et les agences de cotation.

Soutien des activités internes

- **Division des services ministériels**

Cette activité de base consiste notamment à :

- fournir au ministère des services de planification et de vérification, des conseils, un soutien administratif et lié à la technologie de l'information afin que l'orientation et la gestion des programmes de fonctionnement soient conformes aux politiques et aux mesures législatives du gouvernement de l'Ontario.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Grâce à des stratégies judicieuses sur le plan financier, économique et fiscal, le ministère a un certain nombre de réalisations importantes à son actif pour 1999-2000. Mentionnons les suivantes :

- équilibrer le budget un an avant la date prévue tout en allégeant le fardeau fiscal, ce qui a rehaussé la confiance des entreprises et des consommateurs;
- afficher un excédent budgétaire de 654 millions de dollars;
- annoncer 30 réductions d'impôt dans le budget de 1999, dont une autre diminution de l'impôt sur le revenu des particuliers, l'étoffement de la remise des droits immobiliers et une exemption liée à l'impôt sur le capital pour les petites entreprises;
- adopter la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables et l'équilibre budgétaire*. Le premier volet de cette loi prévoit que toute augmentation future d'impôt devra être approuvée par voie de référendum à l'échelle de la province. Le deuxième volet assure des budgets équilibrés consécutifs;
- favoriser un climat sain pour les entreprises et contribuer à la vigueur de l'économie ontarienne;
- stimuler la création de 198 000 emplois en 1999, soit les meilleurs résultats affichés par l'Ontario en matière de création d'emplois pour deux années consécutives;
- favoriser un taux de croissance économique réelle de 5,7 pour 100 en 1999, soit une croissance plus rapide que dans le reste du Canada, les États-Unis et tout autre pays industrialisé du G-7;
- faciliter l'accroissement des exportations de 10,7 %;
- établir la Société ontarienne SuperCroissance, qui est chargée de concevoir et d'instaurer un plan pluriannuel relatif aux

immobilisations afin de répondre aux besoins de l'Ontario en matière d'infrastructure stratégique;

- dépasser les prévisions quant aux recettes, à la gestion de la dette et à la croissance économique;

- fournir des renseignements pertinents et au moment opportun aux contribuables ontariens par l'entremise des *Comptes publics de l'Ontario* et des mises à jour trimestrielles de la situation de la province sur les plans financier et budgétaire;

- créer le Bureau de promotion de la qualité des services pour veiller à la satisfaction des clients;

- apporter des modifications considérables aux politiques, marches à suivre et systèmes financiers ainsi qu'aux compétences exigées et à la structure de l'organisation, dans le cadre du projet Système intégré de gestion de l'information financière, afin d'être en mesure de fournir les renseignements financiers nécessaires pour appuyer l'évolution de la fonction publique de l'Ontario.

En outre, le ministère a pris un certain nombre de mesures pour l'amélioration du service à la clientèle et la réduction des formalités administratives pour les entreprises ontariennes, dont les suivantes :

- faire passer de 16 à quatre le nombre de pages de la déclaration d'impôt des corporations remplie par les petites entreprises;

- éliminer l'impôt-santé des employeurs pour les employeurs qui versent annuellement 600 000 $ ou moins en rémunération totale en Ontario;

- préparer des guides d'impôt pour les petites entreprises afin de fournir des renseignements en langage clair sur la taxe de vente au détail;

- modifier sept lois dont l'application est assurée par la Commission des services financiers de l'Ontario afin d'améliorer le climat commercial pour les compagnies d'assurance, les coopératives, les credit unions, les caisses populaires et les courtiers en hypothèques.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Le ministère des Finances continuera à mettre l'accent sur deux stratégies clés : améliorer la façon dont il accomplit ses activités de base et envisager d'autres modes de prestation des programmes et services existants.

Parmi les engagements et les stratégies clés qui stimuleront la vigueur et le dynamisme de l'économie, mentionnons :

- élaborer et instaurer les mesures annoncées dans le budget de l'Ontario de 2000 qui visent à atteindre les objectifs prioritaires du gouvernement; ces mesures comprennent 67 nouvelles réductions d'impôt au total;

- appuyer la Société ontarienne SuperCroissance, qui accroît la capacité du gouvernement et du secteur parapublic en matière d'immobilisations, de formation de partenariats et de gestion de l'actif;

- collaborer avec le gouvernement fédéral, la ville de Toronto et des partenaires du secteur privé dans le cadre du plan de revitalisation du secteur riverain de Toronto et de la candidature de Toronto pour la tenue des Jeux olympiques de 2008;

- investir, conjointement avec le secteur privé, une somme combinée de 1,8 milliard de dollars dans l'enseignement postsecondaire;

- mettre en oeuvre une stratégie de réinvestissement dans le cadre de laquelle un milliard de dollars seront versés aux hôpitaux pour les immobilisations et 500 millions de dollars au Fonds ontarien pour l'innovation;

- rembourser un milliard de dollars aux contribuables;

- mettre au point et instaurer une stratégie relative aux immobilisations qui s'étendra sur une période de cinq ans. Dans le cadre de cette stratégie, les fonds suivants seront versés : un milliard de dollars pour les partenariats du millénaire; 300 millions de dollars pour les partenariats relatifs aux sports, à la culture et au tourisme; 400 millions de dollars pour l'initiative Développement des

collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario; 50 millions de dollars pour le Patrimoine vital de l'Ontario; et 300 millions de dollars pour le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario;

- s'engager à affecter la somme record de un milliard de dollars au réseau routier de l'Ontario en 2000-2001;

- fusionner la Commission des services financiers de l'Ontario et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario afin de créer un seul organisme de réglementation des secteurs de l'assurance, des régimes de retraite et des valeurs mobilières qui favorisera l'harmonisation et la coordination des règlements qui régissent les services financiers;

- appuyer le ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie en se chargeant de tous les aspects financiers de la restructuration de l'industrie de l'électricité en Ontario, tant sur le plan de la conception et de la coordination que de la mise en oeuvre;

- élaborer la Déclaration des droits des contribuables, en collaboration avec divers groupes d'intervenants; cette déclaration sera une preuve tangible de l'engagement de l'Ontario de veiller à l'application des lois portant sur la fiscalité en respectant les principes de l'équité et de la courtoisie et en faisant preuve de bon sens;

- travailler en collaboration avec l'Agence canadienne des douanes et du revenu en vue de l'établissement d'un régime d'imposition du revenu des particuliers adapté aux besoins de l'Ontario de façon à protéger les gains réalisés par les contribuables de l'Ontario et à assurer l'équité, l'intégrité et la stabilité du système fiscal;

- établir de nouveaux rapports entre les gouvernements fédéral et provincial quant à l'accord de perception fiscale;

- appuyer une révision en profondeur des systèmes fiscaux portant sur le revenu des particuliers, le revenu des sociétés et l'impôt foncier de l'Ontario par le Comité du milieu des affaires chargé de l'examen du système fiscal;

- mettre sur pied pour la Commission des services financiers de l'Ontario un mécanisme de recouvrement des coûts liés au secteur des établissements de dépôt;

- élaborer le prototype d'un seul système intégré de gestion de l'information financière pour la fonction publique de l'Ontario;

- inciter le gouvernement fédéral à rétablir les paiements relatifs au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), à réduire les impôts, à diminuer les cotisations d'assurance-emploi et à donner plus d'autonomie aux provinces et aux territoires quant aux politiques fiscales.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Politiques fiscales, budget et recettes

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Système fiscal efficient caractérisé par la réduction de l'administration publique et des coûts d'observation par les contribuables.	Coût de perception de 100 $ de recettes fiscales.	Crédit législatif et recettes budgétaires.	0,57 $.
	Rendement des coûts d'administration fiscale.	Recettes générées par des mesures d'exécution et crédit législatif.	Recouvrer 6 $ pour chaque dollar dépensé pour les mesures d'exécution.

Activité de base : Politiques économiques, budgétaires et financières

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Climat favorable aux investissements et qui stimule la croissance économique.	Prévisions économiques prudentes.	Prévisions plus prudentes que celles des principaux prévisionnistes du secteur privé.	Prévisions plus prudentes que celles des principaux prévisionnistes du secteur privé.
Plan budgétaire ordonné, prudent et durable.	Objectifs relatifs au budget équilibré qui tiennent compte des dépenses et des recettes projetées.	Atteindre ou dépasser les objectifs relatifs au budget équilibré établis d'après des projections exactes en matière de dépenses, des prévisions prudentes en matière de recettes et une saine gestion budgétaire.	Atteindre ou dépasser l'objectif relatif au budget équilibré.
Renseignements pertinents fournis au public au moment opportun.	Publication en temps opportun des *Comptes publics de l'Ontario*, des *Finances de l'Ontario* et d'autres documents de mise à jour de la situation financière tenant compte de tous les changements connus et importants.	Publication des *Comptes publics de l'Ontario* entre 90 et 120 jours après la fin de l'exercice.	1999-2000[1] : 130 jours. 2000-2001[1] : 120 jours.
		Publication des *Finances de l'Ontario* entre 30 et 45 jours après la fin du trimestre.	Publication des *Finances de l'Ontario* entre 30 et 45 jours après la fin du trimestre.
	Opinion du vérificateur provincial.	Opinion sans réserve[2].	Opinion sans réserve[2].

Remarques :

1 Fait référence aux *Comptes publics de l'Ontario* pour les exercices en question mais publiés au cours de l'exercice suivant.

2 Opinion sans réserve signifie que le vérificateur n'a pas fait d'observations ni de constatations précises au sujet des comptes.

Activité de base : Investissements dans l'infrastructure stratégique et partenariats			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Se servir des investissements du gouvernement provincial dans les immobilisations pour obtenir des contributions de partenaires pour l'infrastructure publique stratégique.	Qualité des investissements globaux effectués par le gouvernement dans les immobilisations. Qualité des propositions de partenariats et degré de participation des partenaires.	Mise en oeuvre d'un plan provincial efficace pour les immobilisations. Formules plus efficientes en ce qui a trait à l'infrastructure publique et risques réduits sur le plan financier pour les contribuables.	Mise en place des initiatives du budget de l'Ontario de 2000. Nouveaux partenariats novateurs pour l'infrastructure de la province découlant des initiatives annoncées dans le budget de l'Ontario de 2000.

Activité de base : Réglementation de l'industrie des services financiers			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Climat favorable à un secteur des services financiers solide et concurrentiel en Ontario.	Seuls les établissements financiers sûrs et solides sont autorisés à exercer leurs activités en Ontario.	100 %.	100 %.
Respect des engagements pris envers les participants aux régimes par les administrateurs des régimes de retraite d'employeurs.	Tous les bénéficiaires reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit.	100 %.	100 %.
Confiance du public dans un système d'assurance privé équitable, efficace, efficient et souple en Ontario, et accès du public à ce système.	Seules les compagnies d'assurance solvables et titulaires d'un permis exercent des activités en Ontario.	100 %.	100 %.

Activité de base : Financement du gouvernement et gestion de la dette			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Gestion efficiente et prudente de l'actif et du passif financiers de la province.	Emprunts au moment opportun.[1]	Obligations émises lorsque les coûts sont inférieurs aux taux d'intérêt moyens du marché canadien.	Coûts inférieurs au repère.
	Gestion de la dette.[2]	Résultats positifs des activités de gestion de la dette.	Économies réalisées quant aux coûts.
	Opération dans les limites approuvées quant aux risques pour l'intérêt sur la dette publique, les taux d'intérêt et les taux de change.[3]	Coûts inférieurs aux limites approuvées pour les risques.	Coûts inférieurs aux limites approuvées pour les risques.

Remarques :

1 Le coût réel des emprunts est comparé au taux d'intérêt canadien moyen, comparant l'opportunité du moment choisi pour l'emprunt à ce que le coût du financement aurait été s'il avait été réparti également sur toute l'année.

2 L'indice de gestion de la dette tient compte des économies de coût découlant de la gestion globale du portefeuille de la dette suite à une comparaison avec une stratégie neutre pour en mesurer le succès.

3 Ces limites sont : risque de change non protégé : 5 pour 100 au maximum de la dette consolidée et du passif en fiducie; emprunt assorti d'un taux flottant (déduction faite des réserves de liquidité) : 25 pour 100 au maximum de la dette consolidée et du passif en fiducie; augmentation des intérêts de la dette publique provenant de la totalité des activités de gestion de la dette et du risque : 3 pour 100 au maximum des intérêts annuels sur la dette publique inscrits au budget.

Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000[1]

Ministère des Finances

Fonctionnement	739 millions de $
Immobilisations	12 millions de $
	3 600 employés

Bureau de la privatisation

Fonctionnement	12 millions de $
	30 employés

Politiques fiscales, budget et recettes

Fonctionnement	446 millions de $
	2 200 employés

Bureau du budget et de la fiscalité
Division des recettes fiscales

Politiques économiques, budgétaires et financières

Fonctionnement	110 millions de $[4]
	240 employés

Bureau des politiques économiques
Division des politiques budgétaires et financières
Politiques en matière de services financiers et projet SIGIF
Stratégie de réinvestissement communautaire

Réglementation de l'industrie des services financiers

Fonctionnement	73 millions de $
Immobilisations	6 millions de $
	350 employés[2]

Commission des services financiers de l'Ontario

Financement du gouvernement et gestion de la dette

Fonctionnement	23 millions de $[3]
Immobilisations	6 millions de $
	290 employés

Soutien des activités internes

Fonctionnement	75 millions de $
	490 employés

Remarques :

1 Les données relatives aux dépenses sont calculées selon la méthode comptable du CCSP. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
2 Exclut les employés de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, car ils ne font pas partie de la fonction publique de l'Ontario.
3 Englobe seulement les frais de fonctionnement de l'Office ontarien de financement et ne tient pas compte de l'intérêt sur la dette publique.
4 Exclut le Fonds de réinvestissement communautaire.

Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base[1]

Ministère des Finances

Fonctionnement	787 millions de $
Immobilisations	203 millions de $
	3 925 employés

Politiques fiscales, budget et recettes

Fonctionnement	478 millions de $
	2 555 employés

Bureau du budget et de la fiscalité
Division des recettes fiscales

Politiques économiques, budgétaires et financières

Fonctionnement	121 millions de $[4]
	225 employés

Bureau des politiques économiques
Division des politiques budgétaires et financières
Secrétariat à la restructuration du secteur de l'électricité de l'Ontario
Système intégré de gestion de l'information fin.
Secrétariat des relations provinciales-municipales en matière de finances

Réglementation de l'industrie des services financiers

Fonctionnement	86 millions de $
Immobilisations	3 millions de $
	355 employés[2]

Commission des services financiers de l'Ontario

Financement du gouvernement et gestion de la dette

Fonctionnement	24 millions de $[3]
	290 employés

Soutien des activités internes

Fonctionnement	56 millions de $
	475 employés

Investissements dans l'infrastructure stratégique et partenariats

Fonctionnement	22 millions de $[5]
Immobilisations	200 millions de $[6]
	25 employés[7]

Société ontarienne SuperCroissance

Remarques :

1 Les données relatives aux dépenses sont calculées selon la méthode comptable du CCSP. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
2 Exclut les employés de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, car ils ne font pas partie de la fonction publique de l'Ontario.
3 Englobe seulement les frais de fonctionnement de l'Office ontarien de financement et ne tient pas compte de l'intérêt sur la dette publique.
4 Exclut le Fonds de réinvestissement communautaire.
5 Fonds de fonctionnement de la Société ontarienne SuperCroissance.
6 L'initiative SuperCroissance - volet Partenariats du millénaire, qui a été annoncée dans le budget de l'Ontario de 2000, a été établie en vue de l'investissement dans des projets de partenariats des secteurs public et privé pour l'infrastructure stratégique dans le secteur de l'environnement et des projets de développement économique des centres urbains de la province. Cette initiative sera administrée par la Société ontarienne SuperCroissance.
7 Personnel de la Société ontarienne SuperCroissance.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Visitez notre site Web à **www.gov.on.ca/fin/hmpage.html** ou téléphonez à :

Services de renseignements (sans frais) :

1 800 263-7965 (anglais);
1 800 668-5821 (français);
1 800 263-7766 (ATS/ATM).

Direction des communications et des relations publiques

(416) 325-0333, télécopieur : (416) 325-0339

Bureau du ministre

Aynsley Wintrip : (416) 325-9566, télécopieur : (416) 325-0374
Attaché de presse

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message de la ministre

L'hon. Dianne Cunningham

Il est dans l'intérêt de la population ontarienne tout entière que nos jeunes soient préparés à mener des vies riches et productives. Cela est d'une importance vitale pour notre avenir en tant que parents et, en fait, en tant que citoyennes et citoyens de l'Ontario.

Je suis fière de l'investissement de notre gouvernement dans les établissements d'enseignement postsecondaire et dans les programmes de formation de l'Ontario. Grâce à la qualité de leur éducation et de leur formation, les citoyennes et citoyens qui sont passés par le système d'éducation de l'Ontario ont contribué de façon notable à la prospérité sociale et économique de la province ces dernières années.

Si nous voulons que l'Ontario réussisse à se placer en tête du Canada et d'autres pays en matière de croissance économique, de création d'emplois et de prospérité, nous ne devons jamais cesser d'investir dans un système d'éducation et de formation postsecondaires capable d'impartir un apprentissage de haute qualité qui répond aux exigences du lieu de travail et offre une place à toutes les apprenantes et tous les apprenants doués et désireux d'apprendre.

Le ministère collabore avec des partenaires dans tous les secteurs pour créer un système d'éducation et de formation postsecondaires adapté aux besoins de l'Ontario, un système qui soutienne la compétitivité à la fois pour les particuliers et pour la province.

Dans le domaine de la formation, le gouvernement continue à travailler avec des partenaires de l'industrie pour assurer l'application sans heurt de la *Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle*, qui constitue la première réforme majeure du système d'apprentissage de l'Ontario en 30 ans. De même, le gouvernement continue à négocier une entente de développement du marché du travail avec le gouvernement fédéral. Notre intention est de parvenir à un accord qui, comme ceux qui sont passés avec les autres provinces, traite l'Ontario de façon juste. Cet accord aboutirait à un système de formation à l'emploi uniforme et coordonné pour l'Ontario.

Dans le monde d'aujourd'hui, une éducation de première qualité n'est pas un luxe – c'est une nécessité absolue. En 1999-2000, nous avons dépensé plus de 4 milliards de dollars dans le secteur de l'éducation postsecondaire

en Ontario. C'est là l'investissement le plus important jamais effectué par un gouvernement dans l'histoire de l'Ontario.

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités cherche continuellement à prévoir les défis qui se poseront à l'avenir et à les relever. Le présent rapport témoigne du fait que nous continuons à prendre de nombreuses initiatives pour favoriser le développement d'un système d'éducation et de formation postsecondaires de la plus haute qualité.

Parmi nos initiatives, citons celles qui suivent :

- l'aménagement de nouvelles classes et de nouveaux laboratoires dans les collèges et les universités pour accueillir les effectifs croissants d'étudiantes et d'étudiants;
- la refonte d'un système d'apprentissage démodé;
- l'aide apportée aux immigrants spécialisés pour qu'ils puissent trouver un emploi plus facilement;
- la réponse à la nécessité très réelle de promouvoir l'alphabétisation et la formation de base auprès de tous les adultes de l'Ontario;
- l'instauration d'un nouveau système de formation dispensé en collaboration par les collèges et les universités à toutes les étudiantes et tous les étudiants en soins infirmiers;
- la simplification du passage du collège à l'université;
- la possibilité offerte aux étudiantes et aux étudiants de choisir des formules d'apprentissage souples, par exemple, d'obtenir un grade d'études supérieures appliquées dans les collèges;
- l'augmentation de l'obligation de notre système d'éducation postsecondaire de rendre compte au public;
- le maintien des droits de scolarité à des niveaux justes et raisonnables.

Nous avons devant nous un ordre du jour ambitieux et excitant et je sais que l'ensemble de mes collègues du ministère sont prêts comme moi à continuer à travailler avec tous nos partenaires du système d'éducation et de formation postsecondaires.

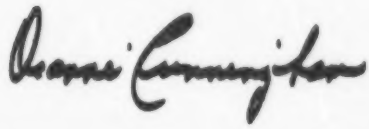

L'honorable Dianne Cunningham
Ministre de la Formation et des Collèges et Universités

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités s'efforce de promouvoir un excellent système d'éducation et de formation postsecondaires adapté aux besoins de l'Ontario qui donne aux étudiantes et aux étudiants des possibilités d'acquérir toute leur vie les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour participer pleinement à une économie prospère.

Le ministère aide à créer les conditions qui offrent aux Ontariennes et aux Ontariens, quel que soit le lieu où ils habitent dans la province, des occasions d'assumer la responsabilité de leur perfectionnement personnel et professionnel pour pouvoir trouver et conserver des emplois de haute qualité qui les aident à mener une vie riche et féconde.

Notre système d'éducation et de formation postsecondaires possède les qualités suivantes :

- il donne à chaque étudiante et étudiant de l'Ontario doué et désireux de poursuivre ses études la possibilité de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire;
- il s'efforce continuellement d'être accessible, abordable, efficace et responsable;
- il favorise l'apprentissage pendant toute la vie;
- il donne aux étudiantes et étudiants les connaissances et les compétences essentielles pour réussir dans une économie internationale;
- il offre des programmes de haute qualité qui répondent aux besoins de la population, qui peuvent se comparer favorablement aux meilleurs programmes du monde et qui contribuent à créer une population active éduquée, spécialisée et compétitive;
- il assure une transition en douceur de l'école au travail et d'un emploi à l'autre, encourage la mobilité de la main-d'oeuvre dans tout le Canada et offre des occasions qui favorisent l'acquisition continue du savoir;

- il attire les investissements en favorisant l'innovation et une forte capacité de recherche;

- il est suffisamment souple pour relever les défis posés par les pénuries de main-d'oeuvre spécialisée;

- il fournit les renseignements dont les Ontariennes et les Ontariens ont besoin pour faire des choix éclairés en matière de programmes d'éducation et de formation postsecondaires qui leur permettent de réaliser leurs objectifs.

Activités de base

Les activités de base du ministère ont pour objet de favoriser l'excellence dans le système d'éducation et de formation postsecondaires de l'Ontario.

Formation

Le ministère appuie les programmes et les services qui :

- préparent les Ontariennes et les Ontariens qui sont au chômage, et plus particulièrement les jeunes, à entrer ou à retourner sur le marché du travail;
- aident les étudiantes et les étudiants à se trouver un emploi d'été;
- dispensent des cours d'alphabétisation et d'amélioration des compétences de base pour aider les personnes qui entrent ou retournent sur le marché du travail;
- offrent une formation et des services d'apprentissage s'inscrivant dans le cadre d'un système de formation professionnelle efficace;
- aident les travailleuses et les travailleurs touchés par la fermeture d'entreprises ou d'autres réaménagements importants de la main-d'oeuvre;
- offrent un soutien en matière de politiques, de planification, de recherche et d'évaluation en ce qui concerne les questions liées au marché du travail et à la formation.

Éducation postsecondaire

Le ministère :

- favorise l'éducation des étudiantes et des étudiants au moyen de programmes et de projets de recherche de haute qualité, accessibles et pour lesquels on rend des comptes;
- encourage la recherche pour stimuler l'innovation dans notre économie;

- offre un soutien financier pour mettre l'éducation postsecondaire à la portée de toutes les étudiantes et de tous les étudiants.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Réalisations en 1999-2000

Cette année a représenté un tournant important pour l'enseignement et la formation en Ontario.

Formation

Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle

Avec la promulgation de la *Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle*, le gouvernement a inscrit dans un texte législatif la première refonte majeure du système d'apprentissage de l'Ontario en 30 ans. La nouvelle loi prévoit un système de formation en apprentissage plus souple qui aidera l'industrie à former les travailleuses et les travailleurs spécialisés essentiels à la réussite dans l'économie mondiale. Elle encourage également davantage de jeunes à devenir des travailleurs spécialisés. La loi favorise la formation de qualité, assure la protection du public et des travailleurs, et renforce le rôle de l'industrie dans l'établissement de normes de formation et la promotion des carrières dans les métiers spécialisés.

Passeport pour la prospérité

Le gouvernement a lancé l'initiative Passeport pour la prospérité pour encourager les employeurs à recruter des élèves du secondaire et à leur offrir une expérience en milieu de travail. Le programme Passeport pour la prospérité encourage les conseils scolaires à offrir à l'ensemble des élèves du secondaire intéressés l'occasion d'apprendre dans le cadre d'une formation concrète. Cette formation est devenue une exigence du nouveau programme d'études secondaires. L'objectif général est d'aider les élèves à mieux s'adapter aux exigences courantes du milieu de travail et à faire des choix éclairés en matière d'études et de formation postsecondaires.

Alphabétisation et formation de base

Le ministère a également établi un ensemble cohérent de résultats d'apprentissage pour le programme d'alphabétisation et de formation de base. Cela permet de mesurer les progrès de l'apprenante ou de l'apprenant et les résultats obtenus par les établissements d'enseignement, ce qui, à son tour, facilite la préparation des apprenantes et des apprenants à de nouvelles possibilités d'emploi, d'études et de formation. En 1999-2000, le ministère a travaillé de concert avec 300 organismes et 10 000 bénévoles pour dispenser des services d'alphabétisation à plus de 55 000 Ontariennes et Ontariens.

Emploi des jeunes

Le gouvernement de l'Ontario offre les plus vastes programmes d'emploi des jeunes du Canada. Notre investissement est près de trois fois supérieur à la somme que le gouvernement fédéral affectera cette année aux programmes à l'intention des jeunes en Ontario.

Par exemple, la campagne Emplois d'été Ontario, qui fait partie du programme Perspectives Jeunesse Ontario, représente un investissement de 50,8 millions de dollars qui combinent des programmes offerts par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, le Secrétariat du Conseil de gestion, le ministère du Développement économique et du Commerce, le ministère des Richesses naturelles, le ministère du Développement du Nord et des Mines, et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. En 1999, le programme Emplois d'été Ontario a réussi au-delà de toute attente. Quelque 61 525 élèves de 15 ans et plus ont reçu une aide pour trouver du travail ou créer leur propre emploi d'été. L'Ontario dispose des plus vastes programmes d'emploi des jeunes au Canada. En 1999, 49 100 emplois ont été créés pour les jeunes de l'Ontario, le nombre d'emplois le plus élevé jamais enregistré.

La campagne d'emplois d'été n'est que l'un des nombreux programmes qui visent à aider les Ontariennes et les Ontariens à recevoir une formation valable et à occuper un emploi satisfaisant.

Connexion Emploi

Connexion Emploi est le programme gouvernemental le plus important à l'intention des jeunes qui ont quitté l'école et qui sont au chômage, et

représente plus de la moitié du budget total et des programmes du gouvernement en matière d'emploi et de formation des jeunes. Dans le cadre de Connexion Emploi, le gouvernement a dépensé 111 millions de dollars pour aider 120 000 personnes au chômage, notamment des jeunes qui ont cessé d'aller à l'école, à trouver un emploi, à reprendre des études ou à suivre une nouvelle formation.

Éducation postsecondaire

Financement de l'éducation postsecondaire

En 1999-2000, le gouvernement de l'Ontario a consacré plus de 4 milliards de dollars à l'éducation postsecondaire dans la province. C'est là l'investissement le plus important jamais effectué par un gouvernement dans l'histoire de l'Ontario.

SuperCroissance

Dans le budget de 1999, le gouvernement a annoncé qu'il investirait plus de 740 millions de dollars dans le cadre de l'initiative SuperCroissance pour la réalisation de projets d'immobilisations dans les collèges et universités de la province. Il s'agit du plus important investissement de la sorte en Ontario depuis 30 ans. Une partie de ce montant sera affectée au renouvellement de l'infrastructure, mais la plus grande partie de ces fonds, soit 660 millions de dollars, servira à réaliser 35 projets d'immobilisations qui créeront 57 492 places pour la clientèle étudiante. D'autres investissements effectués dans le cadre de l'initiative SuperCroissance sont présentés dans la section *Engagements* ci-après.

Programme d'accès aux perspectives d'avenir

Le gouvernement a investi 78 millions de dollars de plus pour élargir le Programme d'accès aux perspectives d'avenir, ce qui a permis d'accroître le nombre de places pour étudiantes et étudiants dans les programmes de haute technologie de niveau postsecondaire de près de 40 pour 100 par rapport à l'objectif établi en 1998. Le gouvernement de l'Ontario affectera 228 millions de dollars à ce programme au cours des trois premières années. Ce montant s'ajoute à la contribution d'environ 136 millions de dollars du secteur privé. Lorsque le programme sera entièrement en oeuvre, jusqu'à 23 000 étudiantes et étudiants y participeront chaque année.

Soucieux d'aider les facultés d'éducation à répondre à la demande en matière de personnel enseignant dans les domaines de pointe tels que l'informatique et le génie, le gouvernement a accordé 3,75 millions de dollars pour accroître de 500 le nombre d'inscriptions aux programmes de formation du personnel enseignant.

Indicateurs de rendement

En 1998, le ministère a défini des indicateurs de rendement (IR) pour déterminer dans quelle mesure les collèges répondent aux besoins des employeurs et de la clientèle étudiante. Ces indicateurs comprennent le taux d'emploi des diplômées et diplômés et le niveau de satisfaction des diplômées et diplômés, des employeurs et des étudiantes et étudiants. Selon les résultats publiés, 90 pour 100 des diplômées et diplômés collégiaux ayant terminé leurs études en 1998-1999 occupaient un emploi dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme et 91 pour 100 des employeurs interrogés étaient satisfaits de la formation de ces diplômées et diplômés.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a pris un certain nombre d'engagements pour l'exercice 2000-2001. Tous s'inscrivent dans le cadre de l'objectif d'amélioration de la qualité de notre système d'éducation et de formation postsecondaires et de l'accès à ce système.

Les principales initiatives du ministère pour l'année 2000-2001 sont décrites ci-dessous.

Formation

Apprentissage

Cette année, le ministère collaborera avec des partenaires de l'industrie pour veiller à ce que la *Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle* soit appliquée de façon homogène. Cette loi, qui constitue la première réforme majeure du système d'apprentissage de l'Ontario en 30 ans, a été promulguée le 1er janvier 2000. Elle encourage davantage d'employeurs à former des apprenties et des apprentis et davantage de jeunes à recevoir une formation pour devenir des travailleuses et travailleurs spécialisés.

En 1999, quelque 48 580 apprenties et apprentis ont travaillé pour plus de 25 000 employeurs en Ontario. Ce nombre comprenait 13 359 nouveaux apprentis et apprenties, lesquels devraient atteindre le nombre de 15 000 en 2000-2001. Le gouvernement de l'Ontario a consacré 48 millions de dollars en 2000-2001 aux services d'apprentissage et de formation.

Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario

Cette année, le ministère a élargi son engagement envers le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario. En conséquence, le nombre de possibilités offertes aux élèves devrait atteindre 3 500 en 2000-2001. Une

fois cet engagement entièrement réalisé, le programme permettra à plus de 4 000 élèves par an de suivre une formation en apprentissage.

Programme Emplois d'été Ontario

Le programme Emplois d'été Ontario, qui s'inscrit dans le cadre du programme Perspectives Jeunesse Ontario, est dirigé par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Le programme de l'an 2000, auquel participent six ministères, aidera plus de 57 000 jeunes à trouver un emploi cet été. Le ministère encourage davantage d'employeurs à participer à Emplois d'été Ontario pour donner aux jeunes des occasions d'élargir leurs horizons en matière d'emploi, particulièrement dans les industries qui prévoient des pénuries de travailleuses et travailleurs spécialisés. Grâce au programme Emplois d'été Ontario, le gouvernement a multiplié par deux, depuis 1995, le nombre d'emplois et de services pour les jeunes.

L'investissement de 50,8 millions de dollars dans le programme Emplois d'été Ontario fait partie de la stratégie générale d'emplois de l'Ontario pour les jeunes. Le gouvernement de l'Ontario a mis en oeuvre l'un des plus vastes programmes d'emploi de jeunes du Canada et son investissement à ce chapitre représente près de trois fois ce que le gouvernement fédéral consacrera aux programmes à l'intention des jeunes en Ontario en 2000-2001.

Connexion Emploi

En 2000-2001, 108,5 millions de dollars seront affectés au programme Connexion Emploi qui permettra d'aider 120 000 Ontariennes et Ontariens au chômage, des jeunes pour la plupart, à trouver un emploi, à reprendre des études ou à recevoir une formation. À l'issue du programme, 75 pour 100 des participantes et des participants devraient trouver un emploi ou suivre des études ou une formation menant à un emploi.

Évaluation des titres scolaires des nouveaux venus en Ontario

Chaque année, quelque 100 000 immigrants choisissent de s'établir en Ontario. Les deux tiers environ des immigrants en âge de travailler ont déjà fait des études postsecondaires ou reçu une formation professionnelle. Le gouvernement de l'Ontario a la double responsabilité de veiller à ce que

les normes les plus élevées soient établies et maintenues dans toutes les professions et tous les métiers pratiqués dans la province et de faire avancer le processus qui permet aux immigrants qualifiés de se joindre à la population active, de poursuivre une carrière et de contribuer à l'économie de l'Ontario.

En conséquence, au début de 2000, le gouvernement a annoncé qu'il allait créer un service pour évaluer les titres scolaires des immigrants qui cherchent du travail et accélérer leur entrée sur le marché. Ce service aidera les immigrants qualifiés à trouver rapidement un emploi qui correspond à leur formation tout en aidant les employeurs à recruter des immigrants ayant la formation dont ils ont besoin. En mars 2000, le ministère a annoncé qu'il avait chargé par contrat les World Education Services de l'évaluation des titres scolaires. L'entreprise ouvrira un bureau en Ontario au cours de l'automne 2000. Ce bureau fonctionnera comme un organisme à but non lucratif et partagera l'information sur les techniques d'évaluation avec les conseils scolaires par l'intermédiaire d'un site Web partagé, et avec d'autres groupes et établissements par l'intermédiaire de bulletins.

Programme d'alphabétisation et de formation de base

Le ministère poursuivra son travail de gestion du Programme d'alphabétisation et de formation de base (AFB) pour soutenir les organismes d'alphabétisation qui aident leurs clientes et clients à améliorer leurs compétences de base. Des fonds de plus de 60 millions de dollars par an permettront de continuer à dispenser le programme dans plus de 300 endroits en Ontario. Le ministère contribuera également à la mise en oeuvre d'Alpharoute, le nouveau système d'alphabétisation en ligne. Alpharoute, dont le lancement est prévu pour septembre 2000, dispensera des services d'alphabétisation sur Internet aux apprenantes et aux apprenants des régions éloignées et rurales de l'Ontario.

TVOntario

TVOntario a été transféré au ministère l'année dernière et chargé, aux termes d'un mandat révisé, de favoriser l'apprentissage la vie durant. En 2000-2001, le ministère investira 48 millions de dollars pour appuyer les activités de TVOntario encourageant l'éducation permanente. À cela

s'ajoutera un investissement supplémentaire de 5 millions de dollars effectué cette année seulement.

Fonds d'innovation en apprentissage

Dans le budget de 2000 de l'Ontario, le gouvernement a annoncé un investissement de 15 millions de dollars étalés sur trois ans pour moderniser la formation en classe et créer des occasions d'emploi dans de nouveaux métiers.

Éducation postsecondaire

Financement

Pour l'année universitaire 2000-2001, les subventions de fonctionnement versées aux collèges et aux universités de l'Ontario augmenteront de 68 millions de dollars pour atteindre 2,4 milliards de dollars par an.

Investissements en immobilisations

Dans son budget de mai 1999, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il investirait 742 millions de dollars dans le cadre de l'initiative SuperCroissance pour construire et moderniser des collèges et des universités dans la province. Trente-cinq projets ont été approuvés.

Dans son budget de mai 2000, le gouvernement a annoncé que, dans le cadre de SuperCroissance, il augmenterait de 286 millions de dollars son investissement dans les collèges et les universités de l'Ontario aux fins d'expansion et de restauration. Cela permettra de financer 24 projets d'immobilisations qui créeront 15 587 places supplémentaires pour les étudiantes et les étudiants. L'annonce du budget a porté la contribution de l'initiative SuperCroissance aux collèges et aux universités à un total d'environ un milliard de dollars. Si l'on ajoute à cela la contribution des partenaires, le total des investissements s'élève à 1,8 milliard de dollars pour renouveler les campus et créer plus de 73 000 places dans les collèges et les universités de l'Ontario.

Obtention de titres postsecondaires

En avril 2000, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il allait augmenter les choix des étudiantes et des étudiants en permettant aux collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario de conférer des grades d'études supérieures appliquées dans le cadre d'un projet pilote. Jusqu'à huit projets par an seront approuvés pendant trois ans. Le gouvernement a également approuvé l'ouverture d'établissements privés conférant des grades universitaires en Ontario. En même temps, le ministère a publié un document de consultation intitulé *Possibilités accrues pour les Ontariennes et Ontariens d'obtenir un grade universitaire* et a promis d'organiser des consultations avec les parties intéressées dans toute la province sur la façon d'appliquer les changements.

L'annonce témoignait de l'engagement du gouvernement de s'assurer que le système d'éducation répond mieux aux besoins de la population étudiante et des collectivités. L'un des moyens dont dispose le gouvernement pour atteindre cet objectif consiste à offrir aux étudiantes et aux étudiants un plus grand nombre de possibilités d'apprentissage de haute qualité mieux adaptées à leurs besoins telles que des collèges offrant des programmes sanctionnés par un grade d'études supérieures appliquées et des universités privées. Pour assurer la qualité des programmes d'études, le gouvernement a mis sur pied une commission d'évaluation de la qualité, qui évaluera les programmes des nouvelles universités privées et veillera à la protection des consommateurs.

Coopération entre les collèges et les universités

Le ministère s'engage à favoriser la coopération entre les collèges et les universités. Parmi les investissements annoncés récemment dans le cadre de l'initiative SuperCroissance, environ 145 millions de dollars ont été affectés à des projets qui favorisent une plus grande collaboration entre les programmes collégiaux et universitaires, l'établissement de partenariats innovateurs et une plus grande facilité de mouvement pour les étudiantes et les étudiants entre les collèges et les universités. Ces fonds permettront de réaliser neuf projets d'immobilisations dans des collèges et universités et de créer 10 551 places dans les programmes dispensés en collaboration.

Programme de quatre ans sanctionné par un baccalauréat en soins infirmiers

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a annoncé cette année qu'à compter de 2005, tous les nouveaux infirmiers et toutes les nouvelles infirmières de l'Ontario devront suivre un programme de quatre ans sanctionné par un baccalauréat en soins infirmiers pour être admissibles à la reconnaissance professionnelle. À compter de septembre 2001, toutes les nouvelles étudiantes et tous les nouveaux étudiants s'inscriront à un programme de quatre ans. Sur les conseils de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario et du Groupe de travail sur les soins infirmiers, le gouvernement a effectué ces changements pour veiller à ce que les infirmiers et les infirmières soient capables de dispenser des soins de santé complexes à des patientes et des patients avec des besoins plus importants. Dans le cadre de son engagement d'aider à instaurer le nouveau programme d'études de quatre ans, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités affectera 10 millions de dollars cette année à l'élaboration de programmes de collaboration entre les collèges et les universités. Dans l'ensemble, le gouvernement affectera 22,6 millions de dollars au cours des sept prochaines années à la restructuration de la formation en soins infirmiers.

Aide financière aux étudiantes et étudiants

Le gouvernement de l'Ontario fait de nouveaux investissements pour aider financièrement les étudiantes et les étudiants du palier postsecondaire et continuer de rendre les études abordables. On trouvera ci-dessous des exemples des initiatives du gouvernement.

À compter de septembre 2000, de nouvelles bourses « Sommet de l'excellence » seront offertes aux personnes diplômées du secondaire qui ont reçu les meilleures notes. Ces bourses aideront les étudiantes et les étudiants qui ont besoin d'une aide financière pour faire des études collégiales ou universitaires. Dans le cadre de ce programme, les étudiantes et les étudiants pourront recevoir jusqu'à 3 500 dollars par année pendant quatre ans. D'ici septembre 2003, l'Ontario dépensera chaque année 35 millions de dollars aux termes de ce programme.

Le nombre de bourses d'études supérieures de l'Ontario augmentera de plus de 50 pour 100 tandis que le montant de chacune passera à 15 000 dollars.

Les étudiantes et étudiants du postsecondaire pourront maintenant gagner jusqu'à 1 700 dollars annuellement en travail à temps partiel pendant leur période d'études sans réduction de l'aide à laquelle ils ont droit en vertu du Régime de prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario. De même, les étudiantes et étudiants ayant reçu une bourse basée sur le mérite pourront gagner jusqu'à 3 500 dollars par année (y compris les 1 700 dollars en travail à temps partiel) sans réduction du prêt auquel ils ont droit.

Le ministère multiplie actuellement par deux le financement du Régime travail-études pour permettre aux universités et aux collèges de recruter deux fois plus d'étudiantes et d'étudiants et aider ces derniers à payer leurs études.

Droits de scolarité

À compter de l'année scolaire 2000-2001, les collèges et les universités seront autorisés à augmenter leurs droits de scolarité pour la plupart des programmes d'un maximum de 2 pour 100 par année pendant cinq ans. Cela pourrait signifier une augmentation l'année prochaine d'environ 34 dollars pour les programmes collégiaux et 77 dollars pour les programmes universitaires. Cette mesure est annoncée maintenant pour aider les étudiantes et étudiants et les parents dans leur planification en matière d'études postsecondaires.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Activité de base : *Éducation postsecondaire*

Cette activité de base a pour but d'offrir des programmes d'enseignement de haute qualité qui permettront aux étudiantes et étudiants d'obtenir un diplôme, de trouver un emploi et d'assurer leur avenir financier.

Les apprenantes et apprenants doivent être en mesure de repérer les programmes de haute qualité répondant à leurs besoins. L'information utilisée à cette fin améliore la reddition de comptes des établissements et des programmes d'enseignement postsecondaire. On suppose que les établissements et les programmes pouvant démontrer qu'ils répondent aux besoins des étudiantes et étudiants attireront un plus grand nombre d'entre eux.

Le ministère ne recueille pas cette information lui-même, mais il élabore des politiques, accorde des fonds et collabore avec ses partenaires pour s'assurer que l'information est disponible.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Information sur la qualité des programmes d'enseignement postsecondaire : Valeur de l'information qui permet aux candidates et candidats du niveau postsecondaire, aux parents, aux employeurs et aux contribuables de reconnaître des programmes de haute qualité qui répondent à leurs besoins, comme indiqué par les aspects suivants de l'information : • l'intégralité, • l'opportunité; • l'exactitude. Cette mesure indiquera si le ministère a fourni un leadership et une orientation aux établissements d'enseignement postsecondaire et veillé à ce qu'ils donnent l'information nécessaire aux candidates et candidats.	Tous les établissements fourniront annuellement aux candidates et candidats, aux parents, aux employeurs et aux contribuables une information qui est : • complète, • à jour, • exacte.	***Collèges :*** Les résultats des IR pour les sondages effectués en 2000-2001 sur : • la satisfaction des étudiantes et étudiants, • la satisfaction des diplômées et diplômés, • la satisfaction des employeurs, • l'emploi des diplômées et diplômés seront communiqués en mars 2001. En 2000-2001, le ministère distribuera 2 % des subventions de fonctionnement à des fins générales aux collèges sur la base des IR concernant : • le taux d'emploi des diplômées et diplômés six mois après l'obtention du diplôme, • la satisfaction des employeurs, • la satisfaction des diplômées et diplômés. Ce montant passera à 4 % en 2001-2002 et à 6 % en 2002-2003.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
		Universités : Les résultats du sondage effectué en 2000-2001 sur les diplômées et diplômés de 1998 pour déterminer : • le taux d'emploi 6 mois après l'obtention du diplôme, • le taux d'emploi deux ans après l'obtention du diplôme seront communiqués en mars 2001. En 2000-2001, le ministère distribuera 1 % des subventions de fonctionnement des universités sur la base des résultats des indicateurs cités ci-dessus. ***Aide financière*** : Veiller à ce que des données sur les taux de défaut de remboursement soient disponibles pour la totalité des établissements et des programmes d'enseignement postsecondaire. Pour faciliter l'accès, les résultats de l'aide apportée aux collèges, aux universités et aux étudiantes et étudiants seront publiés en 2000-2001 dans un rapport intégré sur la performance de l'enseignement postsecondaire : • sur le site Web du ministère; • sous forme imprimée.

Comme l'économie de l'Ontario est de plus en plus axée sur le savoir, on cherche un nombre croissant de travailleuses et travailleurs qualifiés ayant des compétences dans les technologies de pointe. Les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario jouent un rôle essentiel dans la formation de ces travailleuses et travailleurs.

Un des moyens de mesurer les résultats de cette activité consiste à déterminer la capacité des établissements d'enseignement postsecondaire de fournir aux étudiantes et étudiants et à l'économie dans son ensemble les connaissances et les compétences nécessaires en informatique et en génie pour satisfaire à la forte demande dans ces secteurs. En appuyant les programmes de formation, par l'entremise du Programme d'accès aux perspectives d'avenir, le ministère encourage les établissements d'enseignement postsecondaire à dispenser ces programmes de haute qualité et leur donne les moyens de le faire.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Participation au PAPA : Inscriptions, dans le cadre du Programme d'accès aux perspectives d'avenir (PAPA), aux programmes collégiaux et universitaires d'informatique et de génie à forte demande. Cette mesure évaluera la capacité du ministère à accroître le nombre de postes dans les emplois à forte demande, ainsi qu'à surveiller et à gérer cette augmentation.	***Universités :*** Plus que doubler, par rapport au repère de 1998-1999, le nombre d'inscriptions au 1er cycle en génie électrique, génie informatique, génie logiciel, génie des télécommunications et informatique d'ici 2004-2005, avec une croissance dans les programmes connexes de 2e et 3e cycles dépassant 50 pour 100. La cible originale de 9 800 étudiantes et étudiants a été portée à 14 000 étudiantes et étudiants à la maturité du programme. ***Collèges :*** Augmenter, par rapport au repère de 1998-1999, le nombre d'inscriptions de débutants en techniques électroniques, techniques de génie et techniques informatiques. La cible initiale de 6 000 étudiantes et étudiants (augmentation de 50 %) a été portée à 9 300 à la maturité du programme. Il faut un certain nombre d'années pour qu'un programme arrive à maturité.	***Universités :*** La cible pour 2000-2001 est une augmentation totale de 10 200 étudiantes et étudiants. ***Collèges :*** La cible pour 2000-2001 est une augmentation totale de 8 500 étudiantes et étudiants.

Le budget du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) est limité. Les fonds accordés par le ministère aux institutions financières pour couvrir les coûts des prêts non remboursés par les étudiantes et étudiants réduisent d'autant l'aide financière pouvant être accordée aux étudiantes et étudiants admissibles. Par conséquent, en réduisant les taux de défaut de remboursement, le RAFEO sera mieux en mesure d'atteindre son objectif, qui est d'aider les étudiantes et étudiants provenant de familles à faible revenu à payer les coûts de leurs études postsecondaires. Le RAFEO a pour but d'assurer un accès égal aux études postsecondaires en accordant une aide financière directe couvrant une partie des coûts d'études (p. ex., droits de scolarité, livres et fournitures scolaires) et des frais de subsistance de base.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Taux de défaut de remboursement du RAFEO : Taux de défaut de remboursement des prêts du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO). Cette mesure indique la capacité du ministère à concevoir, appliquer et imposer une stratégie de réduction des défauts de remboursement. La réduction du taux de défaut de remboursement est une priorité clé du ministère et une question à laquelle le public attache une grande importance.	Réduire le taux de défaut de remboursement des prêts étudiants (nombre de prêts non remboursés en pourcentage du nombre de prêts consentis) à moins de 10 % en cinq ans, c.-à-d. d'ici 2002-2003. Le taux de défaut de remboursement en 1999 s'applique aux étudiantes et étudiants qui ont obtenu des prêts et ont terminé ou abandonné leurs études en 1996-1997. Le taux moyen de défaut de remboursement en 1999 pour les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario était de 18,2 %, allant de 8,4 % pour les universités à 20,1 % pour les collèges et 31 % pour les établissements de formation privés et 7,9 % pour les autres établissements financés par des fonds privés et publics. **REMARQUE :** Les récents changements de politique commenceront à prendre effet en 2000-2001.	Poursuivre la politique selon laquelle les établissements d'enseignement postsecondaire doivent rembourser au ministère les défauts de remboursement au-delà d'un certain « seuil » et selon laquelle les programmes et les établissements d'enseignement postsecondaire qui n'effectuent pas les remboursements sont radiés : • 1998-1999 : 38,5 % • 1999-2000 : 33,5 % • 2000-2001 : 28 % • 2001-2002 : 25 %

Activité de base : *Formation*

Un des objectifs principaux de la Division de la formation est de préparer les Ontariennes et Ontariens sans emploi, plus particulièrement les jeunes, à entrer ou à retourner sur le marché du travail et à aider les élèves à trouver un emploi d'été. En date d'avril 2000, le taux de chômage désaisonnalisé en Ontario était de 5,5 % pour l'ensemble de la population ontarienne et de 11,4 % pour les jeunes. Les programmes Connexion Emploi et Emplois d'été Ontario aident les personnes sans emploi, plus particulièrement les jeunes, à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour trouver et garder un emploi.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Taux de placement : Taux de placement des participantes et participants à Connexion Emploi, c.-à-d. de personnes qui : • soit obtiennent un emploi, • soit reprennent leurs études ou suivent une formation, tel que mesuré trois mois après la fin de la participation au programme. Cette mesure indiquera si le programme réussit à aider les jeunes soit à obtenir un emploi, soit à reprendre des études ou à suivre une formation.	Au moins 75 % des participantes et participants : • soit trouveront un emploi, • soit reprendront leurs études ou suivront une formation. Cela sera mesuré trois mois après la fin de la participation au programme Connexion Emploi. Taux de base pour 1995-1996 : 70 % Une comparaison effectuée en 1997-1998 entre les programmes fédéraux et provinciaux de préparation à l'emploi dans d'autres provinces a indiqué que de 54 à 60 % des participants obtenaient un emploi, reprenaient leurs études ou suivaient une formation.	Environ 120 000 clientes et clients recevront des services en 2000-2001. Sur ce nombre, environ 90 000 recevront des services intensifs, c.-à-d. une planification de l'emploi ou une formation sur place, ou les deux. Profil de la clientèle : Sur ces 90 000 clientes et clients : • 90 %* seront des jeunes; • 74 % n'auront pas été plus loin que la 12e année; • environ 25 % auront quitté l'école, un programme de formation ou un emploi depuis plus d'un an, ou n'auront jamais travaillé. Environ 70 200 (78 %) des 90 000 clientes et clients obtiendront un emploi, reprendront des études ou suivront une formation, tel que mesuré trois mois après la fin de la participation au programme Connexion Emploi. * Sur le total des clientes et clients (120 000), environ 80 % seront des jeunes.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Coût/efficacité : Coût du service pour chaque cliente et client du programme Connexion Emploi.	Niveau de base pour 1995-1996 [avant la réforme du programme] : Le coût réel par client était de 1 650 $. Entre 1995-1996 et 1998-1999, le coût par client est tombé de 1 650 $ à 1 000 $ – une réduction de 39 %. Une comparaison effectuée en 1997-1998 entre les programmes fédéraux et provinciaux de préparation à l'emploi dans d'autres provinces a indiqué que : • le coût de Connexion Emploi par client correspondait à 44 % de celui de programmes fédéraux comparables. • parmi les provinces, le coût par client de Connexion Emploi (1 203 $) était à peu près le même que le coût provincial le plus bas par client (1 198 $ en C.-B.), mais le taux de succès de Connexion Emploi était supérieur de 30 points de pourcentage.	Atteindre un coût général par client d'environ 910 $.
Emplois d'été : Nombre d'étudiantes et étudiants ayant reçu une aide pour obtenir un emploi d'été, compte tenu du budget du programme. La mesure indiquera si le ministère a réussi, dans les limites du budget du programme, à aider le nombre maximal d'étudiantes et étudiants à trouver un emploi d'été.	Atteindre l'objectif du gouvernement en matière d'emplois d'été dans les limites du budget alloué. Niveau de base en 1997-1998 : aide dispensée à 26 025 jeunes.	Contribuer à l'objectif général du gouvernement de l'Ontario de 57 000 jeunes pour le programme Emplois d'été Ontario en aidant 40 425 jeunes à trouver un emploi d'été grâce aux programmes du ministère : • Emplois d'été : 26 425 • Entraide : 14 000

Un autre objectif du ministère est de préparer les Ontariennes et Ontariens ayant des lacunes au chapitre de l'alphabétisme et des notions de calcul à entrer ou à retourner sur le marché du travail, à reprendre leurs études ou à suivre une formation.

Environ 20 % de la population adulte de l'Ontario n'a pas les compétences de base nécessaires en alphabétisation pour répondre aux besoins du marché du travail et de la vie de tous les jours. Le Programme d'alphabétisation et de formation de base fournit des services d'évaluation des capacités d'alphabétisation et de formation surtout aux adultes sans emploi pour les aider à entrer ou à retourner sur le marché du travail ou leur permettre de reprendre leurs études ou de suivre une formation.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Taux de placement : Taux de résultats positifs parmi les participants au programme d'alphabétisation et de formation de base (AFB), c.-à-d. pourcentage de participants qui : • soit obtiennent un emploi, • soit poursuivent des études ou une formation, tel que mesuré trois mois après la fin de la participation au programme d'AFB. Cette mesure indiquera si le programme réussit à aider essentiellement les adultes au chômage qui n'ont pas les compétences de base nécessaires pour répondre aux exigences du milieu de travail soit à trouver un emploi, soit à reprendre leurs études ou à suivre une formation.	Niveau de base en 2000-2001: Au moins 70 % des participants : • soit obtiendront un emploi, • soit reprendront leurs études ou suivront une formation, tel que mesuré trois mois après la fin de la participation au programme d'AFB.	Environ 65 000 clients recevront des services en 2000-2001. Sur ce nombre, environ 44 000 recevront des services d'enseignement plus intensifs et à plus long terme. Les 21 000 restants recevront des renseignements et des recommandations, un plan de formation ou une aide à un apprentissage autonome (des mesures de ces services sont en voie d'élaboration). Sur les 44 000 clients, environ 31 000 (70 %) trouveront un emploi, reprendront des études ou suivront une formation, tel que mesuré trois mois après la fin de la participation au programme d'AFB.

L'apprentissage est un élément essentiel du système de formation de l'Ontario. En aidant à former une main-d'oeuvre qualifiée, le système d'apprentissage permet à la province d'attirer les investissements dont elle a besoin pour assurer la croissance de l'économie et créer des emplois. La prestation permanente de programmes de formation de haute qualité fait partie intégrante de la stratégie adoptée pour faire de l'Ontario un endroit propice aux investissements et assurer la compétitivité des entreprises ontariennes à l'échelle nationale et internationale.

La *Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle* a été promulguée le 1er janvier 2000. Le programme d'apprentissage encourage un plus grand nombre d'employeurs à former des apprentis et un plus grand nombre de jeunes à suivre une formation pour devenir des travailleuses et travailleurs spécialisés. Cette loi et ses règlements éliminent les formalités administratives inutiles et fournissent un cadre simplifié. De plus, ils permettront d'accroître le nombre d'employeurs et de métiers visés par le programme d'apprentissage.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Inscriptions : Augmentation du nombre de personnes inscrites au programme d'apprentissage.	Objectif pour 2003-2004 : 19 000 inscriptions. Référence 1998-1999 : 11 000 inscriptions.	Obtenir 15 000 inscriptions.
Participation au PAJO : Augmentation du nombre d'élèves du palier secondaire participant au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO).	Objectif pour 2003-2004 : 4 000 élèves. Référence 1998-1999 : 2 000 élèves du palier secondaire participaient au PAJO.	3 500 élèves du palier secondaire participeront au PAJO.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	
Fonctionnement	3 252 millions de $
Immobilisations	1 028 millions de $
	570 employés

Éducation postsecondaire	
Fonctionnement	2 940 millions de $
Immobilisations	1 028 millions de $
	150 employés
- collèges et universités	
- aide aux étudiantes et étudiants	

Formation	
Fonctionnement	303 millions de $*
	420 employés
- politiques et affaires intergouvernementales	
- préparation à l'emploi	
- apprentissage	
* n'inclut pas les prêts pour les outils.	

Administration interne	
Fonctionnement	9 millions de $
	19 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	
Fonctionnement	3 387 millions de $
Immobilisations	44 millions de $
	680 employés

Éducation postsecondaire	
Fonctionnement	3 009 millions de $
Immobilisations	40 millions de $
	179 employés

- collèges et universités
- aide aux étudiantes et étudiants

Formation	
Fonctionnement	368 millions de $*
Immobilisations	4 millions de $
	441 employés

- politiques et affaires intergouvernementales
- préparation à l'emploi
- apprentissage

*n'inclut pas les prêts pour les outils.

Administration interne	
Fonctionnement	10 millions de $
	23 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions et commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Visitez notre site Web à l'adresse suivante : www.edu.gov.on.ca ou téléphonez au personnel d'information à l'un des numéros suivants :

- Téléphone : (416) 326-1600
- Sans frais : 1 800 387-5514
- ATME : 1 800 263-2892

Pour obtenir des renseignements sur des secteurs précis, composez les numéros suivants :

Éducation postsecondaire

- Renseignements généraux — (416) 325-2199

- Direction du soutien aux étudiantes et étudiants - Renseignements généraux — (807) 343-7260

- Ligne d'information téléphonique - RAFEO — 1 900 565-OSAP

- Collèges
  Janet Hope
  Janet.Hope@edu.gov.on.ca
  Tél. : (416) 325-1815
  Téléc. : (416) 325-2245

- Universités
  James MacKay
  James.Mackay@edu.gov.on.ca
  Tél. : (416) 325-1952
  Téléc. : (416) 325-1959

Formation

- Renseignements (y compris emplois d'été)
  ATME sans frais — 1 800 387-5656
  1 800 637-0743

- Connexion Emploi, Alphabétisation et formation de base
  Sandie Birkhead-Kirk
  Sandie.Birkhead-Kirk@edu.gov.on.ca
  Tél. : (416) 326-5456
  Téléc. : (416) 326-5505

- Apprentissage
  Judith Robertson
  Judith.Robertson@edu.gov.on.ca
  Tél. : (416) 326-5608
  Téléc. : (416) 325-6162

MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. James M. Flaherty

Nous estimons qu'en Ontario, tout le monde a le droit de se sentir en sécurité et d'être à l'abri du crime. On doit pouvoir se promener dans son quartier, utiliser les transports en commun, être chez soi et envoyer ses enfants à l'école sans avoir à craindre les criminels.

La promotion des valeurs de respect et de responsabilité est essentielle si nous voulons améliorer la sécurité du public, et nous entendons bien enchâsser ces valeurs dans le système de justice. La *Loi de 1999 sur la sécurité dans les rues*, qui est désormais en vigueur, protège le droit qu'a la population de pouvoir utiliser les rues et les endroits publics sans crainte ni intimidation. La *Loi de 2000 sur la responsabilité parentale*, adoptée en mai 2000, oblige les parents à assumer la responsabilité financière des pertes, destructions ou dommages matériels causés intentionnellement par leurs enfants.

C'est d'abord chez soi que l'on doit se sentir en sécurité. Ensemble, les budgets de l'Ontario de 1999 et de 2000 prévoient un financement annuel de 20 millions de dollars pour l'expansion des programmes de tribunaux spécialisés en violence familiale et pour l'amélioration des services existants.

Pour mieux faire entendre la voix des victimes, les procureurs de la Couronne disposent désormais de temps à consacrer aux victimes et aux témoins lorsqu'ils se préparent à plaider. Le Bureau consultatif pour les services aux victimes d'actes criminels sera établi de manière permanente par voie législative.

L'efficience et l'efficacité du système de justice contribuent à rendre l'Ontario compétitif sur le plan économique. Nous construisons des palais de justice, nous déployons des moyens technologiques et nous lançons de nouveaux processus pour moderniser le système.

Les initiatives exposées dans le présent rapport au public montrent que notre gouvernement prend au sérieux son engagement de lutter contre la criminalité et d'offrir des tribunaux et des services judiciaires qui répondent aux besoins de la population ontarienne.

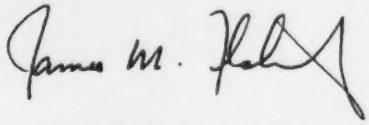

L'honorable James M. Flaherty
Procureur général

Objectifs généraux du ministère

Le ministère du Procureur général a pour objectif d'assurer la sécurité et la prospérité des collectivités grâce au soutien et à la protection que procure un système de justice moderne, accessible et efficace. Cet objectif oriente tout le processus de planification et toutes les décisions du ministère.

Un système de justice moderne constitue le pilier des valeurs inhérentes à une société libre et démocratique et le fondement de la sécurité des particuliers et des collectivités. Il permet aux victimes de se faire entendre tout en obligeant les contrevenants à assumer la responsabilité de leurs actes. Il aide les familles à régler leurs différends et veille à l'exécution des décisions. Il contribue en outre à la prospérité économique en favorisant la sécurité dans les collectivités, ce qui attire les investisseurs, et en offrant aux particuliers et aux entreprises des mécanismes efficaces de règlement des différends.

Les objectifs du ministère sont fondés sur l'intime conviction que les Ontariens et les Ontariennes ont le droit de se sentir en sécurité dans leur foyer et dans leur collectivité. Par conséquent, le ministère s'efforce d'assurer la sécurité dans les rues et les collectivités, de protéger les victimes d'actes criminels et de promouvoir le respect et la responsabilité.

Activités de base

Le ministère du Procureur général poursuit ses objectifs en ce qui concerne le système de justice de l'Ontario en exerçant cinq activités de base.

Aider les victimes d'actes criminels dans tout le système de justice pénale

- Le gouvernement s'est engagé à établir un système de justice qui réponde aux besoins des victimes d'actes criminels et leur permette de mieux faire entendre leur voix. Les procureurs de la Couronne disposent désormais de temps à consacrer aux victimes et aux témoins lorsqu'ils se préparent à plaider. Les victimes reçoivent de l'aide grâce à des initiatives telles que le Programme d'aide aux victimes et aux témoins, offert dans 26 bureaux répartis dans tout l'Ontario.
- Le Bureau consultatif pour les services aux victimes d'actes criminels s'emploie à renforcer les services aux victimes. Il continue à collaborer avec les organismes communautaires et le personnel des programmes gouvernementaux afin de trouver des moyens de mieux répondre aux besoins des victimes dans toute la province.
- Le ministère collabore avec les ministères du Solliciteur général et des Services correctionnels pour créer un système de justice qui reflète les principes exprimés dans la Charte de 1995 des droits des victimes d'actes criminels, laquelle appuie et reconnaît les besoins et les droits des victimes d'actes criminels dans le système de justice pénale et civile.

Offrir aux personnes vulnérables des services de soutien

- Le ministère offre ou soutient un éventail de services spéciaux afin de rendre le système de justice accessible aux plus vulnérables. Ces services comprennent l'exécution des ordonnances alimentaires pour que les familles et les enfants reçoivent l'argent auquel ils ont légalement droit, la prise de décisions au nom des personnes frappées d'incapacité mentale qui ne peuvent compter sur quelqu'un d'autre pour prendre des décisions en leur nom, la représentation par avocat des enfants, et le financement d'Aide juridique Ontario.

Poursuivre les personnes accusées d'actes criminels et préserver l'ordre public et la sécurité des particuliers

- Le ministère préserve la sécurité des collectivités et des particuliers en veillant à ce que, partout en Ontario, les auteurs d'infractions soient poursuivis de manière rapide, équitable et efficace. Chaque année, plus de 600 procureurs de la Couronne poursuivent des personnes accusées de plus de 500 000 actes criminels.
- Dans le système de justice pénale, le ministère collabore avec le ministère du Solliciteur général, qui réglemente les services de police, et le ministère des Services correctionnels, qui est chargé du fonctionnement des établissements de détention et des services de probation et de libération conditionnelle. Leur but est de s'assurer que les auteurs d'actes criminels font face aux conséquences appropriées, de respecter l'équilibre entre les droits et les responsabilités des particuliers et de faire en sorte que les rues et les collectivités soient sûres.

Offrir des services aux cours criminelles, aux tribunaux civils et aux tribunaux de la famille et d'autres services judiciaires connexes qui sont équitables, coordonnés, rapides et accessibles

- Le ministère offre un éventail de services de soutien aux cours criminelles, aux tribunaux de la famille et aux tribunaux civils de l'Ontario. Plus de 250 greffes répartis dans toute la province servent les parties aux litiges, les juges, les avocats, les procureurs de la Couronne, les services policiers et le public.
- Le gouvernement s'est engagé à mettre en place des tribunaux et des services connexes qui répondent à l'évolution des besoins de la population ontarienne. Le ministère procède à la modernisation du système de justice afin de le rendre plus accessible et plus commode pour le public, d'améliorer et d'accélérer le fonctionnement des tribunaux, et d'offrir des solutions de rechange aux tribunaux pour régler les différends.

Offrir des services et conseils juridiques au gouvernement

- Le gouvernement étant lui-même un usager du système de justice, il a besoin de conseils et de services juridiques. Cette activité de base a pour objectif de fournir ces services aux ministères, organismes, conseils et commissions du gouvernement.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Renforcer la sécurité des collectivités et des particuliers

La *Loi de 1999 sur la sécurité dans les rues*, qui est entrée en vigueur le 31 janvier 2000, assure la sécurité du public dans les rues, sur les trottoirs et autres endroits publics. Adoptée à la session d'automne de l'Assemblée législative, cette loi interdit le lavage de pare-brise aux intersections, la sollicitation agressive, notamment la mendicité agressive et la sollicitation dans certaines situations où les gens ne peuvent aisément quitter les lieux (par exemple aux guichets automatiques bancaires); elle interdit aussi de jeter des objets dangereux, tels que des seringues, dans des lieux extérieurs, sans prendre les précautions qui s'imposent. La loi donne à la police le pouvoir d'arrêter les personnes qui commettent ces infractions et d'assurer ainsi, dans les rues, la sécurité des citoyens respectueux de la loi.

La première campagne-éclair entreprise pour réduire l'arriéré de causes dans les cours criminelles de l'Ontario a contribué à la sécurité dans les collectivités en accélérant le déroulement des instances dans les six tribunaux dont le rôle était le plus chargé. Le nombre d'accusations en attente depuis plus de huit mois à ces endroits a diminué de 269 en 1997-1998 à 16 en 1990-2000. Les prochaines étapes du processus de réduction des retards ont été énoncées par le Comité de révision de la justice pénale, une initiative conjointe de la magistrature, du ministère et des avocats de la défense. Le ministère a commencé à mettre en oeuvre la centaine de recommandations visant à simplifier la procédure de justice pénale, à mieux coordonner les rôles des participants au système et à utiliser les ressources de manière plus efficiente.

Tout le monde a le droit, en Ontario, de se sentir en sécurité, et de l'être, dans son quartier, dans la rue et surtout dans son foyer. Dans le budget de l'Ontario 1999, le gouvernement s'est engagé à affecter annuellement 10 millions de dollars à la mise en oeuvre d'une stratégie complète de lutte contre la violence familiale, notamment à doubler le nombre de tribunaux spécialisés en violence familiale pour le porter à 16. De nouveaux tribunaux ont donc été créés à Etobicoke, Scarborough et College Park, à Toronto, ainsi qu'à Windsor, Sudbury, Newmarket, Barrie et Kitchener. Les ressources des huit tribunaux existants ont également été renforcées. Dans le cadre de cette initiative, on a en outre élargi les programmes de soutien pour les partenaires violents et le Programme d'aide aux victimes

et aux témoins. Il s'agit d'offrir un meilleur appui aux victimes, de briser le cycle de la violence et de bien faire comprendre que les agresseurs doivent payer pour leurs actes.

L'expansion des tribunaux spécialisés en violence familiale était une recommandation clé de l'enquête du coroner sur l'affaire May-Iles, en 1998. Le ministère a coordonné les mesures prises par le gouvernement en réponse aux conclusions de l'enquête. Jusqu'à présent, plus de 90 pour 100 des recommandations ont été mises en oeuvre ou sont en train de l'être. Le ministère a notamment affecté davantage de procureurs de la Couronne aux séances de libération sous caution, accordé aux procureurs du temps à consacrer aux victimes et aux témoins, et élaboré des systèmes d'information afin que les partenaires du système de justice puissent partager les renseignements cruciaux sur les actes criminels.

L'Ontario continue de faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il rende plus strictes les dispositions de son projet de *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA), qui sont pour la plupart aussi indulgentes que celles de l'actuelle *Loi sur les jeunes contrevenants* (LJC). Il s'agit essentiellement de la même loi sous un titre différent. L'Ontario a souligné que la LJC n'a pas permis de prévenir la violence criminelle chez les jeunes ni de responsabiliser les contrevenants. À l'échelle nationale, les actes de violence criminels commis par des jeunes ont augmenté de 77 pour 100 au cours des dix dernières années et 43 pour 100 des déclarations de culpabilité prononcées en vertu de la LJC en 1998 visaient des récidivistes.

La province a également demandé au gouvernement fédéral d'apporter des changements fondamentaux aux peines imposées aux criminels au Canada. L'Ontario propose notamment l'abrogation des dispositions législatives qui permettent aux contrevenants de ne purger que les deux tiers de leur peine. L'Ontario réclame en outre des peines minimales obligatoires pour les récidives d'actes de violence criminels graves, tels que les agressions sexuelles, les vols et les voies de fait causant des lésions corporelles. Le procureur général a formulé, à l'intention des procureurs de la Couronne, une nouvelle directive en matière de peines dans laquelle il souligne que les condamnations avec sursis – qui permettent aux contrevenants de purger leur peine dans la collectivité – ne sont pas appropriées pour les actes ou les tentatives d'actes de violence criminels. Cette directive indique aux poursuivants que la Couronne ne doit pas recommander une condamnation avec sursis lorsqu'il est primordial de dénoncer et de décourager la conduite du contrevenant.

Dans le cadre de l'approche équilibrée que l'Ontario a adoptée pour lutter contre la criminalité chez les jeunes, les comités de justice pour la jeunesse constituent une solution de rechange aux tribunaux pour responsabiliser les jeunes contrevenants non violents. Le ministère a établi le projet pilote des comités de justice pour la jeunesse dans six collectivités et prévoit de tripler le nombre de collectivités au cours des deux prochaines années, pour le porter à 18. Selon ce programme, des jurys composés de membres de la collectivité rencontrent les jeunes contrevenants accusés d'infractions mineures et non violentes et leurs parents afin de déterminer la sanction la plus appropriée pour le jeune en cause. Cette approche améliore la sécurité dans les collectivités en accordant aux jeunes contrevenants une chance de revenir dans le droit chemin.

Le ministère a en outre protégé la sécurité des collectivités en élargissant une base de données sur les contrevenants présentant un risque élevé de récidive afin d'enregistrer toutes les demandes concernant des criminels dangereux, des délinquants de longue date ou des contrevenants purgeant une peine pour des crimes graves ayant entraîné des lésions corporelles. La base de données du ministère fait partie d'un système national auquel ont accès les agents d'application de la loi de tout le Canada. Si un criminel récidive, le système attire l'attention des autorités sur ses antécédents. Elles peuvent alors envisager de présenter une demande de déclaration de délinquant dangereux afin que la personne en question ne soit pas remise en liberté.

Aider les victimes d'actes criminels

Le système de justice pénale accorde maintenant une place plus grande aux victimes. Grâce à l'embauche de 59 procureurs de la Couronne supplémentaires – ce qui représente un coût annuel de huit millions de dollars – les poursuivants disposent d'une journée entière en dehors du tribunal, où ils passent quatre jours par semaine, temps qu'ils peuvent consacrer aux victimes et aux témoins pour se préparer à plaider.

Le Bureau consultatif pour les services aux victimes d'actes criminels, proposé et administré par des victimes et des professionnels de justice pénale de première ligne, poursuit son travail avec les organismes communautaires et le personnel des programmes gouvernementaux en vue de trouver des moyens de mieux répondre aux besoins des victimes dans toute la province.

Le Programme d'aide aux victimes et aux témoins, qui guide les victimes et les témoins et les appuie tout au long de la procédure pénale, a aidé 40 000 personnes, un chiffre record. Les questionnaires remplis par les clients du programme ont indiqué un degré de satisfaction de 94 pour 100 à l'égard des services fournis.

Programme d'aide aux victimes et aux témoins
Nombre de clients aidés

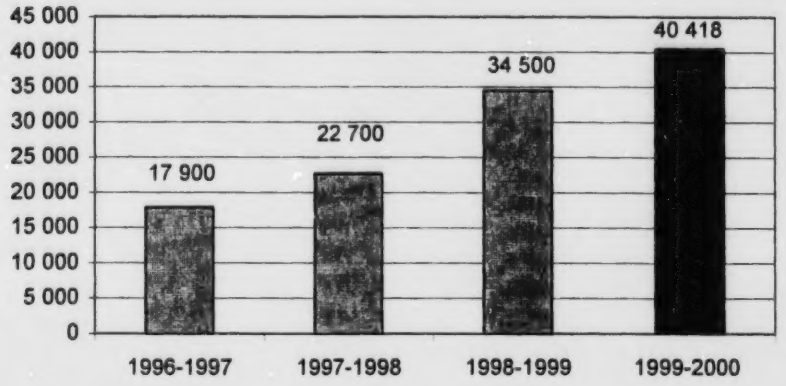

Investir dans la justice

Le Projet d'intégration du système judiciaire – souvent décrit comme l'une des plus importantes initiatives de modernisation de la justice au monde – s'est poursuivi en vue de sa mise en oeuvre. Ce projet représente un investissement de 203 millions de dollars provenant d'un consortium du secteur privé et des ministères du Procureur général, du Solliciteur général et des Services correctionnels. Un système d'information global reliera les tribunaux, les juges, les avocats, les poursuivants, les services policiers et le personnel des services correctionnels, ce qui permettra de réduire la paperasse et d'accroître l'efficience pour tous les partenaires du système judiciaire.

Au cours de l'exercice, plus de 3 600 ordinateurs de bureau ou ordinateurs portatifs ainsi que des câbles de réseau ont été installés aux greffes des tribunaux et dans les bureaux des juges et des procureurs de la Couronne. Les systèmes automatisés de gestion des causes et les systèmes d'enregistrement audio numérique ont été mis à l'essai dans trois palais de justice. Comme on s'y attendait, un certain nombre de modifications ont

été nécessaires pour répondre aux besoins des usagers. Certains changements sont apportés pour perfectionner les logiciels et préparer la mise en oeuvre.

Depuis 1995, le gouvernement a affecté 266 millions de dollars à la construction ou à la rénovation des palais de justice – le programme le plus important de construction de palais de justice au Canada. C'est ainsi que de nouveaux palais de justice ont officiellement ouvert leurs portes à Hamilton et à Welland en 1999-2000 et que le nouveau palais de justice de Windsor est entré en activité. D'autres palais de justice sont en construction ou en cours de planification à Brampton, Brockville, Pembroke, Chatham et Owen Sound. Grâce à des installations de pointe, les tribunaux pourront instruire les causes plus rapidement et améliorer ainsi le service au public.

Solutions de rechange au système de justice traditionnel

La Cour de la famille de la Cour supérieure de justice (l'ancienne Cour unifiée de la famille) s'occupe des questions touchant le droit de la famille qui seraient autrement du ressort de deux tribunaux différents, ce qui simplifie les choses pour les familles. Ce modèle facilite en outre l'accès aux services de médiation familiale, aidant ainsi les familles à régler leurs différends à l'amiable et à réduire les préjudices affectifs et les coûts. Depuis la fin de 1999, la Cour de la famille compte 12 nouveaux sites, soit 17 au total, ce qui lui permet d'atteindre environ 40 pour 100 de la population de l'Ontario. Le ministère a créé des centres d'information sur le droit de la famille et des programmes d'éducation à l'intention des parents dans tous les sites afin d'aider les parents à se concentrer sur l'intérêt véritable de leurs enfants.

Dans les tribunaux civils, le Programme de médiation obligatoire a affiché un taux de succès élevé au cours de sa première année de fonctionnement à Toronto et à Ottawa. Une proportion de 40 pour 100 des affaires renvoyées à la médiation au début du procès ont fait l'objet d'un règlement complet et 17 pour 100, d'un règlement partiel, ce qui a permis aux parties de bénéficier d'économies de temps et d'argent. La mise en place d'un système accessible et efficace de règlement des différends commerciaux et autres litiges civils crée un climat favorable aux affaires.

Le ministère poursuit la réorganisation des services locaux en transférant aux municipalités la responsabilité du traitement des dossiers et des poursuites intentées en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales* à l'égard de contraventions. Les municipalités conservent le produit des amendes encaissées. En mars 2000, 18 transferts avaient été effectués, ce

qui représente environ 30 pour 100 des territoires desservis par la province. Les transferts restants devraient être terminés d'ici la fin de 2001.

Protéger les plus vulnérables

En 1999-2000, le Bureau des obligations familiales a perçu près de 535 millions de dollars pour le compte de familles ontariennes auxquelles étaient dus des versements de pension alimentaire. Cela représente une augmentation de 45 pour 100 sur une période de cinq ans – et dépasse largement la croissance des dossiers gérés par le Bureau, soit 27 pour 100. Un projet pilote d'un an faisant appel à des agences de recouvrement s'est achevé avec succès à la fin de 1999. Ce projet, qui visait les dettes en souffrance depuis plus de trois ans, qui sont généralement considérées comme irrécouvrables, a permis de récupérer 11,3 millions de dollars de pensions alimentaires pour les familles et les enfants. Ce total inclut les fonds versés ainsi que les arriérés lorsque les payeurs ont accepté de commencer à effectuer des versements.

Pensions alimentaires recouvrées

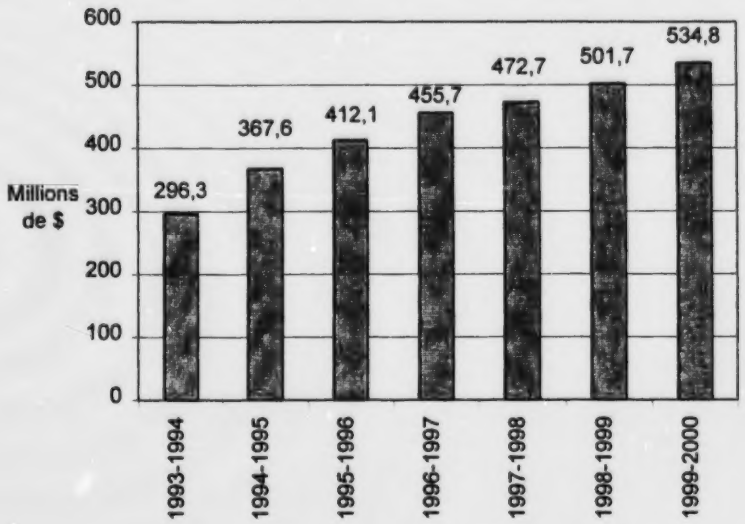

Le Bureau est le premier programme d'exécution des ordonnances alimentaires au Canada à lancer un système de versement par les employeurs exploitable dans Internet. Il permet aux employeurs de transférer les versements de pension alimentaire de leurs employés

directement au Bureau de manière rapide et sûre. Plus de 200 sociétés ont commencé à utiliser ce système depuis son entrée en service en octobre dernier.

Le gouvernement a plus que doublé le nombre de sites de visites surveillées, qui est passé de 14 à 36, afin d'aider les familles en crise et de protéger les enfants. Ce programme offre des endroits sûrs et neutres où le père ou la mère d'un enfant qui n'en a pas la garde ou d'autres membres de sa famille peuvent venir chercher l'enfant ou lui rendre visite. Ce service peut aider les enfants à maintenir une relation saine avec leurs deux parents dans les moments de conflits familiaux.

Le nombre de tribunaux adaptés aux enfants a été porté à 16. On y fournit des installations et des services visant à rendre l'expérience du tribunal moins traumatisante pour les enfants qui sont des victimes ou des témoins. Ces tribunaux spéciaux sont dotés notamment de salles d'audience plus petites et moins intimidantes, d'écrans spécialement conçus devant la barre des témoins, de télévisions en circuit fermé, de manière que l'enfant puisse témoigner en dehors de la salle d'audience, et d'un personnel de soutien sur place.

Le Bureau du tuteur et curateur public prend les décisions en dernier recours pour les personnes frappées d'incapacité mentale qui n'ont personne d'autre pour agir en leur nom. Un nouveau financement annuel de 3,5 millions de dollars a permis au Bureau d'augmenter de 35 pour 100 son personnel de première ligne. Celui-ci peut ainsi consacrer plus de temps aux dossiers de tutelle complexes et aux clients qui vivent de façon autonome mais qui ont besoin de plus d'aide. Le Bureau a par ailleurs atteint ses objectifs consistant à réagir promptement aux allégations de mauvais traitements et à rendre rapidement des décisions touchant les traitements médicaux.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Accroître la sécurité en Ontario et promouvoir le respect et la responsabilité

Conformément à la *Loi de 2000 sur la responsabilité parentale*, adoptée par l'Assemblée législative en mai 2000, les parents pourraient être redevables des pertes, destructions ou dommages matériels causés intentionnellement par leurs enfants. Grâce à cette loi, les victimes de crimes contre les biens perpétrés par des jeunes pourront plus facilement recouvrer jusqu'à 6 000 $ de dommages-intérêts auprès des parents, en s'adressant à la Cour des petites créances. Les parents ne seront pas redevables de dommages-intérêts s'ils peuvent prouver que les dommages n'étaient pas intentionnels ou qu'ils exerçaient une surveillance raisonnable et qu'ils ont fait des efforts raisonnables pour empêcher les dommages. Plus de 20 000 causes entendues aux termes de la *Loi sur les jeunes contrevenants* chaque année concernent des crimes contre les biens. Cette loi vise à établir la responsabilité de ces actes et à rendre justice aux victimes.

Le budget de l'Ontario 2000 a affecté un financement annuel de quatre millions de dollars au déploiement stratégique de forces de police spécialisées, de poursuivants et d'autres ressources judiciaires qui se consacreront à la lutte contre le crime organisé. Cette stratégie permettra de s'attaquer aux activités liées au crime organisé. L'Ontario sera l'hôte d'un sommet sur le crime organisé à Toronto, cette année. Le gouvernement a l'intention de déposer une loi qui prévoira des recours civils pour ce qui est des produits du crime et d'autres délits de corruption.

Le nombre de comités de justice pour la jeunesse, dont six sont actuellement en activité ou en cours de planification, triplera au cours des deux prochaines années pour passer à 18, moyennant un coût total d'un million de dollars. On peut accroître la sécurité du public en faisant ainsi appel à des jurys composés de membres de la collectivité pour déterminer la sanction à imposer aux jeunes qui commettent des infractions non violentes. Cette approche s'avère plus efficace que le système judiciaire pour réduire le taux de récidives.

L'Ontario continuera de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il devienne un partenaire à part entière dans la lutte contre la

criminalité. La province incitera Ottawa à revoir son projet de *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et à resserrer les politiques fédérales en matière de peines afin de prévenir les activités criminelles et de tenir les contrevenants responsables de leurs actes. Ces changements sont essentiels si l'on veut protéger le public et rendre justice aux victimes.

Les condamnations avec sursis, introduites par le gouvernement fédéral en 1996, permettent aux contrevenants qui seraient autrement emprisonnés pour une période maximale de deux ans de purger leur peine dans la collectivité. Le procureur général est d'avis que les condamnations avec sursis ne sont pas appropriées pour les actes ou les tentatives d'actes de violence criminels et a demandé au ministre fédéral de la Justice de déposer une loi qui mette un frein à cette pratique. L'Ontario continuera à réclamer des mesures de la part du gouvernement fédéral parce que les condamnations avec sursis mettent la collectivité en danger en permettant aux auteurs d'infractions graves et d'actes de violence de rester en liberté alors qu'ils devraient être en prison. Entre-temps, le procureur général a formulé, à l'intention des procureurs de la Couronne, une nouvelle directive en matière de peines dans laquelle il souligne qu'il ne faut pas recommander une peine avec sursis lorsqu'il est primordial de dénoncer et de décourager la conduite du contrevenant.

Protéger les victimes

Le gouvernement prend fermement parti pour les victimes d'actes criminels et rendra permanent le Bureau consultatif pour les services aux victimes d'actes criminels. Ce bureau, dont le personnel est composé de victimes et de professionnels de justice pénale de première ligne, donnera des conseils au gouvernement sur l'établissement d'un cadre global régissant les services d'aide aux victimes.

Le budget de l'Ontario 2000 a prévu un financement annuel de 10 millions de dollars afin d'accroître de 50 pour 100 le nombre de tribunaux pour l'instruction des causes de violence familiale, dont le nombre passera de 16 déjà en activité ou au stade de la planification à un total de 24. Dans ces tribunaux novateurs, les causes font l'objet de poursuites vigoureuses grâce à l'utilisation de techniques d'enquête améliorées, notamment le recours aux enregistrements du 911. Les délinquants primaires sont dirigés vers un programme de counseling intensif dans la mesure où ils n'ont pas causé de blessures graves à la victime ni utilisé d'arme. Les victimes bénéficient de services de soutien intensifs et adaptés. Ces tribunaux témoignent du fait que la violence familiale est un crime qui ne sera pas toléré en Ontario.

Les centres d'information sur le droit de la famille seront étendus aux 52 tribunaux de la Cour de la famille de toute la province. Ces centres offrent aux clients des renseignements sur la procédure juridique, les aident à remplir les formules, les orientent vers d'autres services (par exemple la médiation, l'éducation des parents ou des programmes communautaires) et leur permettent, le cas échéant, de bénéficier des conseils juridiques généraux offerts par Aide juridique Ontario.

Le nombre de centres de visites surveillées, qui desservent les familles ayant conclu des arrangements concernant la garde et le droit de visite, passera de 36 à 52, moyennant un coût de deux millions de dollars par année. L'expansion de ces centres dans toute la province permettra à davantage d'enfants de disposer d'un endroit sûr où leur parent qui n'en a pas la garde ou d'autres membres de leur famille pourront venir leur rendre visite ou les chercher. Ce programme peut réduire considérablement les troubles affectifs dont souffrent souvent les enfants à cause des conflits familiaux.

Le ministère poursuivra la mise en oeuvre de la gestion des causes à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice ainsi qu'à la Cour de justice de l'Ontario, conformément aux nouvelles règles en matière de droit de la famille. Celles-ci établissent des délais quant à l'instruction des causes et exigent que les juges surveillent la procédure afin d'éviter des coûts et des retards inutiles. Des délais stricts sont prévus pour le déroulement des instances concernant la protection de l'enfance et le règlement des problèmes soulevés dans les enquêtes du coroner. La gestion des causes portant sur le droit de la famille s'effectuera d'abord manuellement et sera ensuite automatisée lorsque le Projet d'intégration du système judiciaire sera mis en oeuvre.

Le gouvernement a entériné un rapport présenté au ministère par l'honorable Sydney L. Robins, ancien juge de la Cour d'appel de l'Ontario, intitulé *Protégeons nos élèves : Examen visant à identifier et à prévenir les cas d'inconduite sexuelle dans les écoles de l'Ontario*. Le gouvernement a commandé ce rapport après qu'un ancien enseignant de Sault Ste. Marie a été déclaré coupable en 1996 d'accusations d'agression sexuelle. Le rapport énonce plus d'une centaine de recommandations visant à aider les conseils scolaires, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les juges, plusieurs ministères provinciaux et le gouvernement fédéral à mieux protéger les enfants. Le gouvernement entend donner suite à ce rapport et s'engage à collaborer avec ses

partenaires dans le but ultime de prendre des mesures immédiates pour mettre en oeuvre la plupart des recommandations.

Étant donné le succès du projet pilote du dernier exercice, le Bureau des obligations familiales étendra le recours à des agences de recouvrement pour remettre aux familles l'argent qui leur est dû. Au cours de cette deuxième phase, les agences de recouvrement privées s'attaqueront à des dettes plus récentes en recouvrant les pensions alimentaires en souffrance depuis plus de six mois.

Moderniser le système de justice

Dans le cadre du Projet d'intégration du système judiciaire, nous poursuivrons l'établissement d'un système d'information reliant les intervenants du système de justice, c'est-à-dire les agents de police, les juges, les poursuivants, les avocats, le personnel des tribunaux et le personnel des services correctionnels. Ce projet ne consiste pas seulement à automatiser les processus existants; il s'agit de tirer parti de logiciels de pointe pour procéder à une modification des activités de tous les intervenants du système de justice. Une fois saisis dans le système, les renseignements seront accessibles aux utilisateurs autorisés, quel que soit l'endroit ou le moment où ils en ont besoin. La mise en oeuvre progressive des systèmes automatisés de gestion des causes commencera dans les tribunaux civils, les tribunaux de la famille et les cours criminelles. Ces nouveaux systèmes permettront de suivre les différentes étapes de chaque instance, ce qui facilitera le bon déroulement de la procédure. Le déploiement d'un système de gestion des causes s'effectuera également dans les bureaux des procureurs de la Couronne afin d'aider la Couronne à programmer et à suivre les causes. Les procureurs de la Couronne vont en outre commencer à recevoir les mémoires d'information de la police par voie électronique.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Poursuivre les personnes accusées d'actes criminels et préserver l'ordre public et la sécurité des particuliers

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Les ressources du système de justice pénale sont mieux ciblées et les poursuites sont simplifiées pour : 1) responsabiliser les contrevenants; 2) préserver les droits des victimes; 3) assurer la sécurité du public.	Nombre de causes criminelles rejetées à l'échelle de la province en raison de retards déraisonnables.	Réduction du nombre de causes rejetées en raison de retards à un maximum de 20 causes en trois ans (mars 2003).	Réduire le nombre de causes criminelles rejetées en raison de retards à un maximum de 40 causes à l'échelle de la province.

Activité de base : Aider les victimes d'actes criminels dans tout le système de justice pénale

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Mieux aider les victimes à franchir les différentes étapes du processus de justice pénale.	Satisfaction des clients à l'égard des services fournis par le Programme d'aide aux victimes et aux témoins.	Taux de satisfaction de 90 % à l'égard des services offerts dans le cadre du programme.	Atteindre un taux de satisfaction de 92 % à l'égard des services offerts.

Activité de base : Offrir des services aux cours criminelles, aux tribunaux civils et aux tribunaux de la famille et d'autres services judiciaires connexes qui sont équitables, coordonnés, rapides et accessibles

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Satisfaction du public à l'égard des services des tribunaux.	Sondage auprès du public pour déterminer son taux de satisfaction à l'égard des services.	Élaboration d'un sondage sur la satisfaction des clients à l'échelle du système judiciaire de l'Ontario.	Effectuer le sondage à la Cour des petites créances.
Améliorer le service à la clientèle à la Cour des petites créances de North York.	Délai d'attente moyen pour obtenir des services au comptoir.	Réduction du délai d'attente moyen à 15 minutes ou moins.	Réduire de 17 minutes à 15 minutes le délai d'attente moyen pour obtenir des services au comptoir.
	Délai de traitement moyen de toutes les réclamations et défenses reçues par la poste.	Délai de traitement moyen de deux jours ouvrables.	Réduire le délai de traitement de toutes les réclamations et défenses reçues par la poste de 4 jours ouvrables en moyenne à 3 jours ouvrables ou moins.
	Délai de traitement des exécutions.	Les exécutions sont traitées en 4 jours ouvrables.	Réduire le délai de traitement des exécutions de 5 jours à 4 jours.
Réduction du délai de règlements des litiges civils.	Délai de règlement des causes.	À déterminer par la méthodologie.	Effectuer des évaluations pilotes, en attendant les résultats des initiatives touchant la simplification des règles de procédure, la gestion des causes civiles et la médiation obligatoire.
Mise en oeuvre de la médiation obligatoire dans les causes civiles ne portant pas sur le droit de la famille en Cour supérieure de justice afin de réduire les délais de règlement des litiges et les coûts pour les parties aux litiges.	Pourcentage de causes réglées rapidement par la médiation.	Taux de règlement de 40 % des causes renvoyées à la médiation obligatoire (un règlement total ou partiel).	Taux de règlement de 40 % pendant la mise en oeuvre du programme de médiation obligatoire.

Activité de base : Offrir aux personnes vulnérables des services liés à la prise de décisions, à l'exécution des ordonnances alimentaires et à la justice

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Amélioration du service à la clientèle par un accès téléphonique plus rapide aux agents aux services à la clientèle du Bureau des obligations familiales.	Délai d'attente au téléphone des clients qui appellent les agents aux services à la clientèle.	Délai d'attente moyen au téléphone de 10 minutes maximum.	Délai d'attente moyen au téléphone de 9 minutes.
Accroissement des fonds de pensions alimentaires disponibles pour l'entretien des enfants grâce aux activités du Bureau des obligations familiales (BOF) visant une meilleure conformité aux ordonnances alimentaires au profit des enfants.	Pourcentage d'augmentation du taux de conformité.	Taux de conformité de 61 %.	Taux de conformité de 61 %.
Le Bureau du tuteur et curateur public répond rapidement à toutes les allégations de préjudice contre des personnes vulnérables.	Pourcentage des causes où la norme est respectée.	Amorcer le suivi d'une allégation dans les 24 heures.	Respect de la norme dans 90 % des cas.
Le Bureau du tuteur et curateur public rend rapidement ses décisions touchant le traitement médical des clients.	Délai nécessaire pour rendre une décision après que tous les renseignements médicaux ont été reçus.	Décisions rendues dans les trois jours qui suivent la réception de tous les renseignements médicaux nécessaires.	Respect de la norme dans 92 % des cas.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère du Procureur général**	
Fonctionnement	803 millions de $
Immobilisations	59 millions de $
	6 135 employés

Poursuite des personnes accusées d'actes criminels	
Fonctionnement	100 millions de $
	1 090 employés

Droit criminel
Unité des enquêtes spéciales

Cours criminelles, tribunaux civils et tribunaux de la famille	
Fonctionnement	269 millions de $
Immobilisations	48 millions de $
	3 260 employés

Administration de la justice
Services judiciaires
Construction de palais de justice

Services juridiques au gouvernement	
Fonctionnement	32 millions de $
	690 employés

Services juridiques
Conseillers législatifs

Services de justice à la famille	
Fonctionnement	269 millions de $
	755 employés

Bureau du tuteur et curateur public
Avocat des enfants
Bureau des obligations familiales
Visites surveillées et caution
Victimes de mauvais traitements
Aide juridique Ontario

Services aux victimes	
Fonctionnement	22 millions de $
	140 employés

Programme d'aide aux victimes et aux témoins
Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels
Bureau consultatif pour les services aux victimes d'actes criminels
Groupe de travail sur la violence familiale

Administration interne	
Fonctionnement	26 millions de $ (sans les baux)
	111 millions de $ (avec les baux)
Immobilisations	11 millions de $
	200 employés

Administration
Réfection des installations

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
* Selon la méthode comptable du CCSP.
** Les données réelles pour le ministère et les services de justice à la famille comprennent un redressement selon les normes du CCSP, ce qui entraîne une diminution du budget d'Aide juridique Ontario de 31 millions de dollars.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base***

Ministère du Procureur général**	
Fonctionnement	882 millions de $
Immobilisations	64 millions de $
	6 520 employés

Poursuite des personnes accusées d'actes criminels	
Fonctionnement	118 millions de $
	1 125 employés

Droit criminel
Unité des enquêtes spéciales

Cours criminelles, tribunaux civils et tribunaux de la famille	
Fonctionnement	271 millions de $
Immobilisations	55 millions de $
	3 540 employés

Administration de la justice
Services judiciaires
Construction de palais de justice

Services juridiques au gouvernement	
Fonctionnement	23 millions de $
	690 employés

Services juridiques
Conseillers législatifs

Services de justice à la famille	
Fonctionnement	327 millions de $
	760 employés

Bureau du tuteur et curateur public
Avocat des enfants
Bureau des obligations familiales
Visites surveillées et caution
Victimes de mauvais traitements
Aide juridique Ontario

Services aux victimes	
Fonctionnement	28 millions de $
	205 employés

Programme d'aide aux victimes et aux témoins
Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels
Bureau consultatif pour les services aux victimes d'actes criminels
Groupe de travail sur la violence familiale

Administration interne	
Fonctionnement	21 millions de $ (sans les baux)
	115 millions de $ (avec les baux)
Immobilisations	9 millions de $
	200 employés

Administration
Réfection des installations

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
* Selon la méthode comptable du CCSP.
** Les affectations approuvées pour le ministère et les services de justice à la famille comprennent un redressement de consolidation de 29 millions de dollars établi selon les normes du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Visitez le site Web du ministère à l'adresse http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/default_f.htm ou communiquez avec le personnel des renseignements au public au (416) 326-2220. Le numéro ATS/ATM est le (416) 326-4012. Le numéro de télécopieur est le (416) 326-4007.

Au ministère du Procureur général, vous pouvez également communiquer avec les personnes suivantes :

Politiques opérationnelles et planification des activités
Lianne Krakauer (416) 326-2050

Services aux tribunaux
Sherry Cameron-Stobie (416) 326-5350

Droit criminel
JoAnne Sakura (416) 326-2406

Services de justice à la famille
Richard Hustwick (416) 314-2503

Services juridiques
Elizabeth Bucci (416) 326-2605

Services informatiques intégrés en matière de justice
Isabella McTavish (416) 326-1114

L'adresse du ministère est la suivante :

Ministère du Procureur général
720, rue Bay
Toronto ON M5G 2K1

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. John C. Snobelen

Le ministère des Richesses naturelles (MRN) connaît une année très stimulante. En effet, nous redoublons d'effort afin de protéger le ***Patrimoine vital de l'Ontario***. Cette stratégie d'aménagement du territoire permettra de créer 378 parcs et zones protégées, fournira un sentiment de sécurité aux entreprises exploitant les ressources forestières du Nord de l'Ontario et stimulera la croissance du tourisme.

Nos efforts seront rendus possibles en partie par l'affectation d'un montant supplémentaire de 50 millions de dollars sur quatre ans dans le cadre de l'initiative SuperCroissance, montant qui permettra la réalisation de projets d'immobilisations appuyant l'expansion du réseau de parcs et la création de nouvelles possibilités dans le secteur des loisirs.

Les jeunes ont des intérêts particuliers dans le ***Patrimoine vital de l'Ontario.*** C'est pour cette raison que nous investirons davantage dans les programmes et activités de formation qui leur sont destinés. Les emplois ainsi créés contribueront à donner une longueur d'avance à une nouvelle génération de gestionnaires des ressources et de professionnels de l'environnement et à assurer la prospérité future de la province.

Lorsque le premier ministre a rendu publique la stratégie ***Patrimoine vital de l'Ontario*** en mars 1999, il a marqué le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de la gestion des ressources en Ontario. Cette stratégie a donné au MRN une occasion exceptionnelle de nouer des liens plus étroits et de former des partenariats avec le secteur des ressources, les groupes environnementaux et les collectivités.

Les partenariats jouent un rôle essentiel dans la prestation d'un grand nombre de programmes du ministère, notamment les mesures d'intervention lors d'inondations ou d'incendies, les activités d'inspection et d'exécution des lois, l'exploitation des parcs, la collecte de données, la réintroduction d'espèces sauvages et la gestion des forêts. En outre, le MRN analyse de nouvelles questions, telles que l'incidence des changements climatiques et de la fluctuation des niveaux d'eau, et propose des mesures appropriées.

Les ressources naturelles de l'Ontario soutiennent des emplois et des collectivités, assurent un environnement sain et diversifié, et rendent possibles un grand nombre d'activités récréatives. Notre objectif est de nous assurer que cette richesse naturelle est gérée de façon durable afin que tous les Ontariens et Ontariennes puissent en profiter, aujourd'hui et demain.

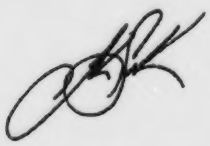

L'honorable John C. Snobelen
Ministre des Richesses naturelles

Objectifs généraux du ministère

Les objectifs généraux du ministère consistent à assurer l'exploitation durable des ressources naturelles de l'Ontario pour qu'elles répondent aux besoins d'aujourd'hui et que les générations futures puissent à leur tour en disposer et en jouir. En préconisant l'exploitation durable des ressources naturelles, le ministère concourt au bien-être social, environnemental et économique de la population ontarienne.

En tant que premier intendant et gestionnaire du patrimoine naturel de la province, le MRN est chargé de gérer les ressources naturelles d'une façon écologiquement viable, en préservant la capacité de renouvellement de la nature.

Le ministère est investi par le gouvernement d'un mandat comportant plusieurs aspects et répondant aux besoins d'une clientèle variée. Son mandat s'étend aux activités suivantes :

- gérer et préserver le patrimoine naturel de l'Ontario, à savoir les écosystèmes forestiers, les espèces sauvages et les poissons, les terres et les eaux de la Couronne, ainsi que les milieux naturels et les zones récréatives d'importance provinciale, y compris les parcs provinciaux et les réserves de conservation;

- assurer la protection du public contre les risques naturels, tels que les incendies de forêts et les inondations, et fournir des services d'intervention d'urgence en cas de désastre naturel;

- prévoir la collecte et la mise à jour de l'information géographique sur les terres, les eaux et les ressources naturelles de la province, et assurer l'accès à cette information.

Les activités du ministère reposent sur le principe de l'intendance des ressources. En veillant sur les ressources naturelles de l'Ontario, le ministère protège les intérêts du public. Il doit aussi s'assurer que ces ressources abondantes sont gérées de façon que le patrimoine vital de la province puisse être légué aux générations futures.

Activités de base

Gestion des ressources naturelles

Le MRN gère les forêts, les poissons, les espèces sauvages, les terres et les eaux de la Couronne, les agrégats, les ressources en combustibles, les parcs provinciaux et les zones protégées de façon durable afin que la population puisse en tirer des avantages environnementaux, sociaux et économiques. La notion de développement durable consiste à satisfaire les besoins de la société en tenant compte de la capacité de renouvellement du milieu naturel. Par les différents programmes qu'il offre dans le cadre de cette activité de base, le ministère s'efforce d'atteindre un équilibre entre l'utilisation des ressources et leur protection pour assurer l'appréciation d'un large éventail de valeurs, de prendre des décisions de façon transparente, et de regrouper ses programmes en un ensemble homogène.

Protection du public et intervention d'urgence

Le MRN protège la vie humaine, les biens matériels et les ressources naturelles contre les désastres naturels que sont les incendies de forêts et les inondations. Ce devoir consiste surtout à fournir rapidement de l'information sur les incendies et les inondations nécessitant une intervention d'urgence, à trouver les moyens d'intervention les plus efficaces possibles, et à garantir les ressources humaines et matérielles requises pour bien protéger la population, les biens, les ouvrages d'infrastructure publics et communautaires, et les ressources naturelles. Cette activité est prise en charge par la Direction de l'aviation et de la lutte contre les inondations et les incendies, qui s'occupe, entre autres, de la planification des mesures d'urgence, de la prévision des inondations, de la gestion des incendies de forêts et des services de transport aérien spécialisé et non régulier pour le gouvernement de l'Ontario.

Information géographique

Le MRN recueille et met à jour des données géographiques sur les terres, les eaux et les ressources naturelles de la province, et assure l'accès à ces données. La plupart des activités du ministère nécessitent des données géographiques pour qu'il soit possible de prendre des décisions éclairées sur la gestion des ressources. Ces données sont aussi très importantes pour les autres ministères et les entreprises qui s'intéressent entre autres aux transports, à la santé et la sécurité publiques, à l'enseignement, à l'agriculture et à divers produits et services du secteur privé.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

En 1999-2000, le MRN a commencé à mettre en oeuvre la stratégie d'aménagement du territoire ***Patrimoine vital de l'Ontario*** annoncée en mars 1999. Cette stratégie oriente l'aménagement du territoire et la gestion des ressources sur 40 pour 100 de la superficie de la province, et comprend un engagement de réaliser le plus vaste projet d'expansion du réseau de parcs et de zones protégées de l'histoire de l'Ontario. Ce projet permettra d'accroître le territoire protégé de la province, qui totalisera 9,5 millions d'hectares, soit l'équivalent de la partie de l'Ontario située au sud du parc Algonquin.

On a accordé une protection provisoire à 378 nouveaux parcs et zones protégées pendant que l'on consulte le public sur la réglementation de ces lieux. On planifie actuellement l'aménagement du Littoral du patrimoine des Grands Lacs et des hautes terres de Kawartha en mettant l'accent sur la création de partenariats et les moyens de mettre en valeur la splendeur naturelle de ces endroits. En mars 2000, le premier ministre a annoncé la mise sur pied d'un programme d'une durée de quatre ans et doté d'un budget de 15,5 millions de dollars visant à améliorer la pêche, la chasse et d'autres activités récréatives auxquelles on peut se livrer sur les terres de la Couronne. Ce programme s'inscrit dans le cadre des objectifs de la stratégie Patrimoine vital.

Le Conseil consultatif de l'Accord sur les forêts de l'Ontario, formé de représentants de l'industrie forestière, de groupes environnementaux et du gouvernement, a été créé pour mettre en oeuvre les 31 engagements formulés dans l'Accord sur les forêts de l'Ontario de mars 1999. La Commission du Patrimoine vital de l'Ontario et les responsables du Fonds de fiducie ont défini les objectifs du programme dans le cadre de ce fonds de 30 millions de dollars. Le fonds appuiera les objectifs de l'Accord sur les forêts de l'Ontario, contribuera à améliorer l'habitat de poissons et d'espèces sauvages, et permettra d'offrir de nouvelles activités de chasse et de pêche. Par ailleurs, on a donné des séances de formation intensive en gestion forestière et entrepris des projets de recherche concertée en foresterie.

On a enregistré 9,4 millions de visites dans les parcs provinciaux en 1999-2000, soit plus que l'objectif fixé de 8,1 millions de visites. Les recettes des parcs se sont chiffrées à 36,9 millions de dollars, soit 32 pour 100 de plus que l'objectif fixé. Grâce à divers partenariats avec des

entreprises, Parcs Ontario a généré des recettes supplémentaires d'environ 1,5 million de dollars, qui ont été réinvesties dans les parcs. Soucieux d'améliorer le service à la clientèle, Parcs Ontario a mis en service un numéro sans frais d'interurbains en avril 1999 et un système de réservation en ligne d'emplacements de camping dans les parcs provinciaux en mars 2000.

En 1999-2000, dans le cadre du Programme de protection des zones naturelles, on a accordé plus de 6 millions de dollars pour l'achat de 3 558 hectares de terres et réalisé divers projets d'immobilisations. Cette aide financière a permis de rendre permanente une partie du tracé du sentier Bruce, d'aménager de nouveaux points d'accès sur l'escarpement du Niagara et de mieux protéger la vallée de la Rouge.

Le MRN a ensemencé 8,5 millions de poissons en 1999-2000 et investi 2,5 millions de dollars dans sa frayère White Lake. En outre, il a financé plus de 500 projets dans le cadre du Programme de participation communautaire à la gestion des pêches et du Programme de participation communautaire à la gestion de la faune, auxquels ont participé 18 500 bénévoles. Parmi les projets réalisés, citons la restauration d'habitats et la surveillance de populations de poissons et d'animaux sauvages. Par ailleurs, le ministère a affecté 3 millions de dollars sur les 10 millions de dollars du Fonds de protection et de mise en valeur des pêches et de la faune à divers projets et activités de conservation.

Pour assurer l'exploitation durable des ressources, le MRN doit faire appliquer et observer les lois et règlements pertinents dans le cadre de tous ses programmes. Le ministère a affiché un taux d'observation de 95 pour 100 en 1999-2000, soit 5 pour 100 de plus que l'objectif fixé. En outre, il a amélioré la protection des espèces en voie de disparition en adoptant des règlements pris en application de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* pour deux autres espèces d'oiseaux, la paruline orangée et le râle élégant, et en élaborant un plan de rétablissement pour le ginseng d'Amérique.

Le taux de réussite de 94,4 pour 100 enregistré en 1999-2000 à la suite d'une première intervention lors d'un incendie de forêt s'explique en bonne partie par les neuf bombardiers à eau CL-415 ajoutés à la flotte aérienne du MRN au cours des deux dernières années et les 52 pompiers supplémentaires de première intervention. Ce taux n'a été dépassé qu'une fois au cours des cinq dernières années, et ce malgré le grand nombre d'incendies de forêts survenus au printemps. Grâce à une gestion plus efficace des activités de lutte contre les incendies et des opérations

aériennes, on a réalisé des économies de 5,37 millions de dollars par rapport aux prévisions de l'année.

En 1999-2000, le MRN a dirigé la mise sur pied d'un système provincial d'information foncière dans le cadre de l'initiative Information sur les terres de l'Ontario. Parmi les réalisations clés, citons la mise en oeuvre de l'initiative GéoBranché, un programme visant à aider les municipalités à soutenir la concurrence internationale et à utiliser les données gouvernementales de façon plus efficace. Ce programme, qui a été mis en oeuvre dans le cadre de l'initiative SuperCroissance, est un volet du projet L'Ontario branché, dirigé conjointement par le ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie et le ministère des Richesses naturelles. Le MRN a également collaboré avec d'autres ministères s'intéressant aux terres et aux ressources afin d'améliorer et d'uniformiser la collecte, la mise à jour et la distribution des données sur les ressources naturelles, l'environnement, la géophysique, etc., ainsi que l'accès à ces données.

En 1999-2000, le MRN a amélioré le service à la clientèle en organisant des séances de formation, en évaluant les processus de service, en publiant des documents répondant aux besoins de sa clientèle et en continuant de participer à la prestation des services par l'entremise des Centres d'information du gouvernement de l'Ontario.

Enfin, le ministère a élargi son programme d'emploi des jeunes en 1999-2000 afin d'inciter les jeunes à faire carrière dans la gestion des ressources et d'enrichir les compétences au sein du MRN.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Engagements clés

Le MRN s'inspirera des résultats positifs de la stratégie Patrimoine vital de l'Ontario pour élargir cette stratégie et y inclure des initiatives environnementales qui seront mises en oeuvre aux quatre coins de la province. Ainsi, en 2000-2001, le ministère :

- fournira une plus grande sécurité concernant l'aménagement du territoire aux entreprises de tourisme lié aux ressources naturelles et à l'industrie forestière par l'entremise de l'Accord sur les forêts de l'Ontario;
- réglementera les nouveaux parcs et zones protégées;
- améliorera les activités de plein air, y compris la chasse et la pêche;
- mettra en oeuvre le programme d'aménagement du Littoral du patrimoine des Grands Lacs afin de protéger la splendeur naturelle de cette région, de stimuler le développement économique et de créer des emplois;
- élargira le Programme de protection des zones naturelles afin de se porter acquéreur de terres ayant une importance écologique;
- mettra l'accent sur le développement du potentiel touristique et récréatif, notamment celui des sites naturels du patrimoine, afin de créer des emplois, de diversifier les économies locales et de mettre en valeur les ressources naturelles;
- améliorera le programme ontarien de protection des espèces menacées;
- élargira la portée du Fonds de protection et de mise en valeur des pêches et de la faune;
- améliorera les activités scientifiques et la collecte de données pour appuyer les objectifs de la stratégie Patrimoine vital de l'Ontario.

Le MRN collaborera avec des représentants des industries du tourisme, de l'exploitation forestière et de l'exploration minière afin de définir un cadre de négociation des ententes d'intendance des ressources permettant aux entreprises de tourisme lié aux ressources naturelles et à l'industrie forestière de l'Ontario de coexister et de prospérer.

Les avantages concurrentiels dont jouit l'Ontario en raison de l'abondance de ses ressources en eau reposent sur une politique et un cadre législatif efficaces assurant la viabilité de ces ressources. La coordination et l'intégration des activités de gestion des eaux dans la province feront en sorte que l'Ontario sera prêt à régler de façon efficace les questions actuelles et futures ayant trait à l'eau. Le MRN collaborera avec d'autres ministères pour définir un cadre et élaborer un plan d'activités permettant de répondre aux besoins en eau à court et à long termes de la province.

Le MRN formera des partenariats avec d'autres ministères pour accroître la capacité de la province de gérer les hautes et les basses eaux et s'efforcera de conclure une entente ayant force obligatoire avec les huit États des Grands Lacs et le Québec reposant sur une norme commune de protection des eaux des Grands Lacs. En outre, le ministère continuera de mettre en oeuvre un programme de mise à niveau de l'infrastructure provinciale de régularisation des eaux.

Le MRN continuera d'appuyer les initiatives de restructuration et les projets gouvernementaux tels que le Bureau des services communs, ServiceOntario et les Centres d'information du gouvernement. Grâce à l'élargissement du programme d'emploi des jeunes en 2000-2001, plus de 70 stagiaires travailleront au ministère; la plupart d'entre eux seront affectés à la stratégie Patrimoine vital de l'Ontario.

Le ministère continuera d'accroître l'accès du public à l'information géographique et de lui faire bénéficier des progrès réalisés dans le domaine de la technologie de l'information par l'entremise du Groupement pour les terres et les ressources en mettant en oeuvre des initiatives telles que GéoBranché et Information sur les terres de l'Ontario.

Le MRN aidera le gouvernement à respecter son engagement de reconnaître, par voie législative, l'importance de la chasse, de la pêche et de la conservation en Ontario. Il s'efforcera d'accroître la protection des espèces vulnérables et menacées et continuera de collaborer avec d'autres organismes afin d'éviter que la transmission de la rage par les ratons laveurs ne devienne endémique dans la province.

Enfin, le MRN s'est fixé comme objectif d'optimiser le taux d'observation des mesures législatives régissant les ressources naturelles en mettant en oeuvre un programme efficace comprenant diverses initiatives de promotion, de sensibilisation, de surveillance et d'application de la loi.

Stratégies clés

Gestion intégrée des ressources

La complexité des systèmes et procédés ayant trait aux écosystèmes et aux ressources naturelles, ainsi que des facteurs socioéconomiques, nécessite l'adoption d'une démarche axée sur la gestion intégrée des ressources. Ce mode de gestion repose sur la coordination des politiques, programmes et activités de gestion des ressources dans le but d'optimiser les avantages à long terme et de réduire au minimum les conflits entre les programmes, les activités de gestion des ressources et les utilisations de ces ressources.

Le MRN tiendra compte à la fois de l'incidence individuelle et combinée de ses politiques, plans et programmes, notamment sur le plan socioéconomique et environnemental. Le ministère jouera un rôle clé dans la détermination et le règlement des questions ayant trait aux ressources naturelles (qui touchent souvent plusieurs ministères, organismes et secteurs), ainsi que dans l'adoption de mesures de développement économique axées sur l'exploitation des ressources.

Parfaire les connaissances et l'information

Le MRN continuera de diriger et d'appuyer les initiatives fournissant un plus grand nombre de renseignements précis et à jour et permettant d'étoffer les connaissances scientifiques requises pour gérer les ressources de façon durable. Le ministère doit s'assurer que l'on dispose des données provenant des inventaires des ressources, des activités permanentes de surveillance et de recherche et des analyses de résultats pour faciliter la prise de décisions. Il définira et mettra en oeuvre un cadre de gestion fournissant des données uniformes à partir de normes clairement définies, ainsi que des méthodes communes d'accès et des outils connexes.

Le MRN apportera une contribution à l'infrastructure provinciale de l'information en dirigeant la mise au point d'un système provincial d'information sur les terres et les ressources et d'un système provincial de géocodage.

Attacher une juste valeur aux ressources

Il faut attacher une juste valeur aux ressources naturelles avant d'établir les priorités et les objectifs d'aménagement du territoire, de procéder à l'attribution des ressources et de fixer les coûts de l'utilisation, de la

gestion et de l'exploitation des ressources. Le MRN s'est engagé à s'assurer que la population de l'Ontario obtient un prix acceptable pour l'utilisation des ressources publiques et à accroître sa capacité de déterminer la valeur des ressources, notamment lorsqu'il analyse et interprète des données économiques, financières et sociales.

Offrir des services de qualité

Le MRN s'est fixé comme objectif d'accroître le degré de satisfaction de ses clients en offrant des services d'excellente qualité. Il s'est engagé à améliorer constamment ses systèmes de gestion et ses services de soutien. Pour ce faire, il visera l'excellence en donnant l'exemple, en respectant ou en dépassant les normes de service, et en répondant aux besoins des consommateurs.

Respecter la Déclaration sur les valeurs environnementales du MRN

Le ministère continuera de tenir compte de sa Déclaration sur les valeurs environnementales lorsqu'il prend des décisions ayant une incidence sur l'environnement, notamment en émettant des avis publics et en tenant des séances de consultation, comme l'exige la *Charte des droits environnementaux*.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Gestion des ressources naturelles

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Durabilité des ressources naturelles.	Régénération des zones exploitées.	Taux de réussite déterminé d'après un échantillon des résultats de la vérification forestière indépendante. Le taux de réussite noté dans le rapport de 1992 de la vérification indépendante des zones exploitées effectuée au cours des années 1970 et au début des années 1980 était de 96 %, d'après les normes utilisées à cette époque.	Atteindre le pourcentage de référence de 96 %. Rendre compte des grandes variations dans les taux de réussite.
	Taux d'observation des lois et règlements régissant les ressources naturelles.	Le taux standard est de 90 % d'après l'expérience des agents du ministère.	Atteindre le taux d'observation de 90 % déterminé d'après l'expérience des agents du ministère.
Maintien des avantages socioéconomiques associés aux ressources naturelles de l'Ontario.	Nombre de poissons ensemencés.	Le taux de réussite est fondé sur le nombre estimatif de poissons ensemencés dans les eaux provinciales.	Ensemencer 8,6 millions de poissons.
	Niveau d'utilisation des ressources naturelles à des fins récréatives.	Nombre de visites dans les parcs provinciaux : 8,3 millions (moyenne sur 10 ans).	Maintenir le nombre de visites à 8,3 millions (moyenne sur 10 ans).
Protection des ressources naturelles.	Protection des espèces en voie de disparition.	Assurer la protection de toutes les espèces désignées par voie de règlement en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.	Chercher à protéger deux autres espèces par voie de règlement. Terminer la mise en oeuvre du plan de rétablissement d'espèces de la rivière Sydenham. Élaborer deux autres plans de rétablissement d'espèces pour porter le nombre de plans à 20.

Activité de base : Gestion des ressources naturelles			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Degré élevé de satisfaction de la clientèle à l'égard de toutes les activités du ministère.	Degré de satisfaction de la clientèle (grand public et secteur privé).	Le degré de satisfaction sera déterminé selon le pourcentage des particuliers et des clients du secteur privé qui se disent satisfaits ou très satisfaits des services offerts par le MRN.	Atteindre un degré de satisfaction de 85 % d'ici 2001-2002.

Activité de base : Protection du public et intervention d'urgence			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Protection de la vie humaine, des biens et des ressources naturelles.	Délai d'intervention en cas d'incendie.	Délai d'intervention standard de 60 minutes dans les zones de gestion intensive des risques d'incendie.	Commencer à combattre 65 % des incendies dans un délai de 60 minutes ou moins.
	Superficie incendiée dans les zones de protection intensive et modérée.	Moins de 80 000 hectares par année selon une moyenne mobile sur 10 ans.	Atteindre l'objectif de 80 000 hectares par année en moyenne.
	Taux de réussite des mesures de lutte contre les incendies.	96 % des incendies couvrent une superficie d'au plus 4 hectares ou sont « contenus » à midi le jour après qu'ils ont été déclarés.	Atteindre le taux de 96 %.

Activité de base : Information géographique			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Maintien des avantages socioéconomiques associés aux ressources naturelles de l'Ontario.	Pourcentage du territoire ontarien dont les ressources ont été inventoriées et la base géographique a été établie.	Rendre compte des progrès réalisés pour achever la cartographie de base de l'Ontario, l'inventaire des ressources forestières et la base de données sur les ressources naturelles. Aux fins de la base de données sur les ressources naturelles, on rendra compte des progrès réalisés pour répondre aux besoins en données de diverses initiatives, y compris la stratégie Patrimoine vital de l'Ontario et le Système de données intégrées sur la nature et la géographie de l'Ontario.	Terminer et évaluer le projet pilote réalisé avec le gouvernement fédéral portant sur la mise à l'essai de nouvelles technologies permettant de dresser la carte de base de l'Ontario au nord de 51°N, ce qui mènera à la planification de projets et au partage de coûts pour la production de cartes (sous réserve de l'affectation de ressources par le gouvernement fédéral). Inventorier 95 % des ressources forestières d'ici la fin de l'exercice. Ajouter au moins dix catégories de données au Système de données intégrées sur la nature et la géographie de l'Ontario, élaborer des normes applicables aux données et déterminer des mécanismes de conservation des données (modèles durables de conservation) pour les ensembles de données de base sur les ressources naturelles.

Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000 (ANCIENNE STRUCTURE)

Remarque : Le MRN a réaligné ses activités de base au cours du processus de planification des activités de 2000-2001. Les données ci-dessous portent sur les dépenses engagées à la fin de 1999-2000 selon l'ancienne structure.

Ministère des Richesses naturelles	
Fonctionnement	458 millions de $
Immobilisations	97 millions de $
	3 360 employés

Gestion des ressources naturelles	
Fonctionnement	283 millions de $
Immobilisations	52 million de $
	2 460 employés

Information géographique	
Fonctionnement	24 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	310 employés

Protection du public et intervention d'urgence	
Fonctionnement	126 millions de $
Immobilisations	45 millions de $
	340 employés

Administration du ministère et bureau central	
Fonctionnement	25 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	250 employés

Remarques :

1. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
2. Les prévisions des dépenses de fonctionnement au début de l'exercice 1999-2000 s'élevaient à 364 millions de dollars (méthode du CCSP). Les augmentations en cours d'exercice se sont chiffrées à 93 millions de dollars. Les postes qui ont connu les augmentations les plus importantes sont les suivants : lutte accrue contre les incendies (47 millions de dollars) et an 2000 (12,9 millions de dollars).
3. Les dépenses nettes (en espèces) pour l'exercice 1999-2000 excluent les sommes provenant des comptes d'affectation spéciale, ainsi que des budgets d'autres ministères et d'autres programmes du ministère. Les recouvrements du ministère en 1999-2000 ont atteint 122,1 millions de dollars, répartis comme suit :

Compte d'affectation spéciale, parcs	36,9
Compte d'affectation spéciale, pêche et faune	50,4
Compte d'affectation spéciale, forêts, et fonds de fiducie	3,6
Recouvrements d'autres ministères et programmes	31,2
Total	**122,1**

Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000 (NOUVELLE STRUCTURE)

Remarque : Le ministère a réaligné ses activités de base pendant le processus de planification des activités de 2000-2001. Les données ci-dessous indiquent les dépenses que le ministère aurait engagées en 1999-2000 si la nouvelle structure avait été en place. Elles sont fournies pour faciliter la comparaison entre les dépenses de l'exercice précédent et les dépenses prévues pour 2000-2001.

Ministère des Richesses naturelles	
Fonctionnement	458 millions de $
Immobilisations	97 millions de $
	3 360 employés

Gestion des ressources naturelles	
Fonctionnement	267 millions de $
Immobilisations	52 millions de $
	2 415 employés

Information géographique	
Fonctionnement	57 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	395 employés

Protection du public et intervention d'urgence	
Fonctionnement	112 millions de $
Immobilisations	45 millions de $
	320 employés

Administration du ministère et bureau central	
Fonctionnement	22 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	230 employés

Remarques :

1. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
2. Les prévisions des dépenses de fonctionnement au début de l'exercice 1999-2000 s'élevaient à 364 millions de dollars (méthode du CCSP). Les augmentations en cours d'exercice se sont chiffrées à 93 millions de dollars. Les postes qui ont connu les augmentations les plus importantes sont les suivants : lutte accrue contre les incendies (47 millions de dollars) et an 2000 (12,9 millions de dollars).
3. Les dépenses nettes (en espèces) pour l'exercice 1999-2000 excluent les sommes provenant des comptes d'affectation spéciale, ainsi que des budgets d'autres ministères et d'autres programmes du ministère. Les recouvrements du ministère en 1999-2000 ont atteint 122,1 millions de dollars, répartis comme suit :

Compte d'affectation spéciale, parcs	36,9
Compte d'affectation spéciale, pêche et faune	50,4
Compte d'affectation spéciale, forêts, et fonds de fiducie	3,6
Recouvrements d'autres ministères et programmes	31,2
Total	**122,1**

Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base

Ministère des Richesses naturelles	
Fonctionnement	376 millions de $
Immobilisations	83 millions de $
	3 400 employés

Gestion des ressources naturelles	
Fonctionnement	250 millions de $
Immobilisations	62 millions de $
	2 420 employés

Information géographique	
Fonctionnement	39 millions de $
Immobilisations	8 millions de $
	400 employés

Protection du public et intervention d'urgence	
Fonctionnement	61 millions de $
Immobilisations	13 millions de $
	335 employés

Administration du ministère et bureau central	
Fonctionnement	26 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	245 employés

Remarques :

- Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
- Les données en début d'exercice sont présentées selon la méthode comptable du CCSP. Aucune modification en cours d'exercice.
- Les affectations approuvées excluent les sommes provenant des comptes d'affectation spéciale, ainsi que des budgets d'autres ministères et d'autres programmes du ministère. Les recouvrements du ministère en 2000-2001 sont établis à 105,1 millions de dollars et répartis comme suit :

Compte d'affectation spéciale, parcs,	32,0
Compte d'affectation spéciale, pêche et faune	53,2
Compte d'affectation spéciale, forêts, et fonds de fiducie	1,4
Recouvrements d'autres ministères et programmes	18,5
Total	**105,1**

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. On peut obtenir de plus amples renseignements sur le ministère et ses programmes en visitant le site Web à l'adresse suivante : www.mnr.gov.on.ca.

Bureau du ministre
Paul Demers
Tél. : (416) 314-2301
Téléc. : (416) 314-2216
Bureau 6630, édifice Whitney
99, rue Wellesley Ouest
Toronto ON M7A 1W3
Courriel : paul.demers@mnr.gov.on.ca

Direction de la coordination des politiques et de la planification
Ray Pichette
Tél. : (416) 314-1923
Téléc. : (416) 314-1948
Courriel : ray.pichette@mnr.gov.on.ca

Direction des services de communications
George Hutchison
Tél. : (416) 314-2119
Téléc. : (416) 314-2102
Courriel : george.hutchison@mnr.gov.on.ca

Information géographique
Jim Hamilton
Tél. : (705) 755-2139
Téléc. : (705) 755-1640
Courriel : jim.hamilton@mnr.gov.on.ca

Protection du public et intervention d'urgence
Jack McFadden
Tél. : (705) 945-5937
Téléc. : (705) 945-5959
Courriel : jack.mcfadden@mnr.gov.on.ca

Gestion des ressources naturelles

Pêche et faune
Bob Beecher
Tél. : (705) 755-1909
Téléc. : (705) 755-1900
Courriel : bob.beecher@mnr.gov.on.ca

Gestion forestière
Bill Thornton
Tél. : (705) 945-6660
Téléc. : (705) 945-6667
Courriel : bill.thornton@mnr.gov.on.ca

Relations avec l'industrie
Riet Verheggen
Tél. : (705) 945-5718
Téléc. : (705) 945-6667
Courriel : riet.verheggen@mnr.gov.on.ca

Terres et eaux
David deLaunay
Tél. : (705) 755-1620
Téléc. : (705) 755-1201
Courriel : david.delaunay@mnr.gov.on.ca

Parcs Ontario
Adair Ireland-Smith
Tél. : (705) 755-1702
Téléc. : (705) 755-1701
Courriel : adair.ireland-smith@mnr.gov.on.ca

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOINS DE LONGUE DURÉE

Plan d'activités

2000-2001

Ontario

Message de la ministre

L'hon. Elizabeth Witmer

La grande priorité du gouvernement est de veiller à ce que chaque Ontarien et Ontarienne ait accès à des soins de qualité. C'est pourquoi nous voulons que 80 pour 100 des médecins de famille admissibles travaillent dans des réseaux de soins primaires d'ici 2004. Ces réseaux offriront toute la gamme des services de santé 24 heures sur 24, sept jours par semaine.

Le plan d'activités du ministère s'articule autour de cet objectif et des mesures prises pour l'atteindre. Il explique comment nous mettons en oeuvre la restructuration du système de santé de l'Ontario et fait le point sur nos réalisations à ce jour. Le plan présente également nos stratégies et les engagements que nous avons pris pour nous doter d'un meilleur système de soins aujourd'hui comme demain.

La vitalité de l'économie ontarienne a permis au gouvernement de prendre en charge le coût des services de santé et de poursuivre les réformes essentielles du système de soins. Ces réformes sont nécessaires si nous voulons bâtir et maintenir un système de santé moderne.

L'engagement du gouvernement de l'Ontario d'augmenter les dépenses de santé est illustré par l'octroi de 22 milliards de dollars pour 2000-2001, un nouveau record. Cet investissement est impératif pour répondre aux besoins d'une population croissante et vieillissante.

Le gouvernement de l'Ontario a respecté son engagement de maintenir le financement permanent du système de santé, mais le gouvernement fédéral a réduit les fonds accordés à la province. Nous continuons de presser le gouvernement fédéral de financer de façon adéquate et durable les services de santé pour permettre à l'Ontario de se doter d'un système de santé restructuré et innovateur.

L'accroissement et le vieillissement de la population font que nous devons préparer nos services de santé pour l'avenir et cette tâche est bien entamée. Je me félicite des progrès que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a déjà accomplis; notre travail n'est pas terminé, mais je suis convaincue que nous atteindrons notre objectif.

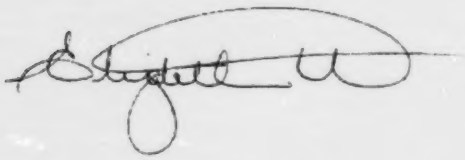

L'honorable Elizabeth Witmer
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée

Objectif général du ministère

Notre objectif est très clair : nous doter d'un système de santé accessible qui favorise le bien-être, améliore la santé des résidents et résidentes de la province à chaque étape de leur vie et soit offert aussi près que possible de leur domicile.

Pour soutenir cet objectif, le ministère a élaboré un plan d'action. Ce plan prévoit de transformer l'ancienne infrastructure pour créer de nouveaux programmes, services et établissements de santé qui nous permettront :

- de garder la population en bonne santé;
- de détecter plus tôt les maladies;
- d'élargir les services de santé communautaire;
- de tirer parti des points forts de notre système;
- d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée s'engage à offrir à tous les Ontariens et toutes les Ontariennes l'accès à des technologies et traitements modernes. Notre objectif est également d'encourager les professionnels de la santé à collaborer avec les établissement de soins et d'assumer leurs responsabilités à l'égard des patients et du système.

Le ministère a entrepris de moderniser le système de santé de l'Ontario par le biais d'une restructuration et d'investissements, mais aussi en intensifiant la promotion de la santé et la prévention des maladies et en élargissant le rôle des services communautaires.

La vitalité de l'économie ontarienne a permis au gouvernement de prendre en charge le coût des services de santé et de poursuivre les réformes essentielles du système de soins. Ces réformes sont nécessaires si nous voulons bâtir et maintenir un système de santé moderne.

Activités de base

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario a quatre activités de base – les services communautaires, les services professionnels, les services en établissement, et les politiques et la planification – qui, ensemble, assurent le fonctionnement du système de santé de la province et nous permettent de mettre en oeuvre notre plan d'action.

Services communautaires

L'objectif des services communautaires est de préserver la santé et l'autonomie des Ontariens et Ontariennes en prévenant les maladies et les blessures, en encourageant des styles de vie sains et en leur permettant de rester plus près de leur domicile et de leur famille.

Cette activité de base comprend les programmes de prévention des maladies et de promotion de la santé en matière de santé publique, de diabète et de sida; les soins de longue durée; les centres de santé communautaire; les services communautaires de santé mentale; les programmes de médicaments/d'appareils et accessoires fonctionnels/d'oxygénothérapie à domicile; les programmes de lutte contre l'alcoolisme, la toxicomanie et le jeu compulsif; les services de laboratoire; les services de santé d'urgence; les services intégrés pour enfants; et l'inscription et les demandes de règlement à l'Assurance-santé de l'Ontario.

Les 43 centres d'accès aux soins communautaires (CASC) de l'Ontario sont un volet essentiel des services communautaires. Répartis dans toute la province pour coordonner les soins à domicile et le placement dans les centres de soins de longue durée, les CASC réunissent, en un point central, une vaste gamme de services. En outre, le ministère finance environ 1 000 organismes dispensant des programmes de soutien communautaire, tels les repas livrés à domicile et les logements avec services de soutien.

Le personnel infirmier est une ressource essentielle et précieuse pour les services communautaires et le système de santé de l'Ontario. Ces professionnels bien informés et compétents offrent des soins de qualité aux patients quel que soit le milieu où ils travaillent.

Services professionnels

Le rôle des services professionnels est de veiller à ce que les médecins, le personnel infirmier et autres professionnels de la santé soient accessibles partout en Ontario. Ils améliorent l'accès aux services de santé en offrant des programmes dans les régions insuffisamment desservies. En finançant les études des résidents des écoles de médecine et la formation des fournisseurs de services de santé, comme les infirmières et infirmiers praticiens, les radiothérapeutes et les sages-femmes, on assure la relève de la profession médicale.

Cette activité de base encourage les professionnels de la santé, les organismes et les établissements de soins à collaborer pour mieux servir les patients. Les services professionnels ont mis en place un projet pilote consistant à monter des équipes de soins dans le cadre de la réforme des soins primaires. Ils sont également chargés de vérifier les factures présentées à l'assurance-santé afin de prévenir, détecter et décourager la fraude.

Services en établissement

Les services en établissement veillent à ce que les hôpitaux et les centres de soins de longue durée répondent aux besoins changeants de la population en faisant appel aux services et à la technologie appropriés. Les hôpitaux comprennent les hôpitaux communautaires, les hôpitaux spécialisés, tels les hôpitaux psychiatriques, et les centres d'enseignement des sciences de la santé situés dans les universités. Les centres de soins de longue durée comprennent les foyers pour personnes âgées et les maisons de soins infirmiers.

Les établissements ne sont pas administrés directement par le ministère. Ce sont, en effet, des sociétés indépendantes gérées par des conseils d'administration indépendants. Par contre, le ministère réglemente et finance les hôpitaux et les centres de soins de longue durée et exploite neuf hôpitaux psychiatriques en Ontario. Cinq hôpitaux spécialisés et 61 hôpitaux généraux offrent aussi des services psychiatriques dans la province.

L'Ontario a entrepris un vaste projet d'expansion des centres de soins de longue durée pour répondre à la demande d'une population croissante et vieillissante. Ces établissements fourniront des services de santé aux personnes qui ne peuvent plus vivre de façon autonome chez elles et ont besoin de soins infirmiers et personnels. Ces personnes qui, autrefois,

auraient été hospitalisées peuvent désormais vivre dans des centres de soins de longue durée qui leur offrent un cadre plus confortable dans une atmosphère familiale.

Politiques et planification

Dans le cadre de cette activité, nous élaborons des politiques de santé pour répondre aux besoins changeants d'une population croissante et vieillissante. Les seize conseils régionaux de santé, qui travaillent avec des collectivités locales et des intervenants de l'ensemble de la province, participent aux activités de planification du ministère.

Le secteur des politiques et de la planification est chargé d'élaborer les lois et règlements, ainsi que les normes et les programmes. Il évalue aussi la performance du système de santé de l'Ontario et coordonne les politiques avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires.

Le gouvernement finance la recherche pour améliorer la prestation des services de santé, et le ministère, de concert avec 21 organismes de réglementation professionnels, veille au respect des normes professionnelles et à la sécurité des patients.

Ce secteur est également chargé d'élaborer des programmes d'éducation pour les professions de la santé et d'apporter son soutien à quatre conseils de réglementation.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Le gouvernement poursuit les remarquables progrès réalisés dans la réforme et la modernisation du système de santé afin d'en assurer la viabilité.

En 1999-2000, nous avons continué la restructuration des hôpitaux et investi davantage de fonds dans les soins et services de santé de première ligne, notamment 27,4 millions de dollars pour les soins cardio-vasculaires, 48 millions de dollars pour le traitement du cancer et 31,3 millions de dollars pour les dialyses. Nous avons mis en place sept projets pilotes de soins primaires pour offrir des services plus accessibles et mieux coordonnés.

Pour améliorer les services aux patients, dispenser des soins plus près du domicile et réduire les listes d'attente des hôpitaux, nous avons investi 18,6 millions de dollars dans les services d'IRM, 5,6 millions de dollars dans de nouveaux centres de traitement cardio-vasculaire, 155 millions de dollars pour créer ou élargir les services de traitement par rayonnement et 375 millions de dollars pour engager 12 000 infirmières et infirmiers et créer 106 postes d'infirmières et infirmiers praticiens. Nous avons également introduit une nouvelle norme de service d'urgence dans les hôpitaux en vertu de laquelle les patients sont évalués 15 minutes après leur arrivée. Les nouvelles mères peuvent rester à l'hôpital pour une période de 60 heures après avoir accouché et chacune recevra désormais un appel téléphonique et l'offre d'une visite à domicile dans les 48 heures suivant sa mise en congé.

Le gouvernement a pris des mesures pour améliorer l'accès des communautés rurales et éloignées aux services de santé et de spécialistes en concluant des ententes portant sur d'autres modes de financement. Nous avons renforcé les services communautaires de santé mentale en augmentant le nombre de lits pour ces patients, en rénovant les établissements, en offrant de la formation dans ce domaine et en mettant en oeuvre un programme à l'égard des sans-abri atteints de maladie mentale. Nous avons également revu la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones en vue d'améliorer la santé des Autochtones et de promouvoir le ressourcement des familles.

Pour les personnes âgées, nous avons accéléré l'expansion des lits de soins de longue durée, élargi les services communautaires, comme les repas et

les soins à domicile, et augmenté le personnel infirmier dans les établissements de soins de longue durée et la communauté.

Nous avons changé notre orientation pour passer de la lutte contre les maladies à la promotion du bien-être et d'habitudes de vie saine, et nous avons continué à financer une vaste gamme de programmes de prévention des maladies, notamment Bébés en santé/Enfants en santé, le Programme de santé cardio-vasculaire de l'Ontario, la Stratégie antitabac de l'Ontario et le programme de dépistage du cancer du sein.

Notre priorité est de planifier nos ressources en professionnels de la santé pour nous assurer qu'elles sont suffisantes. Pour ce faire, le ministère a donné immédiatement suite aux recommandations du rapport McKendry sur les ressources en médecins en Ontario, intitulé *Physicians for Ontario*, en accordant 11 millions de dollars pour répondre aux besoins immédiats et en nommant un groupe d'experts pour élaborer les stratégies à long terme qui nous assureront que les médecins et autres professionnels de la santé seront en mesure de satisfaire les futurs besoins des collectivités. Le ministère se consacre maintenant à mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le rapport du Groupe de travail sur les soins infirmiers.

Engagements et stratégies clés pour 2000-2001

Les dépenses de l'Ontario en programmes et services de santé pour 2000-2001 atteindront le chiffre record de 22 milliards de dollars, soit une augmentation de 1,4 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent et le montant le plus élevé jamais accordé au budget de la santé de l'histoire du gouvernement de l'Ontario.

L'investissement dans les services de santé permettra de financer :

- les hôpitaux publics et leurs programmes essentiels, tels que la dialyse et le traitement des patients atteints de maladies cardio-vasculaires et de cancer;
- les programmes de soins de longue durée et de soins communautaires, notamment les 43 centres d'accès aux soins communautaires et les 200 organismes qui dispensent des soins infirmiers à domicile, des traitements et des services d'aide familiale;
- plus de 20 000 médecins, optométristes, chiropraticiens, physiothérapeutes et autres praticiens de la santé;
- des médicaments pour deux millions de personnes.

Nos stratégies pour 2000-2001 illustrent comme suit l'engagement du ministère envers la santé et la réforme du système de soins :

- amélioration de l'accès aux services médicaux;
- adoption de meilleures pratiques thérapeutiques;
- prévention des maladies;
- soutien à la recherche médicale.

Nous continuerons de travailler avec les autres provinces pour convaincre le gouvernement fédéral de participer pleinement au financement du système de santé.

Nous nous préparerons aux besoins de notre population croissante et vieillissante.
Le ministère veillera à ce que les services et la technologie appropriés soient en place pour que tous les Ontariens et toutes les Ontariennes puissent avoir accès à des services de santé de qualité à chaque étape de leur vie. En 2000-2001, nous mettrons l'accent sur la recherche, les programmes de don d'organes, les unités néonatales et les services de réadaptation. Nous continuerons à augmenter le nombre de lits de soins de longue durée, à investir davantage dans la modernisation des hôpitaux et à offrir des services de santé plus près du domicile des patients.

Nous élargirons nos activités de promotion de la santé et de prévention des maladies.
Pour aider la population à rester en bonne santé, nous encouragerons les programmes de vaccination contre la grippe et les programmes antitabac. Nous mettrons en place une des stratégies les plus sophistiquées d'Amérique du Nord en matière de prévention des accidents cérébro-vasculaires et de réadaptation des victimes de tels accidents. Au chapitre de la santé et du développement des enfants, nous élargirons nos programmes de lutte contre les troubles de l'alimentation, lancerons un nouveau programme de dépistage des troubles auditifs chez les nouveau-nés et étendrons aussi les programmes d'orthophonie destinés aux enfants d'âge préscolaire. Nous élaborerons des plans pour la prévention et le traitement de l'asthme et pour la sensibilisation à cette maladie. La Déclaration sur les valeurs environnementales du ministère décrit comment notre engagement et soutien à l'égard des questions environnementales s'expriment dans les décisions que nous prenons en matière de politiques.

Nous planifierons nos ressources en professionnels de la santé afin qu'elles soient bien réparties dans tout l'Ontario.
Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec le Northern Academic Health Sciences Centre et la Professional Association of Interns and Residents of Ontario. Nous augmenterons le nombre de places d'étudiants en médecine et prendrons intégralement en charge les études de ceux qui acceptent de déménager et d'exercer leur profession dans des régions insuffisamment desservies et choisissent des spécialités où il y a pénurie de médecins. Nous continuerons à mettre en oeuvre les recommandations du Groupe de travail sur les soins infirmiers et à engager davantage de personnel infirmier dans les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée et les collectivités. Les fonds que nous accordons à la recherche, aux techniques chirurgicales de pointe et au matériel de haute technologie, comme les machines d'IRM, nous permettront d'attirer et de retenir les meilleurs spécialistes.

Nous renforcerons le système de santé.
Pour offrir de meilleurs soins aux patients et améliorer l'accès aux services, nous élargirons et renforcerons les services de santé communautaire, les soins à domicile et les services psychiatriques. Il est essentiel que nous suivions les progrès de la technologie pour répondre aux besoins de la population au XXI^{e} siècle. Nous étendrons notre réseau de soins primaires et Télémédecine, un service d'assistance téléphonique sans frais offrant des conseils médicaux.

Nous intégrerons les réformes des services de santé pour améliorer l'accès aux services.
Nous financerons des projets novateurs, élaborés et parrainés localement pour que les services de santé correspondent mieux aux besoins des résidents et résidentes de chaque collectivité. Pour les élèves ayant des besoins spéciaux, nous élargirons les services de santé financés par le ministère aux enfants de toutes les écoles.

Nous améliorerons le service à la clientèle et augmenterons la responsabilité.
Nous introduirons une charte des droits des patients, des fiches d'évaluation du rendement des hôpitaux et des sondages sur la satisfaction des patients. Pour favoriser la mise en place d'un système d'approvisionnement en sang sécuritaire, nous financerons des projets de conservation du sang et des techniques chirurgicales sans transfusion. Pour respecter l'objectif de tolérance zéro du gouvernement en matière de fraude et assurer la viabilité de notre système de santé, nous multiplierons nos activités de détection, d'enquête et de poursuite des fraudeurs.

Nous nous adapterons à l'évolution des besoins et de la technologie.
Nous continuerons à nous montrer souples dans la répartition de nos ressources et le financement des hôpitaux et programmes prioritaires. Nous prendrons en charge les coûts de diagnostic et de traitement de la tuberculose des nouveaux immigrants et autres personnes ne bénéficiant pas de l'Assurance-santé de l'Ontario.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Le ministère revoit régulièrement ses objectifs afin d'améliorer le système de santé. En comparant l'efficacité des services aux mesures d'évaluation de la performance, le ministère peut savoir si ses réformes donnent les résultats escomptés. Mesurer la performance permet aussi au ministère de préparer des plans pour assurer la viabilité du système de santé.

Activité de base : Services communautaires – Préserver et protéger la santé des citoyens et citoyennes dans leurs collectivités

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
La population de l'Ontario sera parmi l'une des plus saines au monde.	Pourcentage de personnes évaluant leur santé comme excellente.	Meilleure santé auto-évaluée du Canada. En 1998-1999, 27 % des Ontariens et Ontariennes âgés de 12 ans et plus qualifiaient leur santé d'excellente; 90 % de bonne ou mieux que bonne. Dans d'autres provinces, l'évaluation excellente était cotée comme suit : Québec – 27 %, T.-N. – 27 %, Alberta – 27 %, C.-B. – 24 %, Manitoba – 23 %, Î.-P.-É. – 22 %, N.-É. – 21 %, N.-B. – 18 %, Sask. – 18 %.	Encourager des politiques publiques saines. 90 % des Ontariens et Ontariennes qualifieront leur santé de bonne ou mieux que bonne.
	Espérance de vie à la naissance. Pays Hommes Femmes Canada 75,3 81,3 France 73,9 81,9 Allemagne 73,0 79,5 Italie 74,4 80,8 Japon 76,4 82,8 Suède 76,2 81,5 R.-U. 74,3 79,7 É.-U. 72,5 79,2 Données sur la santé de l'OCDE de 1995.	Espérance de vie à la naissance la plus longue au Canada. Prov. Hommes Femmes Ontario 76,1 81,4 Alberta 76,0 81,3 C.-B. 76,1 81,8 Manitoba 75,4 80,7 N.-B. 75,2 81,2 T.N.-O. 69,8 75,5 T.-N. 74,9 80,5 N.-É. 74,9 80,8 Î.-P.-É. 73,9 80,8 Québec 75,1 81,5 Sask. 75,3 81,5 Yukon 70,9 84,4 Canada 75,7 81,4 Statistique Canada 1999.	Évaluer le Programme de santé cardio-vasculaire. Veiller à ce que les 37 bureaux de santé de l'Ontario aient des politiques en matière de gestion des risques liés à l'alcoolisme. Évaluer le programme de lutte contre le diabète et de soins des pieds dans le Nord de l'Ontario. Coordonner les programmes d'éducation et de soins du diabète chez les adultes et les enfants. Surveiller/appliquer/revoir les normes des programmes de prévention des maladies chroniques, de dépistage précoce du cancer, de prévention des blessures et de prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie.

Activité de base : Services communautaires – Préserver et protéger la santé des citoyens et citoyennes dans leurs collectivités

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
	Poids insuffisant à la naissance.	Taux le plus bas au Canada de bébés ayant un poids insuffisant à la naissance. En 1997, 5,9 % des bébés nés en Ontario avaient un poids insuffisant à la naissance, soit un peu plus que la moyenne nationale de 5,8 %. En 1996, Terre-Neuve et l'Alberta avaient le taux le plus élevé de bébés ayant un poids insuffisant à la naissance, soit 6,1 %. La Finlande, avec ses 4,1 % en 1995, est un modèle international.	Atteindre ou dépasser la moyenne nationale de 5,8 % pour le taux de bébés ayant un poids insuffisant à la naissance. Intégrer le programme Meilleur départ au programme Bébés en santé/Enfants en santé. Élargir le programme de dépistage de Bébés en santé/Enfants en santé aux familles qui attendent un enfant.
Réduire le nombre de décès prématurés.	Nombre d'années potentielles de vie perdues à cause du cancer et des maladies cardio-vasculaires.	Le moins grand nombre d'années potentielles de vie perdues au Canada. Les chiffres de 1997 pour toutes les causes de décès enregistrés en Ontario sont inférieurs à la moyenne nationale. Ontario Canada Total 32,3 36,2 Hommes 41,9 47,0 Femmes 22,9 25,4	Continuer d'avoir le moins grand nombre d'années potentielles de vie perdues au Canada. Terminer la mi en oeuvre des initiatives de lutte antitabac. Augmenter de 25 % le nombre de femmes participant au programme de dépistage du cancer du sein. Augmenter le nombre de femmes participant à un programme de dépistage du cancer du col de l'utérus.
Améliorer les résultats pour les enfants grâce à la prévention et à l'intervention précoce.	Pourcentage de familles recevant les services du programme Bébés en santé/Enfants en santé et/ou en rapport avec d'autres services communautaires.	100 % des nouveau-nés feront l'objet d'un dépistage des risques pour le développement. 100 % des mères seront contactées par téléphone dans les 48 heures suivant leur mise en congé de l'hôpital pour leur offrir une visite à domicile. 100 % des familles à risque élevé se verront offrir des services à domicile et/ou seront mises en rapport avec d'autres services communautaires. (Cibles à long terme)	Procéder au dépistage des risques pour le développement chez tous les enfants vivants à la naissance. Contacter 70 % des mères par téléphone dans les 48 heures suivant leur mise en congé pour leur offrir la visite à domicile d'une infirmière de la santé publique. Offrir à 9 000 (100 %) familles à risque élevé des services à domicile et/ou d'autres services communautaires.

Activité de base : Services communautaires – Préserver et protéger la santé des citoyens et citoyennes dans leurs collectivités

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Les Ontariens et Ontariennes disposent d'une gamme de plus en plus vaste de services de santé qui leur permettent de rester chez eux et dans leur communauté.	Nombre de services communautaires de soins de longue durée utilisés.	Maintenir le pourcentage de personnes âgées de plus de 75 ans qui vivent dans la collectivité. En 1996, 86 % de la population de l'Ontario âgée de plus de 75 ans vivait dans la collectivité. Augmenter le recours aux services communautaires de soins de longue durée.	86 % de la population de l'Ontario âgée de plus de 75 ans vivra dans la collectivité. Préparer un rapport sur le nombre de clients ayant reçu des soins de longue durée en 1999-2000. Offrir à 11 500 clients de plus des services communautaires de soins de longue durée.
Réduire le nombre des décès prématurés.	Taux de mortalité infantile.	Le taux de mortalité infantile le plus bas au Canada. En 1996, le taux de mortalité infantile (décès sur 1 000 naissances) en Ontario était de 5,7, soit légèrement supérieur à la moyenne nationale de 5,6. Les T.N.-O. ont le taux le plus élevé au Canada avec 12,2. Le Japon, avec son taux de 3,8, est un modèle international.	Maintenir le taux de mortalité infantile le plus bas au Canada. Revoir les normes et exigences du programme Santé et reproduction. Augmenter à 37 le nombre de bureaux de santé capables d'offrir le programme obligatoire Santé et reproduction.
Offrir des logements abordables avec services de soutien dans la collectivité aux sans-abri atteints de maladies mentales.	Logements avec services de soutien mis à la disposition des personnes utilisant les refuges.	1 000 logements à Toronto, Hamilton et Ottawa.	Créer 800 logements avec services de soutien à Toronto, 100 logements à Hamilton et 100 logements à Ottawa.

Activité de base : Services professionnels – Assurer l'accès aux soins primaires et spécialisés			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Améliorer l'accès aux soins primaires par le biais de la réforme des soins primaires.	Nombre de sites de soins primaires mis en place. Pourcentage du taux de participation des patients visés atteint. Nombre de médecins dispensant des soins primaires ayant adhéré à la réforme des soins primaires.	Faire passer à sept le nombre de sites pilotes où sera testée la réforme des soins primaires. Participation moyenne des patients dans chaque réseau de soins primaires, 75 % de la participation visée. Nombre de médecins adoptant la réforme des soins primaires dans les sept sites pilotes, l'objectif visé est de 275 médecins.	Mettre en oeuvre la réforme des soins primaires dans sept sites pilotes. Atteindre une moyenne de 75 % de participation dans quatre des sites et une moyenne de 25 % dans les trois sites restants. Obtenir la reconversion complète de 125 médecins dans quatre des sites et un taux de reconversion de 75 % dans les trois sites restants.
Accès régional aux services professionnels dans toutes les collectivités de la province.	Ressources en généralistes et spécialistes dans toute la province et dans les régions insuffisamment desservies de l'Ontario.	Augmenter le nombre de généralistes et de spécialistes exerçant dans les régions où le ratio médecins par habitant est inférieur à la moyenne provinciale.	Faire le point sur les ressources en médecins dans les régions insuffisamment desservies. Maintenir des relations de travail fructueuses avec les associations de fournisseurs de soins pour régler les problèmes de prestation des services et de gestion des dépenses.
			Élaborer des solutions pour les services d'urgence en mettant en place la Phase III.
		Augmenter le nombre de mois d'enseignement médical suivi par les médecins en formation dans les régions rurales et le Nord.	Prendre intégralement en charge les études d'au moins 10 étudiants en médecine qui s'engagent à exercer dans des régions insuffisamment desservies.
	Nombre de recommandations du Groupe de travail sur les soins infirmiers mises en oeuvre.	Mise en oeuvre de toutes les recommandations au cours des cinq prochaines années.	Continuer la mise en oeuvre de toutes les recommandations pour promouvoir la formation et l'éducation, la recherche en soins infirmiers, les efforts de maintien en poste et de recrutement, ainsi que le leadership du personnel infirmier dans les organisations de santé.

Activité de base : Services en établissement – Fournir des soins actifs et de longue durée en établissement			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Les Ontariens et Ontariennes reçoivent des soins en établissement appropriés.	Pourcentage de jours passés par des patients à l'hôpital quand un autre type d'établissement serait plus approprié.	En 1999-2000, la cible était de 8,5 %.	Diminuer le pourcentage de jours d'au moins 0,1 %.
	Nombre de lits disponibles en établissement de soins de longue durée.	Augmenter de 35 % (soit de 20 000 lits) le nombre de lits de soins de longue durée.	D'ici le 31 mars 2001, on disposera de 1 327 lits supplémentaires de soins de longue durée. Le financement a été accéléré pour atteindre le chiffre-cible de 2 000 lits promis en 1998.

Activité de base : Politiques et planification – Établir une direction pour les services de santé et surveiller la qualité et la performance du système			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Niveau élevé de satisfaction du public à l'égard des services de santé financés par le gouvernement.	Évaluation par les Ontariens et Ontariennes de la qualité et de la disponibilité des services de santé, ainsi que de l'accessibilité à ces services.	L'enquête publique nous permettant d'établir nos objectifs et engagements pour 2000-2001 est en cours. L'Enquête nationale de 1998-1999 sur la santé de la population a donné un taux de réponses positives de 95 % en Ontario pour la disponibilité des services, soit une augmentation de 1 % par rapport à 1996-1997.	Inclure des questions sur la satisfaction du public à l'égard des services de santé dans une enquête ontarienne semblable aux enquêtes effectuées dans d'autres provinces et publier les résultats en 2000-2001.
Augmenter la responsabilité en éliminant la fraude et l'abus du système.	Pourcentage de cas recommandés pour enquête et examen par des comités. Nombre d'enquêtes pour fraude entreprises.	Pour les cinq prochaines années, augmenter le pourcentage des recommandations afin qu'au moins 100 cas soient soumis au Comité d'étude de la médecine. Pourcentage de cas soumis pour enquête aux programmes de lutte contre la fraude.	Sensibiliser davantage le personnel du ministère aux programmes de lutte contre la fraude et mettre en oeuvre un plan de communications.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	
Fonctionnement**	20 600 millions de $
Immobilisations	1 344 millions de $
Coûts de fonctionnement exceptionnels importants	286 millions de $
	9 380 employés

Services communautaires	
Fonctionnement	4 846 millions de $
Immobilisations	16 millions de $
	2 615 employés

Services communautaires de soins de longue durée
Services communautaires de santé mentale
Centres de santé communautaire
Programmes de médicaments/Appareils et accessoires fonctionnels/Oxygénothérapie à domicile
Lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie
Inscription et demandes de règlement
Prévention des maladies et promotion de la santé
Services de laboratoires communautaires
Services de santé d'urgence
Services intégrés pour enfants

Services professionnels	
Fonctionnement	5 352 millions de $
	150 employés

Médecins
Organisations de services de santé/ Établissements de santé autonomes
Sages-femmes
Autres praticiens
Programme des services aux régions insuffisamment desservies
Subventions accordées aux résidents du Nord pour frais de transport à des fins médicales
Formation clinique

Services en établissement	
Fonctionnement**	10 172 millions de $
Immobilisations	1 328 millions de $
	5 780 employés

Hôpitaux/Hôpitaux psychiatriques
Établissements de soins de longue durée

Politiques et planification	
Fonctionnement	78 millions de $
	140 employés

Politiques et planification intégrées
Conseils régionaux de santé
Organismes de réglementation
Recherche

Administration interne	
Fonctionnement**	152 millions de $
	695 employés

Services du ministère
Technologie de l'information
Autres fonctions du ministère
Projet « An 2000 » du secteur de la santé

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein au 31 mars 2000.
*Selon la méthode comptable du CCSP (Conseil sur la comptabilité dans le secteur public).
**Exclut les coûts de restructuration des services de santé et les coûts exceptionnels importants.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	
Fonctionnement**	21 988 millions de $
Immobilisations	291 millions de $
	5 550 employés

Services communautaires	
Fonctionnement	5 282 millions de $
Immobilisations	54 millions de $
	2 255 employés

Services communautaires de soins de longue durée
Services communautaires de santé mentale
Centres de santé communautaire
Programmes de médicaments/Appareils et accessoires fonctionnels/Oxygénothérapie à domicile
Lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie
Inscription et demandes de règlement
Prévention des maladies et promotion de la santé
Services de laboratoires communautaires
Services de santé d'urgence
Services intégrés pour enfants

Services professionnels	
Fonctionnement	5 500 millions de $
	145 employés

Médecins
Organisations de services de santé/ Établissements de santé autonomes
Sages-femmes
Autres praticiens
Programme des services aux régions insuffisamment desservies
Subventions accordées aux résidents du Nord pour frais de transport à des fins médicales
Formation clinique

Services en établissement	
Fonctionnement**	11 024 millions de $
Immobilisations	237 millions de $
	2 310 employés

Hôpitaux/Hôpitaux psychiatriques
Établissements de soins de longue durée

Politiques et planification	
Fonctionnement	90 millions de $
	145 employés

Politiques et planification intégrées
Conseils régionaux de santé
Organismes de réglementation
Recherche

Administration interne	
Fonctionnement**	92 millions de $
	695 employés

Services du ministère
Technologie de l'information
Autres fonctions du ministère
Projet « An 2000 » du secteur de la santé

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP (Conseil sur la comptabilité dans le secteur public).
**Exclut les coûts de restructuration des services de santé et les coûts exceptionnels importants.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Prière de les faire parvenir à l'adresse ou aux personnes suivantes :

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Unité des services à la clientèle
900, rue Bay
Bureau M1-57
Queen's Park
Toronto ON M7A 1N3

Télécopieur : (416) 327-8791

Ligne INFO : 1 800 268-1153
Appels de Toronto : (416) 314-5518
ATS : 1 800 387-5559
Site Web/courriel : http://www.gov.on.ca/health/indexf.html

Vous pouvez également contacter :

Bureau de la ministre
Hilary Short - (416) 327-4300

Pour les services communautaires et les hôpitaux
Sharon Balsys - (416) 327-4381
Courriel : sharon.balsys@moh.gov.on.ca

Pour les centres d'accès aux soins de longue durée et les CASC
George James - (416) 324-6199
Courriel : george.james@moh.gov.on.ca

Pour les services professionnels
Ted Haugen - (416) 327-4372
Courriel : ted.haugen@moh.gov.on.ca

Pour les politiques et la planification
John Whytock - (416) 326-1004
Courriel : john.whytock@moh.gov.on.ca

SECRÉTARIAT À L'ENFANCE

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message de la ministre

L'hon. Margaret Marland

Les êtres humains savent intuitivement depuis l'origine des temps que les expériences vécues dans l'enfance sont le fondement du succès et du bien-être pendant le reste de la vie. Comme l'a écrit le grand poète anglais John Milton, il y a plus de 300 ans, l'enfant définit l'homme comme le matin définit la journée.

Nous avons maintenant la preuve scientifique que les années les plus critiques vont de la conception à l'âge de six ans et que ce sont essentiellement les trois premières années de l'existence qui comptent. L'*Étude sur la petite enfance*, commandée par le premier ministre Mike Harris, a examiné les recherches les plus récentes et conclu que le développement du cerveau de l'enfant au cours des premières années est à la base de l'apprentissage, du comportement et de la santé la vie durant.

Si nous donnons à nos enfants l'amour, les soins et la stimulation dont ils ont besoin pendant cette période critique, ils pourront acquérir la force qui leur permettra de faire face aux défis de l'existence. Si les parents mettent en oeuvre les compétences nécessaires et que les enfants se développent de façon saine pendant les premières années de leur vie, ils seront mieux à même de réussir plus tard dans leurs études et de devenir des adultes en bonne santé qui contribuent au bien-être de la société.

Notre gouvernement a fait siens les résultats de l'Étude et s'engage à offrir des possibilités de développement précoce aux enfants et aux familles de tout l'Ontario. Je suis honorée que le premier ministre Harris, en faisant de moi la première ministre déléguée au dossier de l'Enfance, m'ait confié la tâche d'édifier un programme à l'échelle de la province à l'intention de la petite enfance. Nous avons déjà pris d'importantes mesures initiales à cette fin et ferons beaucoup plus au cours de l'année qui vient.

Bien sûr, les programmes pour les enfants et les jeunes du gouvernement de l'Ontario ne s'arrêtent pas à la petite enfance. À titre de ministre déléguée au dossier de l'Enfance, je continuerai, avec le soutien du Secrétariat à l'enfance, à collaborer avec tous les ministères pour coordonner la planification des politiques et améliorer la prestation des services aux enfants et aux familles.

Ce sont les collectivités locales elles-mêmes qui savent le mieux ce dont elles ont besoin pour élever leurs enfants dans des familles saines. L'établissement de solides partenariats soutenus par de sérieux investissements permettra d'assurer un avenir prospère à nos enfants et à la

province. C'est pour cette raison que le Secrétariat à l'enfance encouragera la formation de nouveaux partenariats communautaires qui profitent aux enfants et aux familles, et saura se prévaloir des partenariats existants.

Les auteurs de l'*Étude sur la petite enfance* déclarent que l'amélioration des perspectives d'avenir pour la prochaine génération d'Ontariennes et d'Ontariens – réussite scolaire, santé et qualité de vie, et succès dans le marché du travail – favorisera l'avenir de la population tout entière. C'est à nous de saisir cette occasion de travailler ensemble pour offrir les meilleures possibilités de vie à nos enfants et à nos petits-enfants.

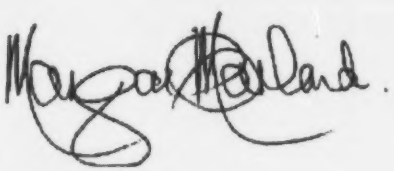

L'honorable Margaret Marland
Ministre déléguée à l'Enfance

Objectif général du Secrétariat

Le Secrétariat s'est fixé comme objectif d'axer la prestation des programmes et des services de soutien dont il s'occupe sur l'enfant, la famille et la collectivité afin de promouvoir la bonne santé, la croissance et le développement des enfants de la province. Pour atteindre cet objectif, le Secrétariat :

- collabore avec les familles, les entreprises, le secteur bénévole, les organismes de bienfaisance, les ministères du gouvernement de l'Ontario et d'autres gouvernements pour aider les parents à assurer le développement sain de leurs enfants;

- encourage les interventions précoces dans la vie des enfants afin de prévenir les problèmes avant qu'ils ne se développent;

- veille à ce que les familles soient au courant des services et des ressources à leur disposition pour les aider à s'occuper de leurs enfants.

Activités de base

Les deux activités de base du Secrétariat à l'enfance sont les suivantes :

- Promouvoir la bonne santé, la croissance et le développement des enfants de l'Ontario.

Le Secrétariat collabore avec d'autres ministères et organismes du gouvernement afin de dispenser des services à l'enfance d'une façon coordonnée. Il recherche la collaboration du secteur privé et du secteur bénévole pour prendre des initiatives de prévention et d'intervention précoce en faveur des enfants, et il encourage l'établissement de partenariats avec les secteurs public et privé pour renforcer les programmes et les services de soutien à l'intention des enfants et des familles.

- Sensibiliser le public aux programmes et aux services de soutien offerts aux enfants.

La ministre joue un rôle clé en tant que défenseure, conseillère et porte-parole des enfants de l'Ontario auprès du gouvernement. Le Secrétariat aide à sensibiliser la population de l'Ontario aux programmes et aux services de soutien offerts aux enfants et aux familles. Le Secrétariat utilise différents moyens de communication pour veiller à ce que les familles soient au courant des ressources à leur disposition.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Au cours de son deuxième exercice complet, le Secrétariat à l'enfance a publié l'*Étude sur la petite enfance*. L'Étude conclut que le développement du cerveau de l'enfant au cours des premières années est à la base de l'apprentissage, du comportement et de la santé la vie durant, et que tous les secteurs de la société doivent travailler de concert pour promouvoir la croissance et le sain développement des enfants.

En réponse aux recommandations de l'Étude, le gouvernement de l'Ontario a choisi cinq projets communautaires pilotes afin d'évaluer les méthodes employées par différentes collectivités pour favoriser le développement de la petite enfance et en tirer parti. Les projets pilotes guideront les efforts du Groupe de travail sur la petite enfance et la décision du gouvernement d'élaborer un cadre pour l'établissement de centres communautaires de développement de la petite enfance et d'acquisition des compétences parentales. Les projets pilotes permettront d'examiner les initiatives communautaires et de les évaluer. Ils sont mis en oeuvre à South East Grey, London, Ottawa-Carleton, North Bay et la région de York.

Pour sensibiliser le public aux services offerts aux enfants et aux familles, le Secrétariat a amélioré et agrandi son site Web et créé des liens avec des sites Web de l'extérieur qui offrent des renseignements ou des services aux enfants et aux familles. Le Secrétariat a distribué 10 000 exemplaires imprimés de *l'Info-guide pour enfants,* le premier répertoire de services pour enfants financés par la province. Le Secrétariat continue à offrir cette ressource importante sur son site Web à l'adresse suivante : www.childsec.gov.on.ca/defaultf.htm. Il a aussi distribué plus de 15 000 exemplaires de l'*Étude sur la petite enfance*, laquelle est également disponible sur son site Web.

Pendant l'exercice 1999-2000, la ministre déléguée au dossier de l'Enfance s'est rendue dans de nombreuses collectivités de l'Ontario pour sensibiliser la population à l'importance de l'acquisition des compétences parentales et du développement de la petite enfance, et pour la mettre au courant des services et des soutiens gouvernementaux à la disposition des enfants et des familles. Les initiatives gouvernementales comprennent, entre autres, ce qui suit :

- offre du petit déjeuner à plus de 160 000 enfants dans le cadre de 1 330 programmes locaux d'alimentation des enfants;
- possibilité pour les nouvelles mères de rester à l'hôpital pendant 60 heures après l'accouchement;
- examen de dépistage de tous les nouveau-nés de l'Ontario et visites à domicile dans le cadre du programme Bébés en santé/Enfants en santé;
- octroi de fonds pour l'élaboration de programmes d'apprentissage précoce, pour l'offre et le développement de soins de garde pour les enfants en provenance de familles à revenu faible et moyen, et pour les Services d'orthophonie pour les enfants d'âge préscolaire;
- adoption de modifications à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* pour promouvoir le meilleur intérêt, la protection et le bien-être des enfants et des jeunes.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

En 2000-2001, le Secrétariat à l'enfance continuera son travail proactif au sein du gouvernement pour promouvoir des stratégies qui protègent le meilleur intérêt des enfants et des jeunes de l'Ontario. Le Secrétariat encouragera aussi l'établissement de partenariats avec le secteur privé et les organismes à but non lucratif pour faire face aux problèmes qui touchent les enfans et assurer un investissement plurisectoriel dans l'avenir.

En réponse à une autre recommandation importante de l'*Étude sur la petite enfance*, le gouvernement a chargé un groupe de travail de le conseiller sur les normes et les éléments clés d'un programme à l'intention de la petite enfance.

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement d'améliorer les services aux jeunes enfants et à leur famille, les projets communautaires pilotes et les travaux du groupe de travail sur la petite enfance se poursuivront jusqu'en 2001.

Le Secrétariat lancera une campagne d'éducation et de sensibilisation du public pour mieux faire comprendre l'importance du développement de la petite enfance et de l'acquisition des compétences parentales. Cela se fera en partie dans le cadre d'un partenariat avec TVOntario pour élargir le programme et y inclure, notamment, la création d'instruments pour favoriser l'acquisition des compétences parentales et le développement optimal des jeunes enfants. Le gouvernement financera également des postes de coordonnateurs communautaires qui seront chargés d'effectuer un travail de sensibilisation au niveau communautaire sur l'importance des premières années.

Pour faciliter l'accès à l'information sur les services aux enfants financés par la province, le Secrétariat mettra à jour et augmentera *l'Info-guide pour enfants* afin d'offrir un répertoire complet des services et des programmes pour enfants financés par le gouvernement.

Pour aider le gouvernement à s'acquitter de son engagement d'augmenter les possibilités d'enrichissement des compétences parentales et de développement de la petite enfance à tous les enfants de l'Ontario, un Fonds d'aide au développement de la petite enfance, doté de 30 millions de dollars, sera lancé en 2000. Le Fonds fournira des sommes de contrepartie

aux contributions des entreprises, du secteur bénévole et des organismes de bienfaisance. Les collectivités pourront déposer une demande au Fonds plus tard cette année. Grâce au Fonds, le gouvernement consacrera jusqu'à 15 millions de dollars cette année et jusqu'à 30 millions de dollars en 2001-2002 au financement d'initiatives communautaires en faveur de la petite enfance.

Le gouvernement établira aussi un Conseil consultatif des jeunes pour donner aux jeunes de l'Ontario la possibilité de faire connaître leurs priorités et leurs problèmes à la ministre déléguée au dossier de l'enfance et pour les inviter à participer de façon plus directe aux discussions et aux décisions sur l'avenir de l'Ontario.

Les partenariats jouent également un rôle important dans le renforcement des programmes et des services de soutien aux enfants et aux familles. C'est pourquoi nous mettons en place le Conseil consultatif des jeunes auprès de la ministre et nous demandons conseil au Groupe de travail sur la petite enfance. Ces consultations aideront la ministre et le Secrétariat à l'enfance à dégager les priorités et les mesures à prendre pour assurer le bien-être des enfants de l'Ontario dès maintenant et à l'avenir.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Promotion de la bonne santé, de la croissance et du développement des enfants de l'Ontario			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Accroître les ressources communautaires susceptibles d'appuyer le développement de la petite enfance.	Nombre de collectivités qui disposent de centres de développement de la petite enfance et d'acquisition des compétences parentales conformes au cadre de travail provincial.	Augmentation de 20 % par rapport au niveau de base d'ici 2001-2002.	• Établir un cadre approuvé par le gouvernement concernant les ressources communautaires. • Lancer un Fonds d'aide au développement de la petite enfance pour mobiliser les collectivités et d'autres secteurs à cette question et à l'importance des compétences parentales. • Suivre l'utilisation du Fonds d'aide au développement de la petite enfance pour commencer à noter la participation accrue des entreprises, du secteur bénévole et des organismes de bienfaisance au développement de la petite enfance et à l'acquisition des compétences parentales.
Les connaissances et les recherches sur les meilleures pratiques orientent l'activité du gouvernement dans le domaine de la petite enfance.	Pourcentage des nouveaux programmes et politiques d'envergure de l'Ontario pour la petite enfance qui s'inspirent des connaissances et des recherches sur les meilleures pratiques.	100 % des nouveaux programmes et politiques d'envergure de l'Ontario pour la petite enfance s'inspirent des connaissances et des recherches sur les meilleures pratiques.	50 % d'augmentation par rapport au niveau de base établi en 1999-2000.

Activité de base : Sensibilisation du public			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Les familles et les enfants ont accès aux programmes et aux services de soutien financés par le gouvernement.	Pourcentage de familles interrogées qui sont au courant des programmes et des services de soutien financés par le gouvernement, y ont accès et en sont satisfaites.	D'ici 2001-2002, 80 % des familles interrogées seront au courant des programmes et des services de soutien financés par le gouvernement et en seront satisfaites.	• Continuer à promouvoir *l'Info-guide pour enfants* et en réviser la version électronique, et apporter des modifications au site Web en fonction des commentaires reçus. • Établir un niveau de base concernant les familles interrogées qui sont au courant des programmes et des services de soutien financés par le gouvernement et qui en sont satisfaites.
Les parents, les collectivités, les professionnels offrant des services aux enfants, les entreprises, le secteur bénévole et les organismes de bienfaisance sont conscients de l'importance des premières années d'enfance et comprennent le rôle qu'ils peuvent jouer à cet égard.	Pourcentage de parents, de collectivités et d'autres secteurs qui sont conscients de l'importance des premières années d'enfance et qui comprennent le rôle qu'ils peuvent jouer à cet égard.	D'ici 2002-2003, 80 % des parents, des collectivités, des professionnels, des entreprises, du secteur bénévole et des organismes de bienfaisance sont conscients de l'importance des premières années d'enfance et comprennent le rôle qu'ils peuvent jouer à cet égard.	• Entreprendre des recherches et élaborer des instruments axés sur des auditoires particuliers pour augmenter la sensibilisation et la compréhension de l'importance des premières années d'enfance et solliciter le soutien des entreprises et des organismes de bienfaisance. • 20 % d'augmentation par rapport au niveau de base établi.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Secrétariat à l'enfance	
Fonctionnement	2,4 millions de $
	15 employés

Promouvoir la bonne santé, la croissance et le développement des enfants de l'Ontario	
Fonctionnement	1,6 million de $
	12 employés

Sensibiliser le public aux programmes et services de soutien destinés aux enfants	
Fonctionnement	8 millions de $
	3 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Secrétariat à l'enfance	
Fonctionnement	3,8 millions de $
	20 employés

Promouvoir la bonne santé, la croissance et le développement des enfants de l'Ontario	
Fonctionnement	2,4 millions de $
	14 employés

Sensibiliser le public aux programmes et services de soutien destinés aux enfants	
Fonctionnement	1,4 million de $
	6 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Cate Parker
Secrétariat à l'enfance
1075, rue Bay, 6e étage
Toronto ON M7A 1E9
Tél. : (416) 325-1271
Téléc. : (416) 326-3793
cate.parker@css.gov.on.ca

ou présenter les demandes de renseignements généraux à :

Carolyn Koff
Bureau de la ministre déléguée au dossier de l'Enfance
1075, rue Bay, 6e étage
Toronto ON M7A 1E9
Tél. : (416) 325-7724
Téléc. : (416) 325-7716

Site Web : www.childsec.gov.on.ca/defaultf.htm

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE GESTION

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. Chris Hodgson

Tout comme un siège social, le Secrétariat du Conseil de gestion (SCG) oriente la prestation de services et de programmes de haute qualité dans tout le gouvernement. Avec le Bureau du Conseil des ministres et le ministère des Finances, nous sommes chargés de veiller à ce que les deniers publics soient utilisés au mieux. Nous veillons à la mise en oeuvre de changements productifs et dirigeons les efforts du gouvernement pour l'excellence des services, la transparence et la responsabilité.

Au cours de l'exercice passé, le Secrétariat du Conseil de gestion a continué à améliorer les opérations internes et à dispenser des programmes à l'échelle du gouvernement pour accroître la disponibilité et la qualité des services dispensés à la population de l'Ontario. Nos principaux objectifs pour l'année étaient de rationaliser encore davantage l'administration et d'intégrer les services du gouvernement. Nos réalisations ont contribué à optimiser l'utilisation des deniers publics.

On trouvera ci-dessous certains des points saillants du présent document :

L'année dernière, nous avons ouvert 57 Centres d'information du gouvernement à travers l'Ontario; nous avons relevé avec succès les défis associés à l'arrivée de l'an 2000 et nous avons mis la dernière main à la rationalisation des services technologiques et généraux avec l'établissement du Bureau des services communs, de la Division de la vérification interne et du Bureau du directeur général de l'information pour la fonction publique.

Cette année, nous continuerons à rationaliser les opérations administratives du gouvernement; nous travaillerons à la mise au point de la carte intelligente de l'Ontario; nous continuerons à promouvoir et à soutenir l'utilisation d'Internet pour dispenser des services au public dans le cadre d'un plan général de recours à la technologie pour accroître l'efficience et l'efficacité du gouvernement (gouvernement électronique); nous maintiendrons notre engagement à l'égard de politiques et de programmes concernant les jeux de hasard qui soient socialement responsables, réglementés, et qui répondent aux préoccupations des collectivités et des parties intéressées; et nous nous préparerons à poursuivre les négociations avec la fonction publique, par l'entremise de nos agents négociateurs, dans le but de parvenir à des ententes justes et responsables pour nos employés et les contribuables.

En tant que président du Conseil de gestion du gouvernement et ministre responsable du Secrétariat du Conseil de gestion, je vous invite à examiner nos réalisations au cours de l'année écoulée et nos projets pour 2000-2001.

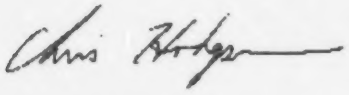

L'honorable Chris Hodgson
Président, Conseil de gestion du gouvernement

Objectif général du Secrétariat

Le Secrétariat du Conseil de gestion (SCG) s'engage à faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario soit le mieux géré au monde par une fonction publique axée sur l'optimisation des ressources et l'excellence des services fournis à la population.

Mission du Secrétariat

À l'appui de notre engagement de dispenser des services de qualité à la population ontarienne et d'optimiser les ressources, le Secrétariat du Conseil de gestion gère les ressources gouvernementales avec efficacité et fournit aux ministères des normes, un leadership et des solutions intégrées pour respecter les priorités du gouvernement. Dans le cadre de l'engagement du gouvernement en matière de responsabilité, le Secrétariat dirige la mise en oeuvre de politiques et de programmes concernant les jeux de hasard qui sont responsables et réglementés et répondent aux besoins.

Activités de base

Le Secrétariat du Conseil de gestion est responsable de cinq activités de base : contrôle central, information et technologie de l'information, services communs, services immobiliers, et établissement des politiques et des programmes en matière de jeux. Le 1er avril 2000, les Archives publiques de l'Ontario sont passées du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs au SCG. Elles font maintenant partie de l'activité de base Information et technologie de l'information.

Contrôle central

Le Secrétariat du Conseil de gestion partage les fonctions de contrôle avec le ministère des Finances et le Bureau du Conseil des ministres pour veiller à ce que le gouvernement de l'Ontario soit géré de façon efficace et rentable. Le SCG aide le gouvernement à atteindre ses objectifs de gestion financière dans tout le secteur public en coordonnant et en contrôlant la planification des ressources et les plans d'activités ministériels; en offrant des services intégrés de vérification interne; en agissant en qualité d'employeur et en établissant des politiques générales de gestion et de planification des ressources humaines; et en dirigeant des projets de restructuration à l'échelle de la fonction publique. L'une des principales fonctions du SCG consiste à élaborer des normes, des pratiques et des politiques internes qui aident tous les ministères à atteindre leurs objectifs, à gérer leurs programmes, services et ressources – ressources humaines et financières, technologie de l'information, biens immobiliers – et à mettre en oeuvre des projets de changement à l'échelle du gouvernement.

Information et technologie de l'information

Le gouvernement de l'Ontario consacre plus de 650 millions de dollars par an à l'information et à la technologie de l'information, et quelque 2 500 fonctionnaires gèrent et dispensent des services dans ce secteur. Afin de continuer à garantir la rentabilité des investissements du gouvernement dans la technologie, le Secrétariat du Conseil de gestion met actuellement en oeuvre une stratégie qui favorise l'utilisation de la technologie pour dispenser des services de qualité au public, améliorer l'efficacité et la responsabilité, et créer des programmes innovateurs

rentables pour les clients internes et externes. Par l'intermédiaire du Bureau du directeur général de l'information pour la fonction publique, le SCG dirige et coordonne les activités relatives à l'information et à la technologie de l'information du gouvernement.

Dans le cadre de l'activité de base relative à l'information et à la technologie de l'information, les Archives publiques de l'Ontario assument la direction générale de la gestion et de la préservation de l'information, ce qui constitue une composante essentielle d'un gouvernement efficace, efficient et responsable, et assure l'accès du public à la mémoire collective de l'Ontario. Ses objectifs clés sont d'élaborer et de promouvoir des normes à l'échelle du gouvernement et de sélectionner, conserver et mettre à la disposition du public une information enregistrée de valeur à long terme.

Services communs

Créé en 1998, le Bureau des services communs (BSC) dispense des services de soutien de haute qualité aux activités internes – comme le traitement financier et la gestion de la paie, l'administration des avantages sociaux, et les services d'approvisionnement et d'administration générale – aux ministères et aux organismes dans toute la province. En réunissant (sous la direction d'une seule équipe de gestion) le personnel de soutien aux activités de toute la fonction publique, le BSC contribue à la rationalisation des services gouvernementaux et permet à la fonction publique de se concentrer sur son activité de base, à savoir la prestation de services coordonnés, cohérents et de qualité à ses clients.

Services immobiliers

Le Secrétariat du Conseil de gestion charge par contrat la Société immobilière de l'Ontario, un organisme de la Couronne qui rend compte à un conseil d'administration constitué d'experts des secteurs public et privé, de la gestion des services provinciaux d'immobilier et de locaux. La Société immobilière de l'Ontario s'occupe de la gestion du portefeuille immobilier et des ventes de biens immobiliers, donne des conseils en matière de politique et de planification immobilières, et coordonne la gestion des locaux.

Établissement des politiques et des programmes en matière de jeux

Le gouvernement s'est engagé à élaborer des politiques et des programmes concernant les jeux de hasard qui soient socialement responsables, étroitement surveillés et réglementés, et qui répondent aux intérêts de la collectivité et aux préoccupations des parties intéressées. Cette activité de base comprend les politiques concernant les casinos de bienfaisance, les machines à sous des hippodromes, les casinos de bienfaisance autochtones, les casinos commerciaux et les loteries traditionnelles de l'Ontario.

Le 1er avril 2000, la Société des loteries de l'Ontario et la Société des casinos de l'Ontario ont été fusionnées pour accroître l'efficacité et mettre en commun les connaissances, l'expérience et l'expertise de leurs employés. La nouvelle Société des loteries et des jeux de l'Ontario est responsable du déroulement quotidien des opérations et rend compte de ses activités au président du Conseil de gestion du gouvernement.

7-5

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Amélioration du service à la clientèle

Pour améliorer l'accès aux produits et aux services du gouvernement, le Secrétariat du Conseil de gestion a coordonné le lancement de 57 Centres d'information du gouvernement (CIG) dans toute la province, augmentant ainsi le nombre d'endroits où le public peut se procurer toutes sortes de renseignements gouvernementaux sous un même toit. Chaque CIG met un terminal à la disposition du public qui lui permet de naviguer sur Internet, de visiter les sites Web des ministères et de tirer parti d'autres services électroniques (gouvernement électronique). En outre, tous les services et renseignements offerts dans les CIG de la province ont été uniformisés et les centres comprennent un service de remplacement en cas de perte d'un certain nombre de cartes gouvernementales.

Le Secrétariat a continué à travailler avec Bell Canada ainsi qu'avec le gouvernement fédéral et les municipalités afin de simplifier l'utilisation des pages bleues des annuaires téléphoniques locaux. Les renseignements sur les services des trois paliers de gouvernement (gouvernements fédéral et provincial et administration municipale) ont été intégrés et réorganisés par sujet plutôt que par ministère ou par niveau d'administration. Les annuaires téléphoniques de Toronto et de la région de Waterloo ont été les premiers à être publiés selon le nouveau format et ont été distribués en mars 2000.

Le Secrétariat a terminé le transfert, à compter du 1er avril 2000, du Projet de restructuration des services régionaux, de Publications Ontario et des Services d'accès aux renseignements, qui comprennent le projet des pages bleues, au ministère de la Consommation et du Commerce (MCC). Ce changement a été effectué pour aligner ces services sur d'autres services publics du MCC et pour donner aux Ontariennes et Ontariens accès à ces services quand et où ils en ont besoin, et de la façon dont ils en ont besoin.

Le SCG a relevé avec succès pour le gouvernement le défi posé par l'arrivée de l'an 2000. Les opérations gouvernementales et les services au public ont continué sans interruption malgré le changement de siècle. En même temps, le SCG a continué à appliquer la stratégie du gouvernement en matière d'information et de technologie de l'information. Les

réalisations de l'année passée comprennent l'établissement des fondations organisationnelles et des politiques de base, et le début de l'édification de l'infrastructure commune de technologie de l'information qui permettra au gouvernement d'améliorer les services au public et de rationaliser ses opérations internes. Le SCG a aussi ouvert un bureau de gestion des projets et commencé à planifier la mise au point d'une carte intelligente. Pour avoir davantage de renseignements sur le programme du gouvernement dans le domaine de l'information et de la technologie de l'information, on peut visiter le site Web consacré spécialement à ce sujet à www.cio.gov.on.ca.

Pour promouvoir le recrutement et répondre à la demande du public, le Secrétariat du Conseil de gestion a créé le site Internet EmploisGO, où on affiche les offres d'emploi au sein de la fonction publique de l'Ontario. EmploisGO est l'un des trois liens principaux auxquels les clients ont accès lorsqu'ils visitent la page d'accueil du gouvernement de l'Ontario à www.gov.on.ca. Une autre innovation du site Web du gouvernement ayant pour but de répondre aux besoins des consommateurs est le site Web Mon Ontario. Ce site aide les utilisateurs à trouver plus facilement l'information qu'ils recherchent. Un prototype a été lancé au cours de l'aut mne. Il a été bien accueilli et est maintenant en voie de développement.

Les fonctions de soutien aux activités internes ont été regroupées au sein du Bureau des services communs, ce qui a permis de déterminer et d'appliquer les meilleures pratiques et les procédés les plus efficaces. Le BSC a aussi établi des rapports officiels avec ses clients dans le cadre de la négociation d'ententes sur les niveaux de service.

La Société des loteries de l'Ontario a assuré l'installation de machines à sous dans huit hippodromes pour préserver et renforcer les 45 000 emplois de l'industrie des courses de chevaux et du secteur agricole de l'Ontario. De plus, elle a géré des casinos de bienfaisance à Sault Ste. Marie, Brantford et Point Edward qui ont généré 100 millions de dollars, lesquels ont été distribués par l'intermédiaire de la Fondation Trillium à différents organismes de bienfaisance et à but non lucratif.

Le gouvernement a continué à veiller à ce que les jeux de hasard soient gérés de façon responsable en Ontario. Pour améliorer l'efficacité, un projet de loi a été adopté pour fusionner la Société des loteries de l'Ontario et la Société des casinos de l'Ontario en une seule organisation, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO), à compter du 1er avril 2000.

Le SCG a aidé le ministère du Procureur général à finaliser l'établissement du Fonds des Premières Nations et le mécanisme de reddition de comptes pour la distribution des recettes nettes du casino Rama aux Premières Nations de tout l'Ontario. Parmi les autres points saillants de l'année, il faut citer l'achèvement de la distribution de fonds, dans le cadre du Programme d'avance de fonds, à plus de 6 500 organismes de bienfaisance dans tout l'Ontario et le soutien au programme du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, d'une valeur de 10 millions de dollars, pour régler les problèmes associés aux jeux de hasard.

Gestion transparente, responsable et efficace

À titre de directeur et d'administrateur général du gouvernement, le Secrétariat du Conseil de gestion dirige pratiquement toutes les opérations administratives du gouvernement. Il joue donc un rôle essentiel en ce qu'il aide les ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario à dispenser des services de haute qualité et veille à ce que l'argent des contribuables soit bien dépensé.

Pendant l'exercice 1999-2000, le Secrétariat du Conseil de gestion a contrôlé un budget de fonctionnement de 47,6 milliards de dollars (sans compter l'intérêt sur la dette publique) et un budget d'immobilisations de 4,5 milliards de dollars. Grâce à une planification diligente des ressources, le Secrétariat du Conseil de gestion a aidé de façon notable le gouvernement de l'Ontario à atteindre son objectif d'équilibre budgétaire pour la fin de l'exercice 1999-2000 (sur la base des résultats provisoires de fin d'année).

Le SCG a poursuivi l'intégration des ressources financières et humaines, de la technologie de l'information et de la planification des locaux. Comme lors des années précédentes, le SCG a apporté des améliorations au processus de planification des activités afin de permettre aux ministères d'utiliser les plans d'activités à longueur d'année pour faciliter la planification pluriannuelle, la prise de décisions efficaces et la communication de l'information au public.

À l'issue de négociations collectives, le SCG a équilibré les intérêts des employés et des contribuables. En outre, il a élaboré des stratégies concernant les ressources humaines et des politiques modernes sur la dotation en personnel, la gestion du rendement, l'apprentissage et le perfectionnement pour revitaliser la fonction publique et mieux répondre à ses besoins. Les membres du public jouissent maintenant d'un meilleur

accès aux offres d'emploi dans la fonction publique, et la nouvelle politique sur la gestion du rendement établira le cadre nécessaire à la rémunération des employés en fonction du rendement. Le SCG a lancé un projet de renouvellement de la fonction publique en offrant des postes de stagiaires à 100 diplômés récents de niveau postsecondaire.

Le gouvernement a mis en oeuvre le Réseau d'information sur les ressources humaines dans deux ministères pour offrir des renseignements sur les ressources humaines aux cadres, aux employés et au personnel des ressources humaines. Il a aussi établi un centre d'appels provisoire pour guider le personnel dans l'utilisation du réseau.

Le Secrétariat du Conseil de gestion a élaboré un guide, intitulé *Privacy Impact Assessment Guide*, pour aider les ministères à évaluer la gamme complète des questions de politiques associées aux nouveaux programmes qui ont un effet notable sur les pratiques de gestion des renseignements personnels et pour veiller à ce que les questions relatives au respect de la vie privée soient traitées comme il se doit.

Le Bureau des services communs a planifié et géré avec efficacité le transfert des fonctions de soutien aux activités (comme la gestion de la paie, le traitement financier, l'approvisionnement et les activités générales de formation) de 18 ministères à un organisme intégré dirigé par une seule équipe de gestion. Le Bureau a aussi établi un processus de facturation qui lie les coûts aux niveaux de service.

En accord avec l'objectif du gouvernement de l'Ontario de créer un gouvernement plus efficace, les Services immobiliers, par l'intermédiaire de la Société immobilière de l'Ontario, ont confié par contrat au secteur privé les services de gestion des installations et des terres dans la région du grand Toronto et dans la région du Sud-Ouest.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Amélioration du service à la clientèle

Le Secrétariat du Conseil de gestion continuera à offrir aux ministères les conseils et le soutien dont ils ont besoin pour gérer le changement et dispenser des programmes de haute qualité à leurs clients. Il projette d'augmenter le soutien à la prise de décisions au sein du gouvernement en raffinant l'évaluation du rendement pour aider les ministères à déterminer dans quelle mesure leurs programmes contribuent aux objectifs du gouvernement.

Avec quelque 61 000 fonctionnaires à son service, le gouvernement s'engage à maintenir une main-d'oeuvre hautement spécialisée et motivée qui soit bien équipée pour faire face à l'évolution des besoins du secteur public de l'Ontario. Pour renouveler et revitaliser la fonction publique, et ainsi avantager la population, le Secrétariat du Conseil de gestion renforcera sa stratégie sur les ressources humaines en offrant de nouveaux programmes et matériels d'apprentissage et de perfectionnement aux membres de la fonction publique et en adoptant des politiques qui donnent davantage d'occasions aux candidats externes de faire une demande d'emploi auprès du gouvernement. D'autres initiatives importantes prévues pour l'année qui vient comprennent la mise en place du cadre et des objectifs stratégiques pour les prochaines négociations collectives.

Le Bureau des services communs (BSC) changera d'optique maintenant qu'il est solidement établi et visera la transformation des activités qu'il regroupe. L'amélioration des activités sera fondée sur l'application des meilleures pratiques en gestion de la paie, traitement financier et approvisionnement, initiative rendue possible par l'utilisation efficace de la technologie. Le BSC élaborera et mettra à l'essai de nouveaux mécanismes pour suivre les factures des vendeurs, les commandes sur le Web et les inscriptions aux activités générales de formation. Les normes opérationnelles seront liées à des mesures du rendement normalisées. Les clients auront accès par libre service à toute une gamme de services par téléphone et sur Intranet.

En réponse au public qui demande que les services soient plus diversifiés et plus faciles d'accès, le gouvernement continuera à mieux utiliser la

technologie afin de rationaliser les opérations, d'améliorer les services au public et d'intégrer les services à l'échelle du gouvernement. En 2000-2001, le SCG élaborera et mettra en oeuvre des composantes clés de l'infrastructure commune de la technologie de l'information. Ainsi, il s'efforcera de régler les questions liées à la vie privée, à la sécurité et à la loi, continuera de mettre au point une carte intelligente de l'Ontario, et offrira davantage de renseignements et de services au public et aux entreprises de l'Ontario par la voie d'Internet et d'autres modes de prestation électronique des services.

Pour respecter les engagements qui ont été pris, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario continuera ses efforts pour établir un casino permanent dans la région de Niagara Falls, instaurer un casino de bienfaisance à Thunder Bay, installer des machines à sous dans les hippodromes restants et procéder à de nouveaux aménagements au casino Rama. Le Fonds des Premières Nations de casino Rama commencera à verser des revenus aux Premières Nations de l'Ontario.

À compter du 1er avril 2000, les Archives publiques de l'Ontario ont été transférées du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs au Secrétariat du Conseil de gestion. Les Archives publiques jouent un rôle fondamental dans la gestion de l'information au sein de la fonction publique de l'Ontario. Le passage des archives au Secrétariat du Conseil de gestion contribuera à renforcer la gestion de l'information gouvernementale. Les Archives publiques comptent un grand nombre de clients parmi le public. Elles amélioreront l'accès du public aux documents historiques en utilisant de façon efficace Internet et d'autres technologies.

Dans le cadre d'autres initiatives prévues pour 2000-2001 et au-delà, le Secrétariat du Conseil de gestion fera ce qui suit :

- il appliquera dans leur totalité les recommandations de la Commission de réforme du réseau d'organismes sur la formation, les meilleures pratiques, la qualité des services et la mesure de la performance gestionnaire;

- il mettra en oeuvre un plan de services de qualité élaboré après une évaluation détaillée des processus de gestion et de prestation des services aux consommateurs pour améliorer encore davantage la qualité des processus et les services aux consommateurs dans toutes les opérations du SCG;

- il améliorera l'accès du public aux archives de l'Ontario en offrant une connexion à distance permettant de faire des recherches en ligne jour et nuit sept jours par semaine dans des bases de données exploitables contenant la description de la collection unique de textes, de photographies et de ressources documentaires des Archives.

Gestion transparente, responsable et efficace

Le Secrétariat du Conseil de gestion continuera à mettre l'accent sur une gestion financière responsable, la meilleure utilisation des ressources et la promotion de la transparence et de la responsabilité en rendant compte de ses activités à l'Assemblée législative et en donnant au public accès à l'information. En offrant des services de vérification interne à valeur ajoutée, le SCG aidera aussi le gouvernement à atteindre ses objectifs, à reconnaître les risques et à les gérer, et à améliorer la rentabilité et la fiabilité des programmes, des systèmes et des opérations.

Par l'intermédiaire du Bureau du directeur général de l'information pour la fonction publique (BDGI), le Secrétariat du Conseil de gestion est responsable de la mise en oeuvre des projets du gouvernement dans les secteurs de l'information et de la technologie de l'information, qu'il doit gérer de façon efficace pour aider le gouvernement à atteindre ses objectifs en matière d'administration et de responsabilité. Pour ce faire, le Secrétariat du Conseil de gestion dirigera l'élaboration de plans en matière d'information et de technologie de l'information qui seront pleinement intégrés à la planification des activités et aux affectations dont elles font l'objet, maintiendra un contrôle vigoureux, et adoptera de nouvelles mesures du rendement dans le secteur de l'information et de la technologie de l'information, ainsi que de nouveaux processus de gestion du rendement. Toujours au cours de l'année qui vient, le Bureau du directeur général de l'information élaborera et mettra en oeuvre des pratiques d'approvisionnement en technologie de l'information qui permettront au gouvernement de rejoindre le marché plus rapidement et de répondre plus vite aux besoins des entreprises tout en respectant les principes de transparence et d'intégrité dans ses pratiques d'approvisionnement.

Au cours de 2000-2001, la Société immobilière de l'Ontario (SIO) prévoit terminer sa transformation en un organisme de services immobiliers qui a recours à des fournisseurs du secteur privé pour dispenser des services de qualité à moindre prix. La SIO élaborera des politiques et des pratiques générales qui lui permettront de gérer le portefeuille immobilier de

l'Ontario d'une façon qui reflète les normes et les meilleures pratiques du secteur privé. Elle procédera également à une analyse approfondie des biens et des édifices du gouvernement, élaborera des stratégies détaillées pour conserver, rénover ou vendre les biens, et affichera ses plans de vente proposés sur Internet aux fins d'information du public.

Pour veiller à ce que le public ait son mot à dire dans les décisions concernant les jeux de hasard qui ont un effet sur la collectivité, le gouvernement élaborera un processus et des règlements concernant les référendums selon lesquels les collectivités devront approuver tout projet d'ouverture d'un casino de bienfaisance, d'un casino commercial ou d'un casino de bienfaisance dans un hippodrome s'ajoutant aux projets déjà annoncés. En outre, le Secrétariat du Conseil de gestion élaborera une stratégie qui comprendra la réglementation des jeux de hasard sur Internet, augmentera la sensibilisation du public et réglementera les jeux parrainés par la province.

Pour améliorer davantage la gestion, le Secrétariat du Conseil de gestion se propose également de faire ce qui suit :

- terminer la mise en oeuvre du Réseau d'information sur les ressources humaines dans tous les ministères d'ici le 31 mars 2001;
- procéder à une mise à jour de la *Loi sur la fonction publique*;
- élaborer et mettre en oeuvre dans l'ensemble de la fonction publique un curriculum de perfectionnement en gestion et un curriculum sur la qualité des services.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Toutes les activités de base			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
1. Politiques, méthodes, conseils et services permettant la gestion efficace de la fonction publique de l'Ontario.	Pourcentage des clients du Secrétariat du Conseil de gestion et des intervenants interrogés qui sont satisfaits des services offerts par le Secrétariat.	90 %.	Chaque secteur d'activités du ministère atteindra un taux de satisfaction de 80 %. Les Services immobiliers s'engagent à obtenir un taux de satisfaction de 60 % en 2000-2001.

Activité de base : Information et technologie de l'information et Services communs			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
2. Services internes de qualité au meilleur prix possible pour les ministères.	Pourcentage des services facturés au prix moyen du marché pour des services comparables.	100 %.	Pour le BDGI et le BSC : 85 % des services désignés en 1999-2000 seront facturés au prix moyen du marché ou en dessous. Des coûts de base et des prix de référence seront établis pour les services qui ont été transférés au BSC en 1999-2000.
3. Dossiers d'archives du gouvernement préservés et accessibles au public.	Pourcentage des clients satisfaits des services.	Niveau de satisfaction des clients de 93 % (sur la base du sondage sur les services aux consommateurs de 1997-1999).	Maintenir ou améliorer le niveau de 93 % de satisfaction des consommateurs.

Activité de base : Services immobiliers			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
4. Utilisation efficace des locaux dont le gouvernement est propriétaire ou locataire.	Valeur en dollars du coût d'exploitation par pied carré.	À 10 % près de la moyenne de l'industrie.	Le coût d'exploitation de 6,15 $ par pied carré pour les locaux dont le gouvernement est propriétaire devrait se situer à 10 % près de la moyenne de l'industrie.

Activité de base : Établissement des politiques et des programmes en matière de jeux			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
5. Activités de jeux rentables.	Ratio des coûts de fonctionnement et des ventes/recettes de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.	Améliorer le ratio des coûts de fonctionnement et des ventes de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario. Les montants sont actuellement calculés par la Société et ne sont pas disponibles.	Établissement de nouvelles normes/cibles et respect des engagements. Détermination du ratio des coûts de fonctionnement et des ventes de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

Dépenses réelles provisoires du Secrétariat par activité de base en 1999-2000[1]

Secrétariat du Conseil de gestion	
Fonctionnement	288 millions de $[2]
Immobilisations	18 millions de $
	2 635 employés

Contrôle central	
Fonctionnement	136 millions de $[2]
Immobilisations	$0 million de $
	605 employés

Information et technologie de l'information	
Fonctionnement	56 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	465 employés

Services communs	
Fonctionnement	(48) millions de $[2 et 3]
Immobilisations	0 million de $
	1 060 employés

Services immobiliers	
Fonctionnement	72 millions de $
Immobilisations	18 millions de $
	325 employés

Établissement des politiques et des programmes en matière de jeux	
Fonctionnement	27 millions de $[4]
Immobilisations	0 million de $
	15 employés

Administration interne	
Fonctionnement	45 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	165 employés

Remarques :

(1) Selon la méthode comptable du CCSP. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein. Les chiffres financiers ont été rajustés en fonction de la structure des activités de base pour l'exercice 2000-2001.

(2) Les dépenses réelles provisoires comprennent le régime de retraite de la fonction publique/du SEFPO et les indemnités de licenciement des fonctionnaires (montant net), qui sont des postes distincts dans le budget de l'Ontario.

(3) Les dépenses de fonctionnement de 96 millions de dollars ont été rajustées pour tenir compte des gains de pension nets de 144 millions de dollars conformément aux exigences comptables du CCSP, ce qui a entraîné une réduction nette des dépenses de 48 millions de dollars.

(4) Comprend 25 millions de dollars en financement pour les organismes de bienfaisance, particulièrement ceux qui sont touchés par l'annulation des activités de Monte Carlo itinérantes.

Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le Secrétariat par activité de base[1]

Secrétariat du Conseil de gestion	
Fonctionnement	1 215 millions de $[2]
Immobilisations	12 millions de $
	2 630 employés

Contrôle central	
Fonctionnement	1 220 millions de $[2]
Immobilisations	0 million de $
	685 employés

Information et technologie de l'information	
Fonctionnement	57 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	530 employés

Services communs	
Fonctionnement	(147) millions de $[2 et 3]
Immobilisations	0 million de $
	1 130 employés

Services immobiliers	
Fonctionnement	49 millions de $[4]
Immobilisations	12 millions de $
	145 employés

Établissement des politiques et des programmes en matière de jeux	
Fonctionnement	2 millions de $[5]
Immobilisations	0 million de $
	15 employés

Administration interne	
Fonctionnement	34 millions de $[6]
Immobilisations	0 million de $
	125 employés

Remarques :

(1) Selon la méthode comptable du CCSP. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

(2) Ces fonds incluent le régime de retraite de la fonction publique/du SEFPO et le fonds de prévoyance du gouvernement (le budget est affecté au SCG, mais les fonds sont portés aux dépenses des ministères concernés), qui sont des postes distincts dans le budget de l'Ontario.

(3) Le budget de fonctionnement de 101 millions de dollars a été rajusté pour tenir compte des gains de pension nets de 246 millions de dollars au titre de la fonction publique de l'Ontario, conformément aux exigences comptables du CCSP, ce qui a entraîné une réduction budgétaire nette de 145 millions de dollars; les gains nets de 2000-2001 sont supérieurs aux données réelles de 1999-2000 par suite des modifications au Régime de pension portées aux dépenses en 1999-2000.

(4) La diminution des affectations 2000-2001 provient des économies réalisées sur les locaux à occupation de longue durée et d'une affectation plus faible pour la commercialisation des biens excédentaires.

(5) Réduction des affectations 2000-2001 par rapport aux données réelles de 1999-2000 par suite de l'expiration du financement des organismes de bienfaisance touchés par l'annulation des activités de Monte Carlo itinérantes.

(6) Réduction des affectations à l'administration interne par rapport aux données réelles de 1999-2000 essentiellement à cause de la cessation du financement unique associé au passage à l'an 2000.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du Secrétariat sont les bienvenus. Visitez le site Web : ww.gov.on.ca/mbs ou téléphonez à l'une des personnes suivantes :

Contrôle central

David Fulford – ressources financières : (416) 327-2022; téléc. : (416) 327-2136; david.fulford@mbs.gov.on.ca
Lyn Wood – ressources humaines : (416) 325-1534; téléc. : (416) 325-1393; lyn.wood @mbs.gov.on.ca
Lorraine Jackson – vérification interne : (416) 327-9368; téléc. : (416) 327-9486; lorraine.jackson@mbs.gov.on.ca

Information et technologie de l'information

Virginia Rowden : (416) 327-3010; téléc. : (416) 327-3264; virginia.rowden@mbs.gov.on.ca
Melanie Goldhar – Archives publiques de l'Ontario : (416) 327-1577; téléc. : (416) 327-1992; melanie.goldhar@archives.gov.on.ca

Services communs

Brian Fior : (416) 314-4324; téléc. : (416) 314-3960; brian.fior@mbs.gov.on.ca

Services immobiliers

Christopher Barry : (416) 327-4347; téléc. : (416) 327-1906; christopher.barry@orc.gov.on.ca

Élaboration de politiques et de programmes en matière de jeux

Judith GlynWilliams : (416) 325-8717; téléc. : (416) 314-3686; judith.glynwilliams@mbs.gov.on.ca

Administration interne

Craig Brown : (416) 327-6331; téléc. : (416) 327-2806; craig.brown@mbs.gov.on.ca

Bureau du ministre

Karen Vaux : (416) 327-3072; téléc. : (416) 327-3790; karen.vaux@mbs.gov.on.ca

Communications

Lisa Sherin : (416) 327-2794; téléc. : (416) 327-2817; lisa.sherin@mbs.gov.on.ca

MINISTÈRE DES SERVICES CORRECTIONNELS

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. Rob Sampson

La sécurité publique et la diminution de la criminalité importent à toute la population ontarienne. Le ministère des Services correctionnels joue un rôle important dans le maintien de la sécurité des collectivités. Le ministère assume ce rôle en cherchant continuellement de nouveaux moyens d'assurer la sécurité, l'efficacité et l'efficience du système carcéral en Ontario. L'élaboration de nouvelles normes et mesures de base est cruciale à l'obtention d'un taux de réussite accru en matière de correction des comportements criminels.

Le ministère a décidé de faire les investissements nécessaires pour moderniser ses établissements, de trouver des méthodes plus efficaces pour faciliter la réadaptation des détenus et d'élaborer des programmes pour réduire le taux de récidive.

D'ici le printemps 2004, le système d'incarcération des détenus adultes de l'Ontario aura été transformé en un système plus sûr, efficace et responsable.

L'infrastructure servant les jeunes contrevenants en Ontario ne répond plus aux besoins de ces jeunes dont il est de plus en plus difficile de s'occuper et qui présentent des risques de plus en plus élevés. Grâce à la création d'un système exclusif à l'intention des jeunes contrevenants, nous pourrons répondre à leurs besoins en matière de programmes et réaliser l'engagement que nous avions pris à cet égard en 1997.

Dans le cadre de la réforme des services correctionnels, nous nous inspirerons des partenariats que nous avons tissés pour assurer la diversification des modes de prestation des services. Pour ce faire, nous étendrons nos partenariats avec des organismes de prestation de services publics et privés dont l'expertise aidera le ministère à fournir des services de façon plus efficace et efficiente, à un coût moindre pour les contribuables.

Le dévouement et le professionnalisme des employés du ministère, qui nous aident à atteindre et à surpasser nos objectifs, me font voir l'avenir avec optimisme. Ensemble, nous relèverons les défis qui nous attendent et guiderons le ministère vers le XXI^{e} siècle.

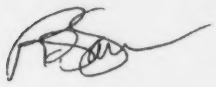

L'honorable Rob Sampson
Ministre des Services correctionnels

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Services correctionnels a pour objectif d'assurer la sécurité du public à l'échelle de la province par le biais d'un système correctionnel moderne qui garde les contrevenants dans un milieu sûr, efficace, efficient et sans fioritures, et qui assure la surveillance active des contrevenants qui purgent leur peine dans la collectivité. Un personnel formé et qualifié s'efforce de réduire les comportements criminels et de faire baisser les taux de récidive.

Le ministère a toujours pour priorité d'assurer la sécurité des rues et des collectivités ontariennes. Pour atteindre cet objectif, le ministère concentrera ses efforts sur :

- l'accroissement de la sécurité des collectivités ontariennes et la promotion du respect et de la responsabilité dans l'ensemble du système judiciaire;
- la modernisation du système judiciaire;
- l'amélioration des services grâce à l'adoption de normes de performance et de meilleures pratiques de gestion;
- la prestation de services de soutien intégrés aux victimes.

Voici une description de certains principes servant à orienter la transformation du ministère et la réalisation de ses objectifs généraux :

- mettre l'accent sur l'incarcération et les services correctionnels, tant dans un cadre carcéral que communautaire, en fonction des normes et des objectifs de performance établis;
- promouvoir la formation d'alliances et de partenariats de qualité avec des organismes des secteurs public et privé dans les activités autres que les activités de base et dans les volets des activités de base où la sécurité du public peut être assurée (p. ex., préparation de repas);
- particulariser les programmes correctionnels en fonction des peines infligées aux contrevenants, des besoins sur le plan correctionnel et des chances de succès;

- autant que possible, particulariser les établissements (établissements accueillant des contrevenants condamnés à une peine d'emprisonnement, en détention provisoire, en traitement spécial ou en traitement général);

- accroître l'emploi du modèle de discipline stricte en matière de services correctionnels et réformer le système des jeunes contrevenants.

Activités de base

Le mandat du ministère des Services correctionnels est défini à l'article 5 de la *Loi sur le ministère des Services correctionnels* :

> « Le ministère a pour fonction de superviser la détention et la libération des détenus, des personnes en liberté conditionnelle, des probationnaires et des adolescents et de créer pour eux un milieu social propice à produire chez eux un changement d'attitude en leur fournissant une formation, des traitements et des services conçus pour favoriser leur adaptation personnelle et sociale dans la communauté. »

Le ministère est donc responsable de la détention, de l'incarcération et de la supervision des personnes suivantes :

- les contrevenants adultes, âgés de 18 ans et plus, condamnés à des peines d'emprisonnement de moins de deux ans ou en probation pour une période allant jusqu'à trois ans;
- les jeunes contrevenants âgés de 16 et 17 ans;
- les libérés conditionnels placés sous la supervision de la Commission ontarienne des libérations conditionnelles;
- les personnes en détention provisoire qui attendent leur procès ou le prononcé de leur sentence;
- les personnes qui attendent une audition en matière d'immigration ou qui sont frappées d'une ordonnance d'expulsion;
- les personnes qui attendent leur transfert à un établissement fédéral pour y purger une peine de deux ans ou plus.

Le ministère est également responsable du fonctionnement de ce qui suit :

- quarante-quatre établissements correctionnels;
- trente-huit bureaux régionaux et 87 bureaux auxiliaires servant les probationnaires (adultes et jeunes contrevenants), les libérés

conditionnels et les personnes condamnées à l'emprisonnement avec sursis;

- quinze contrats avec des organismes offrant des lits en établissement dans la collectivité aux contrevenants adultes appropriés en absence temporaire ou faisant l'objet d'une libération conditionnelle;

- six établissements de garde en milieu fermé à l'intention des jeunes contrevenants;

- quarante-huit établissements de garde en milieu ouvert à l'intention des jeunes contrevenants.

Établissements

Les prisons et les centres de détention accueillent des contrevenants n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation qui ont été accusés d'une infraction, attendent leur procès et n'ont pas été mis en liberté sous caution.

Les centres correctionnels accueillent des contrevenants adultes qui purgent une peine d'emprisonnement de plus longue durée (de 60 jours à deux ans moins un jour). Les décisions en matière de placement et de programmes sont prises en fonction du risque de récidive du contrevenant et de ses antécédents carcéraux.

Services communautaires

Le personnel des services communautaires est responsable de l'évaluation, de la surveillance en milieu communautaire, et de la prestation et de la facilitation des programmes de réadaptation offerts aux contrevenants au sein de la collectivité.

En Ontario, la gestion du système correctionnel à l'intention des jeunes est assumée par deux ministères. Le ministère des Services sociaux et communautaires est responsable des contrevenants qui étaient âgés de 12 à 15 ans au moment de l'infraction, tandis que le ministère des Services correctionnels est responsable des contrevenants qui étaient âgés de 16 et de 17 ans au moment de l'infraction.

Établissements de garde en milieu ouvert et fermé à l'intention des jeunes contrevenants

La décision de soumettre un jeune contrevenant à une garde en milieu ouvert ou en milieu fermé est rendue par un juge du tribunal de la jeunesse. Un jeune contrevenant est soumis à l'évaluation d'une équipe multidisciplinaire composée de spécialistes en consultation médico-sociale et d'intervenants auprès des jeunes. Ces personnes élaborent ensemble un programme axé sur les facteurs qui ont poussé le jeune à enfreindre la loi.

Un jeune contrevenant peut être envoyé dans un établissement de garde en milieu ouvert ou dans un établissement de garde en milieu fermé, connu sous le nom de centre pour jeunes. Les établissements de garde en milieu ouvert sont en général situés dans un quartier donnant accès à des écoles et des possibilités d'emploi.

Formation du personnel

Il est essentiel que le personnel reçoive la formation lui permettant de satisfaire aux exigences de l'emploi et d'assurer la sécurité du public. Le Centre de perfectionnement Bell Cairn offre une formation fondamentale et poussée en matière de services correctionnels. Une formation en cours d'emploi est également dispensée à l'échelle de la province par des employés qualifiés du ministère.

Commission ontarienne des libérations conditionnelles

La Commission ontarienne des libérations conditionnelles est habilitée par la loi à accorder une libération conditionnelle aux contrevenants adultes condamnés à purger leur peine dans un établissement correctionnel de l'Ontario. Pour prendre ses décisions, la Commission considère la sécurité du public comme étant d'une importance capitale. Le gouvernement croit que la libération conditionnelle est un privilège qu'on doit mériter, et non un droit. La Commission, où siègent des représentants de la collectivité, tient compte des commentaires des victimes des actes criminels pour prendre des décisions autonomes, équitables et objectives. Pour accomplir son principal objectif, qui est d'assurer la protection du public, la Commission ne met en liberté que les contrevenants qui représentent un risque contrôlable.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Modernisation des établissements correctionnels pour adultes

En 1996, le gouvernement a lancé le Projet de réaménagement de l'infrastructure pour améliorer la sécurité et l'efficience de nombreux établissements correctionnels pour adultes de la province. En 1993, le vérificateur provincial avait critiqué le coût et l'efficacité des services correctionnels de la province. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de remplacer ses établissements vétustes et dispendieux par des établissements plus grands, sûrs, efficaces et efficients.

Pour remplacer les établissements vétustes qui ont été fermés ou sont sur le point de l'être, on a décidé de faire construire deux vastes établissements polyvalents et d'élargir et de rénover des établissements existants. Cette initiative permet au ministère d'optimiser sa capacité d'équilibre entre les services de détention, les services correctionnels et l'obligation de rendre compte.

Jeunes contrevenants

Les services à l'intention des jeunes sont dispensés selon un modèle de gestion des cas axé sur les besoins personnels de chaque jeune contrevenant sous supervision. Le gouvernement ontarien continue d'exhorter le gouvernement fédéral à rendre plus sévère son projet de loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, qui conserve bon nombre des mêmes dispositions bénignes de la présente *Loi sur les jeunes contrevenants* (LJC). Le gouvernement ontarien a souligné que la LJC avait failli à prévenir les crimes violents chez les jeunes et à tenir les contrevenants responsables de leurs crimes.

Libération conditionnelle

Le gouvernement estime que la libération conditionnelle est un privilège qu'on doit mériter, et non un droit. Le nombre de contrevenants à qui la

Commission ontarienne des libérations conditionnelles a accordé une libération conditionnelle a chuté pour une cinquième année de suite et aucun libéré conditionnel n'a été accusé d'homicide au cours de cette même période.

Les changements que le gouvernement a apportés, dont la nomination à la Commission de membres expérimentés en justice pénale et la participation accrue des victimes au processus de libération conditionnelle, ont résulté en une forte diminution du nombre de mises en liberté anticipées des criminels. Parallèlement, on a assisté à une diminution du nombre de libérés conditionnels qui ont commis une nouvelle infraction, celui-ci passant de 61 en 1994-1995, le taux le plus élevé jamais enregistré, à quatre au cours du présent exercice. L'exécution des mandats de suspension de libération conditionnelle se fait plus rapidement et le nombre de mandats de suspension en souffrance a sensiblement diminué. Enfin, le gouvernement a mis en place une nouvelle politique selon laquelle les libérés conditionnels doivent être en possession de leurs certificats en tout temps et les présenter sur demande à la police.

Une véritable sentence

La province a également demandé au gouvernement fédéral d'apporter des changements fondamentaux à la façon dont les criminels sont condamnés au Canada. Le gouvernement propose notamment l'abrogation de la mesure législative fédérale qui accorde une libération d'office aux contrevenants et les remet en liberté après qu'ils ont purgé seulement les deux tiers de leur peine.

Droits des victimes

En matière de justice pénale, le gouvernement a fait pencher la balance en faveur de la sécurité publique et du droit des victimes. Ces dernières ont maintenant une voix plus importante dans le système de justice pénale. Lorsqu'un détenu présente une demande de libération conditionnelle, la personne dont la vie peut être la plus touchée par la décision peut maintenant présenter ses vues à la Commission ontarienne des libérations conditionnelles à propos du détenu par lettre ou par téléphone ou directement en personne. Les motifs particuliers d'une décision de libération conditionnelle sont maintenant disponibles sur demande.

Services communautaires

La mise en oeuvre du *Modèle de prestation des services de probation et de libération conditionnelle* est un autre exemple des principes qu'a adoptés le gouvernement afin d'améliorer la sécurité publique, de réduire la récidive et d'assurer la continuité et l'uniformité des programmes auxquels sont associés la collectivité et les établissements correctionnels. Dans le cadre de ce modèle, les ressources et les interventions sont axées sur les contrevenants dont les besoins sont les plus élevés sur le plan criminogène ou qui sont les plus susceptibles de récidiver.

Investissements en matière de technologie

La mise en oeuvre du *Projet d'intégration du système judiciaire*, un système global d'information qui relie les tribunaux, les juges, les avocats, les poursuivants, la police et le personnel des services correctionnels, a été entreprise en 1999-2000.

Dans le cadre du Projet, un nouveau système intégré de gestion des affaires correctionnelles remplacera le Système de gestion de l'information sur les contrevenants. Ce système intégré permettra d'obtenir plus rapidement des renseignements plus précis et facilitera le partage de l'information entre les différents secteurs du système judiciaire. Le nouveau système compte également un système commun d'identification positive qui permettra d'obtenir de l'information plus précise sur les contrevenants et leurs antécédents.

Le Projet – que l'on a souvent décrit comme l'une des plus importantes initiatives de modernisation de la justice au monde – représente un investissement de 203 millions de dollars de la part d'un consortium du secteur privé et des ministères des Services correctionnels, du Procureur général et du Solliciteur général.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Modernisation des établissements correctionnels pour adultes

Au cours des six dernières années, le ministère des Services correctionnels a passé en revue le système carcéral et correctionnel pour adultes de l'Ontario dans le but d'améliorer la sécurité, l'efficacité et la transparence des services correctionnels.

Le système carcéral actuel pour adultes de l'Ontario sera transformé en un système moderne plus sûr, efficace et responsable. Cette modernisation, qui a été entreprise en 1996, permettra au ministère d'intégrer de nouvelles normes et mesures de base de la performance au système correctionnel de l'Ontario, et prévoit des expansions, des réfections et la construction de nouveaux établissements.

Système exclusif à l'intention des jeunes contrevenants

Le ministère est responsable des jeunes contrevenants (âgés de 16 et 17 ans) et assure, à l'échelle de la province, la prestation des services nécessaires pour combler leurs besoins et satisfaire aux exigences de la *Loi sur les jeunes contrevenants* du gouvernement fédéral.

Le ministère entend renouveler l'infrastructure actuelle de prestation des services aux jeunes contrevenants afin de mettre en place un système exclusif à leur intention. Le retrait des jeunes contrevenants de dix unités se trouvant actuellement dans des établissements pour adultes est l'un des volets clés de ce projet.

Ce système exclusif à l'intention des jeunes contrevenants accordera davantage d'importance aux exigences en matière de programmes pour les jeunes contrevenants. Il visera l'obtention de meilleurs résultats dans le redressement des comportements illicites et antisociaux.

Formation de partenariats en vue d'améliorer la prestation des services

Le ministère des Services correctionnels s'inspirera du succès des partenariats qu'il a tissés en matière de prestation de services correctionnels pour former d'autres partenariats avec des organismes de prestation de services des secteurs public ou privé qui pourront apporter leur expertise au ministère pour l'aider à fournir les services correctionnels les plus sûrs, efficaces et transparents possible.

Investissements en matière de formation pour 2000-2001

Le ministère des Services correctionnels fait des investissements considérables afin d'offrir et d'élaborer des programmes de formation à l'intention du personnel de toute la province.

Surveillance en milieu communautaire

La méthode de surveillance en milieu communautaire a été repensée afin d'axer les ressources sur les contrevenants les plus susceptibles de récidiver et sur les personnes qui menacent le plus la sécurité publique. Nous accroîtrons la sécurité publique au moyen de programmes efficaces d'évaluation, du placement des contrevenants en fonction de niveaux de surveillance plus appropriés, de la prestation de programmes de réadaptation de base sur place et de la surveillance intensive des contrevenants présentant le plus de risques. Le personnel du ministère collaborera avec les organismes communautaires afin de maintenir le niveau élevé des programmes de soins et de réadaptation visant les contrevenants.

L'embauche de 165 nouveaux agents de probation et de libération conditionnelle permettra d'assurer une surveillance plus intensive et fréquente des contrevenants et aidera à restreindre les déplacements des contrevenants qui purgent leur peine au sein de la collectivité. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du nouveau modèle de discipline stricte en matière de services correctionnels en milieu communautaire.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Organismes – Commission ontarienne des libérations conditionnelles

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Réduction du nombre de libérés conditionnels qui récidivent.	Pourcentage de libérés conditionnels qui récidivent pendant leur libération conditionnelle.	Maintenir le taux de récidive des libérés conditionnels pendant leur libération conditionnelle à 4,5 pour 100 ou moins.	Atteindre ou dépasser l'objectif fixé.
	Pourcentage de libérés conditionnels suspendus pour avoir commis une nouvelle infraction grave.	Maintenir le taux de suspension des libérés conditionnels qui ont commis une nouvelle infraction grave à 2 pour 100 ou moins.	Atteindre ou dépasser l'objectif fixé.
	Pourcentage de libérés conditionnels qui récidivent dans les deux années suivant leur libération.	Maintenir le taux auquel les libérés conditionnels récidivent dans les deux années suivant leur libération à 25 pour 100 ou moins.	Atteindre ou dépasser l'objectif fixé.

Activité de base : Services carcéraux

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Reddition de comptes à la société et aux victimes d'actes criminels.	Taux de notification des victimes inscrites auprès de l'Unité des services aux victimes.	Envoi d'un premier avis à toutes les personnes inscrites auprès de l'Unité le même jour que l'inscription ou avant celle-ci.	Envoi d'un premier avis à toutes les personnes inscrites auprès de l'Unité le même jour que l'inscription ou avant celle-ci.
Établissements efficients.	Coût quotidien par contrevenant dans les établissements pour adultes de la province.	Une fois qu'auront pris fin en 2002 les initiatives prévues dans le Centre de l'Ontario dans le cadre du Projet de réaménagement de l'infrastructure, le coût quotidien par contrevenant sera réduit à 90 $.	Présentation d'un rapport sur les progrès réalisés dans l'accomplissement de l'objectif fixé.

Activité de base : Services communautaires			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Établissements efficients.	Coût quotidien par contrevenant au sein de la collectivité.	Le coût quotidien par contrevenant au sein de la collectivité ne devrait pas dépasser 12 $.	Le coût affiché n'excédera pas la norme.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère des Services correctionnels	
Fonctionnement	562,2 millions de $
Immobilisations	124,4 millions de $
	7 595 employés

Établissements	
Fonctionnement	395 millions de $
Immobilisations	124,4 millions de $
	5 525 employés
Comprend le personnel enseignant.	

Services communautaires	
Fonctionnement	72,8 millions de $
	1 020 employés

Jeunes contrevenants	
Fonctionnement	75,6 millions de $
	710 employés

Commission ontarienne des libérations conditionnelles	
Fonctionnement	2,9 millions de $
	25 employés

Formation du personnel	
Fonctionnement	3,3 millions de $
	50 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	12,6 millions de $
	265 employés
Comprend le personnel administratif du programme de services correctionnels et les enquêteurs autonomes.	

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère des Services correctionnels	
Fonctionnement	590,9 millions de $
Immobilisations	156 millions de $
	7 270 employés

Établissements	
Fonctionnement	398,8 millions de $
Immobilisations	136,6 millions de $
	5 130 employés
Comprend le personnel enseignant.	

Services communautaires	
Fonctionnement	82,2 millions de $
	1 105 employés

Jeunes contrevenants	
Fonctionnement	83,8 millions de $
Immobilisations	19,4 millions de $
	695 employés

Commission ontarienne des libérations conditionnelles	
Fonctionnement	3,9 millions de $
	30 employés

Formation du personnel	
Fonctionnement	4,9 millions de $
	50 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	17,3 millions de $
	260 employés
Comprend le personnel administratif du programme de services correctionnels et les enquêteurs autonomes.	

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Personnes à contacter

Rui Brum
Conseiller en communications
Bureau du ministre
Ministère des Services correctionnels
Téléphone : (416) 325-0408
Télécopieur : (416) 325-6067
Courriel : rui.brum@jus.gov.on.ca

Karin Dillabough
Directrice des communications
Direction des communications
Ministère des Services correctionnels
Téléphone : (416) 326-9192
Télécopieur : (416) 326-3200
Courriel : karin.dillabough@jus.gov.on.ca

MINISTÈRE DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. John Baird

Je suis heureux de présenter le plan d'activités 2000-2001 du ministère des Services sociaux et communautaires. Ce plan comprend un rapport sur nos réalisations en 1999-2000 et nos engagements pour le prochain exercice.

Notre réforme de l'aide sociale continue d'avoir des effets positifs sur les bénéficiaires de l'aide sociale. De 1995 au 31 mai 2000, plus d'un demi-million de personnes ont quitté les rangs des bénéficiaires de l'aide sociale dans la province. Il est très encourageant de constater que, partout en Ontario, un grand nombre de bénéficiaires profitent des occasions qui leur sont offertes et entrent ou retournent sur le marché du travail.

En collaboration avec nos partenaires municipaux et les organismes communautaires, nous avons franchi une autre étape importante en dépassant l'objectif de placement fixé pour 1999-2000 dans le cadre du programme Ontario au travail. Je suis déterminé à doubler cet objectif d'ici 2002, car les bénéficiaires de l'aide sociale nous ont dit qu'ils veulent qu'on leur offre un plus grand nombre d'occasions de reprendre contact avec le marché du travail.

L'an dernier, nous avons indiqué clairement que notre gouvernement ne tolérerait en aucun cas la fraude dans le système d'aide sociale. Les personnes reconnues coupables de fraude par un tribunal à la suite d'une infraction commise en totalité ou en partie le 1er avril 2000 ou après cette date seront inadmissibles à jamais à l'aide sociale. Grâce à cette politique, l'argent durement gagné des contribuables servira à venir en aide aux personnes dans le besoin et non à remplir les poches des fraudeurs.

Au cours de ma première année en tant que ministre, une de mes priorités a consisté à concentrer les efforts du ministère sur les moyens de venir en aide aux membres les plus vulnérables de notre société, notamment les personnes ayant un handicap de développement et les enfants. Au cours du prochain exercice, nous continuerons d'aider les personnes ayant un handicap de développement à vivre de façon aussi autonome que possible dans leur collectivité. Nous continuerons également de mieux protéger les enfants et de favoriser leur épanouissement.

En 2000-2001, nous nous inspirerons des progrès que nous avons réalisés pour aider les municipalités à placer un nombre encore plus grand de participants au programme Ontario au travail et pour poursuivre la réforme

du système d'aide sociale afin de venir en aide aux personnes réellement dans le besoin et d'utiliser judicieusement les deniers publics.

Je serai heureux de continuer ce travail important au nom du gouvernement.

L'honorable John Baird
Ministre des Services sociaux et communautaires

Objectifs généraux du ministère

Un système de services sociaux et communautaires abordable et efficace qui apporte soutien et investissements :

- aux familles et aux collectivités, afin d'encourager la responsabilité et l'obligation redditionnelle;
- aux adultes, afin qu'ils puissent vivre de façon aussi autonome que possible;
- à un système de services où les enfants sont en sécurité et où les personnes qui ont les plus grands besoins reçoivent un appui.

Nous serons guidés par les principes de la responsabilité partagée, de l'obligation de rendre compte et de la justice dans la prestation de services intégrés et axés sur les clients.

Activités de base

Le ministère des Services sociaux et communautaires a deux activités de base : le soutien du revenu et le soutien à l'emploi, ainsi que les services sociaux et communautaires.

Ses services sont offerts aux Ontariens et Ontariennes qui sont vulnérables et dans le besoin, y compris les adultes, les enfants, les jeunes et les personnes atteintes d'incapacité physique et de troubles du développement.

Soutien du revenu et soutien à l'emploi

Le ministère offre un soutien du revenu et un soutien à l'emploi aux habitants et habitantes de l'Ontario qui sont les plus vulnérables et dans le besoin. Ce soutien permet à des personnes et à des familles de vivre en société de la façon la plus autonome possible.

Le programme gouvernemental de transition à l'emploi, qui s'intitule Ontario au travail, accorde une aide financière et à l'emploi aux personnes célibataires, aux couples avec ou sans enfant, et aux parents seul soutien de famille. La participation obligatoire aux programmes de travail obligatoire avec et sans rémunération et de formation obligatoire qui font partie d'Ontario au travail permet aux bénéficiaires de l'aide sociale de se trouver un emploi dès que possible.

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées offre un soutien du revenu aux personnes ayant un handicap et un soutien à l'emploi à celles qui veulent travailler.

Services sociaux et communautaires

Le ministère s'efforce d'offrir des services sociaux et communautaires efficaces et responsables aux personnes qui en ont le plus besoin, tout en réinvestissant dans de nouveaux services de prévention et d'intervention précoce.

Services à l'enfance
Le ministère subventionne des programmes de protection de l'enfance, des services de garde et de réadaptation à l'intention des jeunes contrevenants ayant entre 12 et 15 ans, des services d'intervention auprès des familles, des services de soutien communautaire pour les enfants, des services de santé mentale pour enfants et des services de garde. Ces programmes

protègent les enfants contre les mauvais traitements et la négligence, offrent des services de tutelle temporaire ou permanente aux enfants séparés de leur famille, placent les enfants en adoption, dispensent des services de prévention et d'intervention précoce, fournissent des services de counseling et de traitement aux enfants qui présentent des problèmes émotifs ou de comportement et des troubles mentaux, et proposent d'autres services de soutien aux enfants et aux jeunes à risque élevé.

Services aux personnes ayant un handicap de développement
Le ministère subventionne des services et des programmes de soutien aux enfants et adultes qui ont un handicap de développement principalement par l'entremise d'un réseau d'organismes communautaires qui offrent un soutien pour aider les adultes à vivre de façon autonome, les familles à s'occuper d'adultes et d'enfants à la maison, et les personnes à contribuer à la vie de leur collectivité et à y participer. Des installations exploitées par le gouvernement provincial offrent des programmes supervisés de jour et d'aide à la vie aux adultes atteints d'un handicap de développement qui ont besoin de soins spécialisés.

Services communautaires
Les services aux adultes s'adressent aux personnes défavorisées de la société parce qu'elles sont pauvres, sont victimes de violence ou ont un handicap d'ordre sensoriel. Le ministère subventionne des services en établissement ou en milieu communautaire à l'intention des victimes de violence conjugale et de leurs enfants, des personnes handicapées, des personnes sourdes, malentendantes ou sourdes et aveugles, et des personnes défavorisées sur le plan social. Ces services ont pour but de favoriser le plus possible l'autonomie au sein de la société.

Service de garde d'enfants
Le ministère offre divers programmes aux parents au titre de la garde de leurs enfants, dont les suivants : places de garde subventionnées, subventions salariales, services de garde d'enfants offerts aux participants à Ontario au travail, centres de ressources, soutien aux enfants ayant des besoins particuliers, exemptions de gains relativement aux dépenses de garde par l'entremise du système d'aide sociale, et le programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents (EXPRESS). En outre, le gouvernement finance le Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants et offre un incitatif fiscal pour les garderies en milieu de travail.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Réforme de l'aide sociale

Depuis juin 1995, le gouvernement travaille à rétablir l'intégrité et la crédibilité du système d'aide sociale de la province par une réforme fondamentale. Entre 1995 et le 31 mai 2000, plus d'un demi-million de personnes ont cessé de dépendre de l'aide sociale. Depuis 1995, la réforme de l'aide sociale a permis aux contribuables d'économiser plus de 8 milliards de dollars, grâce à des initiatives telles qu'Ontario au travail, le resserrement des critères d'admissibilité et un meilleur contrôle de la fraude.

Le nombre de dossiers d'Ontario au travail a diminué de 15,3 pour 100 de plus en 1999-2000 et le taux de participation aux activités obligatoires de retour au travail du programme a connu une forte augmentation.

En novembre 1999, un nouveau plan d'action pour l'Ontario au travail a été annoncé afin d'accroître le nombre de placements au sein d'organismes publics et sans but lucratif partout en Ontario. Ce plan s'inscrit dans le cadre de notre engagement d'étendre et d'améliorer le programme de travail obligatoire avec et sans rémunération et le programme de formation obligatoire. Un des éléments clés du Plan d'action pour l'Ontario au travail est le Fonds d'innovation pour les placements dans la collectivité, doté de 10 millions de dollars. Ce fonds subventionne les initiatives innovatrices des municipalités qui mènent à des perspectives accrues pour les participants à Ontario au travail au sein de leur collectivité.

La toute première priorité du ministère consiste à aider les municipalités à trouver des placements pour les personnes inscrites à l'aide sociale. Le ministère et ses partenaires municipaux ont créé plus de 30 000 placements en 1999-2000 et dépassé, par le fait même, l'objectif fixé l'automne dernier. Ces placements ont permis à des milliers de personnes de participer à la société tout en acquérant des compétences utiles, une expérience de travail et des références professionnelles et en se faisant connaître auprès de personnes-ressources.

Le programme de placement d'Ontario au travail a été élargi au secteur privé grâce à l'initiative de placement amélioré. Cette expansion a eu lieu

dans toute la province afin d'offrir aux bénéficiaires de l'aide sociale de meilleures chances de réintégrer le marché du travail.

L'aide à l'emploi d'Ontario au travail est disponible partout dans la province afin d'offrir une gamme de possibilités aux bénéficiaires de l'aide sociale pour les aider à atteindre l'autonomie et à retourner au travail. De même, les chefs de famille monoparentale sont passés de l'aide sociale provinciale au programme Ontario au travail, dont la prestation est assurée par les municipalités, où ils ont maintenant la possibilité de participer à des activités pour l'emploi et sont tenus de le faire lorsque leur enfant le plus jeune commence à fréquenter l'école.

Les municipalités se sont conformées à l'exigence du gouvernement provincial et ont commencé la prestation du Programme d'aide à l'apprentissage, à l'autonomie financière et à l'acquisition de compétences parentales (EXPRESS), qui soutient partout dans la province les parents âgés de 16 ou 17 ans qui reçoivent une aide financière d'Ontario au travail. Des subventions pour les services de garde, des cours de compétences parentales, des bourses d'études post-secondaires et des services de counseling aident les parents adolescents à parfaire leur éducation et à éviter à leurs enfants une vie de dépendance à l'égard de l'aide sociale.

Les agents de prestation d'Ontario au travail ont reçu la consigne d'offrir une gamme complète de services de soutien à la garde d'enfants et d'intégrer la planification de la participation et la planification du soutien à la garde d'enfants afin que les bénéficiaires puissent prendre les mesures nécessaires pour atteindre l'autonomie et trouver un emploi.

Le ministère a continué la mise en oeuvre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées en mettant l'accent sur le nouveau volet axé sur le soutien à l'emploi, qui procure aux personnes handicapées qui veulent travailler de plus grandes possibilités d'emploi et une foule d'outils pour les aider à atteindre leur objectif.

De nouveaux processus administratifs et technologiques en matière de prestation de l'aide sociale ont été introduits afin d'améliorer le service à la clientèle, la prestation des services et les liens avec les partenaires prestataires de services. De nouveaux mécanismes de déclaration et de vérification du revenu ont été mis en oeuvre afin de veiller à ce que les clients admissibles reçoivent le bon montant d'aide.

Le ministère demande toujours au gouvernement fédéral d'assumer la responsabilité financière des immigrants dont le parrain, agréé par le gouvernement fédéral, n'a pas respecté ses obligations.

Grâce aux initiatives que le gouvernement a prises pour empêcher la fraude, le recours abusif à l'aide sociale ou son mauvais usage, le ministère a continué de protéger le système à l'intention des personnes qui ont vraiment besoin d'aide et de restaurer son intégrité aux yeux des contribuables. Un rapport publié en janvier 2000 indique qu'en 1998-1999, les enquêtes sur l'admissibilité se sont soldées dans environ 16 900 cas par une baisse ou une annulation des prestations d'aide sociale. Ainsi, on a découvert que des prestations totalisant 60 millions de dollars avaient été accordées à des personnes qui n'avaient pas le droit de les recevoir et on a épargné le versement à une date ultérieure de 38 millions de dollars.

Les mesures gouvernementales de lutte à la fraude comprennent une ligne téléphonique sur l'aide sociale (1 800 394-7867), des accords sur l'échange de renseignements avec d'autres ministères et d'autres compétences, et l'embauche d'agents spécialisés chargés de faire des enquêtes sur les prétendues fraudes.

Mesures de soutien permettant aux personnes handicapées de participer à la vie de leur collectivité et de vivre avec un maximum d'autonomie

Le ministère a réalisé son engagement de mettre en œuvre de nouveaux mécanismes de prestation des services pour une administration plus efficace et un meilleur service à la clientèle pour les bénéficiaires de l'aide financière et des services à l'emploi offerts dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

En avril 1999, le ministère a annoncé un investissement de 35 millions de dollars dans la création de services et de mécanismes de soutien pour les personnes ayant un handicap de développement et les membres de leur famille. Ce financement aide environ 6 000 personnes par l'entremise des Services particuliers à domicile et 5 200 personnes par l'entremise de services de soutien communautaires nouveaux ou améliorés.

L'exercice 1999-2000 marque la fin d'un programme d'intégration communautaire de quatre ans, qui a permis à 978 personnes ayant un handicap de développement de vivre dans leur collectivité. Le Centre régional Rideau, le Centre régional du Sud-Ouest et le Centre régional Huronia sont des établissements exploités par le ministère qui continuent d'offrir des services et de l'aide à environ 1 200 personnes ayant un handicap de développement.

Pour des services au service des gens est un programme pluriannuel de restructuration des services destinés aux enfants et aux personnes ayant un handicap de développement. Le ministère a continué de travailler de concert avec les collectivités afin de mieux adapter le système aux gens qu'il dessert. Le travail de l'an dernier a porté sur la création de points d'accès intégrés au niveau communautaire, là où les gens peuvent facilement trouver les services dont ils ont besoin.

Le Programme d'adaptation des habitations et des véhicules, doté d'un budget annuel de près de 2 millions de dollars, a été lancé en octobre 1999 en partenariat avec la Marche des dix sous de l'Ontario. Il offre jusqu'à 15 000 $ en aide aux personnes atteintes d'un handicap physique qui souhaitent modifier leur habitation ou leur véhicule pour accroître leur autonomie.

Protection des enfants et aide à leur épanouissement

En mai 1999, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté à l'unanimité la *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, apportant ainsi les changements les plus importants aux lois ontariennes sur la protection de l'enfance depuis plus d'une décennie. Cette loi est entrée en vigueur le 31 mars 2000; elle munit les tribunaux, les professionnels et les travailleurs de première ligne d'outils plus puissants pour veiller à toujours donner la priorité aux intérêts des enfants. Le ministère a également institué de nouvelles normes sur la protection de l'enfance et des procédures de suivi et d'examen, en plus d'entreprendre la conception d'un système complet d'information sur le bien-être de l'enfance.

Le ministère a aussi offert des crédits supplémentaires de 106 millions de dollars aux sociétés d'aide à l'enfance en 1999-2000. Ces crédits ont servi à engager des travailleurs à la protection de l'enfance et à couvrir les frais associés à la mise en oeuvre des réformes de la protection de l'enfance.

Le ministère a mis en oeuvre la *Loi sur l'adoption internationale* pour mieux protéger les enfants, les parents biologiques et les parents adoptifs contre toute forme d'exploitation pendant le processus d'adoption internationale. On a embauché du personnel pour appliquer les dispositions relatives à l'émission de permis, au service à la clientèle et au traitement des cas.

En collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère a étendu le Programme « Bébés en santé, enfants en santé » en offrant aux nouvelles mères une visite à domicile par une infirmière-hygiéniste au cours de la période postnatale.

Les enfants ayant des besoins particuliers multiples et leur famille ont bénéficié d'un nouvel investissement de 11 millions de dollars annoncé en décembre 1999. Cette aide financière visait l'amélioration des services de relève à l'intention des familles qui ont des enfants dont la santé est fragile ou dépend de moyens technologiques, la hausse du financement des centres de traitement pour enfants, et la mise en oeuvre de quatre initiatives communautaires qui ont pour but de déterminer les meilleures pratiques à utiliser partout en Ontario.

Un nombre accru de participants à Ontario au travail et de familles à faible revenu ont bénéficié de places subventionnées en service de garde d'enfants, de l'aide à la garde d'enfants offerte par Ontario au travail, de la mise en oeuvre du programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents (EXPRESS) et d'autres programmes relatifs à la garde d'enfants. L'aide à la garde d'enfants permet aux parents de travailler, de se recycler ou de suivre un enseignement qui les mènera à l'emploi.

La province a utilisé les fonds supplémentaires réinvestis dans le cadre du programme fédéral-provincial-territorial de Prestation nationale pour enfants pour enrichir le Supplément de revenu aux familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants. Avec cet enrichissement, le supplément a une valeur qui frise les 215 millions de dollars et offre des prestations à environ 230 000 familles travailleuses à revenu faible ou modeste.

La phase 2 de la Prestation nationale pour enfants a été mise en oeuvre le 1er juillet 1999. Elle offre un soutien supplémentaire aux familles à faible revenu avec des enfants.

Le ministère a continué de travailler avec les ministères du Solliciteur général, des Services correctionnels et de la Justice du Canada pour élaborer une stratégie visant à réduire la récidive par les jeunes contrevenants.

En janvier 2000, le ministère a amorcé un processus d'appel d'offres pour confier l'exploitation des cinq établissements pour jeunes contrevenants de 12 à 15 ans encore exploités par le MSSC à des fournisseurs communautaires de services.

La *Loi sur le travail social et les techniques de travail social* a reçu la sanction royale et un comité de transition a été chargé d'entreprendre la mise sur pied du nouvel Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario. L'Ordre a reçu plus de 7 000 inscriptions en date de mai 2000, et l'élection des membres du premier conseil permanent

aura lieu en juin 2000. La loi dans son ensemble sera promulguée en août 2000. L'Ordre fixera des normes pour les travailleurs sociaux et les techniciens en travail social et assurera au public une meilleure qualité de service.

Prestation de services efficients et efficaces aux personnes et aux familles grâce à de saines pratiques ministérielles, une capacité améliorée dans le domaine des politiques et la gestion efficace du système de services

En 1999-2000, le ministère a transféré la gestion des services de garde aux 47 directeurs des services municipaux fusionnés (DSMF) désignés, dont 10 conseils de district d'administration des services sociaux dans le Nord de l'Ontario.

En mars 1999, le MSSC a annoncé un certain nombre de nouvelles mesures provinciales pour améliorer la situation des sans-abri. Les nouvelles subventions comprenaient 6 millions de dollars supplémentaires pour le Fonds provincial pour les projets d'aide aux sans-abri (FPPAS), ce qui portait le total annuel du FPPAS à 10 millions de dollars. Ce financement accru a été mis à la disposition des municipalités en 1999-2000 pour des projets innovateurs offrant des services directs à des personnes sans abri ou qui risquent de devenir des sans-abri.

Le ministère a mené une analyse des besoins de sa propre capacité en matière de politiques gouvernementales et pris des mesures préliminaires pour renforcer cette capacité, y compris la création d'un bureau du renouvellement des politiques et de l'organisation dont a été chargé un sous-ministre adjoint.

On a élaboré un Cadre de gestion et de responsabilité qui définit les attentes du ministère relativement à la manière dont les prestataires de services sociaux, les organismes bénéficiant de paiements de transfert et les municipalités fournissent leurs services.

Le ministère a consolidé ses 12 bureaux de secteur en neuf bureaux régionaux. Cela signifie que nous partagerons les mêmes délimitations territoriales que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée dans son passage à une structure régionale. Cela nous permettra d'identifier les possibilités d'établir des points de service communs et de partager certains services administratifs et de soutien.

Toujours en partenariat avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, en janvier 2000, le ministère a créé la nouvelle division des Services intégrés pour les enfants, qui rend des comptes aux deux ministères afin d'assurer un développement de politiques et une planification de programmes intégrés et coordonnés.

Le ministère a réussi sans encombre le passage à l'an 2000. Plusieurs systèmes ministériels stratégiques ont reçu des améliorations importantes en 1999-2000 afin de répondre au défi de l'an 2000, de se conformer aux dispositions de la loi et de renforcer la gestion du ministère et sa responsabilité envers son grand secteur d'organismes de services sociaux bénéficiant de paiements de transfert.

En 1999-2000, le ministère a mis l'accent sur le service à la clientèle en prenant plusieurs mesures pour améliorer le service de réponse aux demandes par téléphone, par correspondance ou au comptoir.

Engagements et stratégies clés pour 2000-2001

Le ministère des Services sociaux et communautaires poursuivra sur la lancée des changements importants qu'il a apportés depuis cinq ans. Nous continuerons de réformer deux aspects de notre mandat : *nature* des services offerts par le ministère et *mode de prestation* de ces services.

Nous profiterons de la réussite de la réforme de l'aide sociale grâce à de nouvelles initiatives visant à aider les gens à atteindre l'autonomie

Le ministère continuera à profiter de la réussite des réformes de la transition à l'emploi :

- en augmentant les perspectives de placement prévues dans le cadre d'Ontario au travail, notre programme obligatoire de transition à l'emploi;
- en offrant de l'instruction de rattrapage aux bénéficiaires de l'aide sociale qui ne peuvent réussir un test linguistique et arithmétique fondamental;
- en fournissant un traitement obligatoire aux bénéficiaires de l'aide sociale qui consomment des drogues;
- en offrant une formation avancée aux employés de l'aide sociale pour les aider à remettre les gens sur le marché du travail.

En 2000-2001, le ministère prendra des mesures pour que le nombre de participants admissibles à Ontario au travail et prenant part à des placements passe de 15 à 22,5 pour 100. Pour ce faire, le ministère mettra en oeuvre des initiatives de transition à l'emploi pour aider les municipalités à atteindre leurs objectifs en matière de placements.

Nous nous engageons à offrir un soutien à l'emploi aux personnes ayant un handicap et qui veulent travailler. Une gamme de soutiens et de services sont offerts dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées pour aider ces personnes à trouver et à garder un emploi. Cette année, 70 pour 100 des personnes qui bénéficient d'un soutien à

l'emploi réaliseront avec succès leur plan d'emploi personnalisé. Les plans d'emploi aident les clients à se préparer à chercher un emploi soumis à la concurrence, à l'obtenir ou à le garder.

Nous continuerons la réforme du système d'aide sociale afin d'en augmenter l'efficacité et de le réserver à ceux qui en ont vraiment besoin

Le ministère continuera sa lutte contre la fraude et le recours abusif au système d'aide sociale en 2000-2001. Nous prévoyons que nous serons obligés de réduire ou d'annuler les prestations d'aide sociale dans 10 000 à 16 000 cas en évaluant les dénonciations de cas de fraude de toute source, dont des ententes d'échange de renseignements, une ligne antifraude et les dénonciations au niveau local.

Nous poursuivrons la mise en oeuvre de notre politique de tolérance zéro, entrée en vigueur le 1er avril 2000, envers les personnes prises à frauder. Cette politique, la première du genre au Canada, rend toute personne condamnée pour une fraude de l'aide sociale commise en tout ou en partie le ou après le 1er avril inadmissible de façon permanente à toute prestation d'aide sociale à l'avenir.

Le ministère mène actuellement une étude rigoureuse des dossiers d'aide sociale dans les bureaux provinciaux et municipaux. En 2000-2001, nous étudierons 100 000 cas d'aide sociale au moyen d'un nouveau processus de vérification générale qui nous permettra de confirmer que le bénéficiaire est admissible et que le montant des prestations est adéquat.

De plus, un nouveau processus d'inscription qui sera mis en oeuvre en 2000-2001 améliorera le service à la clientèle partout dans la province et assurera la prestation aux bonnes personnes du bon montant de soutien du revenu. Ce nouveau processus offrira des avantages importants au plan de l'efficacité administrative, ce qui permettra au personnel d'Ontario au travail de passer plus de temps à aider les clients à retourner au travail et à devenir autonomes et moins de temps à évaluer leur admissibilité.

Le ministère travaille à mettre sur pied une stratégie visant à accroître le nombre de parents bénéficiaires de l'aide sociale qui recevront une prestation pour enfants. En 2000-2001, nous accroîtrons la proportion de chefs de famille monoparentale qui auront conclu une entente de prestation pour enfants.

Nous offrirons un soutien aux personnes handicapées pour les aider à participer à la vie communautaire et favoriser le plus possible leur autonomie

Comme nous l'avons annoncé en mai 2000, nous augmenterons cette année de 50 millions de dollars les fonds affectés aux services offerts aux personnes ayant un handicap de développement et qui vivent en milieu communautaire, ainsi qu'aux membres de leur famille. Ce financement sera réparti dans quatre domaines principaux : les nouveaux services et soutiens; les contraintes de financement passées; les exigences en matière de sécurité des foyers de groupe, et les contraintes salariales.

Nous nous engageons à créer une province où les citoyens ayant un handicap de développement pourront mener une vie saine et productive dans leur propre collectivité. À cette fin, le ministère s'emploiera à revitaliser et à renforcer le système ontarien de services aux personnes ayant un handicap de développement.

Nous mettrons l'accent sur la manière dont les services offerts aux personnes ayant un handicap de développement seront organisés et donnés, et sur une approche coopérative de partage des services et de collaboration interministérielle. Nous répondrons aux besoins des personnes ayant un handicap de développement et de celles qui en prennent soin, y compris les personnes âgées dont la capacité de prendre soin de leurs enfants adultes diminue, les jeunes adultes qui quittent les systèmes de la protection de la jeunesse et de l'éducation, et les jeunes familles dont un enfant atteint d'un handicap de développement vit à la maison.

Cette année, nous mesurerons la portée des interventions d'un échantillon d'organismes communautaires visant à offrir des perspectives d'amélioration de la qualité de vie aux personnes atteintes d'un handicap de développement.

Nous travaillerons à mieux protéger les enfants et à favoriser leur sain développement

Le ministère est à mettre en oeuvre une stratégie pluriannuelle visant à mieux protéger les enfants qui risquent de devenir victimes d'abus et de négligence. Les grandes priorités pour 2000-2001 sont la réussite de la mise en application des modifications à la *Loi sur les services à l'enfance*

et à la famille, l'application complète du nouveau cadre de financement des sociétés d'aide à l'enfance, un grand programme de formation des travailleurs de première ligne et des superviseurs en protection de l'enfance, et la poursuite de la stratégie de revitalisation des placements en familles d'accueil.

Le ministère appuie ces initiatives en mettant davantage l'accent sur le suivi et la responsabilité, qui comprendra l'élaboration d'un système d'information complet au niveau provincial ainsi qu'une stratégie particulière pour le suivi des résultats des services offerts aux enfants par les sociétés d'aide à l'enfance.

Le ministère poursuivra le travail amorcé avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour offrir le programme Bébés en santé, enfants en santé, un programme de prévention et d'intervention précoce pour les enfants de moins de six ans. Cette année, toutes les familles consentantes ayant un nouveau-né subiront un dépistage des facteurs de risque et recevront la visite à domicile d'une infirmière en santé publique dans les 48 heures qui suivront le congé de la mère de l'hôpital. De plus, 100 pour 100 des naissances inscrites à Bébés en santé, enfants en santé feront l'objet d'un suivi par téléphone auprès des parents et d'une offre de visite à domicile.

Nous mettrons en oeuvre le plan en quatre volets de 20 millions de dollars annoncé en avril 2000 et visant l'amélioration des services de santé mentale pour enfants. Ce plan prévoit des services d'intervention intensive auprès des enfants et des familles, des équipes mobiles d'intervention d'urgence, la télépsychiatrie et le financement d'un système provincial d'information qui aidera à déterminer les besoin en matière de services.

Les 47 gestionnaires de services municipaux fusionnés ont pris en charge la gestion de la prestation des services de soins à l'enfance au niveau local. Le ministère s'emploiera maintenant à faire en sorte que les politiques et les pratiques provinciales en matière de garde d'enfants appuient la gestion et la prestation des services de garde d'enfants par les municipalités.

En 2000-2001, 490 000 enfants au total bénéficieront de subventions pour frais de garde, de l'aide à la garde d'enfants offerte par Ontario au travail, notamment dans le cadre du programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents, et du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants.

Le ministère travaille à réduire le taux de récidive chez les jeunes contrevenants qui quittent un centre de détention ou un programme

communautaire. Une base de référence pour le récidivisme a été élaborée à l'échelle du système correctionnel et des stratégies ont été mises sur pied pour réduire le taux de récidive.

Le ministère poursuivra son processus d'appel d'offres pour confier l'exploitation des cinq établissements pour jeunes contrevenants de 12 à 15 ans encore exploités par le MSSC à des fournisseurs communautaires de services.

Grâce à son Initiative de prévention de la violence faite aux femmes, le ministère collabore avec d'autres ministères dans une gamme de programmes visant à réduire la violence familiale. Le MSSC ira de l'avant avec les 10 millions de dollars d'appui supplémentaire, annoncés dans le Budget 2000 de l'Ontario, pour les programmes de soutien aux femmes et aux enfants victimes de violence familiale. Grâce à cette aide financière, les deux nouveaux programmes aideront à répondre aux besoins des enfants qui sont témoins de violence familiale et offriront une aide transitoire aux femmes afin de les aider à s'échapper du cycle de la violence familiale.

Nous assurerons la prestation de services efficients et efficaces aux personnes et aux familles par l'entremise de pratiques ministérielles judicieuses, par l'amélioration de notre capacité à élaborer des politiques et par une gestion efficace du système de services

Le ministère poursuivra la mise en oeuvre de ce qui suit : le plan de renforcement de sa capacité d'élaborer des politiques à long terme; son Cadre de gestion et de responsabilité; ses programmes de service à la clientèle, et l'intégration des services à l'échelle locale entreprise avec les municipalités. Le ministère travaillera également avec les municipalités à un système d'information qui les aidera à gérer leurs nouvelles responsabilités en matière de garde d'enfants.

Le ministère poursuivra la mise en oeuvre de l'initiative Pour des services au service des gens en se concentrant sur le suivi et les mesures d'évaluation de la performance. Ce faisant, il s'assurera de vérifier que les changements sont positifs et profitent à ceux qui sont tributaires des services offerts aux personnes ayant un handicap de développement.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Soutien du revenu et de l'emploi

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Les bénéficiaires d'Ontario au travail deviennent autonomes et retournent au travail.	Pourcentage de personnes qui participent à des activités de transition à l'emploi.	100 % des participants admissibles à Ontario au travail prennent part à des activités de transition à l'emploi d'ici mars 2001. Le ministère double le nombre de possibilités de placement d'ici mars 2002.	100 % des participants admissibles à Ontario au travail prennent part à des activités de transition à l'emploi. 22,5 % des participants admissibles auront une possibilité de placement.
	Réduction du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale (Ontario au travail).	Continuer à augmenter l'autonomie en réduisant la dépendance à l'égard de l'aide sociale de 4 %.	Le nombre des dossiers d'Ontario au travail diminue de 4,4 %.
L'aide sociale va aux personnes qui en ont le plus besoin grâce à des pratiques ministérielles judicieuses.	Nombre de cas de réduction ou d'annulation de l'aide après l'étude des dénonciations de fraudes de toute source, dont des ententes d'échange de renseignements, une ligne antifraude et les dénonciations au niveau local.	Continuer de lutter contre la fraude envers l'aide sociale en réduisant ou en annulant, au besoin, l'aide financière dans environ 10 000 à 16 000 cas.	Réduire ou annuler, au besoin, l'aide financière dans environ 10 000 à 16 000 cas.
	Augmentation du pourcentage de chefs de famille monoparentale prestataires de l'aide sociale qui reçoivent la prestation pour enfants.	La proportion de chefs de famille monoparentale avec une demande ou une entente de prestation pour enfant augmentera de 45 % à 55 % sur trois ans.	La proportion de chefs de famille monoparentale avec une demande ou une entente de prestation pour enfant augmentera de 45 % à 47 %.
	Nombre de cas annulés pour cause d'inadmissibilité, nombre de cas avec ajustement de paiements à la suite d'un processus rigoureux d'examen des dossiers avec un appui technologique.	Mettre en oeuvre l'examen des dossiers chez tous les agents de prestation municipaux.	Mettre en oeuvre l'examen chez les 20 agents de prestation municipaux restants; examiner 100 000 cas d'aide sociale.
Les personnes handicapées sont encouragées à participer le plus pleinement possible à la vie communautaire.	Pourcentage de personnes participant au soutien à l'emploi du POSPH qui dressent leur plan d'emploi personnalisé.	85 % des personnes qui participent au soutien à l'emploi du POSPH dresseront leur plan d'emploi avec succès d'ici mars 2003.	70 % des personnes qui participent au soutien à l'emploi du POSPH dresseront leur plan d'emploi avec succès d'ici mars 2001.

Activité de base : Services sociaux et communautaires

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Les personnes ayant un handicap de développement sont encouragées à participer le plus pleinement possible à la vie communautaire.	Pourcentage d'organismes qui offrent des possibilités d'amélioration de la qualité de vie.	Les indicateurs de la qualité de vie sont identifiés et l'outil d'évaluation est en place pour recueillir des données de base partout dans la province en 2001-2002.	Élaborer et valider l'outil d'évaluation. Recueillir des données de base à partir d'un échantillon d'organismes communautaires afin de mesurer la portée des possibilités d'amélioration de la qualité de vie.
Accroître la sécurité et la protection des enfants.	Résultats des indicateurs de suivi clés.	Avoir un cadre en place et intégrer les indicateurs pilotes à un système d'information complet d'ici 2001-2002. Recueillir des données dans toute la province en 2002.	Collecte de données sur un échantillon de sociétés d'aide à l'enfance.
Amélioration des conditions de vie des enfants par la prévention et des initiatives d'intervention précoce.	Nombre de familles recevant de l'information et du soutien; celles qui sont identifiées comme des familles à risque élevé reçoivent des visites à domicile ou sont mises en contact avec d'autres services pertinents.	100 % des familles à risque élevé considérées comme des familles admissibles se voient offrir des visites à domicile ou sont mises en contact avec d'autres services pertinents.	100 % des nouveau-nés qui subissent un dépistage des facteurs de risque et leurs parents se voient offrir une visite à domicile par une infirmière en santé publique dans les 48 heures qui suivent leur congé de l'hôpital; 100 % des naissances sont renvoyées à Bébés en santé, enfants en santé; les parents recevront un appel téléphonique dans les 48 heures après leur congé de l'hôpital et se verront offrir une visite à domicile.
Amélioration des résultats pour les jeunes contrevenants de 12 à 15 ans au moment de l'infraction.	Réduction des récidives chez les jeunes contrevenants qui quittent un centre de détention ou un programme communautaire.	Réduction de 5 % d'ici 2000-2001 du taux de récidive sur quatre ans des jeunes contrevenants de 12 à 15 ans par rapport aux données de référence sur ceux qui finissaient de purger leur peine en 1992-1993.	Réduction de 5 % d'ici 2000-2001 du taux de récidive sur quatre ans des jeunes contrevenants de 12 à 15 ans par rapport aux données de référence sur ceux qui finissaient de purger leur peine en 1992-1993.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère des Services sociaux et communautaires	
Fonctionnement	7 602 millions de $
Immobilisations	20 millions de $
	6 190 employés

Activité de base : Mesures de soutien du revenu et de l'emploi	
Fonctionnement	4 789 millions de $
	2 075 employés

Ontario au travail
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

Activité de base : Services sociaux et communautaires	
Fonctionnement	2 774 millions de $
Immobilisations	20 million de $
	3 840 employés

Services à l'enfance
Services de garde d'enfants
Services aux personnes ayant un handicap de développement
Services communautaires

Administration du ministère	
Fonctionnement	39 millions de $
	275 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
Les chiffres ne comprennent pas le Secrétariat à l'enfance.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère des Services sociaux et communautaires	
Fonctionnement	7 500 millions de $
Immobilisations	20 millions de $
	5 805 employés

Activité de base : Mesures de soutien du revenu et de l'emploi	
Fonctionnement	4 616 millions de $
	2 175 employés

Ontario au travail
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

Activité de base : Services sociaux et communautaires	
Fonctionnement	2 857 millions de $
Immobilisations	20 million de $
	3 420 employés

Services à l'enfance
Services de garde d'enfants
Services aux personnes ayant un handicap de développement
Services communautaires

Administration du ministère	
Fonctionnement	27 millions de $
	210 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein. Les chiffres ne comprennent pas le Secrétariat à l'enfance.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions et les commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Consultez notre site Web au http://www.gov.on.ca/CSS/indexf.html, écrivez-nous à l'adresse électronique webcss@gov.on.ca ou appelez notre service de renseignements généraux, au (416) 325-5666. Vous pouvez également communiquer avec l'une des personnes suivantes.

Soutien du revenu et de l'emploi

Ontario au travail	Marni Campbell (416) 326-6879; téléc. : (416) 326- 9777 Courriel : Marni.Campbell@css.gov.on.ca
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	Peter Amenta (416) 326-8815; téléc. : (416) 326-1735 Courriel : Peter.Amenta@css.gov.on.ca

Services sociaux et communautaires

Services à l'enfance	Cynthia Lees (416) 327-4864; téléc. : (416) 325-5349 Courriel : Cynthia.Lees@css.gov.on.ca
Services de garde d'enfants	Glen Paskiw (416) 327-4869; téléc. : (416) 325-5349 Courriel : Glen.Paskiw@css.gov.on.ca
Services aux personnes ayant un handicap de développement	Bryan Stanish (416) 325-5826; téléc. : (416) 325-5554 Courriel : Bryan.Stanish@css.gov.on.ca
Services communautaires	Trish Baynham (416) 327-4958; téléc. : (416) 327-0570 Courriel : Trish.Baynham@css.gov.on.ca

Bureau du ministre

Attaché de presse	Dan Miles (416) 325-5215; téléc. : (416) 325-5221 Courriel : dan.miles@css.gov.on.ca

MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. David H. Tsubouchi

Comme l'énoncent clairement nos objectifs généraux, nous sommes fermement résolus à favoriser le développement de collectivités soutenues et protégées par notre système de justice et dont la population peut se sentir en toute sécurité. Je suis heureux de rendre compte des réalisations et des engagements qui nous ont permis de réaliser directement l'objectif que nous nous sommes fixés de protéger l'intérêt public.

Nous avons pris des initiatives audacieuses qui font une grande différence dans la façon dont nous luttons contre le crime et en assurons la prévention. Qu'il s'agisse du renforcement des services de police et de l'amélioration de la technologie médico-légale ou de l'expansion des services aux victimes, le ministère renforce ses programmes actuels et prend de nouvelles mesures innovatrices pour protéger les citoyens.

Pour l'exercice 2000-2001, le ministère a pris des engagements et défini des stratégies dans le but de renouveler ou d'élargir les services de police de première ligne, de technologie médico-légale et d'aide aux victimes d'actes criminels.

L'une des principales initiatives annoncées dans le Budget 2000-2001 a été de rendre permanent, en raison du succès du projet initial, le *Partenariat pour les services de police communautaire*. Le budget comprenait d'autres initiatives qui nous permettront d'intensifier nos efforts dans la lutte contre le crime organisé et qui financeront trois brigades spécialisées de la Police provinciale de l'Ontario dont la tâche sera de lutter de façon plus rigoureuse contre le crime informatique et les activités criminelles visant les personnes âgées et de promouvoir la sécurité sur les sentiers de motoneige et les voies navigables de la province.

Nous continuerons de travailler avec les autres ministères de la justice pour appuyer l'établissement, sur une base permanente, d'un bureau consultatif pour les services aux victimes d'actes criminels et élargir les services à l'intention des victimes d'actes criminels à l'échelle de la province.

Je suis heureux de pouvoir compter sur le personnel professionnel et dévoué du ministère du Solliciteur général, de même que sur tous les intervenants qui ont une influence sur le système de justice provincial. Je me dois de remercier les employés du ministère, les services de police et

d'incendie, les bénévoles au sein de la collectivité et nos partenaires des secteurs public et privé de nous avoir aidés à réaliser nos objectifs et à former une équipe qui nous permettra de relever les défis qui nous attendent.

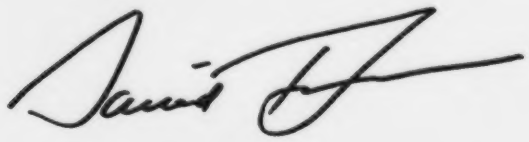

L'honorable David H. Tsubouchi
Solliciteur général

Objectifs généraux du ministère

Le ministère du Solliciteur général croit en l'établissement en Ontario de collectivités sûres et prospères qui sont soutenues et protégées par un système de justice moderne, efficace et accessible. Non seulement nos collectivités doivent être sûres, mais elles doivent aussi donner un sentiment de sécurité aux personnes qui y vivent. Pour améliorer la sécurité réelle et perçue en Ontario, le ministère renforce les programmes existants et met en oeuvre des changements innovateurs qui amélioreront l'efficacité générale du système de justice. Ces changements mettent l'accent sur :

- les services de première ligne;
- l'obligation de rendre compte;
- la qualité du service;
- le rapport coût-efficacité.

Les changements particuliers comprennent les éléments suivants :

- les services de police en Ontario prévoient une plus grande participation de la collectivité et une obligation accrue de rendre compte;
- les techniques scientifiques et médico-légales sont améliorées pour permettre à la province de mieux enquêter et résoudre les crimes graves;
- les services aux victimes sont élargis pour fournir aux victimes d'actes criminels le soutien et l'aide qu'elles méritent.

Activités de base

Le ministère du Solliciteur général compte environ 7 500 employés – entre le personnel civil, les services de police et les services d'incendie – et possède des bureaux dans toutes les régions de la province. Il travaille en collaboration avec le ministère des Services correctionnels et le ministère du Procureur général, qui est responsable des tribunaux, pour former le système de justice de l'Ontario. Ses activités de base sont les suivantes :

Services de police

La protection directe de nos collectivités grâce à une exécution efficace des lois est une priorité fondamentale pour le ministère. Cette activité de base comporte les deux éléments principaux suivants :

Division des services internes de la police

La Division des services internes de la police du ministère est responsable du développement et de l'amélioration continus des services de police dans la province. En fournissant une formation efficace, des normes et des politiques professionnelles, et une orientation et une aide utiles aux services de police, le ministère veille à ce que l'Ontario soit protégé par un réseau d'exécution de la loi de calibre mondial. La Division favorise également l'élaboration d'initiatives de sécurité au sein de la collectivité, administre le Service de renseignements criminels Ontario et délivre les permis à l'industrie de la sécurité du secteur privé.

Police provinciale de l'Ontario

Le mandat de la Police provinciale de l'Ontario est unique parmi les services de police de l'Ontario en ce sens qu'il comprend des responsabilités à l'égard des municipalités, de la province et des Premières nations. Les services variés fournis par la Police provinciale comprennent la surveillance des parcs provinciaux, les enquêtes criminelles, l'aide d'urgence et les patrouilles sur les routes, les voies navigables et les sentiers de motoneige.

Sécurité publique

Le premier objectif de cette activité de base est de fournir un soutien à diverses composantes clés et complexes du système de justice. La division comprend ce qui suit :

Centre des sciences judiciaires (CSJ)

Le Centre des sciences judiciaires est l'une des installations judiciaires les plus vastes en Amérique du Nord. Il soutient l'administration de la justice en menant des enquêtes scientifiques et des travaux de recherche et développement et en offrant des programmes éducatifs.

Bureau du coroner en chef (BCC)

Le Bureau du coroner en chef mène des enquêtes sur les décès en pratiquant des autopsies et en procédant à des investigations. Il utilise les conclusions de ses enquêtes pour promouvoir la sécurité du public en vue de prévenir des décès similaires.

Bureau du commissaire des incendies (BCI)

L'objectif principal du Bureau du commissaire des incendies est de réduire la perte de vies humaines et de biens par des incendies. Le Bureau atteint cet objectif en coordonnant, en dirigeant et en conseillant les municipalités et les services d'incendie relativement à toutes les questions en matière de sécurité-incendie, notamment la prévention, la lutte contre les incendies, l'intervention d'urgence, la formation et les enquêtes. Le Bureau mène aussi des enquêtes sur la cause et l'origine des incendies.

Mesures d'urgence Ontario (MUO)

Mesures d'urgence Ontario (MUO) coordonne l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'urgence en Ontario ainsi que l'aide provinciale et fédérale durant des urgences naturelles et d'origine humaine. Pour s'acquitter de son mandat, MUO travaille en étroite collaboration avec les ministères, les municipalités et les Premières nations pour veiller à ce que les mesures de protection civile et d'intervention soient adéquates afin de faire face à toutes les situations urgentes, dont les accidents nucléaires.

Services aux victimes

Par l'intermédiaire de l'Unité des services aux victimes, le ministère élabore des politiques innovatrices et administre et finance d'importants services communautaires à l'intention des victimes d'actes criminels en Ontario. Ces services comprennent les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, les services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes, une ligne téléphonique exclusive de soutien aux victimes, des programmes à l'intention des personnes qui agressent leur conjoint, et d'autres projets, notamment un projet ciblant les femmes incarcérées qui sont souvent victimes d'actes violents. Nombre de ces services sont offerts en collaboration avec les services de police.

Parmi les autres initiatives, citons un projet qui prévoit la planification de la sécurité et la remise de téléphones sans fil aux personnes exposées à un risque de violence et la création d'une ligne d'écoute téléphonique et d'un service de counseling à l'intention des personnes de sexe masculin victimes d'agression sexuelle et de leur famille dans la région de Cornwall.

Le ministère offre aussi des programmes de formation à l'intention de la police, des agents des services correctionnels, des agents de probation et de libération conditionnelle et d'autres intervenants pour les aider à répondre avec tact et efficacité aux besoins des victimes de violence.

Commission ontarienne de lutte contre le crime

La Commission ontarienne de lutte contre le crime est résolue à trouver de nouvelles façons de réduire le crime et d'améliorer la sécurité du public et des collectivités. La Commission, dont la création a été annoncée par le premier ministre Mike Harris en avril 1997, répond à l'engagement du gouvernement d'assurer la prévention du crime, de mieux faire appliquer la loi et d'instaurer un système de justice plus équilibré. La Commission a pour mandat de prendre connaissance des préoccupations du public, de consulter des experts et de recommander des mesures précises que le gouvernement peut prendre pour accroître la sécurité en Ontario.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Services de police/Division des services internes de la police

L'Assemblée législative a adopté la *Loi de 1999 commémorant le sergent Rick McDonald (poursuites en vue d'appréhender des suspects)* qui impose des sanctions sévères aux conducteurs qui tentent de fuir la police. La Loi a été nommée en hommage au sergent Rick McDonald, agent de la Police régionale de Sudbury, qui a été tué alors qu'il tentait de placer une ceinture de crampons sur la route pour arrêter un automobiliste en fuite.

Le gouvernement a également adopté un règlement sur les poursuites en vue d'appréhender des suspects qui régit les poursuites policières et énonce les mesures que doivent prendre les agents de police pour assurer la sécurité des automobilistes et des piétons lorsque des criminels fuient la police en conduisant dangereusement.

Pour soutenir les efforts constants déployés par le gouvernement en vue d'accroître les services de police à l'échelle de l'Ontario, nous avons chargé 700 nouveaux agents de police de patrouiller nos rues dans le cadre du *Partenariat pour les services de police communautaire*. Ce programme est une entente de cinq ans entre le gouvernement et les municipalités participantes visant à accroître la présence policière grâce au recrutement et à la formation de 1 000 nouveaux agents. Le Budget de l'Ontario 2000 a rendu permanent ce programme et porté son budget à 35 millions de dollars par année.

L'Ontario est devenu le premier gouvernement au Canada à établir un *registre provincial des délinquants sexuels* pour protéger les enfants et les citoyens vulnérables. Ce registre a été créé aux termes de la *Loi de Christopher*, qui a été nommée en hommage à Christopher Stephenson, un garçon de 11 ans qui a été tué en 1988 par un pédophile qui avait été mis en liberté d'office conformément aux règlements fédéraux. Le registre facilitera grandement la tenue d'enquêtes par la police et contribuera à la sécurité de la collectivité.

Le 7 mai 2000, à Queen's Park, le gouvernement a dédié officiellement le monument commémoratif de la police de l'Ontario à la mémoire des agents de police qui sont morts dans l'exercice de leurs fonctions ou qui ont été tués alors qu'ils agissaient à titre d'agents de police. La création de ce monument a été rendue possible grâce à la collaboration du gouvernement et d'intervenants du milieu policier.

Police provinciale de l'Ontario

Pour assurer la sécurité dans les rues et les routes, le gouvernement a créé des *unités spécialisées de prévention du crime en milieu rural et agricole* au sein de la Police provinciale de l'Ontario, qui ont renforcé les efforts du groupe de travail sur l'introduction par effraction et le programme de prévention *Surveillance des chalets*.

Pour mieux s'acquitter de son obligation de rendre compte à la collectivité, la Police provinciale a affecté un plus grand nombre d'agents à nos rues et à nos routes. Les agents ont continué à assurer l'application des règlements sur la ceinture de sécurité et à promouvoir la conduite prudente, et ont effectué plus d'un million de vérifications dans le cadre du programme *RIDE (Reduce Impaired Driving Everywhere)*.

Le gouvernement a approuvé l'ajout au détachement de Chatham-Kent de 22 agents qui parcourront l'autoroute 401 et effectueront des patrouilles régionales.

Sécurité du public

Le gouvernement a apporté de nombreux changements organisationnels afin d'appuyer la mise en oeuvre des recommandations du juge Kaufman. Le Centre des sciences judiciaires a également instauré son nouveau *système de gestion de l'information des laboratoires* afin de faciliter le suivi et la gestion des causes, ce qui lui permettra de recueillir des données essentielles à la mesure de la performance.

Le Centre continue de travailler avec tous ses partenaires du système de justice pour mettre en oeuvre les recommandations du juge Kaufman.

Le laboratoire du Centre des sciences judiciaires de Sault Ste. Marie a reçu son agrément en 1999, preuve de l'engagement du ministère en matière de normes internationales concernant la qualité des services.

Pour continuer de réduire le nombre de décès accidentels résultant d'incendies, le Bureau du commissaire des incendies et le Conseil public sur la sécurité-incendie ont lancé un programme exhaustif de sensibilisation du public. Des programmes axés sur la prévention des incendies, comme le programme de surveillance du danger, sont offerts aux élèves par le personnel des situations urgentes, comme les pompiers, le personnel infirmier et la police. En 1999, l'Ontario a enregistré le plus faible taux de décès résultant d'incendies de son histoire.

Mesures d'urgence Ontario, en collaboration avec le Bureau du commissaire des incendies, a mis sur pied un programme de *partenariats vers des collectivités sûres.* Ce programme encourage la collaboration entre la collectivité et l'industrie pour faciliter l'élaboration de programmes de préparation aux situations urgentes, de prévention et d'intervention au niveau communautaire. Cette initiative traite des situations urgentes relatives aux installations où sont entreposées des matières dangereuses.

Services aux victimes

L'Unité des services aux victimes a accompli des réalisations importantes : elle a accru le nombre de contacts avec les victimes comparativement aux exercices précédents; a tenu une séance de formation de deux jours, en collaboration avec le ministère des Services correctionnels, à l'intention des employés et du personnel administratif des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et des services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes; et a offert 10 ateliers de formation aux agents de police et aux fournisseurs de services. L'Unité a également modifié et mis à jour la Ligne d'aide aux victimes et réécrit et réenregistré le message sur la justice pénale de façon à faciliter son acceptation.

Projet justice « An 2000 »

La préparation à l'an 2000 était un objectif prioritaire du ministère du Solliciteur général. Le ministère, la Police provinciale de l'Ontario et le Bureau du commissaire des incendies étaient tous prêts pour l'an 2000, suite à un examen approfondi de leurs technologies et à la conduite de tests exhaustifs sur tous les systèmes.

Par l'intermédiaire du Centre provincial des opérations, Mesures d'urgence Ontario a organisé des exercices de simulation pour tester les programmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention et évaluer les

risques associés au passage à l'an 2000. Une fois les plans d'urgence mis en place, le gouvernement a ouvert le Centre, dont le personnel se composait de représentants des ministères provinciaux désignés et du gouvernement fédéral qui ont été en poste du 29 décembre 1999 au 5 janvier 2000.

Le gouvernement était prêt à faire face à toute situation d'urgence en Ontario, mais le passage à l'an 2000 s'est déroulé sans incident majeur.

Engagements et stratégies clés pour 2000-2001

Le ministère du Solliciteur général est résolu à améliorer les mesures de lutte contre le crime pour assurer la sécurité des résidents de toutes les collectivités ontariennes et pour veiller à ce que ceux-ci se sentent en sûreté. Pour accomplir ces objectifs, le ministère renouvellera et élargira son mandat dans les domaines suivants :

- les services de police de première ligne;
- les technologies scientifiques et médico-légales utilisées pour enquêter sur les crimes graves;
- les services de soutien et d'aide à l'intention des victimes d'actes criminels.

Services de police

Division des services internes de la police

Le gouvernement a annoncé, dans le Budget 2000-2001, l'octroi de ressources supplémentaires pour lutter contre le crime. Parmi les principales initiatives annoncées dans le budget, citons :

- La décision de rendre permanent le *Partenariat pour les services de police communautaire* qui fournit des fonds aux services policiers de l'Ontario et dont le budget a été porté à 35 millions de dollars par année.
- L'octroi d'un financement spécial de 4 millions de dollars aux ministères du Solliciteur général et du Procureur général pour soutenir les efforts d'équipes policières spécialisées et de poursuivants, dans le cadre du déploiement de corps policiers conjugués contre le crime organisé.

- L'octroi d'un financement ponctuel de 6 millions de dollars pour aider les collectivités à adopter des initiatives technologiques pour le secteur de la justice.

Le gouvernement continue de promouvoir les programmes qui protègent l'intérêt public et facilitent le travail de la police en matière d'enquête et de prévention du crime :

- La nouvelle *Loi Christopher de 2000 sur le registre des délinquants sexuels*, qui établit un registre provincial des délinquants sexuels, facilitera grandement la tenue d'enquêtes par la police, contribuant ainsi à la protection des enfants et des citoyens vulnérables.

- L'octroi de fonds supplémentaires permettra au Collège de police de l'Ontario d'élargir ses programmes de formation et d'accueillir davantage de recrues.

- Pour faciliter les enquêtes sur les actes criminels les plus graves et leur résolution, le ministère collabore avec le Centre des sciences judiciaires, le gouvernement provincial et des intervenants du milieu policier à l'élaboration d'un système de gestion des enquêtes importantes en Ontario. Le service régional de Peel, le service de police de Toronto et trois détachements de la police provinciale ont participé à l'essai du nouveau logiciel. L'objectif est d'établir un système conçu pour améliorer les enquêtes sur les crimes en série par la police et de promouvoir la coopération et les communications entre les services de police de l'Ontario.

Police provinciale de l'Ontario

Le gouvernement consacrera 6 millions de dollars par année à la création de trois brigades spéciales de la Police provinciale de l'Ontario qui auront pour objectif de lutter contre le crime informatique, de faire enquête sur les activités criminelles visant les personnes âgées et d'assurer le respect de la loi sur les sentiers de motoneige et les voies navigables de la province. Ces brigades seront déployées à l'échelle de la province et ne seront pas limitées aux régions relevant de la compétence de la Police provinciale.

Un investissement majeur de 16 millions de dollars étalés sur une période de quatre ans permettra de rénover les installations et de régler les

questions liées à la santé et la sécurité dans les détachements de la Police provinciale, de même que dans les bureaux du Collège des pompiers de l'Ontario et des coroners.

La Police provinciale continuera de relever le profil de la police en réaffectant dans nos rues et nos routes un nombre accru d'agents de police qui travaillent dans les bureaux.

Sécurité du public

Le Centre des sciences judiciaires continuera de donner suite aux recommandations formulées par le juge Kaufman, notamment en embauchant un plus grand nombre de scientifiques. Le Centre définira également des mesures de base pour le traitement des causes judiciaires par le biais du *système de gestion de l'information des laboratoires*.

Le Bureau du commissaire des incendies élargira ses programmes de prévention des incendies et de sensibilisation en la matière à l'intention des élèves du palier élémentaire, comme le programme de surveillance du danger et le programme de prévention des incendies criminels. Le ministère préconise largement les programmes de sensibilisation du public comme moyen de réduire les pertes dévastatrices causées par les incendies. La sensibilisation des enfants à la prévention des incendies est une priorité. C'est pourquoi le Bureau agréera également un plus grand nombre d'éducateurs publics dans des collectivités ontariennes.

Mesures d'urgence Ontario continuera de dispenser des programmes de formation aux citoyens et poursuivra ses efforts visant à veiller à ce qu'un plus grand nombre de collectivités mettent en place des plans d'urgence.

Services aux victimes

Le gouvernement prévoit investir un million de dollars pour établir, sur une base permanente, un bureau consultatif pour les services aux victimes d'actes criminels et améliorer les services de soutien offerts aux victimes en élargissant le nombre de programmes à l'intention des partenaires violents, programmes liés aux Cours de la violence familiale. Ces programmes fourniront davantage de services aux victimes tout en tenant les contrevenants responsables de leur comportement violent.

Le gouvernement maintiendra l'engagement qu'il a pris à l'endroit des victimes d'actes criminels et favorisera l'élaboration et la mise en oeuvre d'un cadre intégré de prestation des services de justice provinciaux à l'intention des victimes.

Intégration du système judiciaire

La mise en oeuvre du Projet d'intégration du système judiciaire – souvent décrit comme l'une des plus importantes initiatives de modernisation du système judiciaire au monde – a débuté en 1999-2000. Le projet représente un investissement majeur de la part d'un consortium du secteur privé et des ministères du Solliciteur général, des Services correctionnels et du Procureur général.

La mise en place, dans le cadre du Projet, d'un système d'information reliant toutes les personnes faisant partie du système de justice provincial, dont les agents de police, les juges, les poursuivants, les avocats et le personnel des services correctionnels, se poursuivra.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Services de police

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Collectivités plus sûres.	Taux d'affaires classées pour ce qui est des crimes violents, des crimes contre les biens et d'autres types d'actes criminels dans les régions relevant de la compétence de la Police provinciale de l'Ontario.	Se classer parmi les cinq meilleurs services de police (servant des populations de 100 000 personnes) dans la province sur le plan du taux d'affaires classées pour ce qui est des crimes violents et des crimes contre les biens.	Atteindre ou dépasser l'objectif.
	Nombre d'enquêtes relatives aux produits de la criminalité et montant en dollars des produits saisis.	Augmentation du nombre d'enquêtes relatives aux produits de la criminalité, soit 71, et du montant moyen des produits saisis sur une période de trois ans, soit 4,73 millions de dollars.	Augmentation de 5 pour 100 sur la période de trois ans : - 75 enquêtes. - Un total de 4,96 millions de dollars en produits saisis.
Obligation de rendre compte au public.	Rapport entre le nombre de membres de la direction et le nombre d'agents de première ligne au sein de la Police provinciale de l'Ontario.	Figurer parmi la première tranche de 10 % des services de police canadiens similaires (municipaux, provinciaux et fédéraux) avec le rapport le plus élevé d'agents de première ligne par rapport au nombre de cadres.	Atteindre ou dépasser la norme.
	Niveau de satisfaction de la clientèle à l'égard du service offert par la Police provinciale de l'Ontario.	Mesurer la satisfaction de la clientèle à l'égard de la Police provinciale de l'Ontario au moyen de l'enquête *La police à votre service*.	Établir une mesure de base pour la satisfaction de la clientèle.

Activité de base : Services de police

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Routes, voies navigables et sentiers de motoneige plus sûrs.	Nombre de décès survenus sur les routes, les voies navigables et les sentiers de motoneige dans les régions relevant de la compétence de la Police provinciale de l'Ontario.	Réduire le nombre de décès survenus sur les routes, les voies navigables et les sentiers de motoneige.	Atteindre ou dépasser les normes suivantes : - Routes – 1,4 décès par 10 000 véhicules inscrits. - Motoneiges – 3,4 décès par 10 000 véhicules inscrits. - Navires – 53 décès par année (taux par véhicule inscrit non disponible).
		Réduire le nombre de décès survenus sur les routes, les voies navigables et les sentiers de motoneige où l'alcool est un facteur.	Atteindre ou dépasser les normes suivantes : - Routes – 0,4 décès par 10 000 véhicules inscrits où l'alcool est un facteur. - Motoneiges – 1,95 décès par 10 000 véhicules inscrits où l'alcool est un facteur. - Navires – 14 décès par année où l'alcool est un facteur (taux par véhicule inscrit non disponible).
		Réduire le nombre de décès survenus sur les routes où la conduite dangereuse ou agressive est un facteur.	Atteindre ou dépasser la norme de 0,94 décès par 10 000 véhicules inscrits où la conduite dangereuse ou agressive est un facteur.
		Accroître le nombre de vérifications du port de la ceinture de sécurité et des navires comparativement à l'exercice précédent.	Atteindre ou dépasser les normes suivantes : - Vérifications du port de la ceinture de sécurité en 1999 – 1 169 000. - Vérifications de navires en 1999 – 18 700
		Accroître le nombre de vérifications effectuées dans le cadre du programme *RIDE* comparativement à l'exercice précédent.	Atteindre ou dépasser la norme de 1,3 million de vérifications dans le cadre du programme *RIDE*.

Activité de base : Sécurité du public

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Analyse médico-légale et présentation de rapports.	Délai moyen du traitement médico-légal des dossiers, de la présentation de la demande de services à l'achèvement du processus médico-légal.	Réduire le délai moyen du traitement médico-légal des dossiers, de la présentation de la demande de services à l'achèvement du processus médico-légal.	Présentation, dans le cadre de la mise à jour semestrielle sur les mesures d'évaluation de la performance, d'un rapport établissant des mesures de base, des objectifs et des mesures de programme pour les demandes de service.
Protection civile	Nombre de municipalités ayant des plans d'urgence en place.	85 % des municipalités auront mis en place des plans d'urgence d'ici 2001, couvrant 95 % de la population ontarienne.	Atteindre ou dépasser l'objectif.
Mesures publiques de sécurité-incendie.	Nombre de collectivités participant au programme de surveillance du danger.	Lancement du programme auprès des conseils scolaires participants.	Le programme de surveillance du danger est lancé auprès de 10 collectivités de l'Ontario.
	Nombre de conseillers en protection des incendies du Bureau du commissaire des incendies agréés à titre d'éducateurs en matière de sécurité-incendie et de sécurité des personnes.	Agréer tous les conseillers en protection des incendies.	Agréer 30 conseillers en protection des incendies à titre d'éducateurs en matière de sécurité-incendie et de sécurité des personnes.
Intervention en réponse aux besoins des victimes d'actes criminels.	Nombre de contacts avec des victimes.	Accroître le nombre de contacts avec les victimes sur une période de trois ans.	Atteindre ou dépasser l'objectif de 118 458.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère du Solliciteur général	
Fonctionnement	827 millions de $
	7 545 employés

Services de police	
Fonctionnement	589 millions de $
	6 750 employés

Police provinciale de l'Ontario
Police des Premières nations
Commission civile des services policiers de l'Ontario
Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario
Services internes de la police

Sécurité du public	
Fonctionnement	56 millions de $
	465 employés

Coroners et services médico-légaux
Services de sécurité-incendie
Mesures d'urgence

Services aux victimes	
Fonctionnement	15 millions de $
	20 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	167 millions de $
	310 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère du Solliciteur général	
Fonctionnement	856 millions de $
Immobilisations	8 millions de $
	7 780 employés

Services de police	
Fonctionnement	624 millions de $
	6 880 employés

Police provinciale de l'Ontario
Police des Premières nations
Commission civile des services policiers de l'Ontario
Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario
Services internes de la police

Sécurité du public	
Fonctionnement	55 millions de $
	515 employés

Coroners et services médico-légaux
Services de sécurité-incendie
Mesures d'urgence

Services aux victimes	
Fonctionnement	21 millions de $
	25 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	156 millions de $
Immobilisations	8 millions de $
	360 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère du Solliciteur général sont les bienvenus. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Jim Cowan
Directeur
Direction des communications
Téléphone : (416) 326-5004
Télécopieur : (416) 326-0498
Courriel : jim.cowan@jus.gov.on.ca

John Guthrie
Attaché de direction du Solliciteur général
Téléphone : (416) 326-5073
Télécopieur : (416) 326-5085
Courriel : john.guthrie@jus.gov.on.ca

Vous pouvez aussi accéder à des renseignements supplémentaires sur le ministère par l'intermédiaire de son site Web à l'adresse suivante : www.sgcs.gov.on.ca/french.

MINISTÈRE DU TOURISME

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. Cam Jackson

Le tourisme crée des emplois et est l'un des principaux moteurs de l'économie ontarienne. En juin 1999, dans le cadre de son engagement de renforcer le secteur touristique de la province, le gouvernement de l'Ontario a établi le nouveau ministère du Tourisme. Au cours de sa première année d'activités, le ministère a préparé la voie pour l'adoption d'une démarche plus stratégique en vue du développement et de la croissance du secteur touristique de l'Ontario. Au cours de notre deuxième année, nous continuerons à collaborer avec l'industrie touristique afin de stimuler la création d'emplois et de favoriser les nouvelles avenues de développement économique dans toute la province.

Le budget de l'Ontario de 2000 renforce les engagements pris dans le discours du Trône d'octobre 1999 d'investir dans le marketing et l'infrastructure touristiques, en affectant 50 millions de dollars de plus sur une période de quatre ans pour soutenir le succès de notre partenariat avec l'industrie sur le plan du marketing, et plus de 10 millions de dollars pour améliorer l'infrastructure touristique. En outre, la nouvelle initiative SuperCroissance - volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme, dotée d'un budget de 300 millions de dollars sur cinq ans, offre des possibilités extraordinaires pour l'établissement de partenariats aux fins de la reconstruction ou de l'agrandissement des installations et des attractions touristiques publiques.

Nous avons établi des objectifs généraux qui orientent le développement et la croissance du secteur touristique de l'Ontario. Au cours de la prochaine année, nous recueillerons les commentaires et les conseils des intervenants de l'industrie du tourisme sur les approches que nous proposons et nous déterminerons de quelle façon nous pouvons collaborer avec l'industrie pour atteindre des buts communs.

Dans le but d'aider l'industrie à demeurer concurrentielle, nous avons mis sur pied le Bureau de l'investissement et du développement touristiques qui a pour mandat de stimuler l'investissement et les partenariats, d'attirer davantage de touristes de l'étranger et de mettre au point de nouveaux produits et services touristiques. De plus, pour mieux répondre aux besoins d'information des membres de l'industrie et des consommateurs, nous procédons à la réorganisation du service d'information touristique 1 800 ONTARIO en plus de préparer deux nouveaux sites Web et un bulletin *Tourisme Ontario*.

Une industrie touristique dynamique et prospère présente des avantages pour toute la population de la province. Je vous invite à explorer notre merveilleuse province tout au long de l'année car il y a *Tant à découvrir* en Ontario.

L'honorable Cam Jackson
Ministre du Tourisme

Objectifs généraux du ministère

La cordialité de sa population et la beauté de son cadre naturel font de l'Ontario une destination touristique de choix. Fort de ces atouts, notre ministère désire créer une industrie touristique innovatrice et dynamique qui :

- fait connaître l'Ontario partout dans le monde comme une destination touristique à ne pas manquer;
- donne aux visiteurs l'envie de prolonger leur séjour et de revenir plus souvent;
- offre aux touristes éventuels des renseignements à jour et facilement accessibles;
- offre aux visiteurs des installations touristiques et des activités de calibre international;
- compte sur le personnel le plus compétent et le plus accueillant au monde;
- crée des emplois et permet à chaque région de la province de développer au maximum son potentiel économique.

Dans le cadre de ces objectifs, nous déployons des efforts pour réunir tous nos partenaires des secteurs public et privé en vue d'élaborer des stratégies et des initiatives pour que l'Ontario réalise son plein potentiel sur le plan touristique.

Activités de base

Les activités de base du ministère sont le marketing touristique, le développement du tourisme ainsi que les attractions touristiques et les centres de congrès.

L'activité de base relative au marketing touristique est la responsabilité de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique. Le gouvernement de l'Ontario a établi ce partenariat avec l'industrie du tourisme en avril 1999 pour intensifier les efforts de marketing de l'Ontario. Dans le cadre de ce partenariat, on fait énergiquement la promotion de l'Ontario comme une destination touristique de calibre international qui présente des attraits tout au long de l'année. Pour ce faire, on effectue des études des besoins de la clientèle, et on élabore et lance des campagnes publicitaires destinées aux marchés national et international.

La Société du Partenariat ontarien de marketing touristique exploite également les principaux services et centres de renseignements touristiques disséminés en Ontario. Les Centres de renseignements touristiques de l'Ontario fournissent de l'information sur le tourisme concernant toutes les régions de la province, dont des brochures, des publications sur des intérêts particuliers, des cartes et des précisions sur les trajets à parcourir. Les centres de Barrie, Cornwall, Fort Erie, Fort Frances, Niagara Falls, St. Catharines, Sarnia, Sault Ste. Marie, Toronto et Windsor sont ouverts tous les jours 12 mois par année. Des renseignements touristiques sont également fournis pendant les saisons de pointe aux centres de Hawkesbury, Lancaster, Hill Island, Kenora, Pigeon River, Prescott et Rainy River.

Dans le cadre de ***l'activité de base relative au développement du tourisme***, nous encourageons l'établissement d'un climat propice aux affaires dans l'industrie touristique grâce notamment aux activités suivantes : en fournissant aux membres de l'industrie des renseignements et des analyses stratégiques; en facilitant l'établissement de partenariats pour renforcer la compétitivité et améliorer la qualité des services; en attirant des investissements dans le secteur du tourisme en Ontario; et en travaillant en collaboration avec l'industrie, des intervenants et d'autres ministères ontariens pour déceler des possibilités de développement du tourisme.

L'activité de base relative aux attractions touristiques et aux centres de congrès porte notamment sur l'exploitation de huit attractions touristiques et centres de congrès importants de la province, soit :

- Les **Parcs historiques de la Huronie,** qui exploitent Sainte-Marie-au-pays-des-Hurons à Midland et le Havre de la découverte à Penetanguishene.

- Le **Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto,** qui est le plus vaste centre de congrès au Canada.

- La **Commission des parcs du Niagara,** dont le mandat est de protéger, de développer et de gérer le patrimoine naturel, historique et culturel le long des 56 kilomètres de route allant de Fort Erie à Niagara-on-the-Lake, y compris les chutes Niagara.

- Le **Old Fort William** à Thunder Bay, le plus important poste de traite des fourrures au monde.

- **Place Ontario,** un complexe récréatif situé au bord du lac Ontario à Toronto.

- Le **Centre de congrès d'Ottawa,** un important centre de congrès à Ottawa.

- La **Commission de la promenade Sainte-Claire,** un organisme provincial-municipal qui exploite le lieu historique de La Case de l'Oncle Tom ainsi que des parcs et des installations récréatives le long de la rivière Sainte-Claire.

- La **Commission des parcs du Saint-Laurent,** qui exploite le Upper Canada Village, le Fort Henry et plusieurs parcs et installations récréatives s'étendant sur 280 km le long du fleuve Saint-Laurent.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Compte tenu de l'importance du tourisme pour l'économie de la province, le gouvernement de l'Ontario a établi le ministère du Tourisme en juin 1999 pour qu'il collabore avec l'industrie en vue de renforcer le secteur du tourisme de la province. Dans le discours du Trône prononcé en octobre 1999, le gouvernement s'est engagé à améliorer le marketing et l'infrastructure touristiques.

Dans l'ensemble, 1999 a été une très bonne année pour l'industrie touristique de l'Ontario, qui a enregistré une hausse importante des revenus, des emplois et du nombre de visiteurs canadiens. On a continué à afficher des résultats records pour ce qui est du nombre de visiteurs des États-Unis et on a fait des progrès considérables quant au nombre de visiteurs en provenance du Royaume-Uni, de l'Allemagne et du Japon.

Marketing touristique

Grâce aux activités de marketing du Partenariat ontarien de marketing touristique, 1,47 million de voyages de plus ont été effectués dans la province en 1999. Cela a entraîné une hausse de 510 millions de dollars des dépenses dans le secteur du tourisme et la création de plus de 17 000 emplois. Cette augmentation des voyages a contribué à accroître les revenus des hôtels et à maintenir leur taux d'occupation à des niveaux records.

La part de l'Ontario du nombre total de voyages effectués par les résidents des États-Unis (les voyages à destination de l'Ontario par rapport aux autres destinations canadiennes) est passée de 69 pour 100 en 1998 à 68 pour 100 en 1999. Cela est dû en partie au fait que d'autres provinces et des États américains ont intensifié leurs stratégies de marketing. La baisse la plus marquée s'est produite pour les voyages hivernaux en voiture. Le nombre de visiteurs qui sont venus en Ontario par avion a cependant augmenté, dans l'ensemble, en 1999.

La part du marché de l'Ontario des voyages totaux effectués par les Canadiens a été de 36 pour 100 pour 1999 et 1998.

L'année dernière, les demandes de renseignements touristiques par les consommateurs ont augmenté de huit pour cent. La majeure partie de cette hausse est attribuable à Internet. En effet, près de un million de personnes ont visité le site Web du ministère du Tourisme et on a accédé près de 21 millions de fois au site Web à l'intention des consommateurs. Les Centres de renseignements touristiques de l'Ontario ont également eu une année occupée puisqu'ils ont accueilli presque trois millions de visiteurs.

Le Programme de partenariat pour le marketing d'événements de Tourisme Ontario a accordé un total de 1,5 million de dollars à 56 activités organisées dans la province. Ces fonds ont permis d'accroître le nombre de participants à plusieurs activités et festivals, dont le Ottawa Jazz Festival et le festival du printemps de Guelph, qui ont enregistré une hausse de 60 pour 100 et de 15 pour 100 respectivement du nombre de participants par rapport aux chiffres de 1998.

Développement du tourisme

L'année dernière, le ministère a mis sur pied un bureau provisoire qui a versé une somme totale de 1,6 million de dollars pour contribuer au financement de projets de recherche indépendants et de projets pilotes visant à évaluer les besoins locaux en matière d'investissement et de développement, à aider à renforcer la capacité des localités sur le plan touristique et à déceler les possibilités d'investir dans le tourisme. Les neuf projets pilotes devraient générer des activités économiques d'une valeur de 20 millions de dollars.

Le bureau provisoire a effectué des études de faisabilité pour des terrains de golf et des produits-créneaux dans le domaine de l'horticulture, et a entrepris l'élaboration de stratégies relatives à des créneaux dans les secteurs vinicole et culinaire. Il a également commencé à collaborer avec des associations touristiques autochtones, dont l'Association touristique autochtone du Nord de l'Ontario et la Aboriginal Tourism Association of Southern Ontario, en vue de mettre au point des produits touristiques autochtones. En raison des excellents résultats obtenus par ce bureau, le gouvernement a décidé d'établir en permanence le Bureau de l'investissement et du développement touristiques au sein du ministère du Tourisme en mars 2000.

Afin d'être mieux en mesure d'évaluer les besoins du marché touristique, le ministère a dirigé les travaux d'élaboration de la toute première Enquête sur les activités et les préférences en matière de voyages pour le secteur

touristique de la province. Terminée en avril 2000, cette enquête visait à évaluer les activités et les préférences des voyageurs dans les principaux marchés nord-américains. Les résultats de cette enquête fourniront des renseignements inestimables sur les activités qui plaisent aux visiteurs en Ontario et sur ce qui les incitera à revenir plus souvent.

En avril 2000, le gouvernement de l'Ontario a accordé à l'Alliance de l'industrie de l'hébergement de l'Ontario 650 000 $ provenant du Fonds de stratégie d'emploi en milieu rural afin qu'elle mette en oeuvre en Ontario le programme de normes relatives à l'hébergement Canada Select. Canada Select est un système national de classification de l'hébergement, des installations et des services touristiques.

Dans le cadre des efforts déployés par le ministère sur le plan de la recherche en tourisme, quatre nouveaux rapports sur les marchés touristiques et un rapport sur les prévisions touristiques ont été préparés. Le personnel du ministère chargé des politiques a entrepris la révision du système de signalisation routière à des fins touristiques de la province, qui a été confié à un partenaire du secteur privé.

Attractions touristiques et centres de congrès

Les attractions et les installations touristiques exploitées par le gouvernement provincial ont affiché de bons résultats l'année dernière, certaines attractions ayant accueilli un plus grand nombre de visiteurs pendant les inter-saisons.

Les **Parcs historiques de la Huronie** ont mis sur pied de nouveaux programmes au Havre de la découverte grâce à l'élargissement de partenariats locaux et se sont occupés des deux répliques pleine grandeur des embarcations H.M.S. *Tecumseth* et H.M.S. *Bee*. Ils ont également organisé un programme de théâtre estival dirigé par le théâtre Festival de Drayton et prolongé la saison touristique à Sainte-Marie-au-pays-des-Hurons.

Le **Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto** a eu l'année la plus occupée depuis son ouverture, ayant vendu 128 millions de pieds carrés pour plus de 750 événements différents. Les revenus du Palais ont augmenté de 14 pour 100 par rapport à l'année dernière, ce qui a eu des retombées de plus de 250 millions de dollars. Le Palais a été choisi, pour la deuxième année consécutive, comme l'un des 10 centres de congrès les meilleurs au monde par les lecteurs du magazine *Beyond Borders*.

La **Commission des parcs du Niagara** a conclu un accord pour l'aménagement d'un nouveau terrain de golf de calibre international comportant 45 trous et pouvant servir à des championnats. Elle a obtenu l'appui de la collectivité pour l'aménagement du site historique du champ de bataille Chippawa, et a vendu un terrain pour la construction d'un casino permanent sur le site Murray Hill à Niagara Falls.

Le **Old Fort William** a élargi la portée de ses programmes éducatifs et s'est associé aux lignes aériennes Bearskin pour la construction d'un wigwam à des fins éducatives. Il a de plus produit un cédérom sur la traite de la fourrure au Canada, intitulé *Du Nord-Ouest au Pacifique : Une odyssée de la traite des fourrures*, qui a remporté un prix et qui a été vendu à toutes les écoles publiques de l'Ontario.

Place Ontario a effectué des rénovations importantes à ses restaurants et a commencé à offrir à ses visiteurs des aliments de restaurants connus et recherchés par le public et aux prix normalement demandés par ces restaurants. Il y a eu à Place Ontario la troisième régate annuelle Offshore Challenge, le salon nautique de Toronto présentant les embarcations à l'eau (In Water Toronto Boat Show) et le très prisé concours international de feux d'artifice Symphony of Fire.

Le **Centre de congrès d'Ottawa** a enregistré des revenus records de 8,2 millions de dollars, qui se sont traduits par un bénéfice d'exploitation brut de plus de 600 000 $. Parmi les dix centres de congrès les plus importants au pays, le Centre de congrès d'Ottawa est celui qui a obtenu les revenus les plus élevés par pied carré. Le Centre a rendu hommage à plus de 60 de ses employés ayant beaucoup d'ancienneté lors d'une cérémonie inaugurale de remise de prix.

La **Commission de la promenade Sainte-Claire** a obtenu une participation record aux activités nautiques, de golf et de camping. De plus, l'établissement muni de machines à sous du nouveau Hiawatha Horse Park and Entertainment Centre de Sarnia a offert des divertissements aux plaisanciers de la marina de la baie de Sarnia, qui est exploitée par la Commission.

La **Commission des parcs du Saint-Laurent** a poursuivi ses efforts pour attirer de nouveaux visiteurs et a vu le nombre de visites d'écoliers augmenter grâce à ses programmes éducatifs. Parmi les programmes offerts, mentionnons la réouverture du centre pour visiteurs au site de la bataille de la ferme Cryslers, les populaires cérémonies du coucher du

soleil au Fort Henry et le festival western Woodlands au chemin du Long-Sault. À Upper Canada Village, la Commission a rouvert la fromagerie qui plaisait aux visiteurs et lancé une nouvelle activité sur le canal : le remorquage de chalands.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

En vue de favoriser la création d'emplois et le développement économique dans la province, le ministère déploiera des efforts pour :

- augmenter la part du marché du tourisme international en pleine expansion que possède l'Ontario;
- promouvoir l'Ontario comme une destination touristique de calibre international présentant des attraits 12 mois par année, en visant particulièrement à accroître les activités pendant les inter-saisons;
- attirer les investissements dans le secteur touristique de l'Ontario;
- améliorer le service à la clientèle et la qualité des activités touristiques ontariennes;
- favoriser la création et l'amélioration de produits touristiques;
- tirer profit des attractions et des installations exploitées par le gouvernement provincial pour stimuler le développement touristique dans les collectivités et les régions où elles se trouvent;
- travailler en collaboration avec d'autres ministères et des organismes ontariens pour élaborer des stratégies visant à assurer une meilleure coordination des initiatives de développement touristique de la province et à optimiser son potentiel à cet égard;
- revoir ses partenariats avec l'industrie touristique, d'autres ministères et des organismes provinciaux et la Commission canadienne du tourisme pour répertorier des possibilités de développement touristique.

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à verser 170 millions de dollars au Partenariat ontarien de marketing touristique, y compris les 50 millions de dollars de plus sur quatre ans qui ont été annoncés dans le budget de l'Ontario de 2000.

Le secteur touristique du Nord de la province profitera du mandat élargi de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, qui consacrera 60 millions de dollars par année au cours des cinq prochaines années au tourisme dans le Nord, notamment à des projets relatifs à l'infrastructure, aux télécommunications et au développement communautaire.

Au cours de la prochaine année, le ministère du Tourisme investira, par l'entremise de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, 38 millions de dollars dans les activités de marketing et de fonctionnement. Le ministère investira également dans des projets d'immobilisations visant à reconstruire et à agrandir l'infrastructure touristique des attractions et des installations provinciales.

Notre objectif quant aux dépenses des visiteurs en Ontario pour la saison touristique 2000 est de 14,1 milliards de dollars (6,6 milliards de dollars pour les visiteurs canadiens et 7,5 milliards de dollars pour les visiteurs de l'étranger).

Marketing touristique

Dans le but de tirer le meilleur parti des efforts déployés par le gouvernement provincial en matière de marketing, la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique travaillera en étroite collaboration avec les organisations touristiques nationales, régionales et locales, telles que la Commission canadienne du tourisme, la Northern Ontario Tourism Marketing Commission, les bureaux de développement économique et de tourisme, ainsi que les associations touristiques régionales.

Le Partenariat ontarien de marketing touristique continuera de faire la promotion, de façon intensive, de l'Ontario en tant que destination de calibre international offrant aux touristes un large éventail d'activités excitantes, peu importe la saison. Les campagnes de promotion continueront à mettre l'accent sur les marchés nationaux et les marchés clés des États-Unis, de l'Europe et du Japon. Dans le but d'attirer un plus grand nombre de visiteurs américains, le Partenariat élargira ses activités de marketing afin d'inclure des marchés à créneaux et des marchés éloignés (à plus d'une journée en voiture).

Le ministère coordonnera les activités visant à faire la promotion du tourisme ontarien lors de deux événements nationaux importants qui se

dérouleront à Toronto en mai 2001 : la rencontre annuelle des ministres provinciaux et territoriaux responsables du tourisme et le plus important salon du tourisme au pays, Rendez-vous Canada.

Les efforts de marketing viseront également à reprendre la part de marché perdue en 1999 dans les États américains frontaliers grâce à une campagne radiophonique pendant l'été et des programmes de marketing mis sur pied conjointement avec les bureaux des clubs automobiles. Il y aura de plus une campagne de marketing conjointe avec les exploitants des hôtels de Toronto pour promouvoir le tourisme dans cette ville pendant la saison hivernale. Une campagne de publicité télévisée plus intensive pendant l'été fera la promotion de l'Ontario sur les marchés d'un bout à l'autre du pays grâce aux chaînes thématiques.

Le ministère continuera à faire la promotion du tourisme auprès de la population de la province. La quatrième Semaine du tourisme de l'Ontario (du 19 au 28 mai), qui se tient chaque année, a fait valoir l'importance du tourisme pour la province grâce au thème « Chez nous c'est mieux ». Le ministre et son adjoint parlementaire se sont rendus dans de nombreuses collectivités et installations touristiques de la province et ont pris part à diverses activités organisées pour faire connaître la panoplie d'attractions et d'activités touristiques des plus intéressantes et excitantes qu'offre l'Ontario 12 mois par année.

Le ministère travaille en collaboration avec le ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs pour faire la promotion du Projet du nouveau millénaire - Ontario 2000.

Cette année, les améliorations que l'on projette d'apporter au service 1 800 ONTARIO permettront de mieux répondre aux besoins de l'industrie et des consommateurs. D'ici le printemps 2001, le ministère vise à offrir, dans le cadre d'un partenariat avec l'industrie, des services touristiques entièrement intégrés, comprenant une ligne d'information de calibre international 1 800 ONTARIO, un site Web pour les consommateurs (www.ontariotravel.net) et des services de distribution des publications.

Le bulletin *Tourisme Ontario* tiendra les membres de l'industrie, les intervenants et le public au courant des nombreux programmes et activités que le ministère et la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique mettent sur pied pour favoriser le tourisme.

La Société du Partenariat ontarien de marketing touristique continuera à collaborer avec le Bureau de l'investissement et du développement touristiques du ministère afin d'étoffer le système de gestion de l'information touristique pour en faire une base de données exhaustive et intégrée sur les exploitants et les attractions touristiques de l'Ontario.

Développement touristique

Dans le but de stimuler le développement et la croissance de l'industrie du tourisme en Ontario, le ministère collabore avec les membres de l'industrie et les intervenants afin d'améliorer les produits touristiques, les activités de marketing et l'accès au capital, de favoriser la coordination des efforts dans le cadre des partenariats et de renforcer la concurrence de l'industrie touristique de la province.

Le ministère travaillera conjointement avec la Société ontarienne SuperCroissance et le ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs pour mettre sur pied l'initiative SuperCroissance - volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme, dotée de 300 millions de dollars sur cinq ans, qui a été annoncée dans le budget de l'Ontario de 2000. Cette initiative a pour but de reconstruire et d'améliorer des installations sportives, récréatives, culturelles et touristiques publiques de la province. Les fonds de cette initiative serviront également à des attractions culturelles et touristiques importantes qui appartiennent à la province ou à des organismes à but non lucratif.

À la lumière des renseignements recueillis grâce à l'Enquête sur les activités et les préférences en matière de voyages, le ministère produira, au total, 15 nouveaux rapports sur les marchés touristiques. Ces rapports fourniront des renseignements stratégiques qui aideront l'industrie à trouver les produits disponibles pouvant répondre à la demande du marché, à créer de nouveaux produits et à élaborer de nouvelles stratégies pour les créneaux des marchés.

Le ministère collaborera avec les intervenants pour élaborer et faire accepter un programme d'assurance de la qualité dirigé par l'industrie, qui s'ajoutera aux programmes existants sur les normes de l'industrie. Il travaillera également avec Canadian TODS, la société privée qui assure la prestation du programme de signalisation routière à des fins touristiques, en vue d'améliorer le service à la clientèle.

Conscient de l'importance de la motoneige pour l'industrie du tourisme de la province, le ministère dirige un groupe de travail du gouvernement de l'Ontario, qui est guidé par l'adjoint parlementaire Joe Spina, afin qu'il examine diverses questions soulevées par l'industrie de la motoneige et par des intervenants de l'industrie touristique.

Le ministère mettra à jour le système de gestion de l'information touristique, sa base de données exhaustive sur les produits et services touristiques de l'Ontario, et élargira la portée de ce système. Dans le cadre de l'engagement du ministère de fournir des renseignements fiables et à jour aux membres de l'industrie et aux consommateurs, cette base de données sera accessible à partir de son site Web. Le ministère entreprendra de plus l'élaboration d'une nouvelle base de données sur des projets possibles en matière d'investissement dans le domaine touristique; cette base renfermera également le nom d'organisations et de personnes à contacter à cet égard.

Nous renforcerons les liens avec d'autres ministères et des organismes, des administrations municipales et régionales et des organisations touristiques locales afin d'élaborer et de mettre en place un certain nombre de projets de développement touristique. Nous effectuerons des études des retombées économiques qui porteront principalement sur l'importance des activités touristiques clés.

De concert avec l'industrie, nous mettrons cinq nouveaux produits touristiques à l'essai et mettrons la touche finale à une stratégie axée sur le tourisme à des fins culinaires qui comprendra un livre de recettes visant à promouvoir les spécialités culinaires, les produits agricoles et l'hébergement caractérisant les différentes régions de la province.

Le ministère collaborera avec les organismes provinciaux, les centres de renseignements touristiques, les principaux intervenants du secteur touristique et les représentants locaux des collectivités frontalières de l'Ontario afin de concevoir des points de passage attrayants pour les touristes pour leur souhaiter la bienvenue et les inciter à prolonger leur séjour dans la province.

Le Bureau de l'investissement et du développement touristiques examinera quelles sont les meilleures façons d'assurer la prestation de ses programmes pour satisfaire les clients et atteindre ses objectifs en matière de qualité des services.

Attractions touristiques et centres de congrès

Le ministère investira plus de 8 millions de dollars pour rénover l'infrastructure des attractions et des installations touristiques exploitées par le gouvernement provincial, pour préserver ces précieux biens touristiques et pour attirer un plus grand nombre de visiteurs.

En nous fondant sur le curriculum exhaustif des écoles élémentaires et secondaires de la province, nous unirons nos efforts à ceux de nos partenaires au sein du gouvernement, notamment le ministère de l'Éducation, pour déterminer les possibilités d'intégrer aux programmes d'études les attractions et les programmes offerts par les organismes ontariens axés sur l'histoire et la culture.

Le ministère travaillera en étroite collaboration avec ses organismes pour mettre en place de nouveaux processus visant à favoriser une responsabilisation et un accès accrus.

Les **Parcs historiques de la Huronie** élargiront la portée de leurs programmes éducatifs axés sur les curriculums et mettront sur pied de nouvelles activités et de nouveaux programmes. Ils renforceront les partenariats locaux pour l'exploitation du H.M.S *Tecumseth* et l'établissement d'un point de vente au Havre de la découverte.

Le **Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto** continuera à tirer profit de son expansion en faisant en sorte qu'il y ait un accroissement du pourcentage d'utilisation, des revenus et des retombées économiques pour la communauté. Cet été, il accueillera le plus gros congrès jamais organisé à Toronto, soit le congrès des adventistes du septième jour auquel devraient assister plus de 60 000 personnes.

La **Commission des parcs du Niagara** poursuivra les travaux de construction de son terrain de golf de calibre international, qui devrait être ouvert au public l'été prochain. La centrale énergétique de Toronto sera transférée intégralement à la Commission afin qu'elle en exploite tout le potentiel touristique. En mai, la Commission a prolongé la durée du Blossom Festival, qui s'est étendu sur une période de trois fins de semaines. Ce festival vise principalement à célébrer le printemps.

Le **Old Fort William** augmentera le nombre de visiteurs qui prennent part à ses programmes s'adressant au grand public en prolongeant les heures d'ouverture et en ciblant ses initiatives de marketing. Il continuera de plus

à commercialiser auprès d'autres territoires son cédérom sur la traite de la fourrure au Canada, poursuivra des activités connexes et accroîtra la participation aux programmes dans le cadre desquels les visiteurs passent la nuit sur place.

Place Ontario prévoit une saison excitante grâce à sa nouvelle attraction d'envergure, *Grossology: The (Impolite) Science of the Human Body*. Les visiteurs pourront profiter des améliorations qui ont été apportées au village des enfants, des quatre nouveaux films Imax à la cinésphère, des divertissements fournis par des personnages connus tels que la tortue Franklin, et de l'accent mis sur la qualité du service et sur le plaisir à profusion visant à attirer les visiteurs.

Le **Centre de congrès d'Ottawa** continuera à se surpasser en mettant l'accent sur la conception des produits, le service à la clientèle, les partenariats et les sources de revenus supplémentaires. Le Centre s'attend à ce que ses ventes pour l'été 2000 soient le triple de celles de l'année précédente.

La **Commission de la promenade Sainte-Claire** complétera les négociations entreprises avec ses partenaires municipaux en vue de l'établissement d'une nouvelle commission pour mieux servir les besoins de la région Bluewater. Elle poursuivra ses efforts pour attirer de nouveaux plaisanciers et de nouveaux golfeurs américains. De nouveaux programmes éducatifs seront mis sur pied au lieu historique de La Case de l'Oncle Tom.

La **Commission des parcs du Saint-Laurent** prévoit une saison excitante pour les amateurs de golf, les plaisanciers et les adeptes du camping ou de la nage, sans compter les activités et les festivals de toute sorte. Les initiatives de marketing du Upper Canada Village mentionneront le prix de meilleur site national et international qu'il a remporté cette année dans le cadre du concours organisé par Attractions Canada. Le Fort Henry tiendra de nouveau ses populaires cérémonies du coucher de soleil et accueillera les Corps des Marines des États-Unis, le 431e Escadron de démonstration aérienne, le festival celtique et bien d'autres événements spéciaux.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Marketing touristique

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
L'industrie touristique de l'Ontario continue de se développer.	Part du marché nord-américain revenant à l'Ontario.	D'ici l'année civile 2001, la part du marché du tourisme nord-américain revenant à l'Ontario augmentera comme suit (année de référence - 1997) : • la part du marché des voyages des Canadiens à l'intérieur du pays augmentera de 1,5 % (de 35,2 % à 36,7 %); • la part des voyages de plus de 24 heures au Canada en provenance des États-Unis augmentera de 2,7 % (de 52,3 % à 55 %).	Les efforts de marketing viseront principalement à reprendre la part du marché dans deux régions clés : • les marchés frontaliers américains, grâce à un accroissement de la publicité estivale et des partenariats, et à un nouveau partenariat aux fins de la promotion du tourisme hivernal à Toronto; • les marchés canadiens, grâce à de la publicité télévisée de plus grande portée sur les chaînes thématiques.
	Recettes touristiques de l'Ontario.	D'ici l'année civile 2001, les recettes touristiques provenant des visiteurs augmenteront de 31 % (De 11,1 milliards de $ pour l'année de référence 1997 à 14,6 milliards de $) : • les recettes touristiques des visiteurs canadiens passeront de 5,5 à 6,91 milliards de $; • les recettes touristiques des visiteurs de l'étranger passeront de 5,6 à 7,7 milliards de $.	Les recettes touristiques provenant des visiteurs passeront à 14,1 milliards de $ en 2000 : • 6,61 milliards de $ en recettes touristiques des visiteurs canadiens; • 7,5 milliards de $ en recettes touristiques des visiteurs de l'étranger.

2.0

Activité de base : Développement du tourisme

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
La qualité et la diversité des activités touristiques offertes en Ontario continuent de s'améliorer grâce à l'accroissement des investissements.	Qualité et diversité accrues des activités et produits touristiques offerts en Ontario.	D'ici 2001-2002, élaborer des stratégies spéciales pour au moins six marchés touristiques à créneaux.	• Cinq nouveaux produits touristiques offerts. • 25 nouveaux contrats d'investissement. • Participation à une étude pilote de la qualité des programmes.

Activité de base : Attractions touristiques et centres de congrès

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Amélioration des produits touristiques offerts par les attractions et les centres de congrès du ministère.	Augmentation des initiatives et des investissements relatifs aux attractions et aux centres de congrès.	D'ici 2001-2002, établir 12 nouveaux partenariats avec le secteur privé qui entraîneront une augmentation des investissements dans les attractions touristiques et les centres de congrès (par rapport à l'année de référence 1999).	Au moins cinq nouveaux partenariats avec le secteur privé qui entraîneront une augmentation des investissements dans les attractions touristiques et les centres de congrès.

Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000*

Ministère du Tourisme

Fonctionnement	70,3 millions de $
Immobilisations	3,3 millions de $
	300 employés

Développement du tourisme

Fonctionnement	3,8 millions de $
	17 employés

- Politiques, recherche et activités axées sur les ressources
- Investissement et développement touristiques

Marketing touristique
(Société du Partenariat ontarien de marketing touristique)

Fonctionnement	35,5 millions de $
	65 employés

- Marketing touristique

Attractions touristiques et centres de congrès

Fonctionnement	28,1 millions de $
Immobilisations	3,3 millions de $
	199 employés

- Attractions touristiques
- Centres de congrès

Cessation des activités de financement

Fonctionnement	0,5 million de $

- Aide financière ayant pris fin

Administration interne

Fonctionnement	2,4 millions de $
	19 employés

- Bureau central et Direction des communications

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Remarques : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

Les employés des attractions touristiques et des centres de congrès comprennent seulement les fonctionnaires pour cette activité de base (relations avec les organismes, Old Fort William, Huronie, Place Ontario et parcs du Saint-Laurent).

La cessation des activités de financement englobe les engagements pris pour le Programme d'encouragement au développement du tourisme qui a été aboli par le gouvernement en 1995-1996 dans le cadre de l'élimination des programmes de subventions aux entreprises.

Le ministère du Tourisme reçoit des services de soutien administratif et des services régionaux du ministère du Développement économique et du Commerce.

Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base*

Ministère du Tourisme	
Fonctionnement	75,7 millions de $
Immobilisations	10,9 millions de $
	330 employés

Développement du tourisme	
Fonctionnement	4,4 millions de $
Immobilisations	1,0 million de $
	27 employés

- Politiques, recherche et activités axées sur les ressources
- Investissement et développement touristiques

Marketing touristique (Société du Partenariat ontarien de marketing touristique)	
Fonctionnement	38,2 millions de $
	70 employés

- Marketing touristique

Attractions touristiques et centres de congrès	
Fonctionnement	28,7 millions de $
Immobilisations	9,9 millions de $
	208 employés

- Attractions touristiques
- Centres de congrès

Cessation des activités de financement	
Fonctionnement	0,5 million de $

- Aide financière ayant pris fin

Administration interne	
Fonctionnement	3,9 millions de $
	25 employés

- Bureau central et Direction des communications

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Remarques : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

Les employés des attractions touristiques et des centres de congrès comprennent seulement les fonctionnaires pour cette activité de base (relations avec les organismes, Old Fort William, Huronie, Place Ontario et parcs du Saint-Laurent).

La cessation des activités de financement englobe les engagements pris pour le Programme d'encouragement au développement du tourisme qui a été aboli par le gouvernement en 1995-1996 dans le cadre de l'élimination des programmes de subventions aux entreprises.

Le ministère du Tourisme reçoit des services de soutien administratif et des services régionaux du ministère du Développement économique et du Commerce.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Visitez le site www.tourism.gov.on.ca ou composez le (416) 325-6666.

Renseignements généraux
Deborah Swain, Direction des communications
(416) 326-6893

Bureau de l'investissement et du développement touristiques
Terry Smith, Directeur par intérim
(416) 314-7105

Direction des politiques et de la recherche
Rob Glaister, Directeur par intérim
(416) 325-6766

Relations avec les organismes
Carol Hancock, chef de service
(416) 325-6055

Parcs historiques de la Huronie
John Barrett-Hamilton
Directeur général
(705) 526-7838

Old Fort William
Elaine Nemeth
Directrice générale
(807) 473-2341

Partenariat ontarien de marketing touristique
Eugene Zakreski
Directeur de l'exploitation
(416) 325-6721

Place Ontario
Leslie Hutcheson
Directrice générale
(416) 314-9818

Commission des parcs du Saint-Laurent
Mike Paradis
Directeur général
(613) 543-3704

Commission des parcs du Niagara
John Kernahan
Directeur général
(905) 356-2241

Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
Barry Smith
Président
(416) 585-8101

Centre des congrès d'Ottawa
David Hamilton
Président
(613) 563-1983

Commission de la promenade Sainte-Claire
David Cram
Directeur général
(519) 862-2291

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. David Turnbull

Reconnaissant l'importance des transports pour la croissance économique, le ministère des Transports de l'Ontario investira à nouveau un montant record, soit un milliard de dollars en 2000-2001, dans l'agrandissement et la réfection de l'infrastructure routière de la province.

Par l'entremise de l'initiative SuperCroissance, le gouvernement a entrepris le plus vaste programme d'aménagement de l'infrastructure jamais réalisé en Ontario, programme qui jouera un rôle essentiel dans l'expansion de notre système de transport.

Depuis ma nomination au poste de ministre des Transports, j'ai fait de la sécurité routière ma priorité absolue. Grâce aux efforts que nous avons déployés, l'Ontario dispose des règles de sécurité des camions les plus strictes et les plus progressistes d'Amérique du Nord. Selon les statistiques les plus récentes, les routes de la province se classent au quatrième rang en Amérique du Nord sur le plan de la sécurité. De plus, le nombre d'accidents routiers mortels n'a pas été aussi faible depuis 1950 bien que le nombre de personnes titulaires d'un permis de conduire dans la province ait doublé au cours des 25 dernières années.

Nous continuons d'accroître la sécurité routière. Mon Programme d'action pour une plus grande sécurité routière en Ontario, qui a été annoncé en septembre 1999, est un vaste programme qui met l'accent sur la conduite agressive et fait la promotion de la sécurité routière.

Par ailleurs, nous avons amélioré le service dispensé à la clientèle dans le cadre du Programme de délivrance graduelle des permis de conduire en réduisant de moitié depuis septembre 1999 le temps d'attente pour passer l'examen pratique de conduite et nous prenons diverses mesures afin d'accroître notre capacité de faire passer ces examens.

Les routes de l'Ontario ouvrent la voie de la prospérité. Chaque année, des marchandises d'une valeur de plus d'un billion de dollars circulent sur les 16 500 km de routes de l'Ontario.

Je vous invite à lire le plan d'activités 2000-2001 du ministère. Il s'agit à la fois d'un compte rendu et d'un aperçu des efforts du ministère en vue d'assurer la croissance soutenue d'un système de transport sûr répondant à nos besoins actuels et futurs.

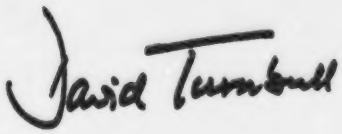

L'honorable David Turnbull
Ministre des Transports

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Transports appuie la prospérité de la province en mettant sur pied et en gérant un système de transport sûr et efficace.

Les objectifs généraux du ministère consistent à s'assurer que l'infrastructure des transports de la province permet d'accroître la sécurité routière et à bien planifier l'expansion et la préservation du réseau routier afin de stimuler la croissance et le développement dès maintenant et pour l'avenir.

Pour atteindre nos objectifs généraux :

- nous définissons des normes de sécurité, nous nous efforçons d'améliorer les habitudes de conduite et nous veillons au respect des lois et règlements régissant la sécurité routière;
- nous planifions et gérons l'aménagement et l'entretien du réseau routier de la province en mettant l'accent sur l'optimisation des ressources, la qualité et le service;
- nous nous efforçons constamment d'accroître l'efficacité de nos activités et nous collaborons de plus en plus avec des partenaires et des intervenants dans le but d'améliorer le système de transport de la province.

Activités de base

Sécurité des usagers de la route

Le ministère des Transports de l'Ontario définit des normes de sécurité, élabore des politiques, des lois et des règlements et sensibilise les usagers de la route à la sécurité routière. Il évalue l'efficacité des mesures de sécurité, se livre à des activités d'inspection et de surveillance et veille au respect des normes. De plus, il fait passer les examens de conduite, délivre les permis de conduire et immatricule les véhicules.

Grâce à ses campagnes de sensibilisation du public, ses mesures législatives et ses activités d'application des lois, le gouvernement veille à ce que tous les automobilistes assument la responsabilité des gestes qu'ils posent sur les routes de l'Ontario.

En raison de la croissance de l'économie et de la nouvelle prospérité que connaît la province, il y a plus de conducteurs et de véhicules que jamais sur les routes. Le ministère compte parmi ses clients plus de 7,4 millions de conducteurs, près de 8,4 millions de titulaires d'une immatriculation, 74 000 transporteurs et 2 600 clients du secteur privé.

En collaboration avec ses partenaires du secteur privé, le ministère améliore continuellement ses programmes et services visant à accroître la sécurité des usagers de la route. Le ministère a lancé plusieurs initiatives telles que le *Groupe consultatif ontarien de la sécurité routière* afin de sensibiliser le public à la sécurité au volant, d'en faire la promotion et de recueillir des commentaires sur la modification des règles de circulation.

Le ministère continuera de fournir des services d'excellente qualité et s'efforcera de répondre aux attentes de ses clients en offrant divers produits et services.

Gestion des routes provinciales

Le ministère veille à ce que le réseau routier provincial soit sûr, praticable et efficace et à ce qu'il réponde aux besoins en transport de l'Ontario. Pour ce faire, le ministère met en oeuvre des projets stratégiques d'expansion du réseau. De plus, il gère et entretient plus de 16 500 km (mesurés selon l'axe de la chaussée) de routes et 2 500 ponts et ouvrages. Il protège l'investissement des deniers publics dans l'infrastructure routière de la

province et cherche à optimiser les investissements de capitaux et les activités d'exploitation des routes.

Parmi les responsabilités du ministère, citons celles qui suivent :

- les activités de conception et de planification, ainsi que la construction, la réfection, l'entretien et l'exploitation des routes;
- l'élaboration de normes techniques et environnementales;
- l'élaboration de politiques et de directives opérationnelles;
- la mise au point et l'adoption de nouvelles technologies.

En plus du réseau routier de la province, le ministère appuie la prestation de services de traversier à huit endroits dans le Sud-Ouest, l'Est, le Nord-Ouest et le Nord de l'Ontario soit en fournissant lui-même ces services ou en leur accordant une aide financière. De plus, il exploite et entretient 29 aéroports en régions éloignées. Ces services maritimes et aériens s'ajoutent au transport terrestre rendu possible par le réseau routier et assurent l'accès aux collectivités en régions éloignées.

Par ailleurs, le ministère fournit une aide et un soutien technique pour la conception, la construction et l'entretien des routes et des ponts dans les régions du Nord de l'Ontario non érigées en municipalités.

Enfin, pour assurer la prestation de services efficients et de bonne qualité, le ministère continuera de confier l'entretien des routes au secteur privé tout en veillant au respect des normes d'entretien.

Planification et politique des transports

La croissance de l'économie et la prospérité de l'Ontario reposent sur un système de transport en bon état. Reconnaissant cet état de fait, le ministère collabore avec d'autres gouvernements, des partenaires de l'industrie, des associations municipales et le secteur privé afin de planifier et de promouvoir un système de transport sûr, efficace et fiable. Le ministère appuie avec enthousiasme l'initiative SuperCroissance, qui favorise la création de partenariats d'investissement. Il s'agit du plus vaste programme d'aménagement d'infrastructure jamais réalisé en Ontario.

Dans le cadre de ses activités de planification et sa politique des transports, le ministère surveille et évalue les tendances sociales, économiques et technologiques. Cette démarche facilite l'élaboration de politiques stratégiques et la planification intégrée à long terme du système de transport de l'Ontario.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

En 1999-2000, le ministère a maintenu le cap sur la réussite en veillant à ce que l'infrastructure des transports soit sûre et bien entretenue et en développant cette infrastructure. De plus, il a amélioré le service à la clientèle en offrant au public divers produits et services de façon plus efficiente.

Sécurité accrue pour les usagers de la route et les conducteurs

En 1999-2000, le ministère a continué de mettre en oeuvre des mesures de sécurité routière qui comptent parmi les plus strictes d'Amérique du Nord. Selon les plus récentes statistiques, le nombre d'accidents routiers mortels par tranche de 10 000 conducteurs en Ontario continue de diminuer. Il s'agit là d'une mesure clé de l'amélioration de la sécurité routière. Grâce entre autres aux mesures strictes que nous avons prises pour accroître la sécurité des usagers de la route, l'Ontario se classe au quatrième rang parmi les territoires les plus sûrs d'Amérique du Nord. De plus, le nombre de décès survenus sur les routes n'a pas été aussi faible depuis 1950.

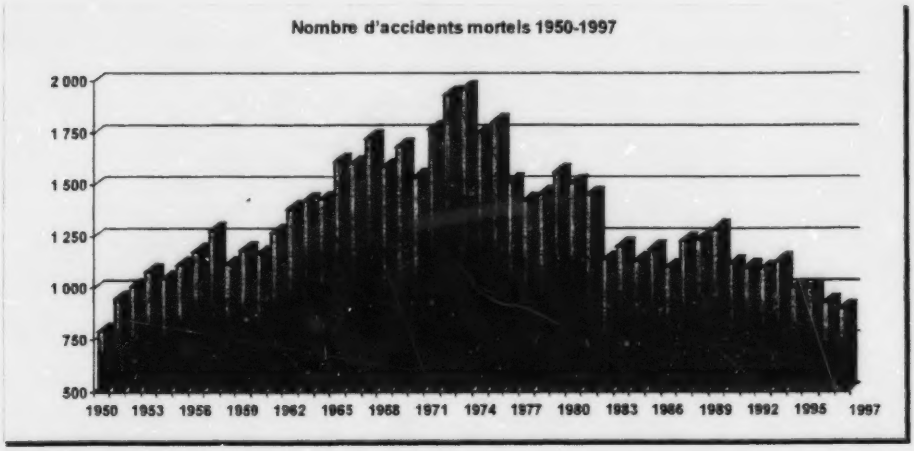

Sécurité accrue aux intersections. En avril 1999, le gouvernement provincial et le Bureau d'assurance du Canada ont uni leurs efforts afin de créer un fonds de deux millions de dollars permettant aux agents

d'exécution de la loi de rendre les intersections à risques élevés plus sûres et de cibler les conducteurs agressifs. Quarante-et-un services de police participent à ce programme.

Ceinture de sécurité. Le ministère a réitéré son engagement envers la sécurité au volant en lançant, en avril, sa campagne annuelle du printemps sur le port de la ceinture de sécurité et en mettant l'accent sur les sièges de sécurité pour enfants. En collaboration avec des collectivités de diverses régions de la province, le personnel du ministère a organisé des activités de sensibilisation à l'importance de boucler sa ceinture.

Programme d'action pour une plus grande sécurité routière en Ontario. En septembre 1999, le ministre des Transports, M. David Turnbull, a présenté un vaste Programme d'action pour une plus grande sécurité routière en Ontario. Ce programme met l'accent sur les améliorations pouvant être apportées à court et à long terme à l'infrastructure, à la sécurité au volant et à une application plus stricte de la loi sur les routes de la province. Il prévoit l'embauche par le ministère d'agents d'exécution des règlements, la sensibilisation du public à la sécurité au volant, la création d'un Groupe consultatif ontarien de la sécurité routière et l'amélioration à court terme de l'infrastructure (asphaltage des accotements et aménagement de zones striées) dans certaines régions de la province.

Véhicules utilitaires et transporteurs sécuritaires

La sécurité routière demeure une des priorités du ministère. Grâce aux mesures qu'a prises le ministère, y compris la mise en oeuvre des règles de sécurité les plus strictes d'Amérique du Nord, la sécurité des camions ne cesse de s'améliorer dans la province.

Évaluation de la sécurité des transporteurs. En juin 1999, le ministère a mis en oeuvre le Programme d'évaluation de la sécurité des transporteurs, qui prévoit l'attribution d'une cote de sécurité aux transporteurs selon leur rendement au chapitre de la sécurité. Ces cotes, qui varient d'inacceptable à excellente, sont rendues publiques et indiquent dans quelle mesure le transporteur respecte les règles de sécurité. De plus, elles fournissent aux utilisateurs de services de camionnage et de transport par autobus des renseignements qui les aident à choisir une entreprise de transport.

Roadcheck. En juin, lors de la campagne Roadcheck 99, on a constaté que la sécurité des camions continue de s'améliorer en Ontario. En effet, selon les résultats encourageants obtenus lors de cette campagne d'inspection au hasard de camions d'une durée de trois jours, le pourcentage de véhicules

en bon état mécanique est passé de 71 pour 100 en 1998 à 75 pour 100 en 1999. De 1995 à 1999, le nombre de véhicules ayant passé l'inspection avec succès s'est accru de 33 pour 100.

Normes d'inspection et d'entretien. Plusieurs modifications réglementaires sont entrées en vigueur le 1er juin 1999 afin d'améliorer et de clarifier les normes d'inspection et d'entretien des véhicules utilitaires.

Services efficaces d'examen, d'immatriculation et de délivrance des permis

Au cours de la dernière année, le ministère a respecté son engagement d'offrir des services d'examen, d'immatriculation et de délivrance des permis de grande qualité.

Amélioration du Programme de délivrance graduelle des permis de conduire. Dans le cadre de son engagement permanent d'améliorer le service à la clientèle, le ministère a annoncé, en octobre 1999, diverses mesures pour réduire le temps d'attente des conducteurs de niveaux G1 et G2 qui souhaitent passer un examen pratique, sans compromettre la sécurité. Ainsi, il a engagé 184 préposés aux examens de conduite, établi d'autres installations provisoires pour les examens pratiques et amélioré l'accès à ces examens partout dans la province. Grâce à ces mesures, le nombre d'examens pratiques a doublé et le temps d'attente a diminué de plus de la moitié.

Vérification des permis de conduire sur Internet. Le ministère a mis en place un système permettant aux propriétaires de véhicules de vérifier la validité d'un permis de conduire sur son site Web. Ce service, qui est disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, a été mis en oeuvre à la suite de l'entrée en vigueur d'une loi exigeant la mise en fourrière des véhicules (peu importe qui en est propriétaire) conduits par une personne dont le permis de conduire a été suspendu après avoir été condamnée pour une infraction au Code criminel telle que la conduite avec des facultés affaiblies.

Nouvelles plaques personnalisées à sept et huit caractères. En mars 2000, le ministère a annoncé qu'il offrait des plaques d'immatriculation à sept et huit caractères, qui étaient très attendues. Compte tenu de la grande popularité des plaques personnalisées, les plaques à sept et huit caractères permettront aux acheteurs d'exprimer leur créativité et leur personnalité.

Bogue de l'an 2000. Le ministère a affecté de nombreuses ressources informatiques au bogue de l'an 2000 au début du nouveau millénaire. Tous les systèmes essentiels ont fonctionné normalement et le ministère a pu maintenir des niveaux élevés de service à la clientèle.

Initiative ServiceOntario. ServiceOntario est l'un des projets les plus vastes et les plus complexes de restructuration de la prestation des services jamais réalisé par un gouvernement au Canada. Ce projet, qui porte sur plus de 10 millions d'opérations par année, fait appel à de nouvelles technologies et à la participation possible du secteur privé. Les responsables de l'initiative ServiceOntario ont continué d'étudier de nouveaux moyens de dispenser des services gouvernementaux courants afin d'offrir un plus grand nombre d'options pratiques aux consommateurs. Le ministère était le principal responsable de cette initiative au sein du gouvernement jusqu'au 1er avril 2000, date à laquelle cette responsabilité a été confiée au ministère de la Consommation et du Commerce. Le ministère des Transports continuera de travailler en étroite collaboration avec les responsables de l'initiative ServiceOntario afin de maintenir, voire d'améliorer l'accès et le service à la clientèle.

Un système de transport fiable, efficace, accessible et intégré

Le ministère a continué d'élaborer un cadre et une méthodologie de surveillance du rendement de tout le système de transport, y compris les modes de transport pour lesquels le gouvernement provincial n'est pas directement responsable.

Autoroute 407ETR. En avril 1999, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la vente de l'autoroute 407ETR au prix de 3,1 milliards de dollars à un consortium du secteur privé formé de la société Grupo Ferrovial, de sa filiale Cintra Concesiones de Infraestructuras de Transporte, de SNC-Lavalin et de Capital d'Amérique CDPQ, une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Par ailleurs, le ministère a agi de façon décisive pour s'assurer que les nouveaux propriétaires de la 407ETR améliorent le service à la clientèle. Ainsi, on a veillé à ce que les automobilistes aient un accès équitable à un processus de règlement des différends concernant la facturation et d'autres questions administratives. Pour ce faire, le ministère a suspendu temporairement le mécanisme de refus de renouveler les plaques, une option essentielle utilisée en dernier recours si le péage dû n'a pas été

payé, en attendant que le processus de règlement des différends soit en oeuvre.

Transfert de la responsabilité du Réseau GO. En août 1999, le gouvernement a transféré la responsabilité du Réseau GO à la Commission des services du grand Toronto après avoir procédé à une planification en profondeur et avoir versé 106,5 millions de dollars pour répondre à une partie des besoins futurs du Réseau en matière d'immobilisations.

Planification des transports. Le ministère a coordonné l'élaboration de plans et de systèmes intégrés provinciaux et municipaux de transport afin de faciliter la prise de décisions en matière d'investissement. Dans la région du grand Toronto et de Hamilton-Wentworth, le ministère a collaboré avec ses partenaires municipaux afin de déterminer les possibilités et les méthodes de planification des transports pour cette région.

Conférence internationale sur les systèmes de transport intelligents. En novembre 1999, le ministère a parrainé la sixième conférence internationale sur les systèmes de transport intelligents, qui a connu un franc succès. L'Ontario a profité de l'occasion pour faire valoir son expertise dans la conception et la mise au point de tout nouveaux produits de transport intelligents.

Péninsule de Niagara. En mars 2000, le ministère a annoncé le début d'une étude sur les besoins en transport dans la péninsule de Niagara. Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'engagement du gouvernement de développer l'infrastructure par l'entremise de la Société SuperCroissance. On étudiera diverses solutions telles que l'aménagement d'un corridor traversant le milieu de la péninsule, l'élargissement de tronçons de l'autoroute Queen Elizabeth de six à huit voies et d'autres initiatives.

Amélioration de l'accès à l'aéroport Pearson grâce à SuperCroissance. En vertu d'une entente signée par le ministère, la Société SuperCroissance et l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto (AAGT), la responsabilité d'un tronçon de 1,5 km de l'autoroute 409, la principale voie d'accès à l'aéroport international Pearson, sera transférée à l'AAGT, qui investira 80 millions de dollars dans le cadre de son programme d'aménagement aéroportuaire, d'une valeur de 4,4 milliards de dollars. Cette mesure améliorera l'accès à l'aéroport et se traduira par un rendement de 615 pour 100 sur l'investissement de l'argent des contribuables ontariens.

Investissement dans les routes provinciales

L'ampleur du programme ontarien d'investissement dans les routes de la province témoigne de l'engagement du gouvernement de veiller à ce que la province dispose d'un réseau routier sûr et efficace, car ce dernier joue un rôle essentiel dans l'économie de l'Ontario. La Société SuperCroissance est un élément clé de ce programme. En effet, par l'entremise de partenariats stratégiques, elle permettra de faire des investissements records dans le réseau routier de la province.

Investissement dans les routes. En 1999-2000, pour la deuxième année consécutive, le ministère a investi un montant record dans les routes, soit 692 millions de dollars, afin d'y apporter diverses améliorations, notamment sur le plan de la sécurité et du fonctionnement. Ce montant fait suite à un investissement de 667 millions de dollars en 1998-1999. En 2000-2001, le ministère investira à nouveau un montant record en affectant un milliard de dollars à l'agrandissement et à la réfection du réseau routier de l'Ontario.

Agrandissement du réseau. En 1999-2000, le ministère a axé son programme d'immobilisations sur divers moyens de réduire les embouteillages, ainsi que d'améliorer l'état et d'accroître la capacité d'un certain nombre de corridors routiers ayant une grande importance pour l'économie tels que les autoroutes 401, 404, 416 et 417. Le gouvernement a continué de financer l'expansion des routes 69 et 11, qui sont très importantes pour l'économie du Nord de l'Ontario. De plus, le ministère a construit 15 ponts dans la province.

Autoroute 416/Autoroute commémorative des anciens combattants. En septembre 1999, le gouvernement a inauguré l'autoroute 416, connue sous le nom d'autoroute commémorative des anciens combattants. L'autoroute 416, qui couvre une distance de 80 km et compte quatre voies, relie Ottawa à l'autoroute 401. La construction de l'autoroute a été terminée un an plus tôt que prévu et à un coût de 14 millions de dollars inférieur aux prévisions.

Projets d'envergure. Dans le cadre de son engagement de développer et de renouveler l'infrastructure des transports de l'Ontario, le ministère a annoncé, en 1999-2000, un projet de prolongement de l'autoroute 417 dans la région d'Arnprior, au coût de 75 millions de dollars; formé un partenariat avec la région de Durham afin d'effectuer des travaux de réfection de l'autoroute 401 à Ajax, Whitby et Oshawa au coût de 48,5 millions de dollars; entrepris la reconstruction de l'échangeur des autoroutes Queen Elizabeth et Erin Mills à Mississauga; et formé un

partenariat avec la région de Peel pour poursuivre le prolongement de l'autoroute 410 en direction nord, à Brampton.

Amélioration de l'efficacité. Au cours de l'exercice 1999-2000, le ministère a continué de prendre d'importantes mesures visant à accroître l'efficacité de ses opérations en se livrant à un exercice de remaniement et en confiant au secteur privé un plus grand nombre d'activités d'ingénierie, d'administration de contrats et d'entretien sous réserve du respect des normes strictes du ministère. Le secteur privé continue d'aménager la totalité des installations permanentes. Plus de 80 pour 100 des travaux d'administration des projets de construction, d'ingénierie, de conception et d'entretien des routes lui ont aussi été confiés.

Réfection. L'augmentation des investissements dans la réfection des routes a donné de bons résultats. En effet, l'état du réseau routier provincial s'est nettement amélioré au cours des dernières années. En 1999-2000, le ministère a réparé 62 ponts et procédé à la réfection de plus de 2 000 km de routes mesurés selon l'axe de la chaussée.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Accroître la sécurité routière

Le ministère prendra les mesures suivantes pour accroître la sécurité routière :

- accroître la sécurité générale des usagers de la route;
- mettre l'accent sur les usagers de la route qui causent des problèmes;
- appuyer la sécurité des véhicules utilitaires.

Accroître la compétitivité et créer des emplois

Le ministère prendra les mesures suivantes pour favoriser la croissance et la prospérité de la province :

- gérer le réseau routier de l'Ontario de façon plus efficace afin de s'assurer que la province dispose d'un système de transport de grande qualité;
- mettre l'accent sur les partenariats en procédant à des investissements stratégiques et innovateurs dans l'infrastructure des transports;
- se livrer à un exercice de planification et assurer l'expansion du système de transport de l'Ontario pour répondre aux besoins futurs.

Offrir un service de qualité à la clientèle

Le ministère prendra les mesures suivantes pour fournir un service de grande qualité à sa clientèle :

- effectuer une étude en profondeur de ses programmes pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins du public;
- continuer d'améliorer la prestation des services et viser l'excellence en matière de service à la clientèle.

Optimiser les ressources

Le ministère prendra les mesures suivantes pour assurer l'optimisation des ressources :

- respecter les normes les plus strictes qui soient en matière de prestation de programmes;
- veiller à ce que le réseau routier soit sûr et efficient;
- améliorer constamment les opérations du ministère en adoptant de saines pratiques de gestion dans tous les domaines.

Accroître la sécurité routière

Sécurité des usagers de la route. En 2000-2001, le ministère continuera de prendre des mesures afin de mieux faire respecter la loi, ainsi que de promouvoir la sécurité au volant et le port de la ceinture de sécurité à l'aide d'une campagne de sensibilisation.

Il s'efforcera également de réduire les dangers que présentent les conducteurs à risques en mettant en oeuvre un programme intégré de sensibilisation du public, de recherche et d'examen des mesures législatives. En outre, il appuiera un plus grand échange de renseignements sur les conducteurs et les véhicules entre les territoires canadiens.

Sécurité des véhicules utilitaires. Reconnaissant la très grande importance que revêt le transport sécuritaire des passagers et des marchandises, le ministère améliorera les programmes de formation et d'examen des conducteurs d'autobus et de camions. De plus, le certificat d'immatriculation d'utilisateur de véhicule utilitaire devra désormais être renouvelé à intervalles réguliers, ce qui permettra au ministère de se tenir au fait de la situation des transporteurs. Enfin, le ministère entend participer au programme international d'immatriculation afin d'assurer la réciprocité de l'immatriculation des véhicules utilitaires avec les États américains.

Prestation des services. En ce qui concerne le service à la clientèle, le ministère continue d'améliorer l'accès à ses services, notamment les examens de conduite.

Accroître la compétitivité et créer des emplois

Investir dans l'infrastructure. En 2000-2001, le gouvernement investira un montant record d'un milliard de dollars dans l'agrandissement et la réfection du réseau routier de la province.

Le ministère continuera d'appuyer la Société SuperCroissance et de jouer un rôle actif dans ses activités. Cette société dirige le plus vaste programme d'aménagement de l'infrastructure jamais réalisé en Ontario. Elle favorisera la création de partenariats stratégiques pour la réalisation de projets routiers de grande envergure.

Soucieux d'apporter des améliorations stratégiques au système de transport, le ministère continuera de mettre l'accent sur l'expansion du système dans des corridors urbains jouant un rôle important sur le plan économique, notamment les autoroutes 400, 401, 404, 410, 416, 417 et Queen Elizabeth. Reconnaissant l'importance économique des routes du Nord, y compris les routes 69 et 11, le ministère réalisera des projets d'expansion routière dans cette région au nom du ministère du Développement du Nord et des Mines. De plus, il continuera de collaborer avec ses partenaires municipaux afin d'assurer un financement conjoint des projets d'expansion du réseau routier.

Grâce à cet investissement considérable, le réseau routier de l'Ontario affichera un état optimal de réparation de 85 pour 100, ce qui constitue une réalisation remarquable.

Gestion du réseau routier. Pour s'assurer que le réseau routier est de toute première qualité, le ministère :

- définira un cadre de gestion des biens intégrant toutes les composantes du processus servant à prendre des décisions concernant les investissements;
- fera appel à des applications technologiques afin de mieux gérer les biens faisant partie du réseau routier de la province;
- établira des normes portant sur les meilleures pratiques de conception, de construction et d'ingénierie;
- mettra en oeuvre un programme de sécurité de l'infrastructure comprenant des mesures d'amélioration de la sécurité des travailleurs dans les zones de construction, un nouveau manuel provincial de circulation et un programme permanent de marquage de la chaussée.

Avenir des transports. Pour être prêt à faire face à l'avenir et pour s'assurer que le système de transport de l'Ontario répond aux besoins de la province en matière de compétitivité et de sécurité, le ministère :

- collaborera avec d'autres territoires pour aménager des corridors commerciaux stratégiques et des portes d'entrée permettant d'atténuer les embouteillages dans la région du grand Toronto et d'autres zones urbaines;
- continuera d'élaborer et de mettre en oeuvre sa stratégie applicable aux systèmes de transport intelligents;
- renforcera les liens noués avec d'autres provinces, le gouvernement fédéral et des États américains en matière de transport;
- formera de nouveaux partenariats avec le gouvernement fédéral et les municipalités;
- gérera l'accord de partenariat entre les secteurs public et privé concernant l'autoroute 407 pour s'assurer que les normes de sécurité et de service à la clientèle sont respectées et que l'autoroute demeure une partie intégrante du système de transport.

Offrir un service de qualité à la clientèle

Le ministère continuera d'offrir un service de qualité à sa clientèle en passant ses programmes en revue dans le but de trouver des moyens d'en accroître l'efficacité et d'optimiser les ressources. Il prendra des mesures pour faciliter les formalités à remplir concernant les conducteurs et les véhicules, offrir des services de meilleure qualité et améliorer constamment ses fonctions de gestion.

Optimiser les ressources

Prestation des programmes. Le ministère continuera d'utiliser judicieusement les deniers publics en maximisant les dépenses directes affectées aux immobilisations routières et en minimisant les coûts de gestion et de soutien administratif.

Pour respecter l'engagement qu'il a pris de fournir des services de toute première qualité, le ministère mettra l'accent sur l'assurance de la qualité et élaborera et mettra en oeuvre un système d'évaluation du rendement des fournisseurs de services. En 2000-2001, il poursuivra son programme d'analyse des coûts afin d'accroître l'efficience des projets d'immobilisations et la sécurité routière.

Entretien. Le ministère prévoit que, d'ici la fin de l'exercice, la quasi-totalité du réseau routier de la province sera entretenue par le secteur privé, qui respectera les strictes normes d'entretien établies par le ministère. De plus, dans le cadre du Projet d'entretien des routes 2001, qui durera plusieurs années, on évaluera et mettra à l'essai de nouvelles technologies, techniques et pratiques permettant d'accroître l'efficacité des activités d'entretien hivernal et d'optimiser les ressources tout en fournissant les meilleurs services qui soient aux usagers de la route et en assurant leur sécurité.

Saine gestion. Le ministère prendra diverses mesures pour améliorer ses activités en rationalisant les processus qu'il utilise à l'appui de ses fonctions de gestion, y compris les formalités à remplir relativement aux conducteurs et aux véhicules et la gestion de ses marchés de services. Il continuera d'intégrer ses processus de planification et de gestion de ses activités, y compris l'évaluation des risques, et mettra en oeuvre des stratégies qui amélioreront la reddition de comptes et assureront une utilisation efficace des ressources au sein du ministère.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Sécurité des usagers de la route

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Sécurité accrue pour les usagers de la route et les conducteurs ontariens.	Nombre de décès par tranche de 10 000 titulaires d'un permis de conduire.	Continuer de faire partie des dix territoires nord-américains les plus sécuritaires et maintenir la tendance à l'amélioration.	Relever et communiquer le nombre de décès et de collisions par tranche de 10 000 titulaires d'un permis de conduire. Rester parmi les dix territoires nord-américains les plus sécuritaires et maintenir la tendance à l'amélioration.
Véhicules utilitaires et transporteurs sécuritaires.	Pourcentage de véhicules utilitaires qui ne présentent pas de défaut mécanique lors des inspections effectuées dans le cadre du programme Roadcheck.	Atteindre un pourcentage supérieur à 70 %.	Maintenir la tendance à l'amélioration relativement au pourcentage de véhicules ne présentant pas de défaut mécanique lors des inspections Roadcheck en portant ce pourcentage à plus de 70 %.

Activité de base : Gestion des routes provinciales

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Gérer les routes provinciales de façon efficiente.	Pourcentage des dépenses d'immobilisations routières consacrées à la construction proprement dite par rapport aux frais généraux d'ingénierie, de gestion et d'administration.	80 %.	Atteindre une moyenne sur trois ans de 80 % en ce qui concerne les dépenses totales d'immobilisations routières consacrées à la construction proprement dite.

Activité de base : Planification et politique des transports			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Le système de transport est fiable, efficace, accessible et intégré.	Pourcentage de la population vivant dans un rayon de 10 km d'un des principaux corridors routiers de la province.	90 %.	90 % de la population a accès à l'un des principaux corridors routiers de la province.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère des Transports	
Fonctionnement	618 millions de $
Immobilisations	852 millions de $
	4 670 employés

Planification et politique des transports	
Fonctionnement	114 millions de $
Immobilisations	30 millions de $
	152 employés

Sécurité des usagers de la route	
Fonctionnement	192 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	1 736 employés

Gestion des routes provinciales	
Fonctionnement	250 millions de $
Immobilisations	822 millions de $
	2 508 employés

Soutien des activités	
Fonctionnement	62 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	274 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein. Il ne comprend pas les postes vacants prévus au budget et ne tient pas compte du recrutement en cours pour remplir les postes vacants.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère des Transports	
Fonctionnement	537 millions de $
Immobilisations	799 millions de $
	4 970 employés

Planification et politique des transports	
Fonctionnement	50 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	129 employés

Sécurité des usagers de la route	
Fonctionnement	177 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	1 870 employés

Gestion des routes provinciales	
Fonctionnement	243 millions de $
Immobilisations	799 millions de $
	2 608 employés

Soutien des activités	
Fonctionnement	41 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	189 employés

Groupement de la technologie de l'information	
Fonctionnement	26 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	174 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein. Il ne comprend pas les postes vacants prévus au budget et ne tient pas compte du recrutement en cours pour remplir les postes vacants.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Visitez le site www.mto.gov.on.ca ou appelez notre service d'information de la clientèle au (416) 235-4686. Le numéro sans frais est le 1 800 268-4686 et le numéro ATS/ATME est le (416) 235-4902.

Bureau du ministre

Bill Parish : (416) 327-1824; courriel : Bill.Parish@mto.gov.on.ca

Planification et politique des transports

Direction des communications
John Cooper : (416) 235-4439; courriel : John.Cooper@mto.gov.on.ca

Gestion des routes provinciales

Division des opérations
Joan Crowther : (905) 704-2639; courriel : Joan.Crowther@mto.gov.on.ca

Sécurité des usagers de la route

Division de la sécurité et des règlements
Kevin Perry : (416) 235-5246; courriel : Kevin.Perry@mto.gov.on.ca

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. Chris Stockwell

L'essor économique dont jouit l'Ontario s'est traduit par une année chargée et riche en succès au ministère du Travail, tant pour les employeurs que pour leur personnel.

Dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, le nombre d'accidents avec perte de temps a baissé de 29 pour 100 tandis que le nombre d'inspections augmentait de 43 pour 100 et celui des ordonnances de 89 pour 100 depuis 1995, et les limites d'exposition professionnelle aux substances dangereuses sont en cours de redéfinition.

Les jeunes sont l'avenir de l'Ontario, et nous sommes déterminés à les protéger au travail. Le ministère offre son très fructueux programme Sensibilisation des jeunes au travail à un nombre accru d'élèves, et l'enseignement de la santé et de la sécurité fait maintenant partie du programme d'études des élèves du secondaire.

Dans une économie mondialisée, les investisseurs ont de nombreux choix. Ils sont très bien informés et axés sur les résultats. S'ils choisissent l'Ontario, ce n'est pas seulement en raison du potentiel économique de la province, mais aussi parce que les relations du travail y sont stables. Le patronat et les syndicats en sont conscients et nous sommes entrés dans un âge de compromis et de coopération entre les employeurs et leur personnel. Plus de 95 pour 100 des conventions collectives sont adoptées sans arrêt de travail.

Grâce à la *Loi de 1999 portant que la justice n'est pas à sens unique (mobilité de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction)*, les entrepreneurs et les travailleurs ontariens ont bien meilleur accès aux chantiers du Québec, particulièrement dans la région de Hull.

L'exercice 2000-2001 sera caractérisé par d'autres changements, car le ministère proposera un projet de loi qui, s'il est approuvé par l'Assemblée législative, mettra à exécution les promesses que le gouvernement a faites aux travailleurs et travailleuses dans son Plan d'action et son discours du Trône. Ces changements tireront parti des progrès réalisés jusqu'ici pour continuer à améliorer la démocratie au lieu de travail.

Nous continuerons de favoriser des lieux de travail où règnent la sécurité et l'harmonie. Nous continuerons de promouvoir des politiques qui encouragent la sécurité au travail, la création d'emplois, la croissance et les investissements.

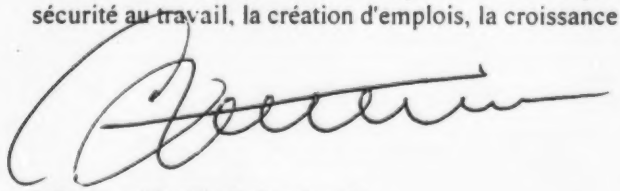

L'honorable Chris Stockwell
Ministre du Travail

Objectif général du ministère

L'objectif général du ministère du Travail est de créer un environnement où les lieux de travail de l'Ontario sont parmi les sûrs du monde, où le personnel est traité de façon juste et où les employeurs et les employés travaillent dans l'harmonie. Le ministère croit que de telles conditions sont présentes lorsque les différentes parties en cause unissent leurs efforts pour observer ou dépasser les normes d'emploi et de santé et sécurité prescrites par des lois. Il croit également que ces conditions favorisent la croissance économique et la création d'emplois, et donnent à l'Ontario un avantage concurrentiel. Le ministère a pour tâche d'aider les employeurs et leur personnel à atteindre ces objectifs.

Activités de base

Pour remplir sa mission, le ministère se concentre sur trois activités de base :

Santé et sécurité au travail. Le ministère élabore, communique et applique des lois en matière de santé et de sécurité au travail pour réduire ou éliminer les maladies et les accidents professionnels, particulièrement dans les secteurs de la construction, de l'industrie et de l'exploitation minière. L'objectif est de créer un milieu qui place les lieux de travail de l'Ontario parmi les plus sûrs du monde – un milieu où sécurité, productivité et compétitivité vont de pair.

Droits et devoirs en matière d'emploi. Pour garantir la protection des travailleurs et des travailleuses, le ministère élabore et soutient des lois justes, souples et exécutoires, dont la *Loi sur les normes d'emploi* et la *Loi sur l'équité salariale*. Pour les faire observer, il a recours à la promotion, à la consultation et à l'inspection des lieux de travail; il procède à des enquêtes; et il applique des mesures d'exécution. Les lois protègent les travailleurs et les travailleuses en établissant les normes à respecter en matière de salaire et de conditions de travail.

Relations du travail. Le ministère encourage les employeurs et leur personnel à établir des relations de travail équilibrées, stables et harmonieuses qui favorisent l'autonomie des lieux de travail et font de l'Ontario un endroit où il fait bon investir et travailler. Les activités du ministère en matière de relations de travail sont triples : il aide les parties à régler les conflits de travail en se fondant sur différentes lois en matière d'emploi; il aide les parties à négocier des conventions collectives; il communique des données aux fins de négociations collectives.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Le ministère du Travail a poursuivi ses efforts pour que la sécurité, l'équité et l'harmonie règnent dans les lieux de travail de l'Ontario. Une réalisation clé en 1999-2000 a été la promulgation, au printemps, de la *Loi de 1999 portant que la justice n'est pas à sens unique (mobilité de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction)*, témoignage de l'action décisive du gouvernement pour créer un champ d'action équitable pour les travailleurs, les entrepreneurs et les camionneurs du secteur de la construction qui cherchent à travailler au Québec. Le Bureau de protection des emplois continue à suivre la situation en ce qui concerne l'accès au marché du travail du Québec. Il fournit également des conseils aux entrepreneurs et aux travailleurs de l'Ontario qui désirent travailler au Québec.

Santé et sécurité au travail

Toute la population de l'Ontario continue à bénéficier de la stratégie que poursuit le ministère pour prévenir les accidents professionnels, stratégie fructueuse puisqu'elle s'est traduite par une baisse de 29 pour 100 des accidents avec perte de temps en quatre ans depuis 1995.

Ce succès est largement attribuable au réseau de partenariats efficaces que le ministère a établi avec la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) et les associations pour des lieux de travail sécuritaires. Le ministère s'est doté d'une solide plate-forme pour accroître la sûreté des lieux de travail et continue à insister sur le fait que la prévention est une composante essentielle de l'établissement de lieux de travail plus sûrs, plus productifs et plus concurrentiels.

En outre, le ministère a étendu son message de prévention dans les écoles de l'Ontario et ajouté une composante de santé et sécurité au programme d'études des élèves de 9^{e} année.

Le ministère a consulté les syndicats et l'industrie afin de redéfinir les limites d'exposition professionnelle aux substances dangereuses et de déterminer les meilleures façons d'assurer le respect des lois et règlements.

Droits et devoirs en matière d'emploi

La mondialisation et la transformation du travail continuent de se faire sentir sur la main-d'oeuvre ontarienne et les relations entre les employeurs et leur personnel. Le ministère doit donc veiller à ce que les lieux de travail jouissent de la marge de manoeuvre nécessaire tout en veillant à ce que les normes de travail prescrites par les lois soient respectées.

Les services du centre d'appels sur les normes d'emploi ont été étendus, à l'automne 1999, à tout l'Ontario sauf la région d'Ottawa. Il s'agit d'un service de haute qualité qui permet aux employeurs et aux employés d'obtenir facilement des renseignements clés à la fois sur les employeurs et sur les employés.

Relations du travail

Le ministère du Travail a continué à atteindre son objectif de maintien de relations du travail harmonieuses, puisqu'en 1999-2000, comme l'an dernier, 96 pour 100 des conflits de travail ont été résolus sans grève ni lock-out.

Dans le secteur parapublic, le ministère a connu une autre année chargée et productive. Il a continué de travailler avec efficacité pour aider à résoudre plusieurs questions de relations de travail complexes liées à la restructuration du secteur parapublic. Ses médiateurs ont joué un rôle clé lors du conflit de travail qui a opposé la ville de Toronto à son personnel de l'extérieur. Les parties ont négocié une première entente sans grève ni lock-out.

Le ministère a aussi aidé les parties à conclure des ententes dans les secteurs des hôpitaux et des services de lutte contre les incendies où la plupart des différends ont été réglés non pas par l'arbitrage, mais par la négociation.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Le ministère du Travail adhère au principe selon lequel la présence de lieux de travail où règnent la sécurité, l'équité et l'harmonie est absolument essentielle pour atteindre l'objectif du gouvernement, à savoir créer et garder des emplois en Ontario, et rehausser la compétitivité de la province, aussi bien au Canada que dans l'économie mondiale.

Pour y parvenir, le ministère a axé sa stratégie sur la création d'un ensemble de lois, de règlements, de normes, etc. qui fera de l'Ontario un endroit très attrayant où vivre, travailler, investir et élever une famille. Les points clés de cette stratégie comprennent ce qui suit :

- établir, communiquer et faire observer des politiques modernisées qui sont efficaces pour améliorer la santé, la sécurité et le juste traitement des travailleurs de l'Ontario tout en éliminant les formalités superflues et en répondant aux changements économiques et démographiques importants;

- encourager l'harmonie entre les employeurs et les employés dans les lieux de travail de l'Ontario;

- favoriser l'autonomie qui permet aux entreprises et à leur main-d'oeuvre d'observer ou de dépasser les normes de santé et de sécurité au travail pour que les conditions de travail en Ontario soient parmi les meilleures du monde;

- participer au succès de l'engagement qu'a pris le gouvernement envers la réduction du déficit et la création d'une fonction publique allégée, amincie et d'une efficacité accrue qui est plus axée sur la clientèle.

Parmi les activités particulières du ministère, il faut citer la proposition de réforme des normes d'emploi afin de donner davantage de souplesse aux employeurs et aux travailleurs, tout en renforçant les dispositions réglementaires et opérationnelles pour prévenir les maladies et les accidents du travail.

Le ministère continuera en outre à appuyer les objectifs d'efficacité et de « prudence fiscale » du gouvernement. À cette fin, il mettra en oeuvre un

plan très complet pour économiser des fonds publics et améliorer la prestation des services à la clientèle dans le cadre du Programme de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Santé et sécurité au travail			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Création d'un milieu favorisant l'établissement de lieux de travail parmi les plus sûrs du monde où employeurs et employés concourent à la prévention des maladies et des accidents de travail.	Nombre d'accidents entraînant un arrêt de travail.	Réduire en moyenne de 6 pour 100 par année le nombre d'accidents dans le cadre d'un objectif de réduction globale de 30 pour 100 d'ici 2000-2001.	Atteindre l'objectif d'une réduction de 30 pour 100, sur cinq ans, du nombre d'accidents avec arrêt de travail.

Activité de base : Droits et devoirs en matière d'emploi			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Rémunération et conditions de travail équitables.	Taux d'observation de la *Loi sur les normes d'emploi* et de la *Loi sur l'équité salariale*.	Augmenter de 20 pour 100, sur cinq ans, dans les secteurs ciblés, le taux d'observation de la *Loi sur les normes d'emploi* et de la *Loi sur l'équité salariale*.	Faire des inspections proactives dans les secteurs ciblés pour vérifier les taux d'observation et établir des objectifs annuels à cet égard.
Services efficaces et accessibles aux clients.	Délai d'exécution des enquêtes.	Classer 70 pour 100 des dossiers dans un délai de 60 jours.	Classer 40 pour 100 des dossiers dans un délai de 60 jours.

Activité de base : Relations de travail

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Établissement de relations de travail stables et harmonieuses dans les secteurs public et privé.	Règlement des conflits de travail sans grève ni lock-out.	Régler 95 pour 100 des conflits de travail sans grève ni lock-out.	Régler 95 pour 100 des conflits de travail sans grève ni lock-out.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère du Travail	
Fonctionnement	101 millions de $
	1 195 employés**

Santé et sécurité au travail	
Fonctionnement	43 millions de $
	619 employés**

Politiques sur la santé et sécurité au travail
Formation en sauvetage dans les mines
Activités de santé et sécurité au travail
Programme consultatif sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail

Droits et devoirs en matière d'emploi	
Fonctionnement	21 millions de $
	262 employés**

Politiques de droits et devoirs en matière d'emploi
Normes d'emploi
Équité salariale

Relations du travail	
Fonctionnement	19 millions de $
	198 employés**

Politiques de relations du travail
Relations patronales-syndicales
Commission des relations de travail de l'Ontario
Commissions d'appel de la fonction publique

Administration du ministère	
Fonctionnement	18 millions de $
	116 employés**

Bureaux du ministre, de l'adjoint parlementaire et du sous-ministre
Administration interne

*Selon la méthode comptable du CCSP.
****Remarque :** Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère du Travail	
Fonctionnement	100 millions de $
	1 295 employés**

Santé et sécurité au travail	
Fonctionnement	43 millions de $
	680 employés**

Politiques sur la santé et sécurité au travail
Formation en sauvetage dans les mines
Activités de santé et sécurité au travail
Programme consultatif sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail

Droits et devoirs en matière d'emploi	
Fonctionnement	22 millions de $
	264 employés**

Politiques de droits et devoirs en matière d'emploi
Normes d'emploi
Équité salariale

Relations du travail	
Fonctionnement	19 millions de $
	233 employés**

Politiques de relations du travail
Relations patronales-syndicales
Commission des relations de travail de l'Ontario
Commissions d'appel de la fonction publique

Administration du ministère	
Fonctionnement	16 millions de $
	118 employés**

Bureaux du ministre, de l'adjoint parlementaire et du sous-ministre
Administration interne

*Selon la méthode comptable du CCSP.
****Remarque :*** Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités du ministère du Travail sont les bienvenus. Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :

Belinda Sutton
Direction des communications et du marketing
Ministère du Travail de l'Ontario
(416) 326-7405
Courriel : Belinda.Sutton@mol.gov.on.ca

Maxine McGuigan
Conseillère en communications
Bureau du ministre du Travail
(416) 326-2739
Courriel : Maxine.McGuigan@mol.gov.on.ca

Site Web du ministère du Travail : http://www.gov.on.ca/LAB/mainf.htm